This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

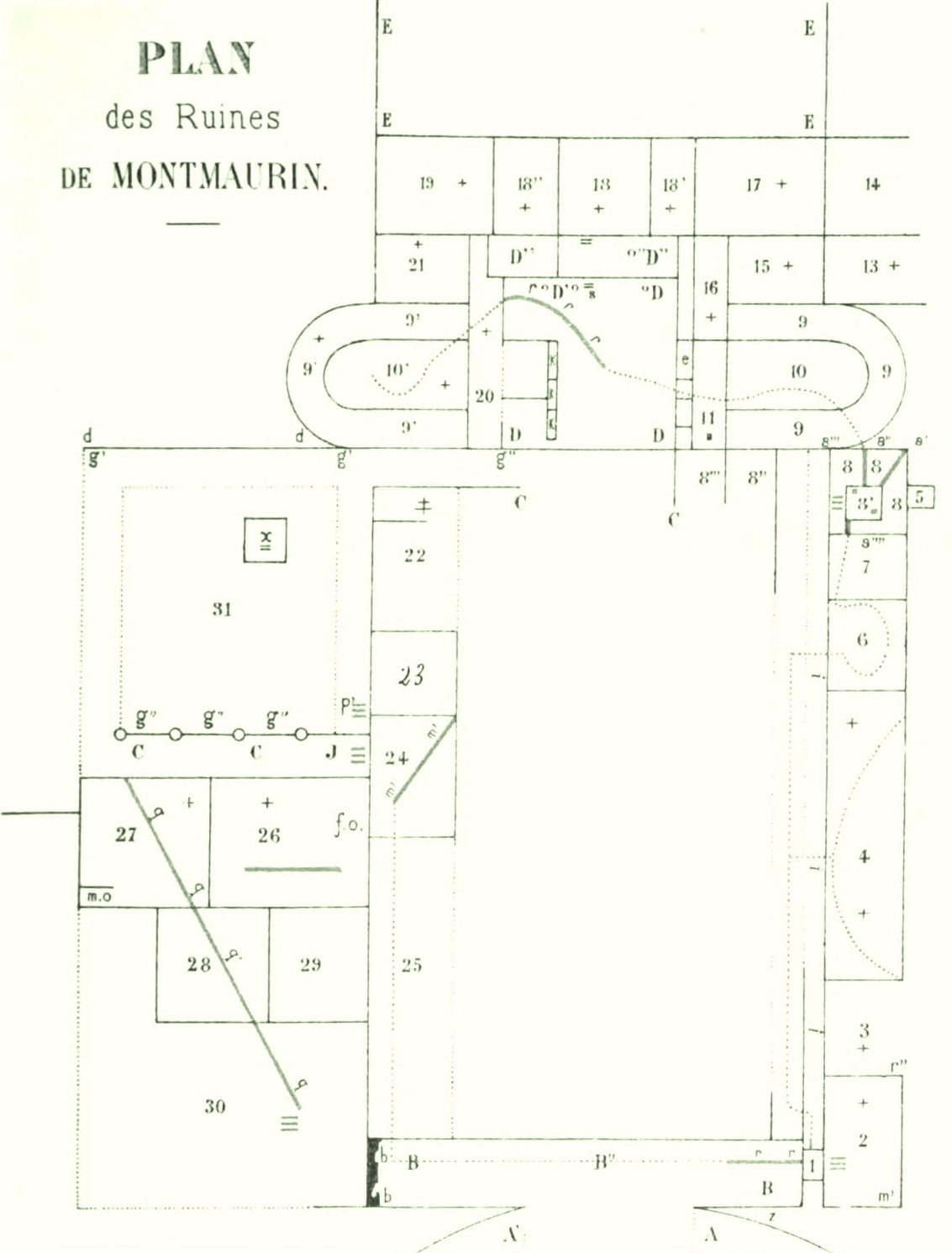

Revue de Comminges

Société des études de
Comminges, Académie Julien-Sacaze

Digitized by Google

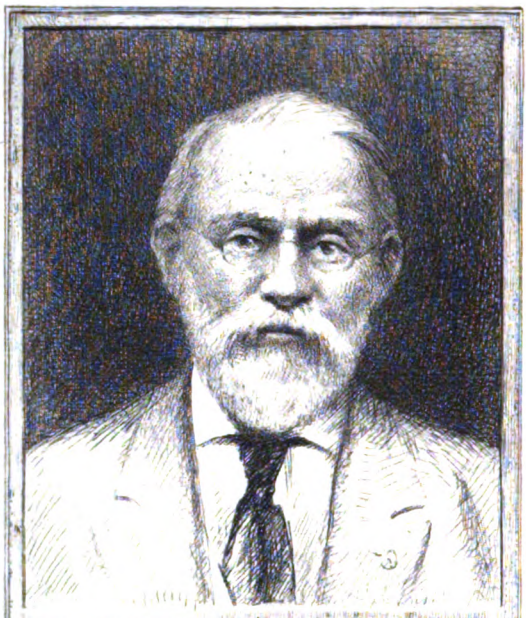

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.G23
A2

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

TOME XVII. — ANNÉE 1902

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE
1902

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PROCÈS DE LA RÉFORMATION

DANS LA VILLE

ET LE CONSULAT D'ASPET

Obéissant à l'ordonnance publiée, le 5 juillet 1606, par Antoine de Sanson, juge réformateur et conservateur de l'ancien domaine d'Henri de Navarre, baron d'Aspet, devenu Henri IV, roi de France, les consuls de la ville avaient dû « bailler » le dénombrement des biens, terres, possessions, privilèges, libertés et franchises du consulat et produire les titres justificatifs des droits par eux invoqués. (Voir *Revue de Comminges*, tome XV, p. 188, et tome XVI, p. 129.)

Géraud de Fabien, procureur du roi en la baronnie d'Aspet, entreprit de contredire à la fois le dénombrement et les titres, avec un acharnement souvent empreint de mauvaise foi. Le mémoire, en forme de conclusions, qu'il remit au juge, dénie aux habitants le droit de retenir, sans en payer les redevances seigneuriales, la pièce de terre dite de *la Serre* ou *Cap des Vignes*, alors pourtant que l'acte de donation du 28 juin 1398 (*Ibidem*, tome XVI, p. 131) exprimait nettement l'affranchissement de tous fiefs et autres charges quelconques. Il s'en remet au juge, touchant le privilège des foires et marchés, octroyé par Raymond-Arnaud de Coarraze, le 15 février 1441 (*Ib.*, tome XVI, pp. 131, 132 et 133). Quant aux quatre

Digitized by Google

chartes de Catherine de Coarraze (*Ib.*, pp. 133, 134 et 135), il les repousse véhémentement, sous prétexte que cette Dame avait dû être surprise et circonvenue et qu'au surplus elle avait disposé de choses qui ne lui appartenaient pas, n'étant que simple usufruitière de la baronnie. Il poursuit, en soutenant que l'inféodation du bois des *Abbatuts* par Nicolas Dencausse de Jucalce, lieutenant-gouverneur de la terre d'Aspet, et du bois de *La Rouère* par Sébastien de Giret, procureur général de la baronnie (*Ib.*, pp. 137 et 138) est nulle comme émanant de deux officiers de justice qui n'avaient pas qualité pour faire de telles inféodations. Mais, lorsqu'il est en présence de l'acte du 12 juin 1530 (*Ib.*, pp. 136 et 137), sa vieille foi monarchique se révolte; il ne comprend pas que les consuls aient osé produire ce témoignage authentique du serment prêté par le baron de maintenir et défendre les coutumes, usages, statuts, privilèges et libertés, écrits ou non écrits; il les accuse d'oublier qu'ils sont les hommes et vassaux du baron, et proclame qu'en se livrant aux dépenses, que nécessite pourtant la sauvegarde des intérêts de la communauté, ils ont encouru l'accusation de félonie et de rébellion; toutefois, il se borne pour le moment à cette simple réprimande. Pour les moulins de Milhas et de Sengouagnet, il en demande l'incorporation au domaine de Sa Majesté, nonobstant les actes d'achat qu'il prétend n'avoir pas encore été produits (*Ib.*, pp. 138 et 139). Il s'en remet au juge pour la maintenue des habitants en la possession du moulin du pré commun dit de *La Gourgue du Machou*; mais il prétend qu'à côté existait un autre moulin dit de *Ribet*, que les consuls ont démoli pour n'en point payer le fief. Et le mémoire se termine par une demande de restitution de fruits, depuis vingt-neuf ans, à raison des droits usurpés!

En réponse à cette violente philippique, les consuls déposèrent eux aussi, par le ministère du sieur de Boissy, docteur ès-droits, leur conseil, un mémoire très étudié, très habile, quoique diffus, assorti d'ailleurs de

Digitized by Google

nombreuses citations latines empruntées au Droit Romain, sur lesquelles l'inculte et agreste procureur du roi dût vainement tenter d'aiguiser sa verve rageuse. Le pauvre homme qualifiait Catherine de Coarraze d'*usufructuaresse;* mot qui, même à cette époque, constituait un gros barbarisme. De Boissy passe à côté de ce vocable aux allures lourdes de dromadaire, pince les lèvres et se contente de dire: Eh bien! quand bien même elle n'eût été que simple *usufruitière*, est-ce que les actes des 1er et 5 mai 1483 sont autre chose qu'une simple reconnaissance et confirmation des droits d'usage et de possession concédés par les barons, ses prédécesseurs, depuis un temps immémorial, et le consulat ne jouit-il pas de ces droits, sans opposition, depuis la fondation de la ville? Et il poursuit en faisant remarquer que si la ville a été gratifiée des privilèges, franchises, libertés, biens et possessions énumérés au dénombrement, c'est que les seigneurs barons savaient qu'ils en retireraient avantage et profit; car, en attirant et retenant en un lieu déterminé leurs vassaux disséminés, ils les avaient amenés à bâtir la ville, en laquelle leur autorité et puissance étaient reconnues et conservées, leur justice sûrement exercée et leurs droits, censives et leudes apportés et perçus par ses officiers. Pourquoi s'étonner qu'ils eussent concédé à cette ville certains émoluments, sans en payer aucune prestation, comme le pré commun, la pièce de *la Serre* et la dépaissance du bétail dans toutes les forêts de la baronnie, alors qu'il apparait clairement qu'en accordant la franchise de certaines redevances, ils s'assuraient d'autres avantages plus importants? Les droits sur le poids et l'étalage? La gabelle sur le vin, sur l'huile et sur les boucheries?... Mais les habitants n'ont-ils pas bâti à leurs frais la halle? N'entretiennent-ils pas les murs, fortins, pavés, chaussées, fontaine, ponts et chemins, ainsi que l'église et une lampe devant le Saint-Sacrement de l'autel? N'ont-ils pas la garde onéreuse de cette ville « qui fait front aux Espagnes » et où

Digitized by Google

tant Espagnols qu'Aranais viennent faire le commerce, en temps de guerre comme de paix, en vertu du traité des *passeries* ? Le seigneur, ou pour lui les prêtres chapelains, ne prélèvent-ils pas le filet du porc et la poitrine[1] de chaque bœuf ou vache que le boucher abat ? Ne perçoivent-ils pas aussi la leude sur le sel, et le baron les droits sur les grains et autres marchandises qui se vendent aux foires et marchés ? Et quant au pré commun en particulier, n'y perçoit-il pas la leude sur tout le bétail vendu ? Est-ce que la possession immémoriale de la ville n'est pas attestée par les vieux ormeaux que les habitants y plantèrent jadis et par la chapelle qu'ils y ont bâtie à une époque très reculée ? En présence d'une possession si nettement caractérisée et jamais jusqu'ici contestée, qu'importe que certains titres n'aient pu être retrouvés et produits ? En ce qui concerne les actes d'achat des moulins de Sengouagnet et de Milhas, on avait dû les produire à Toulouse, à l'occasion d'un procès récent ; mais désormais ils sont à la disposition du juge réformateur. Enfin, c'est bien à tort que les consuls ont été accusés d'avoir démoli le moulin dit de *Ribet*, pour n'en plus payer le fief annuel. En fait, la ville l'avait acquis de Marthe d'Astarac, au prix de 600 livres, outre les redevances annuelles ; mais peu de temps après, cette même Dame peu scrupuleuse avait vendu tous les droits seigneuriaux par elle prétendus sur la baronnie au roi de Navarre, aïeul d'Henri IV ; en sorte que la ville avait été contrainte de prendre de nouveau ce moulin en emphytéose de feus Antoine et Jeanne, roi et reine de Navarre, moyennant 1500 livres d'entrée et

1. Dans mon essai de traduction de la Coutume d'Aspet (*Revue de Comminges*, t. XV, année 1900), j'avais cru devoir attribuer au mot *pietz* la signification de *pis* de la vache, article 36 de la Coutume. C'était une erreur : il faut traduire *pietz* par *poitrine*. J'en trouve la preuve dans un acte retenu par Arnaud de Marignac, notaire, le 7 janvier 1401, dont le texte latin porte : *Item prœfata domina Barrava dotavit post mortem suam dictam cappellaniam de lumbis et pectoribus consuetis recipere à macello Aspelli.* La même traduction est donnée dans tous les actes de procédure écrits en français, au cours du procès de la Réformation. Il n'y a donc pas lieu de traduire *pietz* par *pieds*, comme le suggère M. P. D. dans l'un des derniers numéros des " Annales du Midi ".

Digitized by Google

100 livres tournois de fief annuel. Elle en jouissait, lorsque le comte de Candale, fils de ladite Marthe d'Astarac, muni d'un arrêt du Parlement de Toulouse qui annulait la vente, s'en empara et le renta à son profit. Ses fermiers le laissèrent tomber en ruine et finalement en transportèrent les matériaux dans d'autres lieux de la baronnie, pour y bâtir deux autres moulins. En sorte que la démolition du moulin, loin de procurer un gain à la ville, lui a fait perdre 2100 livres ; à raison de quoi, elle demandera la restitution de ladite somme en la présente instance, nonobstant le procès pendant quant à ce, au Grand Conseil, par suite de l'évocation obtenue par le roi de Navarre.

Le débat étant ainsi posé par les deux mémoires et les moyens de chaque partie développés oralement, Antoine de Sanson rendit, le 30 novembre 1606, une ordonnance dont le dispositif est ainsi conçu :

« Ordonnons qu'icelui syndic des consuls prouvera dans quinzaine la spoliation dudit moulin de *Ribet* par le sieur de Candale, le tout sans préjudice des arrérages des fiefs dudit moulin, s'il y échet ; dans lequel délai ledit syndic pourra vérifier par actes ou témoins, de la qualité requise, l'immémoriale possession d'avoir toujours perçu et tiré, sans contredit dudit procureur ni autres, le provenu de la ferme des poids et estalages des halles, et ledit procureur au contraire. Et néanmoins, ordonnons que l'arpentement des bois de *la Rouère*, terre des *Abbatuts*, la prade du *Cap de las Vignes* ou de *la Serre* et pré commun, possédés par ladite communauté, sera fait par un agrimenseur duquel lesdits procureur et syndic conviendront dans ledit délai, ou, à faute de ce faire, qui par nous sera pris d'office, pour, sa relation avec les instruments et actes susdits par nous vus, être dit droit sur ladite maintenue ou destitution et sur le surplus des réquisitions desdites parties, ainsi qu'il appartiendra. Et cependant la récréance[2] des titres produits par ledit syndic lui est baillée, à la charge d'en être retenu extrait par le greffier du domaine, dépens réservés en fin de cause. Sanson, signé ».

Cette ordonnance ne fut expédiée au syndic, malgré le délai de quinzaine imparti, que le 26 août 1608. C'est que, dans l'intervalle, un édit d'Henri IV avait incorporé à la

2. Récréance : possession provisoire.

Digitized by Google

couronne de France l'ancien domaine de Navarre, et les officiers de ce domaine avaient dû recevoir une nouvelle investiture. Antoine de Sanson fut confirmé dans son office de réformateur royal par lettres patentes du 4 février 1609, qui durent être présentées au Parlement de Toulouse pour enregistrement. Le 30 septembre 1610 seulement, le juge délivra au syndic le permis de citer ses témoins à comparaître le lendemain et jours suivants, par-devant lui, à Aspet, *en la maison d'Honoré Boisson où il était logé.*

Trois citations furent signifiées par Fabien Bartier, *baile d'Aspet;* deux autres par Jean Ribet, *sergent ordinaire* de la ville. Deux particularités à signaler dans ces actes de procédure: chacun constate que la copie a été remise au cité en présence de deux témoins requis; d'autre part, le sergent ordinaire Ribet ne signe pas ses exploits, très probablement parce qu'il ne sait point, et c'est un sieur Giscart qui signe pour attestation, « *au rapport dudit sergent* ».

Enfin, l'enquête s'ouvre le 1er octobre 1610. Un seul témoin est entendu ce jour-là, Pierre Rumèbe, laboureur, habitant d'Estadens. Le 2 octobre, sont entendus : Bernard Milhas, laboureur, habitant le hameau d'Escaig, paroisse de Couret; Guillaume Abadie, marchand, habitant de Soueich; Raymond Loubère, tisserand, habitant dudit lieu. Le 5 octobre, sont entendus: Jean Fouert, baile de Saleich; Raymond Médan, maréchal, du lieu d'Estadens; messire[1] Antoine Rouch, prêtre, habitant de Montastruc; messire Pierre Saint-Martin, prêtre et recteur du lieu d'Arbas; maître Jean Dupuy, notaire de Rouède. Le 7 octobre enfin est entendu messire Bertrand Fos, prêtre, habitant de Chein-Dessus.

Toutes les dépositions sont univoques. Il suffira d'en transcrire ici une seule, pour les connaître toutes :

1. Titre qu'on donnait par abus aux prêtres, médecins, avocats. Les consuls aussi se faisaient qualifier *sire* dans les actes publics; mais à leur égard, c'est comme si l'on eut dit sieur un tel. (*Dictionnaire du Droit*, de Ferrière, Paris, 1762.)

Digitized by Google

« Du septiesme dudit mois d'octobre mil six cent dix, par-devant » ledit sieur réformateur,

» Messire Bertrand Fos, prêtre, habitant du lieu de Chein-» Dessus, aagé de quatre-vingts ans ou environ, possédant en » biens huit cent liures, témoing assigné, produit et reçeu à la » requeste dudit scindic contre ledit procureur, lequel moiennant » serment par luy presté, ayant mis la main sur sa poitrine[1], a » déposé comme s'ensuit :

» Interrogé sur le contenu des articles produitz par ledit scindic » contre inceluy procureur du roy, qu'il a lui-mesmes leus et bien » entendus,

» A dit estre chose véritable et notoire à tous ceux qui sont en » ce pays que la ville d'Aspet est la capitalle de la baronnie, en » pays stérille et montueux, et une des villes néanmoins qui est » limitrophe des Espaignes et qui leur fait front, en laquelle tous » les officiers soit de la justice où des deniers royaux y résident ; » et n'y a autre ville fermée que celle-la dans la baronnie, en » laquelle tous les subiectz du sieur baron respondent et y ont » une conservation en tout temps et mesme es jours de marché, » qui sont chaque mercredy, et des foires qui s'y tiennent le long de » l'année, ensemble des marchands qui y trafliquent, aussy bien des » François que des Espaignolz, qui, soubz la faveur du privilège » des *passeries,* ont l'accez libre en tout temps en ladite ville, » pour y traffiquer. A ceste occasion, il a veu depuis sa congnois-» sance et a appris de ses devanciers que le baron d'Aspet a » permis et donné l'imposition du droit de gabelle sur le vin, » l'huille, poix, estallage et boucherie de ladite ville d'Aspet. En » conséquence, que les habitants d'icelle sont tenus à la réparation » des fortifications, des murs, pavez, chaussées et halle de ladite » ville, et d'une lampe ardente devant l'autel du *Corpus Domini ;* » ce qu'il a veu tousiours observer depuis sa mémoire, qui est » depuis soixante cinq ans et plus. A la iouissance desquelz droitz » il n'a iamais veu ny ouy dire qu'ilz ayent esté empeschez ny » troublez, ny mesmes par le sieur de Candale, lequel depuis cin-» quante ans ou environ se fit mettre en possession des droitz » seigneuriaux de ladite baronnie, par adiudication qu'il en avait » eue, et d'un moulin à bled dit de *Rivet* possédé par lesditz con-» sulz, duquel il se saisit auec lesditz droitz et en fit le premier » afferme au Capdet François de Rege et Raymond Rivet dit » Cachau, entre les mains desquelz, par succession de temps, ledit » moulin tomba en ruine, et les meules d'iceluy portées, l'une au » moulin de *Lebron* et l'autre au moulin de *Bataille,* jurisdiction » de Chen, que ledit Cachau fit bastir, appartenant audit sieur de » Candale. Semblablement, dit que les habitans de ladite ville et » consulat sont en possession de tout temps. dont il ne sçait estre » mémoire du contraire, de l'usage des bois, eaux et forestz de » ladite baronnie, pour la couppe du bois pour leur chauffage, » bastimens et autres leurs meubles domestiques, et de tout le

1. Les prêtres seuls prêtaient serment la main sur la poitrine. Les laïques juraient la main sur les saints Évangiles.

Digitized by Google

» pasturage pour leur bestail es bois, torestz, montagnes et » vaccans. Ce dessus a dit sçavoir pour l'auoir veu, auoir fréquenté » et hanté ordinairement en ladite ville, comme proche voisin, et » que, lors de la prise de possession par ledit sieur de Candale, » il estudiait en icelle ville. Autre chose n'a dit, recollé et a per- » severé et a signé. De Fos, ainsi signé. Sanson juge réformateur » et Dauban greffier, ainsi signés. »

Comme on le voit, tous les faits articulés par les consuls avaient été vérifiés et rapportés; l'enquête avait pleinement établi le bien fondé de leurs revendications. D'autre part, le procureur du roi avait renoncé à toute contraire enquête, par impuissance ou peut-être par calcul. L'issue du procès ne paraissait donc point douteuse. Mais le baron d'Aspet était alors roi de France et de Navarre! Le moyen de donner tort à si haut et si puissant seigneur !..... On s'agite, on s'assemble, les conciliabules succèdent aux entrevues secrètes, on circonvient les membres influents du conseil de la ville, on les adjure, on les menace peut-être. Finalement, on arrête les bases d'une transaction.

Le 15 octobre 1610, huit jours après l'audition du dernier témoin, l'assemblée générale de « messieurs les gens du conseil » a lieu dans la maison de ville. Présents: noble Jean Dencausse, capitaine, premier consul et syndic de la ville; sires Jean Adeilh, Jean Goueilhé et Gironis de Goueilh, consuls; maitre Charles de Boissy, docteur ès-droits et assesseur desdits sieurs consuls; Jean Maylin, bourgeois; sire Fabien Séquail, Pierre Bartier, Pierre Cristin, Jean Desvaux, Martin Porte, Pierre Ader, Jacques Adeilh, maitres Raymond et Roger Ribet, Jean Marignac, Jean Caudéré, Jean-Bertrand Léporé, Raymond Mora, Raymonet La Tour, Bertrand Dessens, Michel Constans, Jean Saint-Sarnin, Jean Caubère, Bertrand Varés, James Dencausse, Bertrand Varés, James Cabiro, Bertrand Tentou, Guilhem de Goueilh et Jean Gerauld, « faisant tous la plus grande partie des prud'hommes de messieurs les gens du conseil ». Sans exposé préalable, sans doute parce que le siège avait été

Digitized by Google

précédemment fait, l'assemblée crée, établit et constitue procureur-syndic Jean Dencausse, premier consul, à l'effet d'accorder et transiger avec messieurs Antoine de Sanson, Pierre de Maylin, conseiller du roi, juge en la châtellenie d'Aspet, et Géraud Fabien, procureur du roi, le procès pendant devant le juge réformateur, et de nouveau constituer et faire à Sa Majesté baron d'Aspet la somme de 25 livres tournois d'albergue ou fief annuel, à raison des possessions, terres, vacants, bois, forêts, montagnes, et de tous autres différends, tant pour les moulins que pour les pâturages, droits et émoluments, franchises et libertés, que la ville possède de toute ancienneté, et ainsi reconnaître « la supériorité et redevance que ladite communauté doit à Sa Majesté ». Le mandat est bref et bien délimité : la ville renonce à la répétition des 2100 livres payées pour le moulin confisqué de *Ribet* ; et pour la libre et entière jouissance de ses droits immémoriaux, elle paiera au baron 25 livres de fief annuel. C'est tout ; mais on va voir quelle singulière extension fut donnée aux pouvoirs du procureur syndic.

Cet acte, dit *acte de syndicat*, fut reçu par Deléporé, notaire royal d'Aspet, ledit jour 15 octobre 1610. Trois jours après, le 18 octobre, le même notaire, doublé cette fois de Jean de Fabien, notaire royal de la baronnie d'Encausse, retenait l'acte de transaction entre : 1° Antoine de Sanson, conseiller du roi, etc., etc., assisté de Pierre de Maylin, juge ordinaire de la baronnie, Géraud de Fabien, procureur du roi et Pierre Dauban, greffier du domaine, d'une part ; 2° noble Jean Dencausse, premier consul, assisté de Charles de Boissy et plusieurs membres du conseil de la ville, d'autre part. Témoins : Symphorien Blanchet, régent et maitre des écoles d'Aspet, natif de Rheims en Champagne ; Pierre Bonnet, consul de Rouède ; Jean Dencausse, de Soueich ; Jean Mennerier,

5. Le droit de porter les livrées consulaires était octroyé par le roi, moyennant finances. Et de même aujourd'hui, pour avoir le droit de porter une décoration, il faut préalablement acquitter les droits de chancellerie.

Digitized by Google

natif de Pontoise. Le texte de cet acte, inséré tout au long au recueil des parchemins de la ville, folios 118 à 125, peut être ici omis sans difficulté ; car il est reproduit, du moins en substance, dans la sentence rendue, le 22 octobre 1610, par le juge réformateur, à l'effet de confirmer la transaction, rendre ce contrat plus solennel et lui donner plus de force :

« Veu par nous, juge réformateur et conservateur, le procès, » ordonnance donnée en l'instance, pièces et productions y men- » tionnées, faitz articulez dudit scindic, enqueste sur iceux faicte, » accord et transaction passée de nostre authorité entre lesditz » procureur et scindic, le dix huictiesme iour du présent mois » d'octobre mil six cens dix, retenu par Mes Jean Fabien et Jean » Deléporé, notaires, dires et playdz d'iceux procureur et scindic, » joint nostre appointement en droit, et ce que faisait à voir, eue » sur ce délibération de conseil ; par nostre présente sentence » deffinitive, en suivant ladite transaction, avons condamné ledit » scindic à faire le délaissement, en faveur du roi baron, du droit » que ladite communauté avait acoustumé prendre sur les me- » sures des grains qui se débitent par les estrangers, en la place » dudit Aspet ; et au surplus maintenu deffinitivement lesditz » consulz en l'exercice de la justice de police et criminelle en » concurrance du juge dudit Aspet, en la faculté de porter liurées » consulaires[5] pour la décoratisn d'icelle, continuation des foires » et marchez ordinaires et acoustumez, perception des droits » d'estallage, poidz, chairs, vins, gabelles, seel, huilles et autres » qui se débitent et portent en ladite ville, place et boucheries, » pour employer le provenu à la réparation et conservation des » murs, portes, fortifications, chaussées, fontaines, pavés et hale, » et tenir une lampe allumée au-devant le Sainct Sacrement de » l'autel, en l'église parochielle, suivant l'institution ; à la charge » d'en rendre bon et loyal compte par devant les officiers ordi- » naires de ladite ville et baronnie et autres depputez par le con- » seil d'icelle ; et aux authoritez, privilèges, franchises, libertez, » concessions, glandages, hestrages, fueillages, paissage et usage, » tant des eaux pour faire moudre leurs moulins ditz de Machou, » Sainct Goagnet et Milhas, arrouser leurs prez, abbreuver leur » bestail et y pescher en temps non prohibé par les ordonnances, » que du bois de *la Ruère*, pré commun, *les Abbalutz*, plan de » *la Serre* et prade, privativement à tous autres ; ensemble aux » autres terres vaines, montagnes, bois et forêts, pour leurs basti- » mens, chauffage, à faire chaux et du charbon, instrumens ara- » toires et autres meubles domestiques ; et comme ilz ont cy- » devant acoustumé, et le tout en bons pères de famille ; sans en » pouvoir vendre hors ladite ville et consulat, soit pour brusler, » bastir ou mettre en œuvre pour autres usages, sur peine de » confiscation et de 60 solz d'amende pour la première fois, et de

Digitized by Google

» double et autre arbitraire pour la seconde fois, applicable un » tiers au roi, autre tiers au scindic de la ville et l'autre au dénon- » ciateur, afin de soigner la conservation dudit bois : faisant » inhibition et deffence aux officiere de ladite baronnie et tous » autres de quelle conditions qu'ilz soient de faire ny faire faire » couppe d'aucune condition de bois, à peine de 500 liures et autre » arbitraire ; et aux conditions susdites, avons condamné ledit » scindic, suivant son offre, paier en corps de communauté » annuellement la somme de 25 livres à Sa Maté ou son trésorier, » à commencer à la prochaine feste de Toussainctz, outre 12 liures » dix solz que ledit scindic paie annuellement de fief au sieur de » Candale pour lesditz trois moulins, et autres menus fiefz que » tous les biens-tenants dudit consulat font pour leurs possessions » particulières, suivant et conformément à ladite transaction, » laquelle en tous ses chefs et notamment en ce qui regarde le » moulin de *Ribet* sortira à son effect, et à la charge de maintenir, » conserver et deffendre les authoritez et droitz du roi baron et » faire les submissions et hommages acoustumez et de rendre et » administrer la justice avec toute équité, intégrité et diligence, » sur peine de privation de l'exercice d'icelle. Si, avons condamné » ledit scindic aux despens des délays frustratoires. Et néantmoins » que lesdits scindic, manans, habitans et bien-tenans bailleront » par sommaire dénombrement les biens qu'ilz y possèdent, leurs » contenances, limites et confrontations, le fief et debuoir qu'ilz » en font audit sieur baron, avec les titres iustificatifz de leur » légitime possession, pour après estre procédé à l'arpentement » par un agrimenseur, sur peine estre procédé à la saisie desditz » biens, adiudication au profit de Sa Maté baron, union et incor- » poration à son domaine, et des frais et despens encourus. » Sanson, juge réformateur et Dauban greffier, signés ».

L'injonction aux particuliers bien-tenants d'avoir à « bailler » le dénombrement des terres par eux possédées, afin d'établir l'assiette de l'impôt foncier et mobilier, n'était pas encore obéie six ans plus tard. Le procureur du roi requérait instamment la saisie des terres et leur incorporation au domaine du baron. De son côté, le syndic des consuls sollicitait toujours de nouveaux délais, vu les difficultés des opérations d'arpentage. Enfin, le 4 novembre 1616, Antoine de Sanson rendit une dernière sentence, qui accordait un nouveau délai de deux mois aux consuls, pour faire procéder à l'arpentage du territoire par des agrimenseurs « capables, suffisants, approuvés et jurés », en présence du procureur du roi. Après le dépôt de leur rapport, il était enjoint de dresser

Digitized by Google

des livres terriers, sur le vu desquels seraient établis les rôles d'impôt individuel, à raison de cinq deniers par feu allumant et de pareille somme par chaque arpent de terre, mesure de Comminges[6]. Les livres terriers furent établis. On conserve encore aux archives de la mairie d'Aspet ce premier essai de cadastre, très fertile en indications utiles.

F. PÉRISSÉ.

6. L'arpent de Comminges représentait 115 ares.

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE COUSERANS

PENDANT LA RÉVOLUTION

(suite)[1]

Saint-Lizier

La Révolution trouva, sur le siège de Saint-Lizier, un évêque qui n'avait pas reçu du ciel cette énergie directrice qui fait les grands conducteurs de peuples à travers les solitudes du désert aussi bien que dans les tourmentes des mers. Prélat de mœurs paisibles, esprit orné mais superficiel, il était plus apte à faire les honneurs de son salon épiscopal qu'à préparer son clergé et son peuple aux épreuves qui les attendaient. Né à Senchetti dans le Gévaudan, DOMINIQUE DE LASTIC était titulaire du prieuré du Pont Saint-Esprit, archidiacre du Grand-Co et vicaire général de Pontoise, quand la faveur royale l'appela à l'évêché de Couserans. Il fut sacré évêque le 9 janvier 1780. Le clergé du Couserans l'élut député à l'Assemblée nationale le 29 mai 1789. Arrivé à Versailles, il se joignit, le 1er juillet 1789, à l'évêque de Clermont et aux archevêques de Reims, Toulouse et Rouen pour déposer sur le bureau des déclarations par lesquelles ils faisaient des réserves sur leur comparution dans l'Assemblée. Mais bientôt, voyant l'horizon s'assombrir, il quitta la France et se réfugia en Allemagne où il mourut sur la fin de 1798.

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir aucune lettre ou mandement adressé par l'évêque député à ses commettants ou fidèles, pour leur porter ses conseils dans la terrible période qu'ils allaient traverser.

Vicaires généraux — Chanoines — Bénéficiers Clergé paroissial

Bernard d'UHART fut de longues années grand archidiacre du diocèse. N'étant pas originaire du Couserans, il regagna son pays natal dès le début de la Révolution et n'eut pas ainsi de serment à émettre à Saint-Lizier.

1. Voir *Revue de Comminges*, 1901, 4e trimestre, p. 218.

Digitized by Google

Gauthier MOGUERS, vicaire général, refusa le serment ; ses biens furent saisis et vendus.

Jean-Louis DE MÉRITENS-ROSÈS-SENTENAC, licencié en droit canon, ouvrier du chapitre le 28 mars 1776 en remplacemant de Bernard-Gaudens de Méritens nommé sacristain, vicaire général en 1779, prêta le serment du 14 août 1792 ; arrêté le 5 mai 1793, conduit au dépôt de Foix, puis en réclusion à Pamiers avec son frère ; ses biens furent vendus au profit de la nation. Mort à Saint-Lizier le 5 nivose an II.

DE ROQUEMAUREL Gaspard-Joseph, docteur en théologie, après avoir été curé de Saint-Girons (18 mai 1753), official du diocèse (9 mai 1755), chanoine ouvrier de la cathédrale (9 septembre 1756), fut nommé vicaire général le 15 avril 1760, prêta serment en 1791.

VILLA François, originaire du diocèse de Rieux, avait été curé de Saint-Girons, devint chanoine de Saint-Lizier le 1er juillet 1761 et vicaire général en 1779 ; prêta le serment du 14 août 1792. Il mourut à Saint-Lizier, âgé de 64 ans, le 21 septembre 1793.

BALEIX, né à Morlane (Hautes-Pyrénées), chanoine, prêta le serment, mourut à Saint-Lizier le 3 pluviose an X, âgé de 87 ans.

Bernard DE BÉLISSEN, natif de Labastide-de-Sérou, nommé chanoine le 28 août 1768, prêta le serment du 14 août 1792, mais bientôt après fut enfermé dans la prison de Saint-Lizier, d'où il s'évada ; ses biens furent vendus ; il mourut à Saint-Lizier en 1835.

BESSON refusa le serment, fut conduit par les gendarmes hors du territoire de la République, et ses biens furent vendus.

BRUNET Gaspard-François, né à Lescure, le 18 septembre 1741 ; après avoir été chanoine de la collégiale de Massat, curé de Cadarcet et Montjoie, fut nommé ouvrier de la cathédrale le 10 décembre 1776 ; refusa le serment et partit en Espagne. A son retour, nommé curé de Massat, où il mourut, à l'âge de 90 ans, le 26 juillet 1831.

LEGARDEUR, chanoine, prêta le serment du 14 août 1792. Décédé à Saint-Lizier le 28 mai 1793, âgé de 72 ans.

Guillaume MOULIS, originaire de Cazavet, théologal du chapitre, se retira en juillet 1790 dans son village natal ; envoyé aux prisons de Toulouse, bien qu'il fut porteur d'un certificat de civisme, il passa sept mois en réclusion, et fut mis en liberté par le représentant du peuple Mallarmé, sur attestations du comité de surveillance de Saint-Girons affirmant que Moulis méritait son élargissement « comme ne tombant pas sous le coup de la loi du 17 septembre 1793 ».

Pierre DE MÉRITENS-MONTÉGUT, chanoine, prêta serment, mourut d'une chute de cheval sur la route d'Augirein à Saint-Lary, le 11 décembre 1829.

Digitized by Google

Bernard-Gaudens DE MÉRITENS-ROSÈS, frère de Jean-Louis de Méritens, vicaire général le 28 juin 1768, sacristain du chapitre le 28 mars 1776, mort à Saint-Lizier le 3 pluviose an X, âgé de 72 ans ; malgré son serment de 1792, fut avec son frère emprisonné.

Jean-Baptiste DE MÉRITENS DE MONTÉGUT, originaire d'Argein, chanoine, ayant refusé le serment ainsi que son frère Adrien, partit en exil en Espagne.

Dominique-Gaspard DE ROQUEMAUREL, bachelier en théologie, après avoir été bénéficier de la cathédrale, fut nommé précenteur le 13 février 1770.

Jean SAURAT, né à Saint-Girons, curé de la cathédrale le 16 décembre 1761, fut promoteur du diocèse, prêta serment en 1792 et fut enfermé au dépôt de Foix et à la prison de Pamiers avec de Méritens ; mourut sans fonctions à Saint-Girons.

Antoine TUSSAU, ex-curé de la cathédrale, chanoine, mort le 29 fructidor an X. Nous ignorons s'il prêta serment.

Guillaume AMANS, natif de Saint-Girons, après avoir été chanoine de la collégiale de Massat devint prébendier de la cathédrale de Saint-Lizier, le 6 juillet 1770, prêta serment et fut nommé juge du district.

Pierre AMANS, frère du précédent, né à Saint-Girons le 14 avril 1739, prébendier le 10 avril 1775, refusa le serment, fut déporté à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré le 20 septembre 1798. Ses biens furent vendus ; mourut à Caumont, le 17 mai 1829.

Girons-Charles BORDES, natif de Saint-Girons, prébendier, prêta serment. Fut pendant quelque temps intrus de Sentenac-d'Oust ; mais, arrêté par ordre de Chaudron-Rousseau, fut enfermé à Foix, puis à Pamiers, avec les abbés de Méritens.

Bernard CARRÈRE prêta serment ; n'échappa point à la persécution ; il fut déporté et ses biens furent vendus.

Jean-Raymond CASSIGNOL, prébendier, assermenté ; mourut à Saint-Lizier, le 18 frimaire an IV.

Guillaume COMMENGE, nommé prébendier de la cathédrale en 1753, refusa le serment, fut déporté et ses biens vendus ; de retour à Saint-Lizier, mourut le 23 ventose an VIII, à 80 ans.

Barthélemy-Chrétien DAUBY, prébendier, natif de Saint-Girons, prêta le serment du 14 août 1792, se rétracta, mourut à Saint-Lizier le 7 brumaire an XI, âgé de 72 ans.

Jean-François DARGEIN oncle, prébendier du 28 janvier 1771, prêta le serment du 14 août 1792, mais bientôt s'exila en Espagne, et ses biens furent vendus par la nation.

Digitized by Google

Joseph DARGEIN-DUPONT, prébendier du 13 août 1765, prêta serment, fut nommé greffier du tribunal et aumônier de la garde nationale. Il fut néanmoins déporté et ses biens furent vendus. Nous le retrouvons à Sentein, où il s'était établi, le 16 fructidor an IX.

Bertrand DURRIEU, prébendier, prêta serment et devint curé constitutionnel de Luzenac en 1793.

François-Michel GUICHARD, aumônier de l'hospice, refusa le serment, subit la déportation et la vente de ses biens.

Adrien DE MÉRITENS, prébendier, né à Argein, frère de Jean-Baptiste de Méritens, comme lui refusa le serment, fut arrêté et ses biens furent vendus.

Joseph NARTUS, originaire de Saint-Girons, ancien curé de Varennes (Toulouse), prêtre de mérite, résista à la Révolution ; mourut à Saint-Girons, sans titre.

Guillaume SENTENAC, originaire de Soulan, prêta serment.

Jean-Baptiste SURRE, natif de Saint-Girons, bénéficier, fut exilé et revint mourir à Saint-Girons, sans titre.

Urbain DE SALIN, né au château de Niart (Montgauch), prébendier, mourut aux Carmes le 2 septembre 1792.

« Le premier ecclésiastique que les bourreaux rencontrèrent et frappèrent, dit l'abbé Berthelot, fut M. de Salin, qui profondément occupé d'une lecture avait paru ne s'apercevoir de rien. Ils le massacrèrent à coups de sabre.

SEGUIN, originaire de Castillon, bénéficier, fut déporté en Espagne et, à son retour en France, se retira à Castillon.

Antoine PHILOUSE, né à Saint-Lizier, devenu aumônier de l'hospice après la démission de Guichard et d'Amans Pierre, prêta le serment.

D'autres bénéficiers du chapitre, tels que Anouilh, Maginet, Maylié, Soum, Vergnies, étaient à Saint-Lizier au début de la Révolution ; mais nous ignorons l'attitude qu'ils prirent en face des exigences du pouvoir. Il nous reste encore à mentionner les curés qui occupèrent les deux paroisses.

Pierre DURAU, né à Bonrepaux le 27 avril 1735, fut nommé curé de Notre-Dame de la Sède, le 30 juin 1763. Il prêta le serment restrictif le 30 janvier 1791, mais refusa le serment sans conditions; fut déchu de sa cure et remplacé par Alexandre Laporte, du Trein-d'Ustou. Partit en Espagne en septembre 1792, d'où il ne revint que dans le courant de 1800. A la nouvelle circonscription des paroisses, il fut curé de Moulis, où il mourut le 3 novembre 1816, sur ses 80 ans.

Digitized by Google

Alexandre LAPORTE, natif du Trein-d'Ustou, prit la place de M. Durau à titre de curé constitutionnel, mais se rétracta par lettre publique le 26 messidor an III et rentra dans sa famille. Le culte fut suspendu à Notre-Dame de la Sède après son départ.

Jean SAURAT, natif de Saint-Girons, curé de la cathédrale de Saint-Lizier, ne consentit à prêter que le serment restrictif. Obligé de donner sa démission, il partit en exil et fut remplacé par l'intrus BERGÈS.

BERGÈS, natif de Montfort (Saint-Lizier), devint curé constitutionnel de la cathédrale, en remplacement de M. Saurat Jean ; démissionnaire au Concordat ; mourut à Montfort, à l'âge de 61 ans, le 4 août 1827.

Alas

La Révolution trouva dans cette paroisse Bertrand BARON [1], qui après quatre ans de séjour à Balagué fut nommé, le 24 avril 1777 à Alas, où il succéda à Laurent Peyras, démissionnaire. Bertrand Baron refusa le serment et partit en Espagne où il mourut, dit la tradition, dans une cabane de berger au moment où il s'apprêtait à rentrer en France.

En juillet 1791, le service d'Alas fut confié à François DELORT, originaire de Castillon. Delort fit, le 2 frimaire an II, au conseil général de Castillon, la remise de ses lettres de prêtrise, qui furent brûlées sur la place publique [2].

Le 9 brumaire an III, l'administration centrale écrit à la municipalité de Castillon : « Par nostre arrêté du 8 messidor dernier, nous avons écarté tous les prêtres de leurs fonctions. L'anéantissement des préjugés de la superstition a été le motif qui a provoqué cet arrêté. Le sieur Delort, ci-devant curé d'Alas, a été retiré de sa paroisse et consigné à Castillon. Cependant, au mépris de l'arrêté de l'administration, nous avons appris que ce prêtre s'est permis d'aller dans sa ci-devant paroisse y faire des fonctions sacerdotales et propager par là, dans l'esprit du public, des erreurs funestes pour la philosophie et la raison. Cette conduite mérite la surveillance des autorités constituées. Nous le plaçons sous votre surveillance, afin qu'il ne s'écarte pas de votre commune pour aller dans une autre. Cette précaution est nécessaire pour ôter au fanatisme expirant tous les moyens que pourraient encore lui fournir les prêtres qui le propagent ». [3]

Le 6 janvier 1797, arriva à Alas le vicaire de Sentein, François Dat [4]. Bien qu'ayant prêté les divers serments de 1791 et 1792 [5], il avait été

1. Né à Castillon, prêtre 24 septembre 1768.
2. Arch. de Castillon. Registres municipaux.
3. Archives départ., série L. 62.
4. Né à Rimont le 16 décembre 1776, minoré le 11 mai 1784.
5. Voir Sentein.

Digitized by Google

arrêté par ordre de Chaudron-Rousseau et amené aux Carmélites de Toulouse. Mais ayant présenté aux commissaires délégués de la Société populaire le tableau de sa conduite politique depuis 1789, ainsi qu'un certificat de civisme délivré par le conseil général de Sentein, il fut, avis pris du comité révolutionnaire de Saint-Girons, déclaré digne d'être élargi [1].

Il fut le premier prêtre du Couserans qui se réconcilia, par M. Dubourg, avec l'Église catholique « et devint le refuge des fidèles des paroisses environnantes assaillies par les prêtres schismastiques ». [2]

François Dat mourut, dans sa paroisse d'Alas qu'il avait régie pendant plus de trente ans, le 18 janvier 1828.

Aleu et Castet

A Jean Caors succéda, le 2 novembre 1759, Augustin Dupré. Celui-ci étant mort, Alexandre BRUNET, né à Lescure, prend la direction de la paroisse, de juin 1793 jusqu'au commencement de 1796. Il revenait d'Espagne, où il avait dû se retirer avec son oncle, ancien chanoine de la cathédrale de Saint-Lizier. Depuis le mois de nivose an IV jusques en fructidor an V, il exerça le saint ministère, probablement en qualité de vicaire, dans la paroisse d'Ercé. Il revint pendant quelque temps à Aleu, puis se retira à Lescure, son pays d'origine. L'an IX, 12 brumaire, Bellonguet, sous-préfet de Saint-Girons, écrit au maire de Lescure « qu'il est étonné qu'on souffre sur le territoire de Lescure la présence de cet individu ; il doit attendre hors de la République le jugement qui sera porté sur sa réclamation ». Roudeille a écrit de lui : « Il a dans toutes les occasions donné des témoignages de force et de courage, et les arrêts des ennemis du culte catholique ne l'intimidèrent point ; toujours digne de lui-même, il était prêt à donner sa vie pour ses brebis ; il sut braver les plus grands dangers et se rendre imprenable. Il se trouvait partout et ses ennemis ne le trouvaient nulle part. Un vrai héros de notre religion ». Mort à la cure d'Oust, le 25 août 1832.

Allières

Le 16 novembre 1765, Dominique SABOULARD, successeur de Tatareau, fut nommé curé d'Allières où il mourut, âgé de 71 ans, le 4 mars 1791. La paroisse d'Allières fut dès lors, et pendant quelques années, desservie par B. LARROQUE [3], vicaire de Durban. En l'an VI, Joseph DABBADIE [4], originaire d'Engomer, fait temporairement le service de cette paroisse. A

1. *Les Reclus de Toulouse*, par de Bouglon, page 155.
2. Roudeille.
3. Voir Durban.
4. Voir Engomer.

Digitized by Google

l'époque du Concordat, Jean-Baptiste DÉGEILH, [1] curé de Durban, donne, en même temps, ses services à cette paroisse.

Alos

Quand la Révolution éclata, elle trouva, dans la paroisse d'Alos, M. Vives, qui mourut au début de la Révolution. En 1792, Jean-François JAUZAS, natif d'Alos, ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, s'était retiré dans sa paroisse natale.

Les administrateurs du district de Saint-Girons, avertis qu'il célébrait la sainte messe, lui écrivirent à la date du 9 juin 1792 : « La loi du 13 mai veut qu'on ne puisse pas opposer le défaut de prestation de serment à aucun prêtre pour l'empêcher de dire la messe dans une église paroissiale ou oratoire national ; mais elle n'a pas dit qu'on serait tenu de fournir, aux prêtres qui se présenteront pour la dire, les ornements et vases sacrés nécessaires ; si vous n'avez pas d'autre droit à des ornements que comme prêtre, vous ne pouvez pas exiger qu'on vous en fournisse [2]. »

J.-F. Jauzas partit en Espagne où il passa quelques années. Après la Révolution, M. Jauzas devint titulaire de la paroisse. C'était, dit Roudeille, « un prêtre instruit, ayant un zèle vraiment ecclésiastique ». Il mourut à Alos, le 29 janvier 1847, âgé d'environ 86 ans.

Un ex-chanoine de Massat, M. DOUGNAC, fut nommé curé intrus ; et le procureur syndic, signifiant cette nomination à la municipalité d'Alos, lui écrit le 21 septembre 1792 : « Je vous préviens que M. Dougnac, votre curé, doit se faire installer dimanche prochain. Vous connaissez les devoirs que les lois vous imposent à son égard ; il doit jouir de toute leur plénitude, et votre zèle pour nous est garant qu'il sera parmi vous non seulement à l'abri de tout danger ou outrage, mais même avec agrément [3] ».

Les craintes exprimées dans cette note nous laissent deviner les sentiments avec lesquels la fidèle population d'Alos devait recevoir un prêtre constitutionnel.

Alzen

Baptiste GALY, docteur en théologie, ex-curé de Surba, originaire d'Auzat, était âgé de 48 ans quand survint la Révolution ; il était curé d'Alzen depuis le 18 octobre 1768.

B. Galy fut déporté, comme l'atteste Roudeille. « Cet homme, dit-il, a la réputation d'un homme d'esprit et de conscience ; ce que nous devons

1. Né le 29 novembre 1756, prêtre le 28 février 1783, mort curé de Castet le 11 mars 1830.

2. Archives départ., série L. 58.

3. Archives départ., série L. 58.

Digitized by Google

croire, puisqu'il est compté parmi les prêtres déportés ». Immédiatement après son départ, le 5 décembre 1792, l'intrus PIQUEMAL s'empare de la paroisse ; mais bientôt après, il est supplanté par un prêtre connu pour son civisme, Alexis BRUNET [1]. Nommé par les assemblées populaires curé de Saleich (Haute-Garonne), Brunet ne jouit pas longtemps de ce nouveau bénéfice, car le peuple de Saleich ne voulut pas des services de ce faux pasteur. Ce fut vraisemblablement alors qu'il devint l'apôtre constitutionnel d'Alzen. Il était pourtant doué pour faire beaucoup de bien. Il demeura à Alzen jusqu'au retour du curé légitime.

Antras

MANAUD Etienne, maître-ès-arts, était curé d'Antras depuis le 18 octobre 1763. Il avait précédemment occupé les paroisses d'Augirein, Contrazy et Cadarcet. Excellent prêtre qui avait eu la faiblesse de prêter les serments exigés par la loi, il se rétracta et quitta sa paroisse pour se fixer à Tourtouse, lieu de sa naissance.

Il eut pour successeur un intrus, ci-devant prébendier à Saint-Lizier, Joseph DARGEIN [2]. Au début de la Révolution il avait prêté le serment, mais, disait-il, avec restriction. Il fut greffier du tribunal, aûmônier de la garde nationale, etc... Dénoncé injustement comme ennemi des institutions républicaines, il fut déporté en Espagne. « De retour en France, il soumit son cas à M. Dubourg, qui dut l'absoudre [3] ».

La paroisse d'Antras reçut pendant la Révolution les secours religieux d'un prêtre insermenté, car une plainte du 19 pluviôse an III énonce qu'un prêtre réfractaire exerce le culte catholique dans la ci-devant église d'Antras, et y provoque des rassemblements de différentes vallées pour y entendre des messes, faire rebaptiser leurs enfants et y faire ratifier leurs mariages contractés devant les officiers publics. Nous ignorons le nom de ce vaillant apôtre qui allait consoler la chrétienne population d'Antras.

Argein

Au curé Estaque, mort le 21 mars 1789, avait succédé le curé de Bédeille, Michel LACANAL, originaire de Lacourt [4]. Lacanal accepta le nouvel état de choses et donna par ses serments des gages de soumission à la Révolution ; ses actes de faiblesse ne le sauvèrent pas de la persécution : il fut, comme plusieurs autres prêtres du district, enfermé, le 12 germinal an II, aux prisons de Toulouse. Nous avons la pétition qu'il

1. Originaire de Lescure, né le 5 novembre 1755, mort curé de Saint-Ybars le 9 décembre 1839
2. Natif de Saint-Lizier, prébendier le 13 août 1765, prêtre 28 mai 1768.
3. Roudeille.
4. Prêtre, le 20 septembre 1755.

Digitized by Google

adressa au représentant du peuple pour réclamer sa liberté : « La conduite que j'ai tenue avant et après la Révolution justifie mon innocence. La parfaite union de sentiments des citoyens de ma commune, que je n'ai cessé de former par mes exhortations, me met à l'abri de tout reproche... Ce considéré, ordonner que la liberté me soit rendue, et je ne cesserai de servir à la chose publique et d'employer toutes mes ressources pour animer le zèle patriotique ».[1] Repoussé d'abord dans ses réclamations, Lacanal obtint enfin son élargissement, grâce aux attestations de civisme soit des officiers municipaux d'Argein, soit de l'administration du district de Saint-Girons[2]. Sorti de prison, il alla se fixer à Moulis où il déclare « qu'étant en communion avec Dominique de Lastic son légitime pasteur, il se propose d'exercer le ministère du culte dans l'étendue de la commune de Moulis ».[3]

Lacanal ne pouvait rentrer dans sa paroisse où il avait été supplanté par Joseph Coujou[4], vicaire de Saint-Jean, qui avait été nommé curé d'Argein par l'assemblée électorale de Saint-Girons. En l'an III, 28 thermidor, paraît, dans la paroisse d'Argein, un autre intrus ordonné par M. Font, Pierre Cau[5]. D'un tempérament ardent, belliqueux, il fut mêlé aux mouvements politiques de sa paroisse et devint officier municipal. Au Concordat, il passa à Bethmale comme vicaire, tandis que Guillaume Caubet obtenait le titre de curé d'Argein. Quant à M. Lacanal, nous le retrouvons à la même époque à Galey, faisant les fonctions curiales avec l'agrément de son titulaire, Antoine Roudeille, que ses infirmités avaient obligé à se retirer dans sa famille, à Saint-Girons.

Aron-et-Vic

Charles Itté[6], successeur de B. de Morteaux, démissionnaire, avait été nommé curé d'Aron-et-Vic, le 10 décembre 1776.

Le 14 février 1791, à l'issue de la grand'messe, il dit à ses paroissiens : « Que l'Assemblée nationale s'était attribué un droit qu'elle n'avait point, celui de s'approprier le bien du clergé, ni de rien changer dans la discipline ; que ladite Assemblée était schismatique et que nous le serions tous, sous peu, et qu'à l'avenir les Juifs, les Luthériens et les Calvinistes nommeraient aux bénéfices ; ajoutant encore que, s'il venait à les quitter, celui qui le remplacerait serait un intrus et un larron, et que toutes les absolutions qu'il donnerait seraient fausses ».[7] Victime d'illusions qu'il perdra bientôt, Charles Itté revient, le 27 mars 1791, sur son premier ser-

1. Lettre du 16 vendémiaire an III.
2. *Les Reclus de Toulouse sous la Terreur*. Bouglon, page 156.
3. Archives de Moulis. Registres municipaux.
4. Natif de Castillon, prêtre le 20 septembre 1786.
5. Né à Balacet, le 11 février 1767, mort curé d'Ourjout, le 15 avril 1842.
6. Originaire du Trèin-d'Ustou.
7. Archives municipales de Labastide. Registre des Délibérations.

Digitized by Google

ment. « J'ignorais la loi du 21 janvier dernier, dans laquelle, dit-il à ses paroissiens, l'Assemblée nationale déclare formellement ne pouvoir et n'entendre rien toucher à la Foi ni à la puissance spirituelle que Jésus-Christ a confiée à son Eglise. Elle veut donc dès lors, comme je le fais, que j'écarte de mon serment tout ce qui pourrait lui être contraire : Je jure donc, etc. », et fait le serment pur et simple . [1]

Le curé de Vic-Aron ne tarda pas, en effet, de s'apercevoir de la droiture des intentions du pouvoir civil, car il fut arrêté comme suspect et amené aux prisons de Foix ; mais il dût bientôt s'échapper, car l'administration du district de Saint-Girons écrit aux municipalités « de prendre toutes les mesures convenables pour s'assurer de cet individu dans le cas qu'il serait réfugié dans leur commune ». [2]

Le 28 vendémiaire et le 2 brumaire an VI, le citoyen Alciat déclare, en séance municipale de Labastide, que Charles Itté est sujet à la déportation, soit parce qu'il s'est évadé de la prison de Foix, soit parce qu'il a exercé le culte sans avoir fait la déclaration prescrite par la loi du 7 vendémiaire an IV. La municipalité arrête qu'il sera sommé de venir prendre le passeport pour se déporter, mais l'administration centrale annula l'arrêté municipal, déclarant « qu'Itté ne peut pas être porté sur la liste des émigrés ; il ne peut être considéré que comme reclus et est autorisé à rester chez lui, sous la surveillance de ladite municipalité. » M. Itté mourut à Aron, à l'âge de 80 ans, le 3 août 1815.

Arrout

Etait annexe d'Audressein. Desservi par Jean-Pierre Loubères, curé de cette paroisse au moins de 1771 à 1791, période pendant laquelle il signe dans les registres paroissiaux.

Bernard Liqué signe à partir de cette date, en qualité de vicaire. Originaire d'Audressein, Bernard Liqué était alors âgé d'environ 30 ans. « Zélé partisan du schisme constitutionnel, il vécut entouré de ses parents, dans sa paroisse, sans faire grand bruit », dit Roudeille.

Bernard Liqué devint curé de Salsein, où il mourut en 1848, à l'âge de 85 ans.

Aubert

Le 26 août 1777, François Boé, originaire de Lescure [3], fut nommé curé d'Aubert par Mgr de Verceil ; séduit par les promesses de la Constitution, il prêta serment, le 30 janvier 1791. « Mais, entraîné par la voye de la conscience, il aurait rétracté verbalement à l'église devant son peu-

1. Archives municipales de Labastide. Registre des Délibérations.
2. Archives Département de l'Ariège, série L. 59.
3. Ordonné prêtre à Rieux, juin 1775.

Digitized by Google

ble ledit serment, et pour satisfaire encore à un autre décret rendu le 26 août dernier, il a prié les officiers municipaux de vouloir insérer sa seconde rétractation au présent registre, ce que nous avons fait ». [1]

« Homme de talent et fort régulier qui, avec M. Géraud[2] et M. Cassé[3], écrit Roudeille, a purifié la vallée de Moulis des erreurs des faux prophètes, M. Boë fut peut-être trop facile à y croire au début, mais se ravisa bientôt. Son voyage en Espagne justifia ses bonnes intentions et lui rendit l'estime qu'il avait si bien méritée avant la Révolution. » Il dut franchir la frontière avec plusieurs autres confrères des vallées du Salat et de Castillon, sur la fin de l'année 1792. De retour en France, après la persécution, il reprit la direction de sa paroisse où il mourut le 22 juillet 1832.

Pendant son absence, un prêtre originaire de Cescau, ordonné par M. Font, Dominique Tap, s'offrit pour remplir les fonctions de vicaire ; il fut agréé et jura de « maintenir la Constitution et d'être fidèle, etc. ». [4] Ce serment fut répété, en public, dans l'église d'Aubert.

Audressein

Jean-Pierre Loubères[5] succéda dans cette paroisse à Jean Gaillard le 15 janvier 1771. Malgré qu'il eût prêté tous les serments, il fut arrêté par ordre de Chaudron-Rousseau le 12 germinal an II, le jour même où il déclarait devant le conseil général de sa commune « qu'il suspendait ses fonctions de curé ». [6] D'abord incarcéré à Saint Lizier, il fut dirigé sur Toulouse le 18 germinal, enfermé à la prison des Carmélites. Il écrivit lui-même à Mallarmé : « .... non, tu ne permettras pas qu'un apôtre de la Révolution soit traité plus longtemps comme les prêtres réfractaires qui l'ont combattue. Mon âge et mon infirmité sollicitent une prompte justice ; tu es équitable, je suis malheureux et innocent. Tu me rendras à ma famille pour y avoir soin de mon petit bien. La Convention, comme elle s'en est expliquée assez souvent, n'entend punir que des coupables. Salut et fraternité. 16 vendémiaire an III ». [7] Le conseil général de la commune lui accordant « un tableau de conduite » des plus élogieux, demande qu'il soit mis en liberté, « attendu qu'il a donné des preuves certaines de son civisme, de son amour pour la Révolution et de sa haine contre les tyrans ». Le comité révolutionnaire de Saint-Girons ayant donné un avis favorable à son élargissement, J.-P. Loubères fut mis en liberté. Le 21 pluviose an III, il était de retour dans sa paroisse, qu'il

1. Moulis. Registre municipal : Délibération du 13 septembre 1792.
2. Géraud, curé de Poueich.
3. Cassé, curé de Luzenac.
4. Moulis. Registres municipaux, 24 février 1793.
5. Natif de Labastide-de-Sérou. Prêtre le 19 septembre 1767.
6. Archiv. d'Audressein : Registres des délibérations municipales.
7. Archiv. départementales de l'Ariège. — Fonds de la Révolution.

Digitized by Google

desservit jusqu'au jour de sa mort, 25 vendémiaire an IX ; il mourut à l'âge de 70 ans. Il fut remplacé par PAGÈS, esprit remuant, inquiet, qui avait été successivement intrus de Castillon et de Salseïn.

Augirein

Le vicaire d'Augirein, annexe de Saint-Lary, était Jean-François LAGOUTE [1]. « Homme de bons principes, ayant des lumières et du bon sens, il a, pendant la Révolution, rendu des services au pays qu'il habite, et au voisinage, en courant au secours des malades qui, dans un moment critique, invoquaient son ministère. Voilà le véritable apôtre digne de tout éloge ». [2] Etant vicaire de Rimont, Lagoute avait prêté un serment qu'il retracta, et répara largement cet oubli momentané.

Aulus

François ROUAIX [3], de Massat, était curé d'Aulus en 1790, 1791 et 1792. Il mourut pendant la Révolution. Aucun document n'est venu nous faire connaître son attitude, pendant ces jours si mauvais. Ce bénéfice devenu vacant par la mort du titulaire fut desservi pendant quelques années par M. FOSSAT, curé de Fabas, qui avait dû quitter sa paroisse sur son refus de serment. De la frontière d'Espagne où il avait été déporté, il donnait ses soins à cette paroisse, veuve de son pasteur.

Balagué

BARON Jean-Joseph [4] devint curé de Balagué le 1er septembre 1777 ; il succéda dans cette paroisse à son frère aîné, Bertrand Baron, qui occupa la paroisse d'Alas. Il était âgé d'environ 50 ans quand la Révolution éclata. Il eut l'honneur d'être déporté pour n'avoir pas voulu faire les serments qui répugnaient à sa conscience. Il passa la frontière et se réfugia comme son frère en Espagne. Le dernier acte signé par lui aux registres de sa paroisse est du 14 septembre 1791.

Après quelques années d'exil, il obtint du département un arrêté qui lui permit d'habiter le sol de la République à cause de ses infirmités. Il resta depuis à Castillon dans la maison de son père, toujours digne de lui-même, toujours constant dans ses bons principes. Il mourut à Castillon, où il fut inhumé le 30 germinal an II.

Les biens des Baron frères furent vendus comme biens d'émigrés. Un

1. Né à Castelnau-Durban le 19 décembre 1747, prêtre le 10 mai 1784.
2. Roudeille.
3. Prêtre en 1766.
4. Natif de Castillon, prêtre le 21 septembre 1771.

Digitized by Google

intrus s'empara de la paroisse : c'était Joseph AGERT. [1] « Fougueux de caractère et patriote exalté »,[2] il s'installa dans la paroisse de Balagué à la fin septembre 1791. Il devint plus tard curé d'Argein, où il mourut le 19 décembre 1845.

Baliard, annexe de Montjoie

Alexandre-Sixte BORRELLY,[3] natif de Rimont, était curé de Clermont en 1790. Il passa au diocèse de Couserans et devint curé de Baliard. Ayant refusé le serment, il dut s'exiler en Espagne, rentra en France, et mourut chanoine de la cathédrale à Pamiers, le 20 juillet 1841.

Baliard, après le départ de A.-S. Borrelly, fut desservi par Joseph DUBA, originaire de Bethmale, prêtre ordonné par M. Font. Duba fut secrétaire du curé Salles, de Montjoie. Nommé, le 9 décembre 1792, officier public pour dresser les actes de naissances, mariages, sépultures, il devint successivement adjoint et maire de la commune. Joseph Duba mourut curé de Montjoie, le 22 janvier 1844.

Bethmale

Avant la délimitation concordataire des paroisses, la vallée de Bethmale avait deux églises qui ne formaient qu'une paroisse. L'église mère était à Arrien : c'est là que les évènements de la Révolution trouvèrent Marc-Antoine BONIN [4].

Bonin était un ecclésiastique instruit, *in artibus magister et in utroque jure baccalaureus*. Ancien curé de Castillon, il fut nommé curé de Saint-Michel et Saint-Saturnin d'Arrien et de la B. V. Marie d'Ayet, le 4 novembre 1763. L'assemblée électorale du 30 janvier 1790 le maintint à son poste. « Excellent curé, mais pusillanime, par crainte prêta serment en 1790, quoique dans la conversation il avoue des sentiments qui le condamnent. Sa bonne réputation, dans ces circonstances a fait le plus grand mal, car elle a déterminé plusieurs ecclésiastiques de la paroisse à faire, comme lui, ce que le caprice du gouvernement a pu ordonner ». [5] M.-A. Bonin mourut à Arrien, le 26 frimaire an XII, à l'âge de 81 ans.

A Notre-Dame d'Ayet était comme vicaire Pierre BARTEAUD. [6] Il avait précédemment desservi, à titre de vicaire, Rimont et Esplas. L'assemblée électorale de Saint-Girons l'avait désigné pour la cure de Castelnau-Durban, mais il avait refusé cette nomination. Roudeille le dit « jureur et

1. Sous-diacre 20 septembre 1786.
2. Roudeille.
3. Né le 11 décembre 1751. Ordonné prêtre le 22 février 1777.
4. Né à Saint-Girons, le 12 septembre 1722, prêtre, le 2 septembre 1753.
5. Roudeille.
6. Originaire de Bethmale, diacre le 8 mai 1780.

Digitized by Google

fort zélé pour la Révolution ». Devenu curé d'Arrien, il mourut dans cette paroisse à l'âge de 70 ans, le 16 septembre 1823.

Bonac

Jean-Paul CAORS, natif de Castillon, d'abord curé d'Aleu et de Mercenac, fut pourvu de la cure de Bonac le 18 novembre 1779. Il succédait à Joseph Sentein. Caors prêta le serment constitutionnel, donna sa démission, le 21 novembre 1792, et mourut probablement à Castillon où il s'était retiré. Sa paroisse fut offerte à Jean Pons, curé d'Uchentein, qui la refusa. Dès lors, cette paroisse, divisée en deux parties, eut deux prêtres d'opinions différentes. Après des chocs multipliés, le champ de bataille demeura à M. SAURAT, prêtre catholique. [1]

Joseph Saurat avait été Doctrinaire et vicaire de Castelnau. N'ayant pas voulu suivre le courant révolutionnaire, il fut enfermé dans la prison des Carmélites de Pamiers. Rendu à la liberté après la chute de Robespierre. il fit déclaration d'ouverture d'église, le 5 frimaire an IV, dans la paroisse de Montseron-et-Durban. C'est de là qu'il dût aller à Bonac, où il mourut, laissant la réputation d'un homme de devoir.

Bonrepaux

En 1791, Vincent ISARD, originaire de Prat, après avoir été matutinaire à Balagué, devint vicaire de Prat, chargé du service de Bonrepaux. Il prêta le serment constitutionnel, et la municipalité de Prat, à qui il demande un certificat de civisme le 22 germinal an II, le signale « comme connu par ses sentiments républicains ». Isard devint plus tard curé de Bagert.

Après le départ d'Isard, nous trouvons à Bonrepaux Jean-Baptiste BARBE, de Taurignan-Castet, qui « après quelques années d'égarement revint aux bonnes doctrines », dit Roudeille. Il mourut curé de Méras, le 27 mars 1840, âgé de 76 ans.

Bordes-sur-Lez

A. M. Bonin, mort le 24 septembre 1789, succéda Pierre ESTRÉMÉ, maître ès-arts : il avait précédemment occupé les paroisses de Fabas et Buzan.

A Bordes, il fut nommé le 21 avril 1793 membre du conseil général de la commune.

« Esprit orné et bouillant, quoique âgé de 72 ans, dit Roudeille, mille préjugés qui ne conviennent pas à un bon esprit lui ont fait goûter

1. Né à Castelnau-Durban le 1er janvier 1747, prêtre le 20 décembre 1780.

Digitized by Google

la Révolution, dont il est partisan zélé, et soutient avec acharnement son opinion erronée. Jureur, il se fait une espèce de gloire de ce nom ».

Décédé à Bordes, le 25 mars 1807, à l'âge de 81 ans.

Brouzenac

Jean BARTHE fut nommé curé de Brouzenac en remplacement de M. de Morteaux, le 26 janvier 1755. Il déclare, le 16 février 1791, qu'étant alité, il fera son serment dans sa maison ; et devant les représentants de l'autorité prête ledit serment d'après la formule obligatoire. Mais, pris de remords, le 4 juin 1792, il signe et envoie à la municipalité la déclaration suivante : « Je, soussigné, déclare à la municipalité, que, pour obéir à la voix impérieuse de ma conscience éclairée graduellement sur la Constitution civile du clergé, je rétracte ce serment indéfini dont je fis l'émission l'année dernière, en ma qualité de fonctionnaire public. J'y substitue celui que j'aurais dû émettre alors : Je jure..... exceptant formellement, les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle ; mes ayant-cause remettront à la municipalité la présente déclaration ».[1]

Il est probable que Barthe dut succomber à sa maladie, car les habitants de Brouzenac, étant sans prêtre, firent des démarches pour en obtenir un auprès de M. Font.

L'an IV, 4 brumaire, Joseph DABBADIE, ayant quitté sa paroisse d'Engomer, vint exercer le culte catholique dans cette paroisse.

Buzan

Pierre Estrémé ayant quitté Buzan pour occuper la paroisse de Labas, Thomas BLANC devint son successeur, le 8 mai 1776. Il était originaire de Castillon. « N'ayant pas eu la science de son état, il fit sans discernement le serment ordonné et quitta sa paroisse pour jouir tranquillement, chez ses parents à Castillon, de la retraite accordée aux prêtres de son âge ».[2]

Il avait dû se retirer de bonne heure, puisque, le 12 février 1792, DURRIEU Bertrand fait provisoirement le service de sa paroisse[3].

Th. Blanc mourut à Castillon, le 22 messidor an XI, âgé de 90 ans.

Il eut pour successeur Jean-Jacques GAILHARD[4]. Cet ecclésiastique, qui avait du talent, aurait pu faire grand bien s'il n'avait embrassé le parti constitutionnel. Il mourut à Buzan le 22 décembre 1817, vers l'âge de 56 ans.

1. Archives de Labastide-de-Sérou. Registre des délibérations municipales.
2. Roudeille.
3. Archives de Buzan Registres paroissiaux.
4. Originaire d'Audressein, quartier d'Artigues. Tonsuré, le 24 septembre 1785.

Digitized by Google

Cadarcet et Unjat (annexe)

Le 5 mars 1782, Antoine Boé [1] succéda à M. Michel Galy, comme curé de Cadarcet.

Quoique bon patriote et ancien administrateur du département en 1792, Antoine Boé fut arrêté dans les premiers mois de 1795, époque à laquelle, disent la tradition populaire et une note insérée aux registres paroissiaux d'Unjat, le culte fut suspendu parce que Boé avait été amené aux prisons de Foix.

Une attestation délivrée par Joseph Delrieu, agent-municipal, établissait cependant qu'il s'était soumis à toutes les lois républicaines [2]. Mais, dans ces temps de démence, rien n'arrêtait la fureur du persécuteur. Antoine Boé mourut à Cadarcet, le 7 octobre 1796.

CAU-DURBAN.

(A suivre.)

1. Né à Mane (Haute-Garonne) le 13 août 1751.
2. Voir registres municipaux.

Digitized by Google

DE L'APTITUDE MILITAIRE

DANS LA

SUBDIVISION DE SAINT-GAUDENS

PAR LE Dr CHOPINET

Les compte-rendus et relevés statistiques du recrutement ont fourni, pendant ces cinquante dernières années, des matériaux nombreux à l'étude de l'homme, considéré au point de vue de son développement physique et de ses maladies. Cette mine féconde a toujours été fructueusement exploitée par l'anthropologie, la démographie et surtout la géographie médicale. Cette dernière, créée de toutes pièces par Boudin, a vécu presque exclusivement, jusqu'à ce jour, des informations recueillies dans les documents du recrutement et elle n'aura pas de base plus solide tant qu'une organisation sérieuse de la médecine et de l'hygiène publiques ne sera pas venue mettre en pleine lumière tous les faits qui touchent à la santé des populations.

Toutefois, il faut convenir que la valeur des conclusions basées sur les compte-rendus du recrutement a été longtemps amoindrie par le mode de fonctionnement des conseils de révision qui, sous l'empire des lois militaires de 1818, 1832 et 1868, n'examinaient qu'une fraction de la classe, fraction variable suivant le contingent à prélever et le degré d'aptitude militaire de chaque canton. Dans ces conditions, la moitié au moins des conscrits échappait à la visite médicale et l'on était exposé à tirer de cette observation incomplète des déductions téméraires ou erronées.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Depuis l'année 1873, où a été inaugurée l'application de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, la classe entière est examinée devant les conseils de révision et il est devenu possible de juger de la valeur intégrale d'un contingent par l'inspection et la comparaison de tous ses éléments. Les matériaux réunis par le recrutement ont acquis dès lors un intérêt scientifique de premier ordre.

C'est exclusivement à cette source que nous puiserons pour apprécier la valeur physique des contingents fournis par les divers cantons de la subdivision de Saint-Gaudens et pour déterminer la distribution géo-

Digitized by Google

graphique de certaines infirmités dans la région, complétant ainsi, sur plusieurs points, les travaux que nous avons consacrés à l'étude de la race humaine dans les Pyrénées centrales et la portion correspondante du bassin sous-pyrénéen [1].

Topographie, population, force moyenne des classes

La subdivision de Saint-Gaudens est formée de l'arrondissement de Saint-Gaudens tout entier, de l'arrondissement de Saint-Girons sauf le canton de Massat, et de la moitié méridionale de l'arrondissement de Muret. Elle est limitée au Sud par la frontière d'Espagne, à l'Ouest par les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers, au Nord par les cantons de Saint-Lys et Muret, à l'Est par les cantons de l'Ariège faisant partie de la subdivision de Foix. Son territoire est divisé par la Garonne et son affluent, le Volp, en deux zones presque égales, l'une méridionale formée par la région montagneuse, l'autre septentrionale constituée par un plateau accidenté qui va en s'abaissant graduellement du Sud au Nord.

Cette deuxième zone, parcourue par la fertile et large vallée de la Garonne, appartient tout entière au bassin sous-pyrénéen et la dénominatiou de plaine peut, à juste titre, lui être appliquée. Elle comprend les cantons de Carbonne, Cazères, Rieux, Rieumes, Montesquieu, l'Isle-en-Dodon, le Fousseret, Aurignac, Boulogne, Montrejeau, Saint-Gaudens et Saint-Martory.

A la région montagneuse, se rattachent les cantons de Luchon, Aspet, Castillon, Oust, Saint-Girons, Saint-Lizier, Salies-du-Salat, Sainte-Croix, Saint-Béat et Barbazan.

Pendant la période qui s'étend de 1873 à 1891, 39 181 jeunes gens originaires de la subdivision de Saint-Gaudens et appartenant aux 19 classes 1872-1890 ont été inscrits sur les listes de tirage au sort, ce qui porte à 20 621 hommes la force moyenne de ce contingent.

La population de la région ayant été, vers le milieu de cette période, de 246 087 habitants (recensement de 1880), il s'ensuit que la proportion moyenne des inscrits pour 1 000 habitants est de 8,3. Le tableau suivant contient les indications de même ordre pour chaque canton en particulier :

Force moyenne des classes par canton (classes 1872-1890)		Nombre des conscrits par 1000 habitants	
Rieux	43,4	Barbazan	6,6
Saint-Martory	44,0	Rieux	7,5
Montesquieu	58,5	Rieumes	7,5
Sainte-Croix	58,9	Boulogne	7,5

1. Ch. Chopinet. — De la taille dans les Pyrénées centrales (*Revue des Pyrénées*, 1890).
Ch. Chopinet. — Étude sur le goitre et le crétinisme dans les Pyrénées centrales. (*Revue de Comminges*, 1892).

Digitized by Google

Rieumes	61,1	Cazères	7,6
Carbonne	64,3	Montesquieu	7,7
Le Fousseret	64,7	L'Isle-en-Dodon	7,7
Cazères	82,3	Saint-Martory	7,8
Boulogne	82,7	Carbonne	7,9
Saint-Béat	84,1	Montréjeau	7,9
Luchon	85,5	Saint-Béat	8,0
Barbazan	86,8	Saint-Gaudens	8,2
Aurignac	86,9	Le Fousseret	8,2
L'Isle-en-Dodon	88,4	Aurignac	8,4
Montréjeau	99,6	Aspet	8,4
Salies-du-Salat	102,1	Salies-du-Salat	8,6
Saint-Lizier	103,0	Luchon	8,7
Oust	133,6	Oust	8,8
Aspet	137,0	Sainte-Croix	8,9
Saint-Gaudens	152,6	Saint-Girons	9,0
Castillon	154,4	Saint-Lizier	9,2
Saint-Girons	177,8	Castillon	9,6

Il ressort de ce tableau que les cantons de la montagne, qui sont les plus vastes et les plus populeux, présentent également le rapport le plus élevé entre le chiffre des habitants et celui des jeunes gens fournis à l'armée.

Dans ces pays pauvres, la natalité est, en effet, beaucoup plus forte que dans les riches contrées de la plaine. Ce fait, on le sait, est général en France où l'on observe, d'une manière constante, une relation inverse entre le nombre des enfants et le degré d'aisance des populations.

Les statistiques démontrent malheureusement que cette anomalie s'accentue d'année en année et que la natalité diminue sensiblement, même dans les départements pauvres. De là résulte un ralentissement graduel dans l'accroissement de la population et même un dépeuplement qui atteint, dans plusieurs provinces, des proportions inquiétantes.

La subdivision de Saint Gaudens n'échappe point à ce mal qui, on ne saurait trop le répéter, menace de tarir dans leur source les forces vives de la France. Si nous comparons la moyenne des inscrits dans chaque canton pendant la première et la deuxième moitiés de la période 1873-1891, nous constatons que, presque partout, le chiffre des inscrits va en s'abaissant. *(Voir Tableau A.)*

Cette diminution graduelle du contingent apparaît plus évidente encore lorsqu'on rapproche les moyennes actuelles de celles que l'on observait, il y a trente ans environ.

Il résulte des recherches auxquelles nous nous sommes livré dans les archives de la sous-préfecture de Saint-Gaudens que, pendant la période qui s'étend de 1840 à 1872, la force moyenne des classes dans les différents cantons de l'arrondissement de Saint-Gaudens a été constamment plus élevée qu'aujourd'hui, sauf dans celui de Saint-Martory. Le

Digitized by Google

tableau B donne, à cet égard, des indications suffisamment précises.

[TABLEAU A] MOYENNE DES INSCRITS PENDANT DEUX PÉRIODES CONSÉCUTIVES

CANTONS	CLASSES 1872-1881	CLASSES 1882-1890	DIFFÉRENCE
Aspet	142,6	130,8	— 11,8
Aurignac	90,9	82,5	— 8,4
Barbazan	92,3	81,0	— 11,3
Luchon	87,6	83,2	— 4,4
Boulogne	87,5	77,4	— 10,1
Castillon	161,2	147,0	— 14,2
Saint-Lizier	104,6	101,3	— 3,3
Sainte-Croix	60,8	56,8	— 4,0
Oust	135,6	131,5	— 4,1
Cazères	85,1	79,7	— 5,4
Le Fousseret	69,2	59,8	— 9,4
L'Isle-en-Dodon	95,4	80,6	— 18,4
Montesquieu	61,9	54,7	— 7,2
Rieumes	62,3	59,7	— 1,6
Saint-Gaudens	154,5	150,6	— 3,9
Saint-Martory	45,0	42,9	— 3,9
Carbonne	64,3	64,3	— 0,0
Montrejeau	99,8	99,4	— 0,4
Rieux	43,6	43,3	— 0,3
Salies-du Salat	102,2	102,0	— 0,2
Saint-Girons	176,2	179,6	+ 3,4
Saint-Béat	80,9	87,7	+ 6,8

[TABLEAU B] ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS. Force moyenne des classes de 1848 à 1872

CANTONS	NOMBRE DES INSCRITS	CHIFFRE du Contingent à fournir	FORCE ANNUELLE des classes 1882-1990	DIFFÉRENCE EN MOINS
Saint-Gaudens	190 à 200	60 à 65	150,6	44
Aspet	180 à 190	55 à 60	130,8	54
Montrejeau	120 à 130	38 à 42	99,4	26
Barbazan	120 à 130	38 à 40	81,0	44
Boulogne	100 à 120	35 à 40	77,4	33
Salies-du-Salat	120 à 130	38 à 40	102,0	23
Saint-Béat	100 à 120	35 à 40	87,7	22
Aurignac	100 à 120	35 à 40	82,5	28
Luchon	90 à 95	25 à 30	83,2	9
Saint-Martory	45 à 50	18 à 20	42,9	0
			TOTAL..	283

Digitized by Google

Le mal est loin d'être arrivé à son terme et, pendant ces dix dernières années, le nombre des inscrits a continué à baisser dans la plupart des cantons. On en jugera par le *Tableau C.*

On peut conclure de ce tableau *(voir Tableau D)* que, depuis 1890, la subdivision de Saint-Gaudens fournit annuellement 157 hommes de moins que pendant la période 1872-1890. Pour 10 ans, le déficit est égal à l'effectif d'un régiment d'infanterie.

Proportions des « non examinés » et des insoumis

Pour contraindre les jeunes gens inscrits sur les listes de tirage au sort à se présenter devant les conseils de révision, la loi ordonne que tout homme absent sera déclaré bon et ne pourra être réformé ultérieurement que s'il est absolument impropre à toute espèce de service. Malgré la sévérité de cette prescription, il arrive encore trop souvent que des conscrits ne sont pas visités par le conseil de révision.

Parfois il s'agit de jeunes gens qui ont contracté antérieurement un engagement volontaire ou bien ont devancé l'appel de leur classe. Mais ces absences sont plus fréquemment le fait de jeunes gens qui, n'offrant aucun motif d'exemption, jugent inutile d'interrompre leurs affaires en pays lointain pour s'entendre déclarer « bon pour le service ».

Tel est le cas pour beaucoup de conscrits des cantons d'Aspet, Barbazan et Saint-Béat qui se livrent au colportage ou exercent au loin la profession d'étameur, aiguiseur, coutelier, etc.

La proportion des examinés pour 1000 inscrits est indiquée ci-dessous :

N° d'ordre	CANTONS	Proportions des examinés pour 1000 inscrits	N° d'ordre	CANTONS	Proportion des examinés pour 1000 inscrits
1	Rieumes.....	912,1	12	L'Isle	849,4
2	Fousseret	906,5	13	Castillon.....	834,0
3	Rieux	899,2	14	Aurignac	803,8
4	Montesquieu ..	898,3	15	Salies.....	797,9
5	Carbonne	898,5	16	Luchon.....	778,5
6	Oust.....	893,2	17	Montréjeau.. ..	771,1
7	Saint-Lizier ...	886,1	18	Saint-Gaudens.	759,3
8	Saint-Girons ..	875,1	19	Saint-Martory .	755,5
9	Cazères.....	873,0	20	Saint-Béat....	744,8
10	Boulogne	853,0	21	Barbazan	733,9
11	Sainte-Croix ..	853,5	22	Aspet.....	670,8

Parmi ces hommes qui évitent ou négligent de se présenter au conseil de révision, il en est un certain nombre qui quittent le sol français pour

Digitized by Google

se soustraire au service militaire. Ce sont les insoumis et leur chiffre varie beaucoup d'un canton à l'autre.

Classement des cantons dans l'ordre décroissant du nombre des insoumis

N° d'ordre	CANTONS	Proportion des insoumis pour 1000 inscrits	N° d'ordre	CANTONS	Proportions des insoumis pour 1000 inscrits
1	Aspet.....	49,1	12	Cazères.....	6,3
2	Barbazan.....	44,8	13	Luchon.....	4,3
3	Montrejeau...	38,6	14	Sainte-Croix..	3,5
4	Saint-Gaudens.	38,2	15	Castillon.....	3,4
5	Boulogne.....	34,2	16	Carbonne.....	3,2
6	Salies.....	32,9	17	Saint-Girons..	3,2
7	Saint-Béat....	14,3	18	L'Isle.....	2,9
8	Oust.....	12,6	19	Fousseret.....	1,6
9	Saint-Martory.	11,9	20	Rieux.....	1,2
10	Saint-Lizier...	7,1	21	Rieumes.....	0,8
11	Aurignac.....	6,6	22	Montesquieu..	0,0

Il est à remarquer que le plus grand nombre des insoumis est fourni par les cantons montagneux de la subdivision, faisant partie du département de la Haute-Garonne. A ce point de vue, le contraste est frappant entre les deux cantons montagneux d'Aspet (Haute-Garonne) et de Castillon (Ariège), cependant contigus, mais qui, à tous les égards, diffèrent tellement l'un de l'autre qu'on les croirait séparés par une barrière infranchissable.

Exemptions du service actif

Pour déterminer, dans les différents cantons de la subdivision, la proportion des hommes exemptés du service actif, soit pour infirmité grave entraînant l'inaptitude absolue, soit pour infirmité légère permettant le classement aux services auxiliaires, nous avons pris, comme base de nos calculs, les résultats du recrutement fournis par les 17 classes 1872-1888.

Le total des hommes examinés pendant la période correspondante, de 1873 à 1889, a été de 28 260, lesquels ont donné un déchet de 7 877 exemptés du service militaire, soit une proportion de 278,7 exemptés sur 1 000 examinés.

Les cantons de la subdivision se classent ainsi qu'il suit dans l'ordre de décroissance de l'aptitude physique de leur population au service militaire. *(Voir Tableau C.)*

Il y a lieu de remarquer que les exemptions du service actif ne sont pas toutes motivées par des infirmités et reconnaissent souvent pour cause le défaut de taille. L'insuffisance de la stature n'étant pas toujours, loin

Digitized by Google

de là, un signe de faiblesse, il est nécessaire, pour déterminer la valeur relative et le degré de validité des contingents issus des divers cantons de

[TABLEAU C] **Classement des Cantons d'après la proportion des exemptés**

N° d'ordre	CANTONS	Proportion des exemptés pour 1000 examinés	N° d'ordre	CANTONS	Proportion des exemptés pour 1000 examinés
1	Saint-Lizier. . .	230,3	12	Aspet	283,5
2	Rieux.	235,2	13	Barbazan	287,3
3	Fousseret.	242,5	14	Saint-Gaudens.	290,3
4	Montesquieu . .	243,3	15	Luchon	298,2
5	Cazères.	243,9	16	Aurignac	304,8
6	Rieumes.	246,5	17	Montrejeau	305,8
7	Carbonne	248,4	18	Salies.	312,5
8	Saint-Girons . .	248,6	19	Boulogne	321,6
9	Oust.	255,1	20	Castillon	321,7
10	L'Isle.	258,2	21	Saint-Béat	338,8
11	Sainte-Croix . .	272,3	22	Saint-Martory .	368,3

la subdivision, d'éliminer les exemptions au titre de la taille. On obtient ainsi un classement des cantons différant sensiblement du précédent et, à notre avis, plus exact. *(Voir le Tableau qui suit.)*

N° d'ordre	CANTONS	Proportion des exemptés pour 1000 examinés	N° d'ordre	CANTONS	Proportion des exemptés pour 1000 examinés
1	Rieux.	211,1	12	Sainte-Croix . .	260,7
2	Rieumes	212,5	13	Barbazan	271,4
3	Fousseret.	214,8	14	Aurignac	278,9
4	Montesquieu . .	218,8	15	Luchon	281,2
5	Saint-Lizier. . .	222,5	16	Saint-Gaudens.	282,1
6	Cazères.	224,1	17	Montrejeau . . .	246,4
7	Carbonne	224,9	18	Castillon	204,2
8	L'Isle	226,1	19	Salies.	204,4
9	Saint-Girons . .	236,8	20	Boulogne	206,5
10	Oust.	249,3	21	Saint-Béat	216,3
11	Aspet	260,5	22	Saint-Martory .	248,7

Les cantons de la plaine, qui tiennent la tête de ce tableau, sont donc ceux qui présentent les infirmités les moins nombreuses ; ils rachètent par la qualité la faiblese numérique de leur contingent. Le dernier rang est occupé par le canton de Saint-Martory, situé au centre de la subdivision et qui sert en quelque sorte de trait d'union entre les cantons de la plaine et ceux de la montagne.

Digitized by Google

Il y a trente ans, ce canton était déjà noté comme le plus mauvais de l'arrondissement de Saint-Gaudens, au point de vue du recrutement. Ajoutons que le goût de la carrière des armes y est peu répandu et qu'il n'y est pas rare de voir les jeunes gens se livrer à des manœuvres frauduleuses pour se soustraire au service militaire. Nous avons eu l'occasion de faire à ce sujet une enquête très démonstrative.

Taille

Dans un travail spécial, nous avons déterminé la taille moyenne des conscrits de chacun des cantons de la subdivision. Nous ne reviendrons pas sur cette question que nous croyons avoir traitée d'une manière complète. Il n'est pas sans intérêt, toutefois, de rapprocher le classement des cantons d'après la taille moyenne, de celui qui résulte de la proportion des exemptions du service actif pour défaut de taille.

CLASSEMENT DES CANTONS

D'APRÈS LA TAILLE MOYENNE			D'APRÈS LES EXEMPTIONS DU SERVICE ACTIF POUR DÉFAUT DE TAILLE (classes 1872-1888)		
N° d'ordre	Noms des Cantons	Taille moyenne	N° d'ordre	Noms des Cantons	Exemptés sur 1000 examinés
1	Saint-Gaudens....	1m639	1	Oust.....	5,8
2	Saint-Lizier.....	1m637	2	Saint-Lizier.....	7,8
3	Barbazan	1m636	3	Salies.....	8,0
4	Oust.....	1m634	4	Saint-Gaudens....	8,1
5	Salies.....	1m633	5	Montrejeau.....	9,4
6	Castillon.....	1m632	6	Sainte-Croix	11,5
7	Luchon.....	1m631	7	Saint-Girons	11,8
8	Aspet	1m649	8	Boulogne	15,2
9	Montrejeau.....	1m648	9	Barbazan	15,8
10	Boulogne	1m648	10	Luchon.....	16,9
11	Saint-Martory	1m647	11	Castillon.....	17,4
12	Aurignac	1m644	12	Saint-Martory	19,3
13	Rieumes.....	1m640	13	Cazères.....	19,9
14	Saint-Girons	1m639	14	Saint-Béat	22,3
15	Saint-Béat	1m638	15	Aspet.....	23,0
16	Carbonne	1m637	16	Carbonne.....	23,3
17	Fousseret.....	1m635	17	Rieux.....	24,1
18	Montesquieu	1m633	18	Montesquieu.....	24,4
19	Rieux.....	1m632	19	Aurignac	25,9
20	L'Isle.....	1m629	20	Fousseret.....	27,7
21	Sainte-Croix.....	1m622	21	L'Isle.....	32,0
22	Cazères	1m613	22	Rieumes.....	34,0

Ce tableau met en parallèle les résultats fournis par les deux métho-

Digitized by Google

des rivales, ayant pour but l'étude de la taille humaine : l'une, longue et laborieuse, mais plus exacte, qui repose sur le relevé minutieux de la taille de tous les conscrits ; l'autre, rapide et souvent la seule pratique, qui tient compte uniquement des tailles inférieures à 1 m 54, c'est-à-dire exceptionnelles.

Il est facile de constater que ces deux méthodes ne conduisent pas à des résultats absolument identiques. Toutefois, il faut reconnaître qu'il n'existe que des écarts peu sensibles entre les deux classements ainsi obtenus et nous trouvons ainsi confirmé ce principe que nous avons posé, à savoir que : *dans les Pyrénées centrales, les grandes tailles sont l'apanage de la montagne et la stature va sans cesse en s'abaissant depuis la ligne de faite jusqu'à la plaine.*

Distribution géographique de certaines infirmités ayant motivé l'exemption du service actif

L'analyse des documents du recrutement permet d'étudier la répartition, dans un pays, de certaines infirmités dont le degré de fréquence constitue un caractère anthropologique important ou démontre, soit l'insalubrité de certains milieux, soit l'heureuse influence des progrès de l'hygiène publique.

C'est ainsi qu'il a été possible de faire ressortir, comme attributs de la race celtique : la rareté des hernies, des varices et du varicocèle, le bon état de la dentition..., et de reconnaître la prédisposition de la race kymro-germanique aux hernies, aux varices, au varicocèle, à la carie précoce des dents, etc. C'est ainsi que Baillarger, et d'autres après lui, ont pu se livrer à une enquête approfondie aur la distribution géographique du goître et du crétinisme en France et sur les causes de ces deux infirmités.

Nous croyons donc utile de faire connaître la répartition, sur le territoire de la subdivision, des principales infirmités constatées sur les conscrits des 17 classes 1872-1888. La région qui a été le théâtre de nos observations est trop limitée pour que nous puissions tirer de ces dernières des conclusions d'une portée générale, sauf en ce qui concerne le goître et le crétinisme. Nous nous bornerons donc à résumer, dans un tableau d'ensemble *(voir Tableau E)*, le résultat de nos recherches sur la distribution géographique de quelques infirmités qui, au point de vue de l'anthropologie et de l'hygiène, présentent un certain intérêt.

Quand des études analogues auront été entreprises dans les départements voisins, peut-être tirera-t-on parti de ces documents qui n'ont pas aujourd'hui une signification bien précise. Mais ce sont les pièces authentiques d'une enquête patiente et consciencieuse et, à ce titre, elles ne paraîtront pas dénuées d'intérêt à ceux qui estiment qu'il n'est pas de meilleure base à donner à la science que des faits observés et recueillis sans idées préconçues.

Digitized by Google

TABLEAU D

INSCRITS DES CLASSES 1891—1900

CANTONS	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	Moyenne	Moyenne antérieure 1872-1890	Différence
Rieux	35	51	47	47	46	41	37	39	36	27	40,6	43,4	— 2,8
Rieumes	65	63	66	49	77	81	63	68	50	65	64,7	61,1	+ 3,6
Fousseret	45	57	59	50	54	68	45	63	54	63	55,8	64,7	— 8,9
Montesquieu	42	58	58	51	47	45	59	44	59	44	50,7	58,5	— 7,8
Saint-Lizier	89	113	88	92	81	107	92	93	89	63	90,7	103,0	—12,3
Cazères	66	79	89	83	73	81	80	83	55	62	75,1	82,3	— 6,8
Carbonne	44	75	76	62	64	55	62	56	63	60	61,7	64,3	— 2,6
L'Isle	82	107	84	100	106	86	65	81	88	86	88,5	88,4	+ 0,1
Saint-Girons	164	191	193	199	184	164	182	181	182	150	179,0	177,8	+ 1,2
Oust	138	118	133	133	122	117	102	137	123	113	123,6	133,6	—10,0
Aspet	126	142	130	109	115	109	109	113	109	106	115,8	137,0	—21,2
Sainte-Croix	56	60	69	54	48	45	50	48	53	46	52,9	58,9	— 6,0
Barbazan	85	101	94	74	97	89	80	78	79	66	84,3	86,8	— 2,5
Aurignac	55	78	75	71	66	84	67	72	58	61	68,7	86,9	—18,2
Luchon	79	74	92	84	87	81	76	74	72	70	78,9	85,5	— 6,6
Saint-Gaudens	130	154	128	127	151	133	137	134	149	125	137,8	152,6	—14,8
Montrejeau	89	113	92	107	99	99	85	98	85	85	95,2	99,6	— 4,4
Castillon	135	182	129	150	129	121	159	135	128	130	139,8	154,4	—14,6
Salies	101	111	94	89	106	91	91	73	94	87	93,7	102,1	— 8,4
Boulogne	75	83	83	94	92	75	84	98	80	75	83,9	82,7	+ 1,2
Saint-Béat	85	60	80	90	77	69	67	77	72	64	74,1	84,1	—10,0
Saint-Martory	40	44	44	35	33	44	46	32	41	21	38,0	44,0	— 6,0
											TOTAL		—137,8

Digitized by Google

TABLEAU IX. **Répartition géographique de quelques infirmités** (le défaut de Taille excepté)

CANTONS	Proportion des exemptés pour 1000 examinés	PROPORTION MOYENNE DES EXEMPTÉS POUR :						
		Hernies	Varices	Varicocèle	Mauvaise dentition	Goître	Bégayement	Myopie
Rieux	211,1	21,4	10,7	5,3	1,5	1,3	6,7	9,3
Rieumes	212,5	20,1	6,7	2,8	2,8	3,8	10,5	6,7
Fousseret	214,8	15,1	3,5	7,1	2,4	0,0	4,4	0,8
Montesquieu	218,8	20,8	6,9	2,9	2,9	3,9	10,8	6,9
Saint-Lizier	222,5	12,3	7,4	4,0	6,8	14,7	5,1	3,4
Cazères	224,1	20,0	3,5	5,7	1,4	2,1	5,0	5,7
Carbonne	224,9	21,7	9,9	7,2	1,8	6,3	0,9	2,7
L'Isle-en-Dodon	226,1	17,3	4,6	6,6	1,3	0,0	1,3	5,0
Saint-Girons	236,8	15,1	3,9	2,3	2,3	12,5	8,2	3,9
Oust	249,3	9,5	6,3	1,8	9,5	8,6	4,5	1,3
Aspet	260,5	16,1	13,5	4,6	2,9	5,5	7,6	3,9
Sainte-Croix	260,7	24,1	5,8	3,8	7,7	11,5	5,8	0,9
Barbazan	271,4	15,7	4,7	4,0	5,4	11,6	4,0	1,3
Aurignac	278,9	27,5	10,8	4,3	4,3	0,7	5,8	4,3
Luchon	281,2	9,5	14,9	1,3	1,3	12,2	2,7	4,0
Saint-Gaudens	282,1	23,1	12,1	6,4	9,8	4,1	3,8	3,4
Montrejeau	296,4	21,8	15,3	5,9	20,0	4,1	7,0	2,4
Castillon	304,2	13,3	5,5	3,8	8,6	37,8	6,8	2,5
Salies	304,4	19,9	11,7	6,1	6,6	3,5	8,6	1,0
Boulogne	306,5	20,5	9,9	3,9	3,3	4,6	8,6	4,6
Saint-Béat	316,3	19,0	9,9	4,9	4,4	22,6	0,0	2,8
Saint-Martory	348,7	25,8	9,0	3,8	7,8	5,1	1,2	1,2

Digitized by Google

NOTICE

DU

NÉBOUZAN

(suite)[1]

CHAPITRE XIX

Liste des Seigneurs et Vicomtes de Nébouzan, des Sénéchaux, des Juges, des Trésoriers et des Châtelains.

LISTE Ire

SEIGNEURS ET VICOMTES DE NÉBOUZAN

Les noms des Princes qui ont possédé la Terre de Nébouzan, depuis qu'elle fut détachée du Comté de Cominge, en fait vers 1230, et de plus, par sentence, en 1267, se trouvent disséminés dans le cours de cette Notice. Il m'a semblé utile de les rassembler en un tableau, suivant l'ordre des temps.

J'avertis toutefois que, dans ce tableau, ne figurera point *B. de Gavarred,* de qui Larcher rapporte avoir vu un acte du 16 Mai 1246, portant donation d'une dîme à percevoir à Bazordan, et dans lequel il est qualifié de *Seigneur de Nébouzan ;* ni non plus un *Comte d'Aubarède* qui, suivant le même Larcher, prit en 1744, au contrat de mariage du Marquis de Roquépine, son fils, avec Mlle de Boufflers-Remiremont, la qualité de *Vicomte de Nébouzan. (Dict., vo Nébouzan, p. 28.)*

Il se peut que le premier ait possédé quelque seigneurie au pays de Nébouzan, mais on peut affirmer qu'en 1246, ce n'est pas lui qui possédait la seigneurie de la Terre de Nébouzan. Et quant au Comte d'Aubarède, il se peut qu'il fût Vicomte d'un certain Nébouzan dont j'aurai à parler

1. Voir *Revue de Comminges :* 1899, 1900, 1901 et 1er trimestre 1902.

Digitized by Google

dans un autre Chapitre, mais rien, à ma connaissance, ne prouve qu'il l'ait été du Nébouzan dont Saint-Gaudens était la Capitale.

I. — *Peyrouna de Cominge,* Comtesse de Bigorre et Dame de la Terre de Nébouzan, d'environ 1230 à 1250. — *Bozon de Mastas,* Seigneur de Cognac, son mari.

II. — *Mata de Bigorre,* Vicomtesse de Béarn, Dame de Nébouzan, de 1250 à 1271. — *Gastou de Moncade,* Vicomte de Béarn, son mari.

III. — *Margalida de Moncade,* Comtesse de Foix, Dame de Nébouzan, de 1271 à 1319. — *Rogé-Bernat,* Comte de Foix, son époux.

IV. — *Gastou Ier,* Comte de Foix, Seigneur de Nébouzan, de 1302 à 1316. — *Jeanne d'Artois,* Comtesse de Foix, son épouse.

V. — *Gastou II,* Comte de Foix, Vicomte de Béarn, Seigneur de Nébouzan, de 1316 à 1343. — *Léonor de Cominge,* son épouse.

VI. — *Gastou III* dit *Fébus,* Comte de Foix, Vicomte de Béarn, et Vicomte de Nébouzan, de 1343 à 1347. — *Agnès de Navarre,* son épouse.

VII. — *Jeanne d'Artois,* Comtesse douairière de Foix, Vicomtesse viagère de Nébouzan, de 1347 à 1353 environ.

VIII. — *Gastou III* dit *Fébus,* Comte de Foix, Vicomte de Béarn, Vicomte de Nébouzan, de la mort de Jeanne d'Artois à 1390.

IX. — *Mathieu,* Comte de Foix, Vicomte de Béarn, et Vicomte de Nébouzan, de 1390 à 1398. — *Jeanne d'Aragon,* sa femme.

X. — *Izabet de Foix,* Comtesse de Foix, Vicomtesse de Béarn, Vicomtesse de Nébouzan, de 1398 à 1428. — *Archambaud de Grailly,* Comte de Foix, Vicomte de Béarn, et Vicomte de Nébouzan, son mari.

XI. — *Jean de Foix,* Comte de Foix et de Bigorre, Vicomte de Béarn et de Nébouzan, de 1428 à 1436. — *Jeanne d'Albret,* sa seconde femme.

XII. — *Gastou IV de Foix,* Comte de Foix et de Bigorre, Vicomte de Béarn et de Nébouzan, de 1436 à 1471. — *Léonore de Navarre,* son épouse.

XIII. — *François-Fébus de Foix,* Roi de Navarre, Comte de Foix et de Bigorre, Vicomte de Béarn et de Nébouzan, etc., de 1471 à 1483.

XIV. — *Catalina de Foix,* Reine de Navarre, Comtesse de Foix et de Bigorre, Vicomtesse de Béarn et de Nébouzan, etc., de 1483 à 1517. — *Jean d'Albret,* son mari.

XV. — *Henri Ier d'Albret,* Roi de Navarre, Comte de Foix et de Bigorre, Vicomte de Béarn et de Nébouzan, etc., de 1517 à 1555. — *Marguerite de Valois,* son épouse.

XVI. — *Jeanne d'Albret,* Reine de Navarre, Comtesse de Foix et de Bigorre, Vicomtesse de Béarn et de Nébouzan, de 1555 à 1572. — *Antoine de Bourbon,* son époux.

XVII. — *Henri II de Bourbon,* puis *Henri IV,* Roi de France et de Navarre, Vicomte de Nébouzan, de 1572 à 1610. — *Marie de Médicis,* sa seconde femme.

XVIII. — *Louis XIII,* Roi de France et de Navarre, Vicomte de Nébouzan, de 1610 à 1648. — *Anne d'Autriche,* son épouse.

Digitized by Google

XIX. — *Louis XIV le Grand,* Roi de France et de Navarre, Vicomte de Nébouzan, de 1648 à 1715. — *Marie-Thérèse d'Autriche,* sa femme.

XX. — *Louis XV,* Roi de France et de Navarre, Vicomte de Nébouzan, de 1715 à 1774. — *Marie Leckzinska,* son épouse.

XXI. — *Louis XVI,* Roi de France et de Navarre, etc., Vicomte de Nébouzan, de 1774 à 1790. — *Marie-Antoinette d'Autriche,* son épouse.

LISTE II

LES SENECHAUX DE NEBOUZAN

Larcher, le premier et le seul, a donné dans son *Dictionnaire*, au mot *Nébouzan,* une Liste des Sénéchaux de ce pays, comprenant une quinzaine environ de ces Officiers.

Celle qui va suivre en comprend le double, bien qu'elle ne soit pas sans lacune.

Le Nébouzan d'avant 1267, borné à la seule Châtellenie de Saint-Plancat, ou plus exactement à l'Archiprêtré de Nébouzan, était-il régi par un Sénéchal ? Je ne le pense pas ; mais on peut affirmer que la ville de Saint-Gaudens l'était, comme il convenait au lieu le plus important du Comté de Cominge ; et cela, sans doute depuis une époque fort ancienne. On sait que primitivement le Comte administrait et jugeait par lui-même. Mais il ne tarda pas à s'adjoindre un Sénéchal ayant pour devoir de le représenter dans toutes les circonstances où il ne pouvait ou ne voulait agir par lui-même.

De tous ces Sénéchaux de Saint-Gaudens d'avant 1267, je ne connais qu'un seul, c'est *Rogé d'Izarn*, qui, aux Ides de Mars 1233, « était *Bailli* ou *Sénéchal de Saint-Gaudens pour le Comte,* et qui, en cette qualité, donna, à l'Hôpital de la ville, la faculté de bâtir un Moulin sur la Garonne ». (*Arch. de la H.-G., Saint-Gaudens, Liasse I.)*

M. A. du Bourg, à qui j'emprunte ces lignes *(Histoire du Grand Prieuré de Toulouse, p. 199)*, dit que le Comte dont Rogé d'Izarn était le Sénéchal, était le *Comte de Foix*. La Charte dit simplement « le Comte » sans ajouter un déterminatif. Or, en 1233, le Comte de Foix n'avait nulle autorité à Saint-Gaudens et ne pouvait y tenir un Sénéchal, et à cette date la ville appartenait encore au Comte de Cominge Bernat VI, si déjà il n'en avait été dépossédé par le Comte de Bigorre Bozon de Mastas, en sorte que Roger d'Izarn était Sénéchal pour l'un ou l'autre des deux derniers, probablement pour le Comte de Bigorre.

Il est vraisemblable que le Sénéchal de Saint-Gaudens avait juridiction sur les pays environnans, mais on ne saurait dire jusqu'à quelles limites.

Voici maintenant la suite, — aussi complète que j'ai pu la faire, — des Sénéchaux de Nébouzan à partir de 1267.

Digitized by Google

I. — *Arnaout-Ramoun de Marsan* (1270)

Arnaout-Ramoun de Marsan est le plus ancien Sénéchal connu. Mata de Bigorre l'avait établi pour administrer le Nébouzan et Saint-Gaudens. Par son testament de l'an 1270, elle ordonna qu'il continuerait de gouverner la Terre de Nébouzan. *(Arch. des B.-P., E. 296;* MARCA, *p. 630.)*

II. — *Guilhem-Arnaout de Monte-Auferi* (1284)

Guilhelmus-Arnaldus de Monte-Auferi était Sénéchal de Saint-Gaudens et de Nébouzan pour Rogé-Bernat, Comte de Foix, Vicomte de Castelbou, Seigneur de Saint-Gaudens et de Nébouzan, au 27 Décembre 1284, comme il est dit dans l'acte de confirmation du Paréage de Blajan. (Voir ci-dessus, p. 59.)

La Charte de Blajan est dans les Archives de M. de Lassus, de Montréjau.

III. — *Guilhem de Mauléon* (1291)

Guilhem de Mauléon était Sénéchal de Nébouzan, en 1291, pour le Comte Rogé-Bernat de Foix, lorsque, par ordre du Roi de France Philippe-le-Bel, Eustache de Beaumarchès, son Sénéchal de Toulouse, se saisit du Nébouzan et de Saint-Gaudens, comme il a été narré ci-dessus p. 61. *(Hist. de Languedoc,* t. IV^e^, *p. 69;* LARCHER, *Glan., t. XX, p. 262,* et *t. XXI, p. 5.)*

IV. — *Aymeric d'Abbadie,* Donzel (1317)

Aymeric d'Abbadie, Donzel, était Sénéchal au 5 Juin 1317, pour Dame Margalida de Moncade, Seigneuresse de Nébouzan et Saint-Gaudens, et avait pour Lieutenant noble *Gérard de Montaigut*, Donzel. Cela est dit dans la Charte des Coutumes de Montmaurin, mentionnée ci-dessus, p. 76. (La Charte est dans les Archives de M. de Lassus.)

V. — *Bernat de Mauléon* (1321)

Bernat de Mauléon était Sénéchal en 1321, selon LARCHER *(Dict.,* v^o^ *Nébouzan).* Aucun des très peu nombreux documens de ce temps qu'il m'a été donné de voir ne fait mention de lui.

VI. — *Géraud d'Aure,* Chevalier (1343)

Géraud d'Aure, Chevalier, Seigneur de Montauban, près de Luchon, était Sénéchal de Nébouzan et Saint-Gaudens en 1343. (LARCHER, *Glan., t. XX^e^, p. 262.*)

Dans sa Liste des Sénéchaux de Nébouzan, Larcher l'appelle *Gaillard*, par erreur je crois.

C'est ce même Géraud d'Aure qui, le 2 Octobre 1343, fit vente au Comte Gastou-Fébus du Château de Lanaméza, vente rapportée ci dessus p. 89. L'acte de vente ne lui donne pas la qualité de Sénéchal.

VII. — *Sciottes de St-Arroman,* Chevalier (1387)

Sciottes de St-Arroman, Chevalier, Seigneur de St-Arroman en la

Digitized by Google

Vallée de Neste, était Sénéchal de Nébouzan et des Vigueries de Mauvézin et de Goudou, pour le Comte Gastou-Fébus de Foix, au 3 Mai 1387, et avait pour Lieutenant Mᵉ *Jean*, Licencié. Un Juge spécial était établi pour la Viguerie de Mauvézin. *(Arch. de Cieutat. H.-P., II, nº 1 ; Arch. de M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat.)*

VIII. — *Pierre de St-Rome*, Chevalier (1391)

Pierre de Saint-Rome, Chevalier, Sénéchal de Nébouzan pour le Comte Mathieu de Foix, fit remise aux Consuls de Sarraméa, le 5 Mars 1391, de la Charte de Coutumes qui leur avait été concédée par ce Comte. *(Arch. de la H.-G.)*

IX. — *Fortané de Lescun* (1398)

Fortané de Lescun était « Lieutenant en la Vice-Comté de Nébouzan et les Châtellenies de Mauvézin et de Sauveterre de Barcodan », pour Archambaud de Grailly et Izabet de Foix, Comte et Comtesse de Foix, Vicomte et Vicomtesse de Nébouzan. Par Lettres du 10 Décembre 1398, Archambaud lui enjoignit de se borner à défendre la Vicomté de Nébouzan contre les troupes du Roi de France, et de respecter les troupes et vassaux du Roi. *(*Flourac, *Jean Iᵉʳ, p. 211.)*

X. — *Fortané de Serres*, Chevalier (vers 1415-1437, v. 1460)

Suivant Larcher *(Dict., vº Nébouzan)* et Saint-Allais *(Nobiliaire*, t. VII, p. 193), « Fortané de Serres, Chevalier, Seigneur de Belloc, de Nizan et de Rieucazé, était Sénéchal de Nébouzan vers 1460. »

Il l'était longtemps avant.

« Noble Fortané de Serres, damoiseau, co-seigneur de Cauyac, était Sénéchal de Nébouzan, de Biordan (*sic*) et Viguerie de Mauvézin, et Chatelain de Mauvézin, pour le Comte Gastou de Foix, au 14 Février 1437 (nouveau style) », lorsque, conjointement avec Arnaout-Guilhem de Cazaux, « Châtelain de Nébouzan (*sic* pour Saint-Plancat, je pense), il prononça sentence entre les gens de Chèle et ceux de Cieutat, au sujet du pacage dans le Dixmaire d'Arroumé. La Sentence m'a été communiquée par M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat. La Charte originale est aux *Archives de Cieutat.*

Fortané de Serres avait été nommé par la Comtesse Izabet de Foix, et avait prêté serment entre ses mains. L'acte de serment est aux *Arch. des B.-P., E. 385 ;* il n'est pas daté. On peut le rapporter à l'an 1415.

XI. — *Géraud d'Aure* (1480-1482)

Géraud d'Aure, seigneur de Larboust, Cardeilhac et Sarramézan, était Sénéchal en 1480 et 1482 (Larcher, *Dict., vº Nébouzan).*

XII. — *Bernat de Béon* (1495-1496)

Bernat de Béon, Seigneur de Sère, était Sénéchal en 1495 et 1496 (Larcher, *Glan., t. XX, p. 262 ; t. XXII, p. 36 ou 56).*

XIII. — *Ménaud d'Aure* (1497)

Ménaud d'Aure, Seigneur de Larboust, fut Sénéchal de Nébouzan pour

Digitized by Google

Caterine, Reine de Navarre. Il prêta serment à la Reine de bien et fidèlement remplir sa fonction, le 4 Novembre 1497 (*Arch. des B.-P., E. 385*).

XIV. — *Bernat de Hour* (1511)

Bernat de Hour était Sénéchal de Nébouzan au 5 Avril 1511 pour Jean et Catalina, Roi et Reine de Navarre (LARCHER, *Dict.*, v° *Nébouzan).*

XV. — *Géraud d'Aure* (1519)

Géraud d'Aure, seigneur de Larboust, était Sénéchal de Nébouzan pour le Roi de Navarre Henri Ier, lorsqu'il reçut d'Alain d'Albret, grand-père et tuteur dud. Roi, l'ordre de faire une enquête touchant les Tailles que devaient supporter les habitans de La Roque et autres lieux *(Arch. des B.-P., E. 98).*

On a vu que, déjà en 1480, il avait été Sénéchal.

XVI. — *Jean Ier d'Aure* (1534-1540)

Jean Ier d'Aure, Seigneur de Larboust, Vicomte de Juzet, et 12e fils de Géraud, était *Sénéchal de Nébouzan* au 20 Septembre 1534, et fut présent ce jour-là à la transaction passée au Château d'Ausson près de Montréal-de-Rivière (ou Montrejau), avec Espagnolet de Mauléon, Seigneur de Gourdan, et autres, entre les Consuls dud. Montréal et Rogé IV, Seigneur de Montespan. (CAVÉ, *Reg. de la Maison de Bellegarde,* acte cité par M. de Lassus, dans *Revue de Comminges, t. X, p. 85;* LARCHER, *Dict. et Glanage, t. XXI, p. 110.*)

XVII. — *Gailhard d'Aure* (1548-1572)

Gailhard d'Aure, Seigneur de Larboust, fils de Jean Ier, qui précède, fut Sénéchal de Nébouzan après lui. Il l'était en 1548, il l'était encore en 1567, et l'était encore en 1572, d'après des titres vus par Larcher *(Dict.,* v° *Nébouzan,* et *Glan, t. VIe, p. 364, et t. XXe, p. 242).*

J'ai moi-même vu un titre du 14 Mai 1552, dans les Archives de M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat, qui prouve qu'il était alors Sénéchal.

XVIII. — *Savary d'Aure* (1573-1584)

Savary d'Aure, Baron (mais non Seigneur) de Larboust, fils puiné de Gaillard qui précède, fut Sénéchal de 1573 à 1584.

Il était Seigneur de Lapeyre, village près et au Couchant de Trie, Chevalier de l'Ordre du Roi. Par Contrat du 28 Avril 1566, il épousa *Andrée d'Antin,* fille de *Arnaout,* Baron d'Antin, déjà veuve de *Claude de Castelnau de Coarraze,* Baron de La Loubère près de Tarbe. (LARCHER, *Dict.)*

Au 15 Février 1573 et 1er Juillet 1576, il avait pour Lieutenant Me *Maurelli.*

XIX. — *Hugues de Cazaux* (1591)

Hugues de Cazaux, Seigneur de Laran et Las Sales en Magnoac, était Sénéchal pour la Reine Caterine en 1591 (LARCHER, *Dict.).*

Digitized by Google

XX. — *Paul de Bazilhac* (1592-1620)

Paul de Bazilhac, Baron de Bazilhac, Seigneur de Sadournin, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, était Sénéchal de Nébouzan en 1592 *(Glan. t. XX^e, p 262)*.

Il épousa *Françoise*, fille *d'Arnaout d'Antin*, Baron d'Antin, suivant Contrat du 10 Juillet 1592.

XXI. — *Jean-Antoine de Montpézat* (1620-1621).

Jean-Antoine de Montpézat, sieur de Carbon, Touille, Prat, Salies et Castagnède, Enseigne des Gendarmes de la Reine, Maréchal de Camp, était Sénéchal et Gouverneur du Nébouzan pour le Roi Louis XIII. Il fut tué au siège de Montauban en 1621 (LARCHER, *Dict.)*.

XXII. — *Géraud-Antoine de Montpézat* (1621-1623)

Géraud-Antoine de Montpézat, sieur de Carbon, fils du précédent, lui succéda comme Sénéchal de Nébouzan. Son brevet et ses Lettres de provisions sont datées de Nérac, le 27 Novembre 1621 *(Arch. du Parl. de Toulouse, Reg. des Edits n° 15, f° 297 ; Arch. des B.-P., B. 1364)*.

Il prit immédiatement possession de son office.

XXIII. — *Messire Henri-Gastou de Foix-Rabat* (de 1621 à 1660 environ)

Messire Henri-Gastou de Foix, Comte de Rabat, Marquis de Fornex, Vicomte de Massat, Conseiller du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes, fut nommé Sénéchal de Nébouzan en remplacement de feu Jean-Antoine de Montpézat, par brevet du 31 Octobre 1621. Ses Lettres de provision lui furent données le 10 Février suivant *(Arch. du Parl. de Toulouse, Registre n° 16 des Edits, f^os 32 et 35 ; Arrêt du 15 Mai 1635)*.

Un débat des plus curieux s'éleva entre le Comte de Rabat et Géraud de Montpézat. Celui-ci était déjà en possession de l'office de Sénéchal, lorsque le Comte, en vertu de son Brevet et de ses Lettres, se présenta pour l'occuper. Montpézat refusa de s'en dessaisir et de lui céder la place.

Le Comte se pourvut devant le Conseil du Roi, qui, par Arrêt du 10 Avril 1623, ordonna que les Lettres de provisions obtenues par Montpézat seraient rapportées, avec inhibitions et défenses aud. Montpézat de s'en aider, non plus que de la réception faite de sa personne aud. Office de Sénéchal de Nébouzan, tandis qu'il maintint le Comte de Rabat en possession et puissance dud. Office *(Même Reg. des Edits, f° 54)*. Et le Parlement de Toulouse, auquel Montpézat en avait appelé, rendit un Arrêt conforme le 15 Mai suivant *(Ibid., f° 55)*.

C'est apparemment la date des Brevets qui servit de base aux deux Arrêts.

Le Comte de Rabat était encore Sénéchal au 11 Juillet 1639. (LARCHER, *Dict. v° Nébouzan, p. 49.)*

Il avait épousé *Jeanne de Pardaillan* en Mai 1618 *(Arch. du Parl., B. 374)*, de laquelle il eut *Jean-Rogé* et *François-Gaston*, qui vont suivre, et une fille qui était Prieure du Couvent de Sainte-Croix.

Froidour, qui dans ses Lettres donne des détails curieux sur les Foix

Digitized by Google

de Rabat, dit de Henri-Gastou qu'il n'avait jamais pris que le titre de Vicomte. (*Lettres de Froidour,* éditées par P. de Castéran, p. 21.)

C'est une erreur, car les titres que je lui ai attribués au début de cet article sont ceux que lui donnent les documents officiels que j'ai indiqués à la suite.

XXIV. — *Jean-Rogé de Foix-Rabat* (de 1660 environ à 1671)

Jean-Rogé de Foix, Comte et puis Marquis de Rabat, fut Sénéchal de Nébouzan après son père, et garda cet Office jusqu'à sa mort, qui arriva dans le cours de l'année 1671.

Froidour, qui lui fit visite au mois d'Août 1667, parle longuement de lui, de ses prétentions, de ses excentricités (p. 14). Il nous apprend que Jean-Rogé n'avait jamais pris le titre de Vicomte, mais s'était attribué et toujours fait donnar celui de Marquis, tandis que son frère cadet prenait celui de Vicomte.

A cette époque (Août 1667), le Marquis et le Vicomte avaient encore des démêlés violens, à cause de la Légitime que demandait ce dernier.

Il semble qu'il n'ait pas eu de postérité et même qu'il n'ait pas été marié.

XXV. — *François-Gastou de Foix-Rabat* (1671-1695)

François-Gastou de Foix, fils puîné de Henri-Gastou, fut nommé Sénéchal de Nébouzan, en remplacement « de feu son frère le Marquis de Rabat », disent ses provisions, datées du 10 Décembre 1671. (*Arch. du Parl., Registre 21 des Edits, f° 439 ; Arrêt d'enregistrement du mois de Février 1672.)*

Du vivant du Marquis son frère, il prenait le titre de Vicomte de Rabat; il prit ensuite celui de Comte. Le 11 Février 1694, il se disait Capitaine de 50 hommes d'armes.

Par contrat de mariage, passé à Saint-Plancard le 17 Novembre 1654, il épousa Marie-Jaqueline de Mansan d'Antist, d'une riche famille bigourdane, et devint ainsi Seigneur d'Antist et Mansan, lieux de la Plaine de Bigorre, et d'Os et Miramont, qui sont dans le Pays de Labéda (Arrondissement d'Argelès, H.-P.).

De ce mariage naquirent deux enfans, savoir : *Rogé Gastou,* appelé dans quelques documens *Rogé-Christin,* qui mourut sans avoir pris d'alliance, et *Jeanne Rose* qui épousa *Jean-François de Castelnau,* Seigneur de la Loubère près de Tarbe, suivant contrat du 12 Janvier 1684 devant Condamine, notaire de Toulouse.

François-Gastou était d'un caractère difficile, et en affaires un mauvais payeur, cherchant toute sorte de mauvais motifs pour éluder ses engagemens.

Il fut en longs démelés avec son frère le Marquis au sujet de ses droits légitimaires ; il plaida contre sa belle-mère Marguerite de Miossens de Sansous, et sa belle-sœur Marie-Denise d'Antist, et perdit régulièrement tous ses procès devant le Sénéchal de Bigorre et la Cour de Toulouse.

Il mourut avant le 27 Mai 1688.

XXVI. — *Rogé-Gastou*, alias *Rogé-Christin* (1688-1695)

Il me paraît vraisemblable qu'il succéda à son père, bien que je n'aie pas retrouvé ses Lettres de provisions. Il est certain, d'une part, que

Digitized by Google

son père était décédé avant le 27 Mai 1688, et d'une autre, que Jean-Pierre Gastou de Sérigaud ne fut nommé que par Lettres du 31 Mars 1695.

Entre les années 1688 et 1695, il y a un vide qui se comble naturellement par lui.

Un acte authentique du 27 Mai 1688 lui donne les titres de *Comte de Foix, Marquis de Rabat, Seigneur d'Antist, Mansan et autres lieux. (Archives du Grand Séminaire d'Auch, n° 518.)*

Il mourut avant le 31 Mars 1695, sans avoir pris d'alliance.

XXVII. — *Mre Jean-Pierre Gastou de Sérigaud* (1695-1709)

Mre Jean-Pierre Gastou de Sérigaud, Vicomte d'Ercé, fut nommé Sénéchal et Gouverneur de la Vicomté de Nébouzan, par Lettres du 31 Mars 1695, registrées le... Avril suivant, en remplacement du Comte de Rabat, son oncle. *(Archives du Parlemeut, Registre 27 des Edits, f° 327.)*

« Le roi Louis XIV, par Edit du mois d'Octobre 1693, ayant rendu héréditaire les charges de Sénéchal, moyennant finances, le Vicomte Jean-Pierre Gastou de Sérigaud d'Ercé paya une finance de 6012 livres pour acquérir l'hérédité de la sienne. *(Ibid., Edits Registre 41, f° 161, v°.)*

XXVIII. — *Jean-François-Gastou de Sérigaud* (1709-1718)

Jean-François-Gastou de Sérigaud, Comte d'Ercé et d'Aulus, fils du précédent, fut nommé Sénéchal et Gouverneur de Nébouzan en remplacement de son père décédé, par Lettres du 14 Décembre 1709. *(Ibid., Registre des Edits, n° 36, f° 239.)*

XXIX. — *Jean-Pierre-Gaston de Sérigaud* (1718-1755)

Jean-Pierre-Gastou de Sérigaud, Comte d'Ercé, Baron de Castelnau et de Polastron, fils du précédent, fut nommé Sénéchal et Gouverneur de Nébouzan en remplacement de son père, par Lettres du 27 Juillet 1718. *(Ibid., Registre des Edits, n° 41, f° 161.)*

XXX. — *Joseph-André d'Espagne* (1755-1759)

Joseph-André d'Espagne, Baron de Ramefort, Seigneur de Cassagnabère, Peyrouzet, Séglan et Chichac, fut nommé Sénéchal et Gouverneur du Nébouzan, en remplacement du précédent, décédé, par Lettres du 25 Avril 1755, enregistrées le 30 Novembre suivant. *(Ibid., Reg. 54 des Edits, f° 159, v°.)*

Il mourut subitement au mois d'Août 1759.

XXXI. — *Jean-François-Gastou de Sérigaud* (1759-1789)

Jean-François-Gastou de Sérigaud, Vicomte d'Ercé et d'Aulus, Baron de Castelnau, Polastron et autres lieux, fut nommé Sénéchal, en remplacement de feu Baron d'Espagne, par Lettres du 20 Octobre 1759, enregistrées le 28 Novembre suivant. *(Ibid., Reg. 55 des Edits, f° 424.)*

C'est le dernier des Sénéchaux de Nébouzan dont les Provisions aient été enregistrées au Parlement de Toulouse, ce qui permet de penser qu'il conserva son Office jusqu'en 1789.

Digitized by Google

Les Sérigaud sont tantôt dits Vicomtes d'Ercé, tantôt Comtes d'Ercé, dans leurs Provisions ; ne sachant quel était leur vrai titre, j'ai simplement copié celui qui leur était donné.

Il est à remarquer que le Sénéchal de Nébouzan en était aussi Gouverneur. Ces deux Offices, qui étaient distincts, pouvaient être exercés par deux personnes différentes, comme cela se voit dans le Comté de Bigorre depuis 1766 jusqu'en 1789.

LISTE III[e]

OFFICIERS DE JUSTICE ET AUTRES

A). Juges de Nébouzan

Froidour écrivait en 1670 :

« Le Roy est, en Nébouzan, presque seul Seigneur haut, moyen et bas justicier ; et la justice est exercée, au nom de Sa Majesté, par un *Sénéchal,* qui est homme d'épée comme les autres Sénéchaux et Baillis du Royaume, un *Juge* ou *Lieutenant-Général*, un *Lieutenant Particulier,* un *Procureur du Roy* et un *Greffier,* qui tiennent leur siège en la ville de Saint-Gaudens : et les appellations ressortissent au Présidial de Toulouse.

« Il y a quatre gentilshommes, qui sont les sieurs de Barbazan, de Gourdan, d'Ardiège et de La Barte, étant nobles et issus de noble race, qui, pour ces quatre lieux et un cinquième nommé La Broquère, jugent ensemble, ou l'un ou quelques-uns d'entr'eux en l'absence des autres, avec un assesseur qu'ils choisissent tel que bon leur semble, ou même quelquefois le seul assesseur, toutes les affaires qui se présentent, tant civiles que criminelles. Ils tiennent leur siège, ou leur *Cour* pour parler aux termes du Pays, alternativement en chacun de ces quatre villages, et à raison de cela ils sont appelés *Curiaux,* et leurs Jugemens et Ordonnances ont pour titre : *Les nobles Curiaux de Rivière, Juges des causes civiles et criminelles pour le Roy nostre Sire*, parce que ces quatre ou cinq lieux sont situés sur la rivière de Garonne ». (*Mémoire du Pays et des Estats de Nébouzan*, publié par Jean Bourdette en la *Revue des Pyrénées, 1891, p. 389.)*

M. Alph. Couget ajoute à ces détails sur les *Curiaux de Rivière,* que les appels de leurs Sentences étaient portés, non devant le Présidial de Toulouse, comme ceux des Sentences du Juge Mage ou Juge Royal, mais devant le Présidial de Pamiers *(Revue de Comminges, 1885, p. 29)*.

Enfin je rappelle que si le Juge Mage siégeait à Saint-Gaudens pour toutes affaires concernant les quatre Châtellenies de Saint-Gaudens, Saint-Plancat, Cassagnabère et Sauveterre, il n'en était pas de même pour celles concernant la Viguerie de Mauvézin, et que pour celles-ci il devait tenir ses assises à Mauvézin, sous peine d'une amende de 500 livres. (Voir ci-dessus le sommaire d'un Arrêt du 13 Mars 1600.)

Digitized by Google

Voici maintenant les noms des Juges Mages ou Ordinaires qui nous sont connus :

I. — *Bernat de Buguet.* Au 20 Juillet 1345 il se disait « Juge Ordinaire de la Vicomté de Nébouzan, de Saint-Gaudens, d'Aulon et leurs dépendances ».

II. — *Pierre de Massat.* Etait Juge de Nébouzan et de la Viguerie de Mauvézin, en 1437.

Il fut témoin à la Sentence arbitrale prononcée le 14 Février 1436 v. st., entre les gens de Chèle et ceux de Cieutat, par noble Fortané de Serres, Sénéchal de Nébouzan, et Arnaout-Guilhem de Cazaux, Châtelain de Nébouzan, c'est-à-dire de Saint-Plancat. *(Arch. de la Commune de Cieutat.)*

III. — *Jean de Pardeillan* était Juge-Mage de Nébouzan en 1485, et y fit cette année la Réformation du Domaine. *(Arch. des Basses-Pyrénées, E. 596.)*

IV. — *Gaillard du Chesne*, Juge Ordinaire de Nébouzan en 1510. *(Ibid., E. 596.)*

V. — *Bernat d'Abbadie,* Juge de Nébouzan au 1er Octobre 1513. *(Arch. de l'Abbé Raynaud, de Cieutat.)*

VI. — *Bernat de Boeilh,* Juge de Nébouzan en 1543 et 1547. Fit la Réformation du Domaine de Nébouzan en 1543.

VII. — *Bernat de Saintraille,* Juge de Nébouzan en 1552. *(Arch. de M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat.)*

VIII. — *Louis Maurelly.* Etait Lieutenant Principal du Juge de Nébouzan au 2 Septembre 1568. (MAURAN, *Sommaire Description du Païs de Bigorre, p. 115. note de M. G. Balencie.)*

Le même était Juge de Nébouzan au 20 du même mois, et à cette date il délivra un Certificat de pillage par le Capitaine huguenot Jean-Guilhem de Linières, qui est aux *Archives des Hautes-Pyrénées, H. 58.*

IX. — *Guy Maubal.* Etait « Substitut de la Reine Jeanne, et en cette qualité approuva les Statuts et Coutumes de Cieutat, en 1568. *(Arch. de Cieutat.)*

X. — *Jean Caubère,* Juge Mage de Nébouzan en 1599 et 1607, 1609 et 1610.

Sa nomination fut renouvelée par Lettres Patentes du 3 Avril 1609, enregistrées au Parlement en Mars 1611 *(Arch. du Parl. B. 294).* Etait encore Juge Ordinaire en 1621 et 1622. *(Arch. des B.-P., B. 1356.)*

XI. — *Fabian Rivet*, Juge Mage en 1535 et 1536. *(Ibid., B. 1373.)*

XII. — *Géraud de Fabien.* Etait Juge de Nébouzan au mois de Juillet 1650. *(Arch. de M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat.)*

XIII. — *Pierre de Fabien.* Etait Juge de Nébouzan en 1659-1662, 1670, et 1694. *(Arch. des B.-Pyr., B. 1407.)*

XIV. — *Jean de Combes.* Etait Juge en 1671. (*Pau, B. 1411.*)

XV. — *Bernat d'Aspe*, en 1664-1666. *(Ibid., B. 1411.)*

XVI. — *Jean de Combes*, Juge en 1671. (*Ibid., id.)*

XVII. — *Jean de Cuing.* Etait « Lieutenant en la judicature de

Digitized by Google

Nébouzan » avant l'an 1683 (*Arch. du Parl. de Toul., Reg. des Edits*, nº 25, fº 32). Décédé en 1683.

XVIII. — *Bernat du Cuing*. Fils du précédent, fut nommé au même Office par Lettres de Provisions du 29 Avril 1683. (*Ibid.*)

XIX. — *Jacques-François de Fabien*. Etait Juge Ordinaire en 1692. (Larcher, *Dict.*, vº *Nébouzan.*)

XX. — *Julien de Cède*. Etait Juge de Nébouzan au 4 Avril 1702 et encore au 15 Mai 1720. (*Arch. de M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat.*)

XXI. — *Geraud Rogé de Fabien*. Nommé Juge de Nébouzan par Provisions du 8 Août 1720. (*Arch. du Parl. de Toul., Edits Reg. 42, fº 17.*)

XXII. — *Blaize de Gérac*. Fut Juge Mage de Nébouzan, de 1746 à 1754, année de sa mort. Etait fils de *Bertrand de Gérac*, Trésorier du Pays de Nébouzan.

XXIII. — Autre *Blaize de Gérac*. Juge de Nébouzan, de 1754 à 1768, année de son décès. Fils du précédent, s'il n'était pas le même.

XXIV. — *Jean de Tatareau*. Etabli Juge de Nébouzan par Lettres du 18 Octobre 1768, en remplacement du précédent, décédé. (*Arch. du Parl. de Toul., Reg. des Edits nº 55, fº 208.*)

B). Procureurs Vicomtaux et Royaux

I. — *Jean Guay* était Procureur Général de Nébouzan et des Viguerries de Mauvézin et de Goudou pour le Comte Gastou-Fébus, en l'an 1387. (*Arch. de M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat.*)

II. — *Jean Dallemand*, Procureur en 1601. (*Arch. des B.-P., B. 1358.*)

III. — *Pierre de Montampuis*, Procureur en 1608-1628. (*Ibid., B. 1356 et 1750.*)

IV. — *Bournet*, Procureur en 1694. (Larcher, *Glan. t. Ier, p. 17.*)

V. — *Jean-Bernard de Tatareau*, Procureur en Juillet 1788.

C). Maitres Particuliers des Eaux et Forêts de Comminge siégeant a Saint-Gaudens

I. — *Raymond de Montjuif*, 1460.

II. — *Pierre Potier*, 1538.

III. — *Bernard d'Ornézan*, 1547.

IV. — *François de Gaud*, 1588.

V. — *De Combis*, 1606.

VI. — *Bertrand d'Escoubas*, 1611.

VII. — *Jaques d'Asles*, 1617.

VIII. — *De Mauléon-Barbazan*, 1673.

IX. — *Villa de Gariscan*, 1785-1788.

Au 14 Juillet 1788, la Maitrise était ainsi composée : *Villa de Gariscan*, Maitre Particulier, *Tatareau*, Lieutenant, *Danizan*, Procureur du Roi, *Belloc*, Garde-Marteau, et *Mauriés*, Greffier.

Digitized by Google

D). Trésoriers du Pays

I. — *Bernat de Marque* était Trésorier de Nébouzan et Général de la Monnaie du Roi de Navarre, en 1543, lorsqu'il fut chargé de la Réformation du Nébouzan, conjointement avec Bernat de Bueilh, Juge Mage de ce pays. *(Archives de M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat.)*

II. — *Arnaud de Gensane.* — Trésorier en 1553-1555. (*Arch. des B.-P., B. 1412-1413.*)

III. — *Arnaud Esquille.* — Immédiatement après Arnaud de Gensane.

IV. — *Gracian de Labaig.* — Etait Trésorier de Nébouzan au 2 Septembre 1568. (*Arch. de M. l'Abbé Raynaud.*)

V. — *Arnaout déou Pintré.* — Trésorier immédiatement après Gracian de Labaig.

VI. — *Arnaout Dallemand.* — Trésorier en 1590-1602. (*Arch. des B.-P., B. 1352 à 1358.*)

VII. — *Antoine Caubère.* — Trésorier en 1603-1608. (*Ibid., B. 1359 à 1361 ; 1756.*)

VIII. — *Pierre de Montampuis.* — Trésorier en 1620-1626. (*Ibid., B. 1364-1366.*)

IX. — *Jean de Castet.* — Trésorier en 1626-1639. (*Ibid., B. 1367 à 1377.*)

X. — *Bertrand de Gérac.* — Trésorier en 1754. Son fils Blaize fut Juge-Mage du Pays. (Baron de Lassus, en *Revue de Comminges, 1899, p. 307.*)

XI. — *Marc-François de Gérac.* — Le dernier Trésorier ; il était aussi Receveur des Décimes de Cominge. Mourut à Saint-Gaudens le 10 Fructidor an 10. (*Ibid.*)

LISTE IV^e^

LES MEMBRES DES ÉTATS DE NÉBOUZAN

De même que la Bigorre, le Béarn, le Languedoc, etc., le Nébouzan était *Pays d'Etats*, c'est-à-dire qu'à des époques fixées par le Seigneur, les représentans du *Clergé*, de la *Noblesse* et du *Peuple*, autrement dit les représentans des *Trois Ordres* de personnes composant la population nébouzanaise, se réunissaient en Assemblée générale, pour délibérer sur les affaires du Pays, et fixer les Recettes et Dépenses à faire.

On peut se demander quelle fut l'origine de ces Assemblées qu'on appelait les Etats.

De nos jours, et notamment depuis la Révolution de 1789, qui avait promis toutes les libertés légitimes, une Commune est toujours mineure et placée sous la tutelle du Préfet, en sorte que les lois lui interdisent la faculté de dépenser, ne fut-ce que cinq centimes de ses propres finances, sans l'autorisation du chef du Département.

Digitized by Google

Dans les temps anciens, il n'en était pas ainsi. Chaque Commune s'administrait elle-même par ses *Consuls* et sa *Béziaou*, ou Assemblée des Chefs de maison. Elle ne contribuait aux nécessités du Seigneur mage, que par des redevances en argent et en nature, annuelles et perpétuelles, mais fixes et invariables, qu'on le remarque bien, et en outre par le service militaire des hommes libres, à certaines époques de l'année et pour une durée fixée par la Coutume. Ces temps, que les contempteurs du passé appellent des temps de barbarie, furent l'âge d'or de nos ancêtres.

Or, c'est un fait, je puis dire même une loi historique, qui se vérifie dans tous les pays, petits ou grands, qu'à mesure de leur durée, et qu'ils avancent dans ce qu'on appelle *la Civilisation*, les besoins de leurs gouvernans vont grandissant.

Cette augmentation des besoins des gouvernans, il me suffit de la constater, sans avoir à rapporter ni apprécier les diverses raisons qu'on en donne.

Le petit pays de Nébouzan subit cette loi, comme la subirent de plus grands que lui. Un jour vint où ses Vicomtes, à qui les redevances coutumières avaient cessé de suffire, voulurent obtenir de lui, à titre de don gratuit, quelque somme importante. Or, malgré leur autorité, que les calomniateurs du passé nous représentent comme absolue et arbitraire, ils sentirent qu'ils ne pourraient l'obtenir que de son libre consentement. Et telle fut, suivant toute vraisemblance, la cause et l'origine première de ces Assemblées des trois Ordres de personnes : Clergé, Noblesse et Peuple, appelées les Etats de Nébouzan. Convoquées d'abord pour satisfaire à une demande occasionnelle, elles ne tardèrent pas à devenir fréquentes, et enfin annuelles, parce que les besoins d'argent des Vicomtes devinrent incessans.

On ne peut dire au juste le temps précis où commencèrent ces Assemblées. M. Fr. Bladé a écrit que les Etats furent institués au temps du Roi Louis XI, qui régna de 1461 à 1483, sans accompagner de quelque preuve cette assertion qui me paraît, d'ailleurs, acceptable. Il est parfaitement sûr qu'ils s'assemblaient dès le commencement du XVI^e^ siècle. Larcher rapporte que par Lettres du 26 Avril 1515, la Reine Catalina, Vicomtesse de Nébouzan, fit donation à la ville de Saint Gaudens, du tiers du don gratuit que les gens des Trois Etats de Nébouzan lui feraient à l'avenir (*Dict.*, v° *Nébouzan*, *p. 47*).

Un Arrêt du Parlement de Toulouse, en date du 12 Août 1524, mentionne les Etats de Nébouzan (*Arch. du Parl.*, *B. 935*, *f^os^ 618 à 622*).

Larcher rappelle les convocations suivantes :

1543, le 12 Juillet : Lettres de Jacques de Foix, Évêque de Lescar, Lieutenant général d'Henri I^er^, Roi de Navarre, convoquant les Etats ;

1564, le 17 Avril : Commission de la Reine Jeanne adressée au Seigneur de Larboust, pour convoquer les Etats ;

1567, le 28 Juillet : Lettres de la même, qui convoquent les États.

1577, le 4 Janvier : Lettres Patentes d'Henri II, Roi de Navarre (futur Henri IV de France), adressées à sa sœur Catalina, par lesquelles il

Digitized by Google

l'établit Régente dans ses Etats, avec puissance, entr'autres, de convoquer les Etats de Nébouzan.

Après avoir essayé de fixer la naissance et l'origine de ces Assemblées, je vais rappeler les membres qui les composaient, d'après le Mémoire de Froidour sur le Nébouzan, et je renvoie, pour détails plus complets, à la très bonne Notice des Etats publiée, en 1880, par M. Alph. Couget.

Les trois Ordres y étaient représentés comme suit :

A). Clergé

L'*Abbé de Nizos* ou Nizors, Président.
L'*Abbé de Bonnefont.*
L'*Abbé de l'Escaladiéou* (qui entrait pour *Bélesta*, annexe d'Esparros, aujourd'hui appelée *La Bastide*, construite en 1305, par led. Abbé, en paréage avec le Seigneur et Dame de la Terre de Nébouzan).
Le *Sindic du Chapitre collégial de Saint-Gaudens,* qui était ordinairement Sindic général pour le Clergé.

B). Noblesse

a). D'abord *cinq Barons*, savoir :

Le *Baron de La Roque ;*
Le *Baron de Cuing et Cauhapé* (c'est le *Baron de Mauléon*, de Froidour) ;
Le *Baron de Cassagnabère* (c'est le *Baron de Ramefort*, de Froidour) ;
Le *Baron de Sarramézan* (c'est le *Baron de Larboust,* de Froidour) ;
Le *Baron de Lodes et Anizan.*

b). Ensuite les vingt-deux *Vocables Nobles* qui suivent :

1. Le sieur de Mont-Maurin ; — 2. Le sieur de Lomné ; — 3. Le sieur de Lodet ou Loudet ; — 4. Le sieur de Sarrecave ; — 5. Le sieur de Saint-Hélix ; — 6. Le sieur de Barbazan ; — 7. Le sieur d'Ardiège ; — 8. Le sieur de Vidauzan ; — 9. Le sieur de Gourdan ; — 10. Le sieur de Lavaur ; — 11. Le sieur de Franqueville ; — 12. Le sieur de Brocan ; — 13. Le sieur de Chelle ; — 14. Le sieur de Sarraméa et de Ponts ; — 15. Le sieur de Lutilhous ; — 16. Le sieur d'Avézac ; — 17. Le sieur de Gourgue ; — 18. Le sieur de Tilhouze ; — 19. Le sieur de Sarlabous ; — 20. Le sieur de Bourg ; — 21. Le sieur de Marsas ; — 22. Le sieur de Boussens.

Nota. — Tous ces Gentilshommes en choisissent un d'entre eux pour faire la fonction de Sindic de la Noblesse, et sa fonction est à vie.

c). Enfin les *Capitaines des quatre Châteaux :*

De Maurézin, de *Miramont*, de *Sén-Blancat* et de *Lanaméza*, qui ont droit d'assister aux Etats avec voix délibérative.

C). Tiers ou Troisième Etat

Les Consuls de la ville de Saint-Gaudens ;
Les Consuls de la ville de Saint-Blancat ;

Digitized by Google

Les Consuls ou Députés de Cassagnabère ;
Les Consuls ou Députés de tous les villages de la Vicomté.
Le Tiers-Etat avait, lui aussi, son Sindic, qui se prenait annuellement de chacune Châtellenie et à tour de rôle, entre deux candidats présentés par la Châtellenie qui était en tour.

LISTE V•

LES CHATELAINS

Les Châteaux étaient nombreux en Nébouzan. On peut citer ceux de *Mauvézin,* de *Miramont,* de *Saint-Plancat,* de *Sauveterre,* d'*Aulon,* de *Cassagnabère,* de *Lanaméza,* de *Tuzaguet* (le *Trigalet* de Froissart), et peut-être y en avait-il d'autres.

Il serait intéressant de connaître les noms des Châtelains qui en eurent la garde ; ces noms sont généralement ignorés.

A). Les Chatelains de Mauvézin

Pourquoi Curie-Seimbres n'a-t-il pas dressé, dans sa *Monographie du Château de Mauvézin,* une Liste de ses Châtelains ? Il semble que les recherches auxquelles il avait dû se livrer le lui auraient permis, d'autant que Larcher lui eût fourni un commencement de Liste. C'est, à mon sens, une lacune regrettable, et j'ai tenté de la combler, au moins en partie.

I. — *Pélégri de Labéda* (1083). — Suivant une vieille *Charte de Bornage de la Bigorre,* Pélégri de Labéda, de la grande Famille Vicomtale de ce nom, était Viguier de Mauvézin en 1083.

II. — *Arnaout-Guilhem de Chèle* (1245). — Dans un Acte de vente de terre, retenu le 4 Octobre 1245 par Me *Sègles,* notaire de Bagnères, vente consentie par *Ramoun de Sentous,* en faveur des Moines de l'Escala-Diéou, figure comme présent ou témoin *Arnaout-Guilhem,* Seigneur de Chèle-Dessus, Châtelain de Mauvézin. (Lagrèze, *Hist. Relig. de la Bigorre, p. 336.*)

III et IV. — *Guilhem-Bernat de Cantet* et *Bidaou Devin* (1300). — L'un et l'autre étaient *Bayles du Château de Mauvézin,* et en cette qualité firent les Déclarations consignées dans l'*Enquête de Bigorre* de l'an 1300. (G. Balencie, *Enquête de Bigorre, p. 58.*)

L'Enquête leur donne le titre de *Bayles,* équivalent de *Viguiers,* non celui de *Châtelains.*

V. — *Hugue de Platine* (1314). — Dans un acte de bail à fief consenti aux habitans de Lanaméza par le Sénéchal de Bigorre *Pey-Arramoun de Rabastens,* figure comme témoin « *Hugues de Platine, Commandani Royal* du château de Mauvézin. » (Larcher, *Feuilles détachées, Arch. des H.-P.*)

(A suivre.) Jean BOURDETTE.

Digitized by Google

ICONOGRAPHIE DE SAINT EXUPÈRE

Entre les divers évêques de Toulouse honorés d'un culte public, aucun, semble-t-il, n'a été aussi populaire que saint Exupère d'Arreau. En l'absence d'autres témoignages, son iconographie, des plus riches, prouverait cette assertion. Notre pontife a inspiré des œuvres multiples en Comminges et dans le pays toulousain ; mais surtout l'incomparable série des fresques de Blagnac.

A la vérité, son image ne se présente pas toujours comme on le souhaiterait, conforme à un type spécial, nettement tranché. Il eût été facile cependant de donner à la physionomie de saint Exupère un caractère personnel. Pour cela il suffisait de s'inspirer de ces traits qu'indique saint Jérôme, parlant de la famine au cours de laquelle l'héroïque pasteur fit éclater sa charité. Il surgit au milieu de ses diocésains affamés : *Ore pallente, fame torquetur alienâ !* Pourquoi négliger des indications d'une si sombre énergie et comme tragiques ? Elles dévoilaient la physionomie idéale à saisir et à reproduire.

La précision se trouve, par contre, du côté des attributs iconographiques de saint Exupère : l'aspersoir, le calice de verre, la corbeille d'osier, l'aiguillade fleurie.

Nous avons dressé la nomenclature des représentations de notre saint[1], et, bien volontiers, nous en offrons la primeur aux amis de la *Revue de Comminges*, nous appliquant à grouper selon les lieux et les édifices, plutôt qu'à diversifier selon les styles et les époques, les monuments iconographiques de saint Exupère.

1. Ce fragment fait partie d'une *Histoire* inédite *de saint Exupère*.

Digitized by Google

I. — Eglise métropolitaine Saint-Etienne

1° Sur un des piliers angulaires de l'ancien cloître (XII[e] s.) de cette église, on avait placé d'un côté saint Exupère. Autour de sa tête : *Sanctus Exuperius*, et, sur sa tête : *Ecce Deo dignus pauperibusque benignus ;* de l'autre, un diacre tenant un calice et un voile. Au-dessus : *Offert vas vitreum, vimineumque canistrum.*

2° Sur le portail (XV[e] s.) au milieu des statues des saints apôtres, celle de notre saint avec celle de saint Saturnin.

3° La nudité des murs de la vaste nef de Raymond VI est dissimulée sous de grandes toiles. Nous remarquons celle où notre saint distribue ses aumônes. Il est sur les degrés d'un temple à grande architecture. Ses yeux levés au ciel sont creusés par les veilles. Sa face est pâle et amaigrie. Sur ses épaules, la *casula* ou grand manteau dont l'éclatante blancheur fait tout le luxe, et par dessus, le sacré *pallium*. Il est assisté de deux jeunes acolytes dont l'un porte la croix, l'autre une cassette dans laquelle puise le charitable évêque. D'une main il laisse tomber une pièce d'or dans celle d'une pauvre femme, de l'autre il bénit les malheureux qui se pressent autour de lui. Sur les degrés du temple, un cadavre étendu. A des enfants qui pleurent, les parents par leurs gestes semblent dire : « Prenez patience, celui qui est là va nous donner du pain ». Au bas, un religieux vêtu de bure semble débattre avec deux juifs, à la tenue arrogante, le prix des vases sacrés déposés à terre. — Cette toile est de Bézard. Elle fut donnée par l'Etat à l'église Saint-Etienne, en 1850.

4° Aux grandes solennités les murs de la métropole se couvrent de précieuses tapisseries des premières années du XVII[e] siècle, don d'un prévôt du chapitre, Jean Daffis, évêque de Lombez. Elles reproduisent l'histoire des saints évêques de Toulouse. Saint Exupère y est représenté au milieu, de face et debout. De sa main droite il soutient par l'anse un petit panier d'osier, de sa gauche il presse contre son cœur un calice de verre. A droite, la délivrance de Toulouse par l'*aspergillum*, à gauche, il distribue l'aumône à de nombreux indigents. Au-dessus : *Hostem depellit præsens succurrit egenis — semita sicque nos ducat ad astra docet.*

5° Avec les autres saints évêques de Toulouse, saint Exupère est encore représenté sur l'un des sept vitraux de l'abside. Il est en chape bleue, l'orfroi est gemmé entre torsades d'or, gants rouges. Il tient l'aspersoir de la main droite.

II. — Insigne basilique Saint-Sernin

L'image de notre saint est ici plus multipliée. On sent qu'il a un titre spécial à être honoré dans ce temple. On la rencontre plus souvent même que celle de saint Saturnin.

1° La capsule en argent doré, antérieure à l'année 1246, renfermant un fragment du chef du premier évêque de Toulouse, représente, en repoussé, les deux saints qui ont pris un soin particulier de ses reliques : saint Exupère, saint Hilaire. Le premier dirige

Digitized by Google

le parfum d'un encensoir vers l'ouverture par où l'on aperçoit le saint ossement. Ce reliquaire est renfermé dans le buste en bois doré de saint Saturnin.

2° Le corps de ce dernier, élevé en 1258, fut placé dans une chapelle sur la plate-forme qui domine les cryptes. La voûte de cette chapelle était soutenue par six piliers creusés en forme de niche dans leur partie supérieure. Dans chacune de ces niches étaient les statues des évêques de Toulouse dont on possédait les reliques ; entre autres celle de notre saint. Ces belles statues en pierre avaient six pieds de haut, placées sous des dais à sculptures dentelées.

3° Dans un vitrail du XVIII[e] siècle, il était représenté en costume moderne, debout, avec la crosse et le goupillon. M. de Lasteyrie (1833-1850) a publié ce vitrail dans son *Histoire de la Peinture sur verre* (planche XCVI).

4° « Allons maintenant dans cette belle et dévote chapelle, qui est au milieu du cloistre, dédiée à l'honneur de la Très-Sainte-Vierge, sous le Titre de N.-Dame de Bonnes Nouvelles, ornée aussi d'un Rétable doré, embelie de riches peinctures, et beaux tableaux, bastie en l'année 1642 par les soins et libéralités du sieur Sébastien Tassin, marchand de Tolose, homme pieux et charitable ; et nous verrons au-dessus, la vénérable Image en relief de cette Souveraine Princesse du Ciel et de la Terre (aux costés de laquelle sont les Images de saint Sernin et de saint Exupère, aussi en relief et surdoré) »[1].

5° Sous l'orgue, dans un tableau signé *Artigue* et daté de 1835, il fait la dédicace d'un temple et tient l'encensoir. (Copie d'après Lèbre.)

6° A l'entrée du chœur, sa statue par Beurné, conservateur du musée des Antiques (1769-1858), accompagne celle de saint Sylve ; mais sans attributs.

7° Sur les murs du sanctuaire, à droite, c'est, selon l'inscription, la délivrance de Toulouse et la défaite des Goths.

8° Aux alentours de l'autel, il fait la translation du corps de saint Saturnin. Des vers latins expliquent la scène.

9° Au temps où Daydé écrivait son *Incomparable trésor*, l'image de notre saint était encore peinte sur la cloison du chœur vers la nef.

10° Au rétable de l'autel de sa chapelle, il est en chape, mitre et crosse modernes. Il tient le goupillon. Ce tableau est un don de la paroisse de Blagnac.

11° La châsse qui renferme son corps, restaurée en 1834, a la forme d'une église et est surmontée du clocher de la basilique. Sur la porte latérale on a sculpté en relief notre saint dans sa représentation traditionnelle.

12° Dans un buste en bois doré (1817), trop modeste souvenir de celui de Pierre de Saint-Martial (1401) archevêque de Toulouse, est renfermée la tête du saint.

1. Voy. : *L'incomparable trésor*, etc., par Raymond Daydé. (1661.)

Digitized by Google

13° Ce buste et, plus récemment, la châsse comme lui en bois doré, étaient conservés, dans le *sacellum* de l'évangile, dans la chapelle maîtresse de la basilique dédiée « à l'honneur de Dieu, de la Sainte-Croix et au Saint-Esprit, sous l'invocation de saint Exupère ». Sur les vantaux de ce *sacellum*, déposés aujourd'hui dans les galeries supérieures et remplacés par d'autres qui, certes ne les valent pas, étaient représentés en bas-relief quelques épisodes de la vie de notre saint. Au-dessus de l'autel de cette chapelle, comme à la place d'honneur et pendant que le chef était conservé dans le *sacellum*, est demeurée longtemps exposée la châsse du saint au-dessus de laquelle était représentée la miraculeuse délivrance de Toulouse.

14° Sur les parois latérales de la chapelle sépulcrale des comtes de Toulouse, on avait peint, faisant pendant à saint Gilles, un évêque. On a cru que c'était saint Exupère.

15° L'image de ce saint est enfin à la voûte des cryptes. Il tient le goupillon. Il était de même à l'ancienne châsse de saint Edmond (1644), et à un reliquaire d'argent que les anciens inventaires appelaient *prophète*. — La Fabrique de l'église Saint-Sernin fait actuellement exécuter, à grands frais, une magnifique châsse en cuivre doré, destinée à renfermer les ossements de saint Exupère. La statue du saint y figure chargée de l'aspersoir et d'une représentation de l'ancienne basilique toulousaine.

III. — N.-D. du Taur

1° L'image du saint décorait l'autel qui lui était autrefois dédié dans cette église.

2° Dans une niche d'un beau style (XVIII° s.) entre la chapelle actuelle du Sacré-Cœur et celle de saint Jean, nous l'avons vu tenant de sa main l'aspersoir et sur son bras une corbeille.

3° Dans la travée qui précède le chœur, il était encore représenté avec les saints évêques de Toulouse.

4° Depuis, avec celle de saint Saturnin on a placé sa statue près de l'autel. A ses pieds, l'ébauche de la basilique toulousaine. (Baux *sculpsit*).

5° Au-dessus du maître-autel, saint Saturnin présente à la mère de Jésus les saints de l'Eglise de Toulouse. Le nôtre est caractérisé par une corbeille qu'il tient de la main gauche et un calice de verre qu'il tient de la main droite; à ses pieds, la lettre d'Innocent Ier et les vases sacrés vendus pour soulager la misère de son peuple. (B. Benezet *pinxit*.)

IV. — Eglises de la Dalbade et de Saint-Exupère, à Toulouse

La statue de notre saint est placée parmi celles qui décorent le haut du portail de la Dalbade.

Une vulgaire figure d'évêque peinte à la voûte du sanctuaire de l'église Saint-Exupère, à Toulouse, et une non moins commune statue en plâtre durci, bénite le 4 novembre 1888, indiquent seules que cet édifice est dédié à notre bienheureux pontife.

Digitized by Google

V. — Musée de Toulouse

Cet établissement possède une représentation de saint Exupère, œuvre picturale de Jean Michel (1659-1709) : hauteur 2 m. 90; largeur 1 m. 90.

Placé sous le porche d'une église, le saint est vu de face, en pied, en aube, chape et mitre modernes. Il tient la crosse d'une main, de l'autre l'aspersoir. Dans le fond, à gauche, la ville de Toulouse et, sur les remparts tels qu'ils étaient au XVIIe s., saint Exupère, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre, renverse avec l'aspersoir les assiégeants montés sur des échelles. — Cette toile appartenait avant la Révolution à l'église abbatiale Saint-Sernin.

VI. — Musée Saint-Raymond, à Toulouse

On voit au Musée Saint-Raymond un reliquaire en cuivre rouge que M. du Mège croit de fabrication limousine et qu'il attribue au XIe s.[1] — Ce reliquaire ne serait-il pas celui qui au XIVe s. aurait disparu de la vieille église Saint-Exupère de Saint-Alban, près Toulouse, sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu? Les anciens titres disent qu'il était en cuivre doré et qu'il avait la forme d'un tombeau.

VII. — Arreau

1° *Eglise Notre-Dame* : Sur le rétable, saint Exupère est représenté bénissant.

2° *Eglise Saint-Exupère* : Sur un des chapiteaux des colonnes de la porte (Xe s.), on a cru le reconnaître, caractérisé par l'aiguillade fleurie. Au milieu du rétable du maître-autel, il est représenté comme à la paroisse, de même sur un vitrail de cette chapelle.

Dans une maison adjacente (XVIe s.) et dans la vaste salle du rez-de-chaussée, sur le manteau en marbre d'une cheminée délabrée, il est en buste, bénissant.

En somme, Arreau ne nous offre que des vulgarités d'une exécution bien imparfaite.

VIII. — Blagnac

Depuis 1896 on le trouve à l'entrée du bourg dans ses attributs traditionnels. La statue, grandeur plus que naturelle, est en fonte. Sur le piédestal : *A leur bien-aimé Patron, saint Exupère, les Blagnagais reconnaissants.*

Dans l'église paroissiale, son buste est sur un banc d'œuvre. Sur un vitrail du sanctuaire il tient l'aspersoir, de même sur une des faces de la bannière paroissiale. Sa statue en stuc, copie de celle qui est à l'entrée du bourg, a été placée, contre toutes les règles ecclésiastiques et esthétiques, au-dessus de l'autel majeur, dans le

1. Voir la description et le dessin de cette pièce dans le t. III des *Mémoires de la Société archéologique du Midi.*

Digitized by Google

champ du vitrail central. L'église est dédiée à saint Pierre qui y est, par le fait supplanté.

Sur les murs de cette même église, un tableau fixe notre attention. Sa date nous étonne: 1793 ! On ne songeait donc pas partout à détruire, à cette époque, les « hochets du fanatisme et de la superstition » ? Ce tableau, sans signature, représente la délivrance de Toulouse. Le saint, entre ses ministres, est au haut des remparts. Il répand l'eau bénite ; au-dessus de sa tête voltige une colombe, image du Saint-Esprit. Les assaillants ont des tailles colossales et portent l'armure romaine.

Sur le flanc nord de l'église Saint-Exupère, dans la même localité, s'ouvre une chapelle, véritable écrin iconographique, qui reproduit en dix tableaux parfaitement coordonnés la poétique légende de saint Exupère. Nous fixons leur exécution à la seconde moitié du xv^e^ siècle. Ils sont de l'école italienne et le cardinal Joffredi, évêque d'Albi et abbé de Saint-Sernin, n'a pas dû être étranger à leur composition. Ils sont peints à fresque. On relève sur eux des retouches plus zélées qu'intelligentes. Les diverses restaurations (!) qu'ils ont eu à subir n'ont servi qu'à dénaturer leur caractère, peut-être à accélérer leur ruine. Leurs jours sont d'ailleurs comptés; et cependant, une suite de dix fresques qui datent de quatre siècles et demi doit être considérée aujourd'hui comme une œuvre unique en France, écrivait, en 1861, un des hommes les plus compétents en ces matières.

Ces tableaux se divisent en deux rangées superposées. La première comprend la vie de saint Exupère, la seconde nous offre les scènes qui rappellent sa mort et son culte. Ces tableaux sont séparés par des colonnettes peintes et mesurent, ceux du couchant 1 m. 25 de large sur 1 m. de hauteur; ceux du nord 1 m. 85 de large sur la même hauteur. En caractères et langage de l'époque chaque tableau est expliqué par une inscription mise au bas. Plusieurs de ceux qui ont tenté de les décrire n'en ont pas saisi l'enchaînement logique, et cependant il est si clair !

Le premier tableau de la première série porte en légende : LA LETION FVT FAITE (L'élection fut faite). Au point de vue du droit canonique c'est un des mieux réussi. Le deuxième est le plus poétique. Il porte : LE BENGER QVER AL CAPT (On vint le chercher au champ). C'est la délégation de Toulouse qui vient notifier à Exupère, laboureur, son élection. Le saint, au visage inspiré, tient l'aiguillade fleurie [1]. Le troisième : S. SVPERI FVT FEIT ARSEBESQVE, suite logique des précédents, représente la cérémonie du sacre. Dans les deux derniers, ce sont les travaux du pontife, d'abord ses luttes victorieuses : GARDET THOLOSA DE PERI. A la suite, le dernier tableau nous rappelle sa charité : S. SVPERI FASIO RECEBRE LE POBLE (Saint Exupère faisait communier le peuple).

1. La même scène est reproduite sur une vieille toile conservée dans la nef de la chapelle de Blagnac. — Dans la même nef, sur deux toiles anciennes (qui, a-t-on dit, ont pu faire partie d'une galerie des Evêques de Toulouse) deux portraits, l'un attribué à Saint-Sylve, l'autre à Saint-Exupere. Ces personnages sont en habits blancs, (buste.)

Digitized by Google

Le premier tableau de la seconde série nous représente saint Exupère sur son lit de mort : S. SVPERI MOVRIT. Ici les inscriptions ne sont plus authentiques. Détruites par l'humidité salpétreuse des murs, elles ont été rétablies d'après le sujet du tableau, peut-être de mémoire. Je les donne pour ce qu'elles valent. Le deuxième est consacré à sa sépulture : LE METERN EN TERRO. Le troisième nous rappelle la translation de son corps à Toulouse : LE PORTERN A TOLOSA. Le quatrième nous montre l'éclat de son culte : PRECAON S. SVPERI. Enfin le dernier enregistre les grâces obtenues par son intercession et nous livre le secret de leur date : LE FOC FVT ESTEINT P. S. SVPERI. Le tout surmonté d'une délicieuse statue de l'époque, en pierre.

On le voit, ces tableaux forment un ensemble harmonieux, une biographie, sinon complète, du moins fermée, à laquelle on n'a rien à ajouter.

Néanmoins, on voulut, en 1887, la compléter, et sans trop de souci de la logique on fit revivre celui dont on vénère les reliques sur les autels. On ajouta donc quatre nouveaux tableaux dont la facture et le style s'éloignent absolument des anciens. Voici le sujet de ces quatre nouvelles scènes : 1° Saint Exupère fait l'aumône. 2° Il guérit les fièvres ; 3° Il poursuit les hérétiques ; 4° Il reçoit l'écrit de saint Jérôme.

Dans cette même église, une belle statue en bois doré domine le maître autel. Le saint tient l'aspersoir.

IX. — Églises de Bonrepaux, Montjoire, Marestaing Saint-Alban

En 1881, nous l'avons fait placer en demi-relief sur l'autel de l'église de Bonrepaux, canton de Saint-Lys (H.-G.). D'une main il tient l'aspersoir ; de l'autre, appuyée contre son cœur, la corbeille d'osier.

Dans une théorie des saints évêques de Toulouse, il est représenté dans le sanctuaire de l'église de Montjoire (H.-G.) avec un simple bâton ou verge couronnée de fleurs.

Sur le vitrail de l'église de Marestaing (Gers), il distribue des aumônes.

A Saint-Alban, près Toulouse, il est dans l'oculus du sanctuaire, et dans la nef on voit son buste en bois doré.

X. — Cathédrale de Saint-Bertrand et autres églises commingeoises

Seul de tous les saints du Comminges, saint Exupère avait une chapelle dans la cathédrale de Saint-Bertrand. On a conservé le tableau qui la décorait. Le saint est en chape rouge moderne. Il tient de la main droite un calice surmonté d'une hostie, de la gauche, la crosse. Dans le fond, on l'a représenté sur la porte de Saint-Sernin de Toulouse, distribuant des aumônes.

Digitized by Google

A Montesquieu-Guittaud, il tient l'aspersoir. A Montégut du Fousseret, dont il est aussi le patron, il a sa statue sans caractère. A Estancarbon, sa statue, bénite le 12 mars 1899, tient l'aspersoir. A Cazères-sur-Garonne, dans le rétable de l'autel, il bénit et tient une croix.

A l'entrée de l'église paroissiale de Gouaux de Larboust (XIIe s.), il est en buste, coiffé d'une mitre rappelant par sa forme la tiare des pontifes de l'ancienne loi. Ses mains sont recouvertes de gants décorés d'une croix pattée et nimbée. Sur le maître-autel, il est en chape et montre le ciel. Le tabernacle de cet autel (XVIe s.) est flanqué de deux panneaux en bois sculpté en demi-relief et formant rétable. Sur l'un, le saint en double habit long et demi long laboure. Il tient l'aiguillade fleurie. Un peu plus loin, une femme, sa mère, garde un pourceau. Sur l'autre, on représente la mort du saint évêque. Il est sur son lit, sa mère l'embrasse. Dans les deux panneaux, cette pieuse femme porte le capulet noir et court du pays.

XI. — Gravures, Lithographies, etc., de saint Exupère

A part ces divers souvenirs inscrits sur les monuments, nous possédons, dans un ordre plus humble mais non moins intéressant, des titres iconographiques de saint Exupère. Nous voulons parler des gravures, lithographies, etc., etc.

1° Dès 1509 les régents des Corps-Saints, à Toulouse, avaient la porte de leur sacristie ornée d'une image ; c'était le Saint-Esprit au milieu d'une gloire entre saint Saturnin et saint Exupère, chacun avec son attribut.

2° Saint Exupère est encore au frontispice soit des *Oraisons dévotes pour visiter et saluer les corps saints de l'église de Saint-Sernin* (1644), soit dans les *Antiennes et oraisons à l'usage de ceux qui auront la dévotion de visiter les sacrées reliques qui reposent dans l'insigne église abbatiale Saint-Sernin de Toulouse* (M DCC LXII).

3° En 1573 on édite une gravure dont le centre est occupé par saint Exupère, crossé, mitré, tenant un livre ouvert. Autour du prélat se groupent en six tableaux les événements les plus remarquables de sa vie. Chaque médaillon est accompagné d'une légende en vers français. Nous ne connaissons que deux exemplaires de cette gravure.

4° En 1762, à l'occasion du second centenaire de la délivrance de Toulouse, on réédita la belle planche qui porte en titre : *Sacrosanctæ D. Saturnini Ecclesiæ Thlanae corporumq. sanctorum, ac reliquiarum in ea quiescentium triumphus.* Chaque saint y occupe un cadre particulier avec l'indication du jour de sa fête. Le nôtre, en regard de saint Saturnin, porte les dates du 14 juin et du 28 septembre. Il tient le goupillon.

5° C'est surtout à Blagnac que les gravures et les lithographies sont éditées et rééditées jusqu'à la profusion.

a). En tête de l'hymne de Carles-Lancelot, « homme de loi et lieutenant de Blagnac », édition de l'an IX, se trouve une petite

Digitized by Google

image du saint *(Lacoste)*. Il est en chape et mitre, près d'une église. De sa main gauche il tient la crosse, de sa droite un livre ouvert.

b). Avec le pain bénit on a distribué, pendant des années, à chaque membre de la Confrérie une image du saint Patron. Cette image semble être de la fin du XVI^e^ siècle. Jusqu'en 1854, elle a été constamment reproduite. Tantôt elle est seule, tantôt entourée de l'hymne de Lancelot ou accompagnée du catalogue des confrères. Elle est tantôt sèche, tantôt enluminée.

Sous une grande arcature supportée par deux colonnes, genre balustres, saint Exupère est représenté debout, mitré avec nimbe rayonnant. La chape et les vêtements à grands plis. La crosse dans la main gauche, le goupillon dans la droite. A ses pieds, à droite et à genoux, les mains jointes, un bourgeois dans le costume de l'époque, à gauche, de même, une femme du peuple, un chapelet à la main et semblant offrir un enfant au maillot. Une grande disproportion de taille existe entre le saint et ses deux dévots.

De même que la précédente, cette gravure devient de plus en plus rare.

c) Nous passons sous silence plusieurs lithographies qui, dans ces dernières années, ont prétendu remplacer nos vieilles gravures. Raynaud, Rivière, Constantin, Delor, Chambaron de Toulouse ont donné chacun un spécimen de leur industrie. Ni le bon goût, ni les indications historiques, n'ont à prodiguer les éloges à une image du saint répandue par le *Pèlerin* (Vie des Saints). Nous ne disons rien non plus de deux essais de moulages en plâtre ; ils témoignent de la bonne volonté de leurs auteurs.

Toutes ces représentations, une les absorbe et les domine par son éclat et sa majesté : c'est la scène de la délivrance de Toulouse. Et tandis que généralement les saints évêques sont représentés assis, la main droite bénissant, position qui exprime l'autorité qu'ils ont dans les jugements dogmatiques, pour bénir, ou pour annoncer la parole sainte, la piété reconnaissante de nos pères a toujours représenté le nôtre debout, un aspersoir à la main.

Cependant, dans les régions pyrénéennes, il est assez communément figuré en laboureur, tenant l'aiguillade fleurie.

D'un côté, c'est le prêtre, redevenu laboureur, appelé à l'épiscopat. De l'autre, c'est l'évêque défenseur de la vie, des mœurs et de la foi de son peuple.

E. Bacalerie,

Curé au diocèse de Toulouse.

Digitized by Google

A PROPOS DE L'EXCURSION

DU 12 JUIN 1901, A MONTESPAN

A l'ouest du château de Montespan et en dehors des remparts existe encore une chapelle en ruine appelée *Capérète* (la petite chapelle), dédiée autrefois à Notre-Dame du Rosaire, dont la voûte était en maçonnerie ordinaire. Elle avait la forme d'un rectangle de 8 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur, avec un autel de même construction, couronné d'une dalle sur laquelle reposaient quatre statues de saints en bois passablement mutilées.

La voie qui conduisait à cette chapelle était appelée *chemin de la Procession* et faisait le tour du château près des remparts.

D'après la tradition, on faisait des processions à cette chapelle en l'honneur des Saints les jours de première communion et des grandes fêtes, surtout à celle du 15 août, et cela jusque vers la fin du XVIII[e] siècle.

Nous croyons qu'il sera de quelque intérêt pour les lecteurs de la *Revue de Comminges* d'avoir sous les yeux, à propos de ce modeste sanctuaire, la reproduction de deux délibérations prises à deux ans d'intervalle et à des dates déjà anciennes, à l'occasion des exercices qu'on avait coutume d'y pratiquer.

—o—

L'an 1616 et le troisième jour du mois de juillet, régnant Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et Navarre, au lieu de Montispan, diocèse et comté de Comminges, par devant révérend père Félix-Guillaume Symoneau, religieux et prieur du Couvent des frères Prêcheurs de Saint-

Digitized by Google

Gaudens, se sont présentés messires Charles Rouède, recteur, André Duprat, Pierre Sarradet, Jean Boyer, Lancelot Lassalle et Jean-Jacques Rouède, prêtres, et messires Pierre-Jean Morlan, Pierre Pélissier et Pierre Jean Artigues, consuls, et Simon-André Castaing, capitaine, Pey-Jean Castaing, Pierre Figarol et Pierre Foix, consuls, avec plusieurs autres prud'hommes faisant tant pour eux que pour les autres habitants dudit Montispan, lesquels ayant entendu le grand bien et fruit spirituel que la Confrérie de Notre-Dame du Rosaire produit en lieux où elle est canoniquement érigée et les statuts d'icelle exactement observés, et étant d'ailleurs bien certifiés du pouvoir et autorité que le Saint-Siège apostolique a donné à l'ordre des frères prédicateurs d'instituer ladite confrérie de Notre-Dame du Rosaire avec tous les privilèges et pardons ; destinant et déterminant lesdits suppliants pour les exercices d'icelle à perpétuité la Chapelle de Notre-Dame du Rosaire, située audit lieu de *Derrière le Château,* laquelle ils promettent d'orner d'un tableau des mystères du Rosaire et autres parures et ornements requis pour y faire le service de la Vierge ; s'obligeant encore d'entretenir, conserver et promouvoir autant qu'il sera en eux ladite confrérie, et observer et faire observer de point en point tous les statuts et règles d'icelle, à quoi inclinant ledit Révérend Père Symoneau, et après avoir éprouvé le zèle et dévotion desdits suppliants à l'endroit de la Vierge, a institué et érigé ladite Confrérie avec tous les privilèges et pardons en ladite chapelle avec cette condition toutefois que si à l'avenir son ordre avait maison ou Couvent en ledit lieu, ladite confrérie en l'instant y sera changée et transportée avec tous les droits, revenus et émoluments, ce que lesdits suppliants ont accepté et promis d'observer. En foi de quoi se sont ici signés, présents, Révérend Père Olivier, religieux et prédicateur du Couvent, maître Bernard Lous et Jean Dubedat, habitants de la ville de Montréal.

(Suivent les signatures au nombre de 12).

Nous n'avons conservé que le style de la délibération ci-dessus ; nous reproduisons textuellement la suivante avec l'orthographe de l'époque.

L'an mil six cens dix-huit et le second jour du moys de septembre regnant Louys par la grace de Dieu roy de France et Navarre au lieu de Montispan une heure après-mydy par devant moy nothaire-royal estant assemblés dans l'eglise parroisialle touts les confraires de.Notre dame du Rosaire pour déterminer sy point ils contineroient leur confrairie de Notre dame du Rosaire en la chapelle de Derrière le Chasteau en laquelle a esté canoniquement instituée et fondée par cy devant, ou bien sy ladite confrairie de ladite chapelle pour meilleure commodite a fere l'exercice d'une sy grande devotion soit translatée en l'eglise parroisialle, dont les touts voyants la petitesse du lieu et autres incommodites et pour plusieurs autres pertinentes raisons ont arreste et conclu a maïori voix que ladite confrai-

Digitized by Google

rie doit estre translatée de ladite chapelle en leglise parroisialle avec permission de Monsieur le Recteur, de quoi l'ont requis leur vouloir ottroyer un autel de l'eglise parroisialle pour y fere ladite translation lequel recteur leur a ottroyé un autel de ladite église nommé l'autel de Saint-Michel avec pacte que parcy devant ladite confrairie entretiendra ledit autel ce que ont promis fere lesdits confraires et dautant que ladite translation ne se peut fere que par le provincial des freres prescheurs plus proche ont prie tant le recteur qu'autres prestres consuls que le plus grand nombre des confraires au reverent pere frere Jean Brugiere prieur des freres prescheurs du Couvent de Saint-Gaudens comme plus proche leur vouloir fere la translation de ladite confrairie et de ladite chapelle en l'eglise parroisialle et dit autel destine. A quoy acquiessant ledit reverent pere et favorisant les vœux desdits suppliants de l'authorite qui lui est concedee du S[t] Siège apostolique a translate ladite confrairie dans ladite eglise parroisialle et audit autel avec touts les privileges pardons et indulgences concedées par les saints peres a telle confrairie.

L'an et jour que dessus par moy, Dominique Tarride nothaire royal, etc. (Suivent 12 signatures).

(Pièces tirées des archives paroissiales de Montespan, et obligeamment communiquées par M. Franquès).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Notre-Dame de Garaison depuis les Apparitions jusqu'à la Révolution française, par le P. Bordebat. Lourdes 1901, in-18, 288 pages et gravures.

La nouvelle histoire de Garaison que nous a donnée l'année dernière le P. Bordebat embrasse une période près de trois fois séculaire (1500-1792); c'est la plus mouvementée et la plus intéressante, sans que nous ayons le droit de dire qu'elle a surpassé en fécondité et en grandeur l'état actuel, qui remonte à 1836. L'auteur, tout en racontant les gloires du pèlerinage, nous fait assister à la vie intime d'une communauté de prêtres qui, tout astreinte qu'elle était à une règle quasi monastique, n'avait pour exercer librement son ministère ni la richesse ni l'indépendance des abbayes ou prieurés qui desservaient tant d'autres sanctuaires célèbres. Entre les exigences parfois excessives des archevêques d'Auch et les fantaisies parfois un peu trop « laïques » des consuls de Monléon, ces missionnaires dévoués furent d'une manière ou de l'autre presque constamment entravés dans leurs œuvres et plus d'une fois dans leur tranquillité personnelle. Vinrent, à partir de 1744, les États des Quatre-Vallées, qui firent à la Vierge de Garaison l'honneur de se réunir annuellement auprès d'elle, sans qu'elle ait eu toujours à se féliciter de cet illustre voisinage. La dispersion révolutionnaire couronna dignement le tout. Le P. Bordebat nous raconte ces péripéties avec la sincérité d'un auteur qui, dans la préface de son charmant petit livre, a hautement proclamé que « l'histoire n'est pas un panégyrique et que l'historien ne doit aux personnages dont il parle que la justice, telle que le Livre de Vie la fera à chacun de nous ». Et, en effet, il est juste ou s'efforce visiblement de l'être pour ses personnages, religieux ou laïques, amis de l'Église ou ses persécuteurs. Me permettra-t-il pourtant une humble remontrance? Pourquoi, à propos d'une incursion, dévastatrice d'ailleurs, du capitaine de Sus (le même qui saccagea Saint-Bertrand) racontée en une page, consacrer un chapitre de plus de quatorze pages au protestantisme dans le Midi, avec une ancienne vue du pont d'Orthez, qui n'a rien à démêler avec le sujet du livre?

Puisque j'en suis à manifester un *desideratum*, j'ajouterai que, lors d'une seconde édition, le P. Bordebat fera bien de mieux surveiller son imprimeur. Je lui signalerai notamment un « bourdon » (p. 49) par suite duquel l'auteur lui-même, en relisant ses épreuves, a cru que Levesville ou Labesville « avait fait la voûte du chœur de Saint-Étienne de Monléon ». Lisez « Saint-Étienne de Toulouse ». Le nom « Monléon » devait appartenir à une autre phrase dont le commencement s'est perdu.

Digitized by Google

La présence de Levesville, qui avait construit non seulement le haut étage du chœur de la cathédrale toulousaine, mais encore tout le haut étage de Sainte-Marie d'Auch, la présence d'un tel architecte à Garaison est à remarquer. Il est peu croyable qu'on l'ait fait venir simplement pour « planter des bornes de terrain pour le dégagement de la chapelle », et il a dû exécuter dans celle ci ou dans les bâtiments qu'on allait alors commencer des travaux considérables. Au reste, cela est indiqué un peu plus loin.

En racontant les pèlerinages, le P. Bordebat nous parle de ceux qui venaient de Toulouse et nous fait, d'après un vieux tableau ou une vieille gravure, assister à l'arrivée de l'un deux. Ce doit être d'après un tableau, car il s'en trouve encore deux de ce genre à l'église des Minimes de Toulouse, représentant, l'un le « Départ pour le pèlerinage de N.-D. de Garaison, le 1er septembre 1743 », l'autre le « Retour du pèlerinage de N.-D. de Garaison, le 8 septembre 1759 ». Point n'est besoin de dire que c'étaient là deux pèlerinages bien distincts.

La statue vénérée, en bois, est une bonne Piétà ou Mater Dolorosa dans le genre du xve siècle ou du commencement du xvie. L'édifice qui la renferme est gothique avec des motifs de la Renaissance, surtout à l'extérieur. La grande porte est de ce style et ne manque pas d'originalité ; de même le portail principal des bâtiments d'habitation. C'est ce que montrent les drescriptions et les gravures données par le P. Bordebat, et qui ont un peu ravivé chez moi de vagues souvenir, accompagnés d'un certain remords dont je vais dire la cause.

Le livre dont je vais terminer le compte-rendu fera du bien à beaucoup d'âmes, et je déclare être de celles-là. Il m'a induit à me demander si j'ai réellement payé à la Vierge de « guérison » une dette qui remonte à la seconde année de ma vie. Dangereusement malade alors, je fus sauvé, contre les espérances de mes parents. Onze ans après, mon père voulut que ma seconde communion fût faite à Garaison même, ce qui n'était pas chose ordinaire, et, un dimanche matin, j'y fus accompagné par toute ma famille. Etait-ce l'accomplissement d'un vœu ? Je le crois, et en ce cas, suis-je tout-à-fait quitte envers la secourable Mère ? Je promets au P. Bordebat d'y penser. A. S.-P.

Construction et restauration des églises au point de vue de la solidité, de l'art et de l'histoire, par M. Lassus, curé de Caussens, par Condom (Gers). Auch, 1900, in-8°, 257 pages, 17 planches en phototypie. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre est précédé d'une approbation de Mgr l'archevêque d'Auch qui fait honneur au prélat aussi bien qu'à l'auteur. Vient aussitôt après une lettre élogieuse de M. le comte Adolphe de Dion, qui à elle seule est un titre et pourrait dispenser de toute autre recommandation. J'éprouve pourtant un vrai plaisir à encourager, à l'exemple de mon illustre confrère, un travail qui a été fait plusieurs fois, notamment par Raymond Bordeaux (dont malheureusement l'imprimeur de M. l'abbé Lassus a estropié le nom

Digitized by Google

en « Rainaud Bordeaux »), mais qui gagne à être refait et rajeuni de temps en temps, est qui et excellement à sa place sous la plume d'un prêtre. L'ouvrage est divisé en deux parties ; c'est la première qui donne aux curés en peine d'embellir, de restaurer ou de rebâtir leurs églises les conseils théoriques et pratiques nécessaires, conseils que ne sauraient qu'approuver les archéologues et les artistes. Je souhaite le plus grand succès à ce livre, non seulement pour que l'auteur trouve dans ce succès la légitime récompense de lourds sacrifices, mais aussi pour la propagation dans tout notre Midi, de doctrines sûres qui arrêteraient le vandalisme et multiplieraient le nombre des bonnes et belles églises modernes.

C'est au Midi, au Midi gascon spécialement, que M. Lassus a pensé en nous donnant sa seconde partie. Ce sont des exemples, pris dans toutes les époques, y compris la nôtre, et dans tous les styles, sans exclure le gréco-romain. Notre Saint-Bertrand n'a pas été oublié ; mais il manque l'église de Saint-Gaudens, qui est plus typique et qui serait plus apte à servir de modèle. Le département du Gers possède quatre cathédrales gothiques, dont une complète et de premier ordre pour le Midi. Cette richesse a inspiré à M. Lassus une antithèse quelque peu injuste pour les Hautes-Pyrénées. On dédaigne un peu trop la cathédrale de Tarbes, dont les absides ont de la valeur ; M. Lassus a aussi trop oublié le cloître de Saint-Sever-de-Rustan, l'église de Saint-Savin et la charmante chapelle d'Agos. A part ces légères défaillances, M. le curé de Caussens, je le répète, est un bon et sûr appréciateur ; archéologues, architectes, sculpteurs, peintres et même musiciens (les conseils qu'il donne à ceux-ci ne sont pas inutiles, loin de là) peuvent marcher avec confiance à sa suite.

A. S.-P.

CHRONIQUE

I. — M. Léonce Couture

Les premières lignes de cette Chronique, peu abondante d'ailleurs cette fois, doivent être consacrées à honorer la mémoire de M. Léonce Couture, professeur si renommé à l'Institut catholique de Toulouse[1], que nous étions fiers de compter parmi nos membres libres, et qui succombait récemment à un mal inexorable bien qu'on l'eût pu croire un moment conjuré.

Avec lui disparaît un littérateur distingué, un érudit de premier ordre, philologue, archéologue, théologien. Son intelligence embrassait plusieurs domaines et partout, plein de modestie dans sa

1. Il était aussi doyen de sa Faculté des lettres.

Digitized by Google

supériorité, il excellait. Sa vie tout entière fut vouée à l'étude et, pour s'y mieux adonner, « dans sa piété simple et profonde » entré dans les ordres sans vouloir prétendre à la prêtrise, « il avait mis une soutane entre le monde et lui ».

Directeur de la *Revue de Gascogne,* collaborateur du *Polybiblion,* membre de la Société archéologique du Midi de la France, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse, mainteneur des Jeux-Floraux, membre de la Société des Félibres d'Aquitaine, partout il brillait au premier rang. Notre Société de Comminges avait eu l'honneur de se l'associer et nous savions avec quelle bienveillance il s'intéressait à nos travaux.

On a pu lire, au tome X, p. 295 de cette *Revue*, le brillant article bibliographique où il appréciait ce qu'il appelait « le bel ouvrage de M. le baron Marc de Lassus » sur les guerres du XVIII[e] siècle aux frontières du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées [1].

Les Sociétés savantes dont M. Couture faisait partie ne manqueront pas de lui rendre l'hommage qui lui est dû. En attendant, nous tenons à nous associer en particulier au deuil de la Société historique de Gascogne qui fut « son œuvre de prédilection », et de la direction de son recueil dont il était « l'âme et la gloire ».

Ces lignes étaient écrites depuis plusieurs jours, lorsque nous arrivait la *Revue de Gascogne* du mois de mars. Dans le premier article, Mgr Batiffol, le très distingué recteur de l'Institut catholique de Toulouse, y retrace rapidement, en termes attachants et émus, cette vie d'études profondes et variées qui avait fait de M. l'abbé Couture « une des personnalités scientifiques les plus en vue de tout le Midi ». Son érudition était « extraordinaire en épigraphie, histoire civile et politique, hagiographie, histoire ecclésiastique, histoire littéraire, théologie, grammaire et langues romanes. »

Son enseignement restera inoubliable à Toulouse où il s'est éteint pieusement, « parlant de sa mort avec un abandon parfait et priant; « car ce lettré, ce raffiné, cet artiste, ce philosophe, ce théologien avait toujours eu la piété des plus simples cœurs. »

II. — Les Toulousains à Arreau.

Cette même livraison de notre *Revue* contient un relevé complet de l'iconographie concernant saint Exupère, d'Arreau, qui fut évêque de Toulouse au commencement du cinquième siècle et avait été en rapport avec saint Jérôme.

Cette publication est venue à propos, car il se prépare à Toulouse, pour le mois de mai prochain, une pieuse expédition vers le berceau du saint prélat où l'archéologie et l'histoire auront leur part.

1. 3[e] édition, Paris, Charpentier ; Toulouse, Privat ; Saint-Gaudens, Abadie, 1 vol. in-8° de 318 pages.

Digitized by Google

Au moment où nous écrivons, le programme ne nous en est pas encore connu. Il sera publié par la presse régionale. Il tentera sans doute quelques membres de notre Société qui n'a pas oublié son excursion faite aussi à Arreau, *ad limina sancti Exuperi*, au mois d'août 1898, qui présenta tant d'intérêt, sous la direction de M. Anthyme Saint-Paul, et on se reportera avec fruit à l'intéressant compte-rendu qu'il en publia au tome XIII[e] de la *Revue*. M. l'abbé Bacalerie, qui a si minutieusement groupé dans sa notice iconographique toutes les représentations et images concernant le culte du saint de la vallée d'Aure, a déjà donné dans le *Bulletin archéologique* de Tarn-et-Garonne un travail intitulé « Les monuments du berceau et de la tombe de saint Exupère d'Arreau en Comminges. »

III. — Excursion projetée pour 1902

La Société des Études se propose de visiter cette année la vallée d'Aran, qui fut jadis annexée à la France et appartint jusqu'à la Révolution au diocèse de Comminges, dont l'évêque avait ainsi juridiction en pays espagnol. Aujourd'hui le val d'Aran dépend de l'évêché d'Urgel. Après avoir appartenu au comté de Comminges, il fut réuni à l'Aragon en 1192. Sous le premier Empire, il était un instant redevenu français. Mais l'annexion ne dura pas.

L'histoire, l'archéologie et le pittoresque trouveront ample satisfaction dans ce petit voyage de deux jours dont la date et le programme seront bientôt arrêtés et publiés en temps opportun. On verra Lèz, Bossost, Viella, et, si c'est possible, Saint-Jean de Toran, célèbre dans les souvenirs pieux des Commingeois, Castelleon ou Melg-Aran. Partout les églises, où domine le style roman, sont intéressantes.

Ce petit pays est resserré de trois côtés par un rempart de montagnes, et sa vallée, traversée par la Garonne qui y prend sa source en plusieurs points, s'ouvre vers la France à laquelle sa topographie la rattacherait naturellement; aussi ses habitants ont-ils encore plus de rapports avec notre pays qu'avec l'Espagne, surtout pour le commerce des laines et des mulets. Un grand nombre de ces animaux est acheté chaque année en France; les Aranais les gardent quelque temps et les revendent en Espagne.

Une notice sur ce Val d'Aran, qui porte le même nom qu'un pays d'Arménie cédé à la Russie par la Perse en 1828 et qu'une rivière des Basses-Pyrénées[1], affluent de l'Adour, aura un peu plus tard sa place dans la *Revue*.

Alphonse COUGET.

1. Le même nom d'Aran est celui d'une petite contrée sur la côte nord-ouest de l'Irlande.

Digitized by Google

Mgr de DONADIEU de GRIET

ET L'ABBÉ DE SAINT-CYRAN

Témoignage de S. Vincent de Paul — Un Panégyriste de M. de Griet

---

Dans la notice biographique qu'il a consacrée à M. de Donadieu, évêque de Comminges, M. le baron de Lassus a écrit ces lignes : « Il entretenait des correspondances suivies avec les personnages marquants qu'il avait connus pendant son séjour à Paris. Il cultivait surtout la précieuse amitié des ecclésiastiques éminents auxquels il devait le succès de sa vocation, MM. de Bérulle, de Condren et Bourgoing[1]... » Cette nomenclature, on le sait, est incomplète. L'intéressante missive de M. de Griet, récemment publiée dans le présent recueil nous révèle un nouveau destinataire des lettres du saint évêque de Comminges : on a nommé le fameux abbé de Saint-Cyran[2]. L'épitre est datée d'Alan, 3 août 1631. Elle contient des détails relatifs à l'abbaye de Fabas, aux ravages qu'occasionnait la peste alors régnante en nos contrées, à la santé très éprouvée de notre prélat. Toutes choses fort piquantes et bien capables d'éveiller notre sympathique curiosité. Par bonheur on n'a là qu'une première donnée sur les relations de M. de Griet avec son célèbre correspondant. Il y a eu entre eux d'autres points de contact, un lien moins extérieur que celui d'une recommandation ou d'une demande de services. Nous venons les indiquer aujourd'hui, sauf à compléter plus tard s'il survenait des trouvailles inattendues.

1. Voy. *Revue de Comminges*, t. VII (1892), p. 248.
2. Voy., *Rev. de Comminges*, t. XVI (1901), p. 35.

Digitized by Google

Disons d'abord que les points d'attache entre ces deux ecclésiastiques se sont formés tout naturellement : ils eurent à Paris mêmes fréquentations et par suite des amis communs. « Barthélemy, écrit M. de Lassus, se retira chez les PP. de l'Oratoire, dans leur maison de Saint-Magloire au faubourg Saint-Jacques. Il y prit l'habit ecclésiastique, le 11 octobre 1624, des mains du P. de Condren [1] ».

Or, de son côté, Sainte-Beuve observe qu'à cette même époque (1623-1625), féconde en liaisons notables pour M. de Saint-Cyran, celui-ci s'unissait de plus en plus « avec tout ce qu'il y avait d'éminent et d'influent dans le monde ecclésiastique. » Il signale l' « étroit commerce » de Du Verger de Hauranne « avec le Père de Condren ». Il ajoute que le personnage « possédait surtout le cœur du Père de Bérulle », premier général de l'Oratoire, qu' « il soignait fort sa bonne grâce et ne perdait aucune occasion de le servir [2] ».

A n'en pas douter, Donadieu de Griet rencontra Du Verger de Hauranne en ce milieu de choix qui vient d'être indiqué. A la lecture de sa lettre du 3 août 1631 on devinait que ses relations avec Saint-Cyran n'étaient point nouvelles alors, ni de simple courtoisie. Mais voici une missive antérieure de quelques mois. Rédigée par M. de Hauranne et adressée au prélat commingeois, cette épitre confirme ce qui reposait seulement sur de pressantes probabilités :

« A Monseigneur Donadieu de Griet, évêque de Comminges ».

« Monseigneur. — Dans le silence que ie garde, ie suis touiours dans la mesme disposition où Dieu m'a mis en vostre endroit ; mais parce que ie sçay que vous tenez les paroles aussi superflües que les actions, lors qu'il ne donne pas sujet d'en user pour son service, ie me contente de luy tesmoigner sans rien dire, par cette sorte de langage que son esprit forme en nos cœurs, que ie suis à vous aussi parfaitement que ie m'y sens obligé par la grande liaison que vous avez avec luy.

Ceux quy sçavent, Monseigneur, que la charité compose un ordre

1. Voy. *Revue de Comminges*, t. VII, p. 230.
2. Voy. *Port-Royal*, 3e édit., 1867, p. 306.

Digitized by Google

merveilleux parmy les âmes du monde, sçauront bien inférer par la seule connoissance qu'ils auront de vous, et du rang que vous y tenez, de quelle façon ie suis à vous. Une plus grande expression de paroles rabaisseroit la grandeur de ma pensée et de l'affection que i'ay à vous servir, pour ne manquer pas à la première Table du premier Commandement de la Loy nouvelle. Elle est escrite, selon l'Apostre, dans le cœur, où n'y ayant que Dieu qui lise, il sçait luy seul combien il m'a rendu par sa grâce,

« Monseigneur, vostre très humble et très obéyssant serviteur [1].

« De Paris, ce 2 mars 1631 ».

L'estime pour M. de Griet dont témoigne cette lettre, nous la constaterons encore en une mémorable circonstance de la vie de M. de Saint-Cyran.

Il serait vraiment curieux de savoir si le célèbre novateur a exposé à notre évêque, dans leurs entrevues de Paris, quelques-unes de ces propositions qu'il roula de bonne heure dans sa pensée, qu'il laissait percevoir au début dans une sorte d'intimité, ne les révélant en somme que peu à peu et à bon escient, croyait-il. Le dogme et la morale catholiques, la discipline ecclésiastique, tout y était épluché. Ses téméraires assertions, ses audacieuses confidences lui furent un jour reprochées, non sans exagération peut-être, estiment quelques historiens, avec ce grossissement, ces déviations d'idées presque inévitables après un certain laps de temps et chez des esprits mal disposés. Il nous parait très difficile que Donadieu de Griet ait échappé toujours à ce genre de colloques : il avait affaire à un homme obsédé de ses propres conceptions et qu'on n'eut jamais à supplier pour le faire parler de soi et de certaines matières. Voici, du reste, le seul trait connu de nous qui se réfère au point historique que nous voudrions élucider. Nous l'empruntons au livre intitulé : *Les nouvelles et anciennes reliques de M^re^ Jean du Vergier*, etc. (1680), ouvrage entièrement opposé au *parti :*

« Le mesme sieur Abbé [de Barberie, religieux bernardin] raconte,

1. Voy. *Lettres chrestiennes et spirituelles de Messire Iean du Verger de Hauranne, Abbé de Saint-Cyran...* 5e édition, à Paris, chez Iean le Mire, 1648, p. 380.

Digitized by Google

que Monsieur l'Evesque de Cominge *ayant conféré* avec l'abbé de Saint-Cyran, *et receu de luy quelques escrits* dans lesquels il establissoit la nécessité d'une parfaite contrition au sacrement de Pénitence et semblables points de doctrine de la nouvelle cabale, il les fit voir au R. P. de Condren, lequel les improuva grandement [1] ... »

Notons, avant d'aller plus loin, cette communication de M. de Saint-Cyran, ces écrits relatifs aux doctrines nouvelles prêtés à notre prélat, mais que celui-ci, réservé, se hâte de soumettre au jugement de M. de Condren.

Il y a là l'indice de deux faits considérables pour la biographie de M. de Griet : la persistance en 1637, des relations précédentes, tout au moins confiantes et de bonne foi. M. de Saint-Cyran s'empresse d'en profiter afin de répandre ses maximes et de gagner, si possible, un important adepte ; et la circonspection de M. de Donadieu, qui interroge, s'oriente, choisit pour éclaireur et conseiller en cette rencontre l'homme le moins novateur, le P. de Condren.

Si nous en croyons le compilateur des *Nouvelles et anciennes Reliques*, c'est en cette communication de l'évêque de Commînges que le supérieur de l'Oratoire remarqua des « Articles » ou propositions non orthodoxes qu'il devait retrouver peu après dans un livre généralement attribué à l'oratorien Seguenot, publié d'ailleurs sous son nom, mais attribué aussi par plusieurs à Du Verger de Hauranne. Ce travail, autour duquel on mena grand tapage en 1638, qui provoqua la colère du cardinal de Richelieu et les censures de la Sorbonne, avait pour titre : *De la sainte Virginité, discours traduit de S. Augustin, avec quelques Remarques pour la clarté de la Doctrine, par Claude Seguenot, prêtre de l'Oratoire.* — (A Paris, chez Jean Camusat.)

Dès qu'il eut constaté la ressemblance de certaines assertions de ce livre avec celles que lui avait eu montrées M. de Griet, le P. de Condren, craignant qu'on ne prît les dires prêtés à un des membres de l'Oratoire pour ceux

1. Voy., *Op. cit.*, p. 15.

Digitized by Google

de la Congrégation tout entière, vint expliquer la chose à Richelieu. Il avait alors rompu avec Saint-Cyran, et il dégageait officiellement lui et les siens de responsabilités par trop dangereuses[1]. A prendre ce récit à la lettre, c'est M. de Donadieu qui aurait mis en éveil, cette fois, la sollicitude empressée du P. de Condren. Quoi qu'il en soit, le malencontreux volume fut-il de Seguenot ou de Saint-Cyran les fit emprisonner l'un et l'autre : Seguenot à la Bastille et De Hauranne à Vincennes. Ceci arriva le 14 mai 1638 ; M. de Griet était mort depuis peu de temps (12 nov. 1637).

Chacun sait que l'abbé de Saint-Cyran subit, en son donjon, un long interrogatoire. On a publié le procès-verbal des réponses faites par lui au commissaire Jacques Lescot, docteur en théologie et chanoine de l'église métropolitaine de Paris[2]. Au cours de la quatrième séance (19 mai 1639), Du Verger de Hauranne eut à s'expliquer sur un incident auquel M. de Griet s'était trouvé mêlé en 1635. Voici le fait.

Dom Jean Jouaud, religieux cistercien et abbé de Prières en Bretagne, après avoir été fort lié avec l'abbé de Saint-Cyran combattit et rejeta divers points de sa doctrine en des conférences qu'ils eurent ensemble à l'abbaye de Maubuisson. A la suite de ces entretiens, dom Jouaud se détacha de Saint-Cyran et finalement vint dénoncer le péril à Marie-Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, abbesse de Port-Royal. C'était aller droit à l'ennemi et vouloir lui fermer l'entrée de la place. Informé de tout, Du Verger de Hauranne dissimula, voulant, déclara-t-il plus tard à M. Lescot, donner le temps « audit abbé de Prié-

1. « ... Et comme parmy ces *articles* se trouvoient ceux qui se lisent dans le livre de la *Sainte-Virginité*, sous le nom du Père Seguenot, ledit Père de Condren déclara à feu Monseigneur le Cardinal de Richelieu qui le pressoit de répondre si cette doctrine étoit celle de son Ordre, que non ; mais que c'estoit un particulier qui les avoit transcrits et tirez des escrits de l'abbé de Sainct Cyran, etc... » Voy., les *Nouvelles et Anciennes Reliques*, p. 15.

2. Voy. *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'Histoire de Port Royal*, à Utrecht, 1740. — II Pièce : *Interrogatoire que M. Lescot fit subir à M. l'abbé de Saint-Cyran, au bois de Vincennes, dans le cours du mois de mai* 1639, (p. 17 et suiv.)

Digitized by Google

res de se raviser et reconnaitre l'abandonnement et l'aveuglement de sa passion. » Mais dans l'intervalle dom Jouaud dit à Mère Geneviève : « que lesdites hérésies [imaginées par M. de Saint-Cyran] étoient répandues par les Maisons Religieuses et qu'il venoit de l'apprendre dans les Carmes Déchaussez... » De Hauranne jugea dès lors : « qu'il falloit remédier à ce mal qui alloit croissant par les suggestions secrètes dud. abbé de Prières et à ce dessein... [il] jugea à propos de s'adresser... à Monseigneur l'évêque de Comminges et le prier de voir, de la part de lui Saint-Cyran, led. abbé de Prières pour savoir de lui à quel sujet il parloit ainsi du Répondant : ce que fit led. sieur de Comminges, auquel led. abbé de Prières dit, se voyant découvert, que jamais il ne se fieroit en Filles et promit aud. sieur de Comminges de voir led. Répondant... » Dom Jouaud vit, en effet, M. de Saint-Cyran, « mais avec un visage de colère », indice d'une animosité qui alla grandissant[1].

Ce rôle d'intermédiaire confié à M. de Donadieu est à joindre à la lettre rapportée plus haut afin de mettre en évidence l'estime en laquelle Saint-Cyran tenait l'évêque commingeois. Cette estime était publique. A l'occasion, De Hauranne citait avec vénération le nom de M. de Donadieu. Celui-ci subit victorieusement l'épreuve de ce jugement si peu enclin à l'éloge, toujours inassouvi en ses rigides exigences. Il occupait, lui, le modeste évêque pyrénéen, en l'opinion de ce scrutateur inquiet, une place à côté de cet autre prélat si grandement honoré dans l'Église : François de Sales, évêque de Genève. Parallèle d'autant plus remarquable que saint Vincent de Paul lui-même, alors l'humble « Monsieur Vincent, supérieur de la Mission », en a conservé le souvenir et rapporté les termes. Appelé en témoignage au sujet de l'abbé de Saint-Cyran, il dit de lui : « *Jamais néanmoins je n'ai vu personne plus estimer l'Épiscopat que lui, ni quelques Évêques,*

1. Voy., le *Recueil de plusieurs pieces*, etc., p. 57-58.

Digitized by Google

comme feu M. de Cominges. Il avoit grande estime aussi de feu François de Sales, Évêque de Genève, et l'appeloit Bienheureux. »[1]

L'authenticité du témoignage rendu en 1639 par saint Vincent de Paul a été contestée, vu sa source et la date reculée de sa publication[2]. Saint-Cyran n'est pas chargé dans ce document dont la modération tranche sur l'acreté des polémiques postérieures. Nous ne reprendrons pas le débat pour notre propre compte. Notre seul dessein a été de marquer une période de la biographie du vénéré évêque de Comminges laissée dans l'ombre jusqu'à ce jour. Mais nous retenons dans toute sa rigoureuse sobriété le mot de saint Vincent de Paul, et s'il fallait lui donner un *confirmatur*, puisé à la même source et produit avec une entière spontanéité, il nous suffirait de citer ce précieux fragment épistolaire du fondateur de la Mission et des Filles de la Charité :

« Notre Seigneur et les Saints ont plus fait en souffrant qu'en agissant. Et c'est ainsi que le bienheureux évêque de Genève [S. François de Sales] et à son exemple le feu Mgr de Comenges se sont sanctifiés et ont été la cause de la sanctification de tant de milliers d'âmes. »[3]

***

A peine avais-je rédigé la précédente note concernant M. de Griet, que notre obligeant collègue M. J. Dulon m'adressait, sur le compte de notre évêque commingeois, le texte intéressant ci-après transcrit. C'est un fragment de panégyrique, composé par un auteur inconnu de nous, à l'occasion du décès de Donadieu. Celui-ci ne s'y trouve pas nommé expressément; mais les dernières lignes, signalant le rôle de François de Donadieu dans l'éduca-

1. Voy. *Mémoires touchant la vie de Saint-Cyran*, par M. Lancelot, à Cologne, 1738. *Témoignage de M. Vincent sur le sujet de M. l'Abbé de Saint-Cyran*, p. 499. Le même document se lit dans l'*Histoire de Port Royal*, par Besoigne, t. VI, p. 250. (1752)

2. Cette pièce parut en 1730 dans une *Lettre de Messire Charles-Joachim Colbert*, évêque de Montpellier, à M. de Belsunce évêque de Marseille. — Voy. le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, t. I, p. 505.

3. Voy. *Lettres de Saint Vincent de Paul*. — Paris, Dumoulin, édit., 1882.

Digitized by Google

tion de son neveu et successeur sur le siège de Saint-Bertrand, enlèvent toute incertitude. L'application qu'on a faite de ce passage à M. de Choiseul du Plessis-Praslin, observe justement M. Dulon, est donc inadmissible[1]. Le grand renom de piété austère et active que s'était acquis Barthélemy de Griet dans son diocèse ressort évidemment du fragment, un peu vague en quelques endroits, que l'on va lire :

« Mes sentimens restent suspens entre la douleur et la joye ; d'un costé la perte que nous avons faicte de la présance en la terre d'une personne si éminante que celle de Monseigneur de Commenge nous oblige de nous convertir en larmes, et de l'autre il semble que notre cœur et notre bouche ne doit estre remplie que de chantz d'alégresse de sçavoir que sa présance dans le ciel sera bien plus utile pour nous que sa vertu, son travail et sa payne ne l'avoient peu estre dans le monde. Ce n'est pas que je veuille empescher vos justes mouvementz et que je veuille divertir de dessus nos testes les tendres afflictions que nous doivent causer les ressentimentz d'une si grande perte ; mais comme la raison doit estre la maistresse des passions quelque légitimes qu'elles puissent estre, il me semble qu'après les regretz que nous avons deu rendre à sa mémoire il faut nous consoler et changer nos soupirs en élévations d'esprit pour le contempler triomphant dans la gloire.

« Nous l'avons veu autrefois souffrir ; mais présentement nous nous devons réjouir de l'asseurance en laquelle nous sommes qu'il jouit de la claire et divine vision de Dieu.

« Tout le cours de sa vie, l'excellance de ses perfections, les admirables actions qu'il a généreusement exécutées, son héroïque constance à souffrir mille sortes d'incommodités depuis le berceau jusqu'à sa fin, sa grande conduite au gouvernement de son diocèse, sa bonté envers son troupeau, sa bénignité et douceur envers tout le monde font assès cognoistre qu'il estoit esclairé de lumières bien particulières du ciel ; que l'amour et l'esprit vivifiant toutes choses luy inspiroit mille grâces qui luy font posséder la félicité dont il jouit. Ce grand maistre de tout le monde luy avoit fait gouster sa science qui n'est qu'amour, aussi l'avoit-il si bien apprise qu'il ne respiroit que l'amour de son Dieu, que l'amour des créatures de Dieu, et par une admirable métamorphose il aimoit Dieu en ses créatures et les créatures en Dieu, car après cella il ne cognoissoit rien, et en cella et par cella il sçavoit tout.

« Ceux qui ont eu le bonheur de le pratiquer durant sa vie ne rendent plus seulement témoignage de son heureuse fin ; mais commençant de plus loin publient hautement que toute sa vie a été une suitte de vertus

1. Dans le *Catalogue général des Bibliothèques publiques de France*. — Plon edit. Paris, 1886, t. IV, p. 431.

Digitized by Google

plus admirables qu'imitables, et je sçay que s'il en faloit venir au détail nous pourrions les esgaller à celles des plus grands saintz que l'Eglise réclame. Le maistre qui avoit pris le soin de luy donner ses instructions estoit un trop sçavant homme en cette matière pour manquer à le rendre parfait de tout point, tant pour l'industrie qu'il y apportoit que par la correspondance qu'il treuvoit en un esprit si ployable à la vertu. Que si le disciple s'est rendu si parfait et par sa fin a fait cognoistre sa saincteté qu'il avoit tenue cachée, que pouvons-nous dire sinon que si Dieu nous l'a ravi par un excès de sa bonté, qu'il nous a donné cette consolation de nous laisser l'oncle de qui le nepveu avoit appris cette haute science. La privation de cette plante qu'il avoit si charitablement cultivée luy a véritablement esté extrêmement sensible, mais l'asseurance qu'il avoit de l'estat bien [heureux] de nostre saint luy a donné une si grande constance qu'en la fin bien heureuse du nepveu nous pouvons remarquer la saincteté et la perfection de la vie de l'oncle [1]. »

***

Puisque je suis en quête de curiosités biographiques relatives à M. de Griet, je me reprocherais de laisser ignorer une autre indication, si mince soit-elle. — En 1872, M. Ph. Tamizey de Larroque signala aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* un opuscule manuscrit de M. de Marolles, abbé de Villeloin, duquel il a écrit qu' « il n'y eut jamais d'écrivain plus fécond et plus ennuyeux. » La compilation a pour titre : *Les papes, les cardinaux françois, les archevesques et les évesques de France lesquels ont vescu depuis l'année 1600, ouvrage difficile, mais fort diversifié.* Là se trouve un quatrain qui nous intéresse :

« Cominge »
« Urbain de Saint-Gelais de Cominge en la chaire
« Est suivi de Souvré, *du prudent Donadieu,*
« De Hugues Labatut, de Choiseul qui craint Dieu,
« De Rechignevoisin dont l'adresse sçeut plaire. »

On prendra cette nomenclature rimée pour ce qu'elle vaut. Elle a cependant la valeur d'un témoignage. Combien plus précieuse cependant serait pour nous la publication du *Testament* de M. de Griet, que l'on m'assure exister en pays commingeois !

J. Lestrade.

1. Voy. Bibliothèque publique de la ville d'Auch : Manuscrit 78, intitulé *Miscellanea ecclesastica*, pp. 891-892.

Digitized by Google

NOTICE

DU

NÉBOUZAN

(suite et fin) [1]

VI. — *Ramounet de l'Épée* (1373). — C'est lui qui était Capitaine de Mauvézin, quand le Duc d'Anjou reprit cette citadelle sur l'Anglais, en Juin 1373. « Ramounet se tourna français; il entra au service du Duc, le suivit en Italie et fut tué dans une escarmouche devant Naples. » (FROISSART.)

VII. — *Sicard* ou *Chicard de la Perrière* (Juin 1373). — C'était un gentilhomme bigourdan que le Duc d'Anjou établit Capitaine de Mauvézin, après la prise de la Citadelle. (J. FROISSART.)

VIII. — *Ramoun de Lana* (1378-1388). — Ce gentilhomme bigourdan fut établi Capitaine de Mauvézin par le Comte Gastou-Fébus en 1378. Il l'était encore en 1388, quand Froissart allait à Ortès faire visite à ce Comte. (J. FROISSART.)

IX. — *Jean de Nousty* (1422). — Il fit promesse à la Comtesse Izabet de Foix, Vicomtesse de Nébouzan, de garder fidèlement le Château de Mauvézin. (*Arch. des Basses Pyrénées, E. 259* ou *559*.)

Jean de Nousty était Abbé Lay de Nousty en Béarn.

X. — *Fortané de Serres* (1420 environ). — « Fortané de Serres, a écrit Larcher en son *Glanage* (*t. XXV^e, p. 341*), était Gouverneur et Capitaine de Mauvézin, en 1405, pour la Comtesse Izabeau de Foix et le Comte Jean, son fils ».

Larcher a fait erreur d'année. D'une part, Jean de Foix ne devint Comte qu'après la mort de son père, qui arriva en Janvier ou Février 1412; d'autre part, la Comtesse Izabeau ne mourut qu'en 1428. Il faut donc remplacer le millésime 1405 par un autre compris entre 1412 et 1428, mais lequel? Je ne connais pas de document qui permette de le faire à coup sûr.

Nous savons sûrement qu'au 14 Février 1436 v. st., Fortané était encore Châtelain de Mauvézin, et de plus, Sénéchal de Nébouzan et des Vigueries de Mauvézin et de Goudou (Voir *Les Sénéchaux*).

1. Voir *Revue de Comminges* : 1899, 1900, 1901 et 1^er^ trimestre 1902.

Digitized by Google

XI. — *Etienne de Serres* (1456). — Il était Châtelain de Mauvézin quand il fut pris pour Arbitre dans un différend qui s'était élevé entre les Moines de l'Escala-Diéou et la Communauté de Mauvézin (*d'après un document authentique communiqué par M. l'Abbé* RAYNAUD).

Etienne de Serres était vraisemblablement le fils de Fortané de Serres, qui le précéda immédiatement.

XII. — *Arnaout d'Aure*, Seigneur de Larboust (1497). — Il fut établi Commandant du Château et place de Mauvézin, par Catalina, Reine de Navarre, Vicomtesse de Nébouzan, suivant un document qui est aux Archives des Basses-Pyrénées. (CURIE-SEIMBRES, p. 77.)

XIII. — *Ramoun de La Borde* (1er Octobre 1513). — A cette date, *Ramoun de La Borde* était, non pas Capitaine, mais Lieutenant du Capitaine de Mauvézin, suivant un document authentique communiqué par M. l'abbé Raynaud, de Cieutat.

XIV. — Noble *Manaout, seigneur de Bize*. — Etait Capitaine de Mauvézin en 1520, et consentit un bail. (LARCHER, *Glan., t. XVIe, p. 267.*)

Après lui, lacune.

XV. — *Le Capitaine Sus* (entre 1570 et 1600). — Le Capitaine Sus (Antoine-Gabriel, Seigneur de Sus en Béarn) était un huguenot enragé. Commis du temps de la Reine Jeanne à la garde du Château de Mauvézin, il en fit un repaire où il attira autant de pillards qu'il en pouvait contenir ; et de là, pendant plus de vingt ans, il allait, à leur tête, surprendre, pour les mettre à sac et souvent à feu, les églises, les couvens et les villes et villages des pays environnans. Curie-Seimbres, dont les sympathies de vrai libre penseur vont toujours aux ennemis de l'Eglise, estime qu'il fut « un des plus vaillans Capitaines de la Reine Jeanne ». C'est surtout contre les Prêtres, contre les Moines, contre des citadins ou des paysans inoffensifs, qu'il fit preuve de cette « vaillance », qui était celle d'un brigand plutôt que d'un vrai homme de guerre.

Rappelons quelques-uns de ses « vaillans exploits ».

Dom Brugelles, en ses *Chroniques ecclésiastiques du Diocèse d'Auch*, a conservé le souvenir de l'attaque dirigée par Sus, en Avril 1575, contre l'Abbaye de Simorre.

Une expédition du même genre entreprise par le Capitaine Sus et ses pillards, contre Saint Bertrand de Cominge, en l'an 1584, est rapportée par divers écrivains qui ont écrit l'histoire de cette ville épiscopale, notamment Maurette, Morel et Louis d'Agos. En Avril 1589, les mêmes brigands huguenots s'emparèrent de nouveau de cette malheureuse ville par la trahison de quelques habitans, la mirent au pillage et s'y établirent. Ils en furent délogés après 48 jours, le 8 Juin, par les Montagnards (MAURETTE et D'AGOS).

Les Huguenots reparurent une troisième fois devant la ville, en Novembre 1593, et s'en rendirent maîtres par escalade. Ils achevèrent d'enlever ce qu'on avait pu soutraire à leurs recherches lors des deux premiers pillages ; puis, suivant leur habitude, ils massacrèrent nombre d'habitans et brûlèrent le palais de l'Evêque et autres édifices, avant de se retirer.

Jean d'Antras rapporte dans ses *Mémoires* que « le sieur de Sus, avec une bonne troupe de Bernois (Béarnais), s'empara du Château de Monlézun en Pardiac, et que de là il faisait contribuer tout le pays », et qu'il

Digitized by Google

en fut chassé par lui, d'Antras, et Beaudéan, à l'aide de quatre pièces d'artillerie que leur avait prêtées la ville de Toulouse.

Monlézun, de son côté, rapporte dans son *Histoire de Gascogne (t. V^e, p. 457)*, comment le Capitaine Sus, qui s'était avancé jusqu'à une place portant le même nom que notre Château, le bourg fermé de Mauvézin près de Lectoure, s'empara des villes de Solomiac et de Samatan en 1589, et, l'année suivante, de celles de Mauber et d'Aignan, qu'il brûla après les avoir saccagées, toujours suivant l'usage des Huguenots.

Pour ce qui est de Samatan, la *Revue de Comminge* (*t. XII^e, p. 285*) fournit quelques précisions qu'il faut rappeler : le Capitaine Sus s'en rendit maître le 20 Octobre 1589 ; la place fut pillée et livrée aux flammes, sans que Sus cessât de l'occuper ; il la rendit le 21 Janvier suivant à Batiste de Lamézan, partisan du Roi de Navarre, moyennant 3.000 écus.

Je n'ai rien dit de l'Abbaye de l'Escala-Diéou ; sise au voisinage immédiat du Château de Mauvézin, on pense bien qu'elle ne pouvait être épargnée par l'avide et sanguinaire Capitaine. On peut lire, à ce sujet, le Chapitre de l'*Abbaye de l'Escala-Dieu,* dans l'*Histoire Religieuse de la Bigorre*, par Bascle de Lagrèze, p. 317 et suiv.

XVI. — *Le sieur d'Aubeterre.* — Suivant Curie Seimbres, après la mort de Jeanne d'Albret, du temps que son fils portait la couronne de Navarre, le Château de Mauvézin était encore occupé par une garnison dont le commandement aurait été confié à un seigneur *d'Aubeterre,* d'une illustre famille de Périgord.

Curie-Seimbres n'indique aucune date, ce qui est fort commode pour émettre une assertion. Jeanne d'Albret mourut en 1572, et son fils devint Roi de France en 1589. C'est donc entre ces millésimes que se placerait le temps du commandement du sieur d'Aubeterre. Mais alors, ce commandement aurait coïncidé avec celui du Capitaine Sus ?

Je n'accepte donc l'assertion du Curie-Seimbres que sous bénéfice d'inventaire.

XVII. — *Henri I^er d'Albret, Seigneur de Miossens* (1595-1596). — Henri IV, pour récompenser Henri d'Albret, seigneur de Miossens, son Lieutenant général en Béarn et Navarre depuis l'an 1575, des grands services qu'il en avait reçus, et notamment d'avoir ramené le Comté de Bigorre à son obéissance en 1576, lui donna et à ses hoirs, le gouvernement et commandement des Citadelles de Lourde et de Mauvézin. Les Miossens s'y firent représenter par des Officiers qu'on appelait *Capitaines,* mais qui en réalité n'étaient que leurs *Lieutenans.*

Ce gouvernement passa d'Henri I^er à son fils Henri II, qui, par Acte du 18 Juin 1648, s'en dessaisit en faveur de son troisième fils, *François Amanieu,* dit *le Chevalier d'Albret,* et de celui-ci, qui mourut sans postérité, à son frère le *Maréchal d'Albret.* Après ce dernier, qui mourut en 1676, sans postérité masculine, le gouvernement fit retour au Roi, du moins cela me semble très-vraisemblable, à défaut de documens. *(Pau, B. 1353-1355).*

XVIII. — *Gastou de Barège,* Seigneur de Bulan (1594-1611). — *Gastou de Barège,* dit le Capitaine Tilhouze, appartenait à la grande famille bigourdane de Barège qui, depuis l'an 1450 environ, avait quitté la ville de Luz pour aller demeurer à Tilhouze, dans la Viguerie de Mauvézin.

Il était le 3^e fils de *Bertran de Barège,* Seigneur de Tilhouze, et de *Margalida de Soréac,* mariés.

Digitized by Google

Après la mort de son père, arrivée après l'an 1569, il reçut la Seigneurie de Bulan pour sa part légitimaire, et devint le Chef de la Branche des *Barège de Bulan.*

Ayant repris la ville de Tournay sur les Huguenots, qui s'en étaient emparés au mois de Mai 1587, il en fit remise, le 1er Septembre suivant, aux Consuls de ce lieu, avec recommandation de la garder fidèlement au Roi Henri II de Navarre, futur Henri IV de France.

D'après les titres de Tuzaguet et de Cieutat, Gastou était Capitaine de Mauvézin. Voici la copie d'un document qui le prouve :

« L'an mil cinq cens nonante quatre, et le dixiesme jour du mois de » Juillet, heure de midy, seroient venus les Consuls et Baile du lieu de » Cieutat, au lieu de Mauvézin, menant comme prisonnier un habitant » dud. Cieutat, nommé Menget Gailhat, disant l'avoir trouvé en certain » crime flagrant ; et pour à ceste fin que la punition en soit faicte suivant » le delict commis, lesd. Consuls et Baile l'auroient conduict pour leur » descharge aux carcels de Mauvézin et entre mains de Mgr. le Capitaine » Tilhouze, Gouverneur et Capitaine dud. Chasteau ; et led. sieur con- » fesse l'avoir prins et receu à telle condition que de le mettre entre » mains de la Justice affin qu'il soit ouy, et tesmoings lui soient confron- » tés ; et a faute d'autre partie, que lesd. Consuls et Baile luy en seront, » si bon leur semble ; neanmoings defraiyeroient led. prisonnier des » despens qu'il pourroit tandis qu'il demurera sous sa charge et prison ; » et a ces fins ont obligés leurs corps et biens et les ont soubmis aux » forces et rigurs des Courts du pnt Royaume. Led. sr de Tilhouze leur » a promis garder et la receu en sond. Chasteau. Presens noble..... Sei- » gneur de Gayan, et Bernat Mailhou. (Signés :) De Gayan. — Tilhouse. »

A la suite et d'une autre écriture, on lit :

« Le sr dit Menget Gallat a demuré present et noury a mes despans » jusques a la fin du moys de Febvrier, qui sont huict moys entiers, a rai- » son de quinze sols le jour ; monte lad. despanse et autres droicts, c'est » le moings, monte tout en blout cent soixante huict livres. »

Même écriture, mais d'autre encre :

« Je soubsigné confeise avoir prins et resu fin de payement de tous » meis droicts de garde et despans que jé feis a Menget Galac au Chasteau » de Maubezein, condit le susd. Galac par les Consuls dud. Siétat, come » appert par la surdite obligacion de l'autre cousté escrite, et cest par les » mins de Jamet Galat et Bernat Dassieu dict de Blazy, lesquels sursdicts » de Galac et de Blazy mont entièrement paié au nom de toute la Commu- » nauté dud. Sietat. Faict a Bullan le 24 Abriu 1611. Tilhouze » signé.

(*Arch. de Cieutat, communication de M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat.*)

Gastou avait un frère, puîné comme lui, appelé *Oudet,* et surnommé comme lui, *le Capitaine Tilhouze.* Le titre ci dessus ne disant pas le prénom du Capitaine de Mauvézin, on peut se demander lequel des deux frères était ce Capitaine. La dernière partie du document étant datée de *Bulan,* dont Gastou était Seigneur, lève le doute, et en sa faveur, à mon avis.

XIX. — *Apollon d'Albret* (1608). — D'après une pièce des Archives des Basses-Pyrénées, B. 1756, Apollon d'Albret était Capitaine de Mauvézin en 1608. Il semble que Gastou de Barège eût été relevé de sa charge quand il signa le reçu qui précède.

Digitized by Google

XX. — *Le S^r de Miossens* (1613-1615). — Le s^r de Miossens était Capitaine de Mauvézin en 1613 et 1615 (*Arch. des B.-P., B. 1761*). C'était peut-être encore Apollon d'Albret.

XXI. — *Noble Jean d'Asson*, Chevalier (1639). — Noble *Jean d'Asson*, Seigneur d'Argelès et autres places, commandait au Château de Mauvézin en 1639.

Il s'était distingué par ses services militaires, en récompense desquels il obtint du Roi une pension de 2000 écus.

Sa famille, qui était bigourdane, possédait plusieurs Seigneuries dans la Viguerie de Mauvézin.

Curie-Seimbres dit qu'après le règne d'Henri IV, aucune garnison ne fut plus tenue aud. Château et que la garde en fut confiée aux Communautés voisines. Il est regrettable, pour lui, qu'il se soit dispensé de nous en donner quelque preuve.

Toujours est-il que les Miossens continuaient d'y être représentés par un lieutenant : ainsi Jean d'Asson en 1639.

XXII. — *Henri d'Albret* (1643-1651). — Après d'Asson, les documens des *Arch. des B.-P., B. 1406*, mentionnent Henri d'Albret comme Capitaine de Mauvézin en 1643 et 1651. Le Château n'était donc point abandonné aux paysans.

C'est le dernier des Capitaines que je puisse nommer, n'ayant pas eu le loisir ou l'occasion de rechercher ses successeurs dans les riches Archives des Basses-Pyrénées, où je crois bien qu'on pourrait les retrouver.

Je rappelle qu'en 1715, la citadelle de Mauvézin, avec le village et la Viguerie de même nom, fut cédée au Duc d'Antin et que les héritiers de ce grand seigneur en firent vente à M. de Lassus.

La citadelle avait perdu son importance militaire et ne servait plus que de prison. J'ignore par qui le Duc et ses successeurs la firent garder.

B). Chatelains de Saint-Plancat

I. — *Arnaout Guilhem de Cazaux*. — Etait Châtelain de Saint-Plancat au 14 Février 1436 v. st. (*Arch. de M. l'Abbé Raynaud, de Cieutat.*)

II. — *Arnaout-Guilhem de Cazaux*. — Etait Châtelain de Saint-Plancat en Nébouzan, et fut témoin à un Acte du 24 Octobre 1531, qui lui donne cette qualité. (*Arch. de M. l'Abbé Reynaud, de Cieutat.*)

III. — *Gracien Dallemand*. — Capitaine en 1596. (*Arch. des B.-P., B. 1355.*)

IV. — *Gayrard de Mauléon*. — Capitaine de Saint-Plancat en 1654. (Larcher, *Dict.*, v° *Nébouzan.*)

C). Chatelains de Miramont

I. — *Adrien d'Aure*, Vicomte de Larboust, Capitaine en 1595 (*Arch. des B.-P., B. 1353.*)

II. — *Raymond des Baux*, Seigneur de Brouils, Capitaine en 1604-1608 (*Ibid., B. 1360-1756.*)

Digitized by Google

III. — *Géraud des Baux*, sieur de Brouils, Capitaine en 1622 et 1644.

IV. — *Guy des Baux*, Capitaine en 1661-1671-1673.

D). Chatelains de Sauveterre

I. — *Guiraud de Mauléon.* — Capitaine en 1595 (*Arch. des B.-P., B. 1353.*)

II. — *Guiraud de Saint-Pau* (ou *Paul*), Seigneur de Vidauzan. — Etait Capitaine en 1599 et 1608 (*Ibid., B. 1357-1757.*)

III. — *Jean-Antoine de Montpézat.* — Capitaine en 1611-1612 (*Ibid., B. 1760.*)

IV. — *Lafon.* — Capitaine en 1625-1626 (*Ibid., B. 1397.*)

V. — *Géraud-Antoine de Montpézat.* — Capitaine en 1629-1630 (*Ibid, B. 1370.*)

VI. — *Rogé des Baux*, Seigneur de Bagen. — Capitaine en 1654.

E). Chatelains de Lanaméza

I. — *Antoine de Beaurepaire.* — Capitaine en 1596 (*Arch. des B.-P., B. 1355.*)

CHAPITRE XX

La Vicomté et les Vicomtes de Nébouzan en Biterrois

Quand on lit la grande *Histoire de Languedoc* des PP. Bénédictins, on n'est pas peu surpris d'y rencontrer des *Vicomtes de Nébouzan*, contemporains de nos Vicomtes possesseurs du Nébouzan qui fait l'objet de la présente Notice, et qui pourtant n'avaient rien de commun avec ces derniers.

C'est un fait très singulier qu'il est nécessaire d'expliquer pour éviter toute confusion ; et l'on va essayer de dire ce qu'étaient ces Vicomtes et leur Vicomté.

I. — *La Vicomté de Nébouzan en Biterrois*

Dans la partie septentrionale du Pays Biterrois, est un petit territoire cité dans quelques Chartes sous le nom de *Nebodionense* ou *Nebozianense*, duquel nom on a fait celui de *Nébouzan*.

Ce territoire est mal connu dans ses anciennes limites. Il paraît s'être étendu à la fois en Biterrois et Albigeois, depuis *Saint-Gervais l'Hérault* jusqu'à *Joncels*, Communes qui sont actuellement du Département de l'Hérault, entre lesquelles on trouve celles de *Saint-Laurent des Mines*, *Graissessac*, *Saint-Xist*, *Saint-Martin de Clémensan* et *Lunas*.

Digitized by Google

Ce petit pays appartenait autrefois à la Famille Vicomtale de Narbonne, qui en rendait hommage aux Comtes de Toulouse.

En l'an 966, le Vicomte *Martfred* en disposa en faveur de son fils *Ermengard*.

En 1204, il était encore tenu en fief du Comte de Toulouse, par *Aymeri*, Vicomte de Narbonne.

Il devint ensuite la propriété des Seigneurs de Clermont-Lodève, qui en prirent le titre de *Vicomtes de Nébouzan*.

Voir *Hist. de Lang., éd. Privat, t. 12e, Note XVIIIe, p. 209.*

II. — *Les Vicomtes de Nébouzan*

I. — *Bérenger-Guilhem,* Seigneur de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan (1306-1351).

Bérenger-Guilhem, Seigneur de Clermont-Lodève, étant devenu veuf de *Guilhelme de Nogaret,* qu'il avait épousée en 1306, convola en secondes noces avec *Hélix, Dame de Poussaguès et de Saint-Gervais, Vicomtesse de Nébouzan de Biterrois.*

C'est par ce second mariage que la Vicomté de Nébouzan entra dans le Domaine de la Maison de Clermont-Lodève.

Et de ce second mariage naquirent *Hélix de Clermont,* qui vivait en 1352, et *Izabelle.*

Bérenger-Guilhem testa en 1351.

II. — *Bérenger,* Seigneur de Clermont-Lodève et Vicomte de Nébouzan (1404).

On ne sait rien de lui sinon qu'il vivait en 1404.

III. — *Déodat,* Seigneur de Clermont-Lodève et Vicomte de Nébouzan.

Il était fils de Bérenger.

Il fut père de *Bartélémi* qui suit, et de *Bourguine* qui fut mariée à *N... de Caylus,* Seigneur de Castelnau de Bréténous en Quercy. Elle eut pour fils *Pons de Caylus.*

IV. — *Bartélémi,* dit *Tristan,* Seigneur de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan (mort en 1432).

Il eut pour enfans *Ramon* et *Antoinette.*

V. — *Ramon,* Seigneur de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan.

Mourut sans enfans, ayant institué sa sœur Antoinette pour son héritière universelle, à condition qu'elle épouserait *Pons de Caylus,* dont elle était cousine germaine, et que celui-ci prendrait le nom et les armes de Clermont.

VI. — *Pons-Guilhem,* Chevalier, Seigneur de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan, Conseiller et Chambellan du Roi, Lieutenant du Gouverneur de Languedoc (1456-1462-1466-1467).

Pons ou Pons-Guilhem, était de la maison de Castelnau de Bréténous en Quercy, et fils de Bourguine de Clermont, ainsi qu'on l'a déjà dit.

Il devint Seigneur de Clermont et Vicomte de Nébouzan, du chef de sa cousine Antoinette, qu'il épousa suivant la volonté de Ramon son cousin, à une date inconnue, antérieure au 13 Mars 1462.

Il fut Vice-Roi aux Comtés de Roussillon et de Cerdagne, et en cette qualité, il accorda aux habitants de la Cerdagne, par Lettres datées de Perpignan le 20 Janvier 1667, le droit de conclure des trèves de six semaines avec leurs voisins de Catalogne, à condition de ne pas leur ven-

Digitized by Google

dre des marchandises de guerre. (*Lettres publiées par* M. Pasquier, *Archiviste de la H.-G.*)

VII. — *Tristaing-Guilhem*, Chevalier, Seigneur de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan (1480-1484).

Il fut Lieutenant du Roi en Languedoc.

Eut pour enfans, *Louis*, qui lui succéda, et *Jeanne*, qui épousa *Jean d'Arpajou*, et reçut 12.000 écus d'or pour sa dot.

VIII. — *Louis*, Seigneur de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan (1498).

Il épousa *Anne Lascaris*, Comtesse de Tende, et vivait encore au mois de Mai 1498. Son fils *Dieudonné-Guilhem* lui succéda.

IX. — *Dieudonné-Guilhem*, Seigneur de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan.

De sa femme, dont le nom est ignoré, il n'eut qu'une fille nommée *Caterine*, qui hérita de lui.

Avec lui finit la seconde Famille de Clermont-Lodève.

X. — *Pons II de Castelnau*, Baron de Castelnau et Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan.

Pons de Castelnau, 2e du nom, Seigneur de Castelnau de Bréténous, épousa Caterine de Clermont, sa parente, et par ce mariage devint le Chef de la 3e Maison de Clermont-Lodève.

Il eut pour fils et successeur *Pierre*, qui suit.

XI. — *Pierre de Castelnau* dit *Tristan*, Baron de Castelnau et de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan.

Il épousa *Caterine d'Amboise*, 2e fille de *Pierre d'Amboise*, Seigneur de Chaumont.

Il en eut :

Pierre II, qui lui succéda ;

Et *François-Guillaume*, appelé le *Cardinal de Clermont*, qui fut Evêque de Saint-Pons en 1502, Archevêque d'Auch en 1507, et mourut en 1540.

XII. — *Pierre II de Castelnau*, Baron de Castelnau et de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan.

Il épousa *Marguerite de La Tour*, fille d'*Antoine de La Tour*, Vicomte de Turenne, et en eut plusieurs enfans, dont *Guy*, l'aîné, qui lui succéda.

XIII. — *Guy de Castelnau*, Baron de Castelnau et de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan, 1542-1544.

Guy fut Sénéchal de Carcassonne.

Il épousa *Louise d'Avaugoir-Bretagne*, le 10 Mai 1542. Tombé gravement malade, il testa au Château de Clermont, le 17 Septembre 1544 et mourut ce jour ou le lendemain, laissant un fils nommé *Guy*, comme lui.

XIV. — *Guy II de Castelnau*, Baron de Castelnau et de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan. Il fut Sénéchal de Toulouse.

De sa femme *Aldonce de Bernuy*, il eut plusieurs enfans dont *Alexandre*, l'aîné, lui succéda.

XV. — *Alexandre de Castelnau*, Baron de Castelnau et de Clermont-Lodève, Vicomte de Nébouzan.

Alexandre portait aussi le titre de *Marquis de Sessac*, qu'il devait probablement à sa femme *Charlotte de Caumont*.

Il eut pour successeur son fils *Gabriel-Aldonce*.

Digitized by Google

XVI. — *Gabriel-Aldonce de Castelnau,* Baron de Castelnau et de Clermont, Vicomte de Nébouzan, Marquis de Sessac.
Il épousa Louise de Prat, au mois d'Août 1626.
Fut père de *Louis-Guilhem.*

XVII. — *Louis-Guilhem de Castelnau,* Baron de Castelnau et de Clermont, Vicomte de Nébouzan et Marquis de Sessac.
Fut père du suivant.

XVIII. — *N. de Castelnau,* Seigneur Baron de Castelnau, Vicomte de Nébouzan, Comte de Clermont Lodève et marquis de Sessac.
Il mourut en Juillet 1715.

Tout ce qui précède a été tiré soit du Père Anselme *(Grands Officiers de la Couronne, t. Ier, p. 469 ; t. IIe, p. 289, t. Ve,, p. 889 ; t. VIIe, p. 237,* et de la grande *Histoire de Languedoc* des Bénédictins, *Edition Privat,* t. XIIe, p. 209 et autres ; t. IIe, p. 15.
Je n'ai pas trouvé dans ces auteurs la suite des Vicomtes de Nébouzan, Seigneurs de Clermont-Lodève, après 1715.

On lit dans Larcher :
« M. le Comte d'Aubarède prit, en 1744, au Contrat de mariage de M. le Marquis de Roquépine son fils, avec Mademoiselle de Boufflers-Remirémont, la qualité de Vicomte de Nébouzan » (*Dict., vo Nébouzan.*
Le Comte d'Aubarède avait-il succédé aux Castelnau ?

CHAPITRE XXI

Le Nébouzan et les Auteurs

En matière historique, moins encore qu'en toute autre, nul n'est infaillible. Pour quiconque écrit, c'est un devoir de rectifier ses propres erreurs, sans vain amour-propre, et de signaler sans aigreur celles d'autrui, car on doit rechercher la vérité avant tout et par-dessus tout.
C'est dans ces sentimens que je vais passer en revue les auteurs que j'ai consultés avant d'écrire cette Notice.

I. — Pline l'Ancien (vers l'an 50). — Pline l'Ancien est auteur d'une *Histoire naturelle* distribuée en 37 Livres, dont les 3e, 4e, 5e et 6e sont consacrés à la *Géographie;* c'est au Livre 4e, Chapitre 19e, que Pline nomme les *Onobrizates* comme l'un des peuples de l'Aquitaine, d'ailleurs sans préciser la partie qu'il en occupait.
Un savant géographe, non des moindres, d'Anville, a voulu corriger *Onobrizates* en *Onobuzates,* pour en dériver plus aisément le nom de *Nébouzan.* Voyez, au Chapitre 1er de cette Notice, l'opinion de *Julien Sacaze* et de *Jean-François Bladé,* sur ce point.
Impossible de rien conclure du texte de Pline, quant au *Nébouzan.*

II. — Guillaume Mauran (1614). — Guillaume Mauran, avocat à la Cour du Sénéchal de Bigorre, auteur de la *Sommaire Description du Païs et Comté de Bigorre,* écrite après 1614, et mise au jour en 1887 par M. *Gaston Balencie,* nomme deux fois le Nébouzan dans le cours de son récit.

Digitized by Google

Il dit, du Comté de Bigorre, que « ses limites sont, du côté d'Orient, la Vallée d'Aure, la *Vicomté de Nébouzan,* la Terre de Rivière-Verdun et le Comté de Pardiac » (*p. 2*).

Parlant du Château de Mauvézin, il dit qu'il était situé « en Nébouzan » (*p. 115*).

Il est vrai qu'en 1614 la Viguerie de Mauvézin, qui limitait la Bigorre au Levant, était unie au Nébouzan. Mais le nom de « Terre de Rivière-Verdun » est absolument impropre pour désigner quelques pays qui appartenaient à la *Jugerie de Rivière.* Il y avait une *Election de Rivière-Verdun*, mais pas une *Terre de Rivière-Verdun.* Voyez le Chapitre XV^e^ ci-dessus.

III. — Oihénart (1638). — Arnaud Oihénart, Avocat au Parlement de Navarre, le savant auteur de la *Notitia utriusque Vasconiæ*, publiée en 1638, n'y parle pas du Nébouzan. Il le nomme une fois, p. 98, occasionnellement, quand il dit que saint Raymond de Calatrava était né « à Saint-Gaudens de Nébouzan, au Comté de Cominge ».

IV. — Marca (1640). — Pierre Marca, né à Gan près de Pau, qui, après avoir été Président au Parlement de Navarre, entra dans les Ordres Sacrés et fut successivement Evêque de Couzérans, Archevêque de Toulouse et Archevêque de Paris, était un des plus profonds érudits de son temps.

Dans son *Histoire de Béarn*, Paris 1640, ouvrage magistral, demeuré malheureusement inachevé, il nomme simplement le Nébouzan en quelques rares occasions, notamment à la p. 826, où il dit : « La *Lande de Boc* est une lande en Nébouzan, diffamée pour ce que l'on pense qu'elle est le rendez-vous des sorciers de Gascogne » ; et il ajoute avec bonhomie : « sans que pourtant on soit obligé de le croire ».

V. — Louis de Froidour (1670). — Froidour, je l'ai déjà dit, est le premier qui ait défini le Nébouzan de son temps par l'énumération des cinq Châtellenies dont il était composé, et celle des lieux contenus dans chaque châtellenie. Son Mémoire manuscrit sur ce pays contient quelques inexactitudes :

1° Le Nébouzan de 1670 n'était pas d'un seul tenant, comme il le donne à comprendre.

2° L'énumération des lieux a été corrigée dans le Chapitre 1^er^ de la Notice.

3° Le Nébouzan tout entier n'était pas du Diocèse de Cominge, comme il l'a écrit, puisque la Viguerie de Mauvézin ressortissait au Diocèse de Tarbe.

4° Le Nébouzan n'était pas un fief du Comté de Toulouse ; il en était et en fut toujours indépendant.

5° Ce n'est point à son avènement (1589) qu'Henri IV réunit le Nébouzan à la couronne de France, mais 18 ans après, c'est-à-dire en 1607.

VI. — Pelletier de la Houssaye (1699). — Pelletier de La Houssaye, qui fut Intendant de la Généralité de Montauban, écrivit en 1699 un Mémoire sur cette Généralité, dont feu M. Morel, de Saint-Gaudens, publia un extrait dans la *Revue de Comminges,* t. II, année 1886. L'auteur y a résumé avec exactitude le Mémoire magistral de Froidour, qu'il semble avoir connu.

VII. — Baudrand (1705). — Voici les quelques lignes par lesquel-

Digitized by Google

les Michel-Antoine Baudrand définit le Nébouzan, dans son *Dictionnaire Géographique et Historique*, Paris 1705 :

« Nébouzan, Nébozanus, Comitatus, petit pays de la Gascogne, au pied des Pyrénées, qui faisait autrefois partie du Comté de Bigorre. Il n'y a aucune place considérable ».

Rectifions :

1° Le Nébouzan avait titre de Vicomté, non de Comté.

2° Le Nébouzan appartint aux Comtes de Bigorre de 1230 environ à 1250, mais il ne fit jamais partie du Comté de Bigorre. Seule la Viguerie de Mauvézin en fit partie jusqu'en 1379.

3° Saint-Gaudens méritait de passer pour une « place considérable ».

C'est Baudrand qui, le premier, par un sot caprice, a fait le nom *Bigorre* du genre masculin, malgré l'usage plus que millénaire, et la terminaison féminine, qui l'ont toujours fait du genre féminin. Cet injustifiable exemple n'a trouvé que trop d'imitateurs parmi les gens amoureux de nouveauté.

VIII. — Longuerue (1719). — L'abbé de Longuerue, auteur d'une *Description de la France*, Paris 1719, ne fait pas mention du Nébouzan.

IX. — Dom Devic et Dom Vaissette. — *Histoire générale de Languedoc*, Paris 1737.

Il y a beaucoup à prendre pour l'histoire du Nébouzan, dans ce savant ouvrage si justement renommé.

Toutefois, j'ai dû signaler *(Chapitre III de cette Notice)* une double méprise des auteurs, lesquels ont écrit (*t. III^e, p. 503*), qu'au mois de Novembre 1257, Esquivat, Comte de Bigorre, aurait confié la garde du Nébouzan au Comte de Foix. J'ai montré que ce furent les Consuls de Saint-Girons et les seigneurs du Couzerans qui confièrent au Comte de Foix la garde de leur ville et de leur pays.

Cette erreur, préjudiciable à l'histoire du Nébouzan, a été recueillie et reproduite par le paléographe *Larcher*, par *La Boulinière*, par *Castillon* et d'autres.

X. — Moréri (L). — *Dictionnaire Historique et Géographique.* Edition nouvelle revue par Drouet. Paris 1749.

Le mot Nébouzan y manque.

XI. — Larcher (J.-B.). — *Dictionnaire historique.* (*Archives des Hautes-Pyrénées*).

C'est un manuscrit formant une dizaine de gros volumes, datant de l'an 1750 environ.

Au mot *Nebouzan*, Larcher a donné un article très développé et généralement exact, suivi de nombreux documens relatifs à ce pays.

On remarque qu'il a reproduit l'erreur de l'Histoire générale de Languedoc sur la prétendue garde du Nébouzan en 1257.

XII. — Piganiol de La Force. — *Description de la France, 3^e édition*, Paris 1753.

Dans cet ouvrage, qui a un renom d'exactitude, il y a moins d'une page sur la Sénéchaussée et les Etats de Nébouzan, et c'est tout.

XIII. — Dom Joseph Vaissette. — *Géographie Historique, Ecclésiastique et Civile*, Paris 1755.

Dans cet ouvrage, Dom Vaissette résume, en quelques pages parfaite-

Digitized by Google

ment exactes, le Mémoire encore manuscrit de Froidour, dont certainement il avait pris connaissance.

Le premier, il remarque que le Nébouzan n'était pas un pays contigu. Il en évalue la population de son temps à 12,000 âmes (*t. III^e, p. 35*).

XIV. — L'abbé Expilly. — *Dictionnaire Géographique des Gaules et de la France,* Paris, 1762-1768.

Très bon article sur le Nébouzan, pour la rédaction duquel l'auteur a mis à profit celui de Dom Vaissette.

XV. — Bruzon de La Martinière. — *Grand Dictionnaire Géographique, Historique et Critique, Nouvelle édition.* Paris 1788.

Le Nébouzan y est l'objet d'un article très court et insignifiant, où *Mauresug* (?) est indiqué comme l'un des lieux considérables du pays.

XVI. — Castillon. — *Histoire des Populations Pyrénéennes.* Toulouse, 1842.

Malgré l'approbation dont cet ouvrage sans méthode fut honoré par le Conseil général de la Haute-Garonne et l'Académie des Sciences de Toulouse, j'ose dire qu'en tout ce qui concerne l'Histoire du Nébouzan, il ne doit être lu qu'avec une extrême méfiance, et qu'il fourmille d'erreurs, dont j'ai relevé les plus fortes seulement, dans le cours de cette Notice. Je n'ai pas examiné les autres parties du livre, et je suis bien éloigné d'en garantir l'exactitude.

XVII. — Bouillet. — *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie.* Librairie Hachette, Paris, 1864.

On lit dans cette compilation un petit article de quatre lignes sur le Nébouzan, dont voici les deux premières :

« Nébouzan, petit pays de l'ancienne France, dans l'Armagnac et le Béarn..... »

Ces mots « dans l'Armagnac et le Béarn », qui constituent une erreur des plus grossières, se retrouvent dans l'édition de 1884. Au reste, on ne peut exiger d'un compilateur une exactitude qu'on ne trouve pas toujours dans un spécialiste.

XVIII. — Larousse (P.). — *Grand Dictionnaire.* Paris, 1874.

L'auteur n'a pas donné une petite place au *Nébouzan* dans cet immense Dictionnaire où il est parlé de tant de choses.

XIX. — Couget (A.). — *Les Etats du Nébouzan en 1743 et 1789.* Saint-Gaudens et Toulouse, 1889.

Cette forte brochure de 123 pages nous montre l'organisation et le fonctionnement des Etats du Nébouzan. Elle est accompagnée de notes instructives sur la Sénéchaussée, les Châtellenies, la Viguerie..... Dans les deux premières pages de l'Introduction, je crois voir quelques inexactitudes historiques qui ne sauraient diminuer la valeur de ce travail.

XX. — Dézobry et Bachelet. — *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire.* Paris, 1883.

Le Nébouzan y est l'objet d'un article aussi court et aussi inexact que celui de Bouillet. Eux aussi veulent que le Nébouzan fût dans l'Armagnac et le Béarn.

Les deux articles semblent avoir été puisés à la même source.

XXI. — *Note XVIII* dans *Histoire Générale de Languedoc, Edition Privat, t. XII^e, p. 293.* Toulouse, 1889.

D'après cette Note, qui n'est pas signée, le Nébouzan, en son état com-

Digitized by Google

plet, aurait été constitué de *deux tronçons* séparés ; le premier aurait été divisé en trois Châtellenies qui étaient Sauveterre, Saint-Plancat et Cassagnabère, et ce tronçon aurait été le premier, l'ancien Nébouzan. L'auteur ne nomme pas la Châtellenie de Saint-Gaudens.

La Viguerie de Mauvézin aurait fait le second tronçon.

Il a été démontré, dans la Notice, que dans son dernier état, le Nébouzan se composait, non pas de *deux* tronçons séparés, seulement, mais de *cinq*, et que le Nébouzan primitif ne pouvait être que la seule Châtellenie de Saint-Plancat, et que c'est à elle que les autres ont été successivement réunis.

XXII. — Molinier (A.). — *Note au t. VI^e^, p. 886 de l'Histoire Générale de Languedoc*, Edition Privat, Toulouse, 1888.

M. Molinier, l'un des principaux annotateurs de l'*Histoire de Languedoc, Edition Privat,* avec la bonne intention de rectifier l'erreur des Bénédictins relative à la garde de Saint-Girons et du Couzerans, propose de substituer, dans le texte, *Saint-Gaudens* à Saint-Girons. Il ne s'est pas aperçu que c'était le moyen d'aggraver l'erreur au lieu de la corriger.

Jean BOURDETTE.

Digitized by Google

Charles-Antoine-Gabriel d'OSMOND

AVANT-DERNIER ÉVÊQUE DE SAINT-BERTRAND

Né en 1722 à Médavy, dans le diocèse de Séez, comte de Lyon, vicaire général et official de Nevers, Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond fut nommé évêque de Saint-Bertrand-de-Comminges en 1763 et sacré le 1er avril 1764. A la même époque, Dillon allait à Narbonne et de Brienne venait le remplacer à Toulouse. Ces choix s'expliquent : Monsieur de Jarente tenait la feuille des bénéfices. Monsieur d'Osmond appartenait au groupe trop nombreux des ecclésiastiques mondains, galants et sceptiques qui avaient pris de leur siècle les mœurs faciles et la philosophie légère. Sa galanterie s'était fourvoyée jusque dans l'entourage de la duchesse d'Orléans, monomane du vice, scandale d'une société peu rigoureuse[1]. Cela ne pouvait lui nuire devant Monsieur de Jarente. Il devint donc évêque, et sans se convertir tout à fait. La duchesse d'Orléans était morte en 1759 et le duc avait épousé en mariage morganatique Madame de Montesson. Celle-ci du moins fut plus retenue. Sa maison, singulièrement agréable pour le clergé un peu dissipé, se tenait à l'extrémité de la décence, et sur son théâtre une loge était réservée aux prélats « *fin de siècle* ». Là venaient s'asseoir Brienne, Dillon, Cicé, d'Osmond et bientôt Talleyrand. C'est ainsi que dans le plaisir et l'insouciance une partie de l'épiscopat attendait la Révolution. Mais d'Osmond, atteint par des infirmités précoces, dès 1785, avait résigné son évêché à son neveu, selon l'usage de l'époque. Nous savons[2] que le nouvel évêque de Saint-Bertrand n'était ni meilleur ni pire que son temps.

1. Laurentie. *Histoire des ducs d'Orléans*, t. III, p. 359.
2. *Revue de Comminges*, juillet 1901.

Digitized by Google

La Révolution éclate, la constitution civile du clergé est votée et contre ceux qui refusent le serment la persécution se déchaîne. L'oncle et le neveu furent fermes; ils préférèrent l'exil à l'apostasie, aussi contraire à leur honneur de gentilshommes qu'à leur foi de chrétiens.

Nous ne savons rien du neveu pendant la période révolutionnaire. Avec beaucoup d'évêques et de prêtres il passa en Angleterre. De tous les exilés ceux-là furent les plus heureux, — il faut le dire à l'honneur d'une nation qui passe pour égoïste, — et nul doute que l'évêque de Saint-Bertrand ne sût s'accommoder d'une hospitalité confortable. L'oncle fut moins favorisé. Vieux et malade, il ressentit plus que d'autres les tristesses et les misères de l'exil, et la manière noble et simple dont il sut les souffrir expie les fautes d'une vie mondaine et lui assure notre pitié et notre respect.

Beaucoup de prêtres, obligés de quitter la France, mais pour peu de temps, pensaient-ils, franchirent à peine la frontière et s'établirent en Savoie ou dans le Comté de Nice. Les armées françaises vinrent bientôt les en déloger. Pendant que Dumouriez gagnait la bataille de Valmy et obligeait Brunswick à évacuer notre territoire, Montesquieu occupait la Savoie et Anselme le Comté de Nice (septembre 1792). Où étaient les troupes françaises, hélas! il n'y avait point de place pour les prêtres exilés. Ceux qui se trouvaient dans le Comté de Nice passèrent presque tous dans les Etats pontificaux; ils étaient deux mille en novembre 1792 et il en venait toujours. Dès le mois d'octobre, Pie VI avait écrit aux évêques d'Italie pour recommander à leur bienveillance les malheureux Français. La Suisse recueillit en partie ceux que la Savoie ne put garder; d'autres trouvèrent un asile dans les Etats de l'empereur d'Autriche, qui leur assigna pour résidences les abbayes de Pétershausen et de Krentzlingen, près de la ville de Constance[1]. Parmi eux se trouvaient l'arche-

1. Constance, depuis 1559, appartenait à la maison d'Autriche ; elle ne fut incorporée qu'en 1805 au grand-duché de Bade.

Digitized by Google

vêque de Paris, les évêques de Nimes, de Saint-Malo, de Troyes, de Langres, et M. d'Osmond, ancien évêque de Saint-Bertrand. Pour ces prélats la question de subsistance eût été sans difficultés ; mais des centaines de prêtres les entouraient, dont ils se sentaient les pères et dont ils voulurent être les nourriciers. En fuyant vers l'Allemagne ils n'étaient que médiocrement rassurés. Aussi le 1er novembre, écrivirent-ils[1] au pape, lui demandant d'intervenir en leur faveur auprès des évêques, abbés et chapitres pour qu'ils veuillent bien recevoir et nourrir les prêtres qui vont se confier à leur charité. De bonne grâce et le cœur ému, le pape lança une lettre encyclique au clergé allemand (21 novembre). Les choses allèrent bien sans doute quelque temps : les dons ne manquaient pas, ni surtout l'espérance.

Mais l'exil durait toujours, la situation ne changeait pas, elle s'aggravait plutôt. La Révolution avait tué le roi ; pour l'en punir l'Europe se coalisait, et voilà la guerre générale. La France révolutionnaire accepta la lutte et se défendit héroïquement, victorieusement. L'exil se prolongeant pour les prêtres réfractaires devint aussi plus dur. Il fallut implorer et mendier, se priver et souffrir.

L'évêque de Comminges, « accablé d'infirmités » et sans grande fortune, dut s'adresser au pape et lui demander des secours. Par l'intermédiaire de Mgr Caleppi il reçut vingt-quatre louis d'or (juin 1794). La bienfaisance du pape lui permit de soigner sa santé : elle « m'a mis, écrit-il, le premier janvier 1795, dans le cas de pouvoir prendre les eaux qui m'ont procuré quelque soulagement sans m'avoir rendu la faculté de marcher qui ne revient guère à mon âge ». Mais déjà autour lui la misère se fait plus noire et l'empêche de penser à son propre besoin.

Longtemps les prêtres français subsistèrent, grâce à la générosité de deux frères, MM. de Bissing, l'un chef de la

1. Theiner. — *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de la France de* 1790 à 1800. — Dans ce recueil nous avons pris tous les documents qui concernent l'ancien évêque de Saint-Bertrand-de-Comminges.

Digitized by Google

régence et conseiller intime de l'empereur, l'autre doyen de l'église de Constance et vicaire général. Ces deux frères, que M. d'Osmond nomme avec reconnaissance, se firent les solliciteurs de la charité dans toute l'Allemagne, et à cause de leur situation éprouvèrent peu de refus. Mais il y avait trop de bouches à nourrir et l'on songea à évacuer sur d'autres lieux le trop plein des malheureux que Constance ne pouvait plus nourrir. Le 18 juillet 1794, les évêques présents signent un mémoire aux différentes puissances d'Italie pour leur demander de laisser faire des quêtes dans leurs États, d'autoriser les prêtres français à prendre demeure dans les abbayes, à remplir certaines fonctions du ministère et occuper les places vacantes. L'exil leur paraitrait moins long s'ils pouvaient travailler et ils trouveraient plus doux le pain qu'ils auraient gagné. Mais nos prêtres n'eurent pas à se louer des Italiens, sauf dans les États pontificaux. En Allemagne même les ressources allaient tarir, sous le coup des nouvelles invasions. Au mois de juin 1794, la Belgique fut occupée par les Français, en août et septembre toute la rive gauche du Rhin fut conquise. Devant les armes de la France, ce fut un lamentable exode de réfugiés et de prêtres obligés de se rabattre sur la Bavière, le Wurtemberg et le grand-duché de Bade. Les évêques, qui jadis envoyaient leurs aumônes à Constance, durent les employer sur place. Deux cent cinquante prêtres, dit M. d'Osmond, quatre cents, dit l'évêque de Nimes[1], furent en un moment menacés de mourir de faim. Que faire? Heureusement les cinq évêques présents[2] trouvèrent à emprunter 75,000 francs prêtés par l'abbaye d'*Einsiedlen* sur cautionnement de l'évêque et du chapitre de Strasbourg qui avaient des terres libres en Allemagne. Les prélats s'engageaient à rembourser la somme et les intérêts dix-huit mois après qu'ils seraient rentrés dans leurs biens. « Sans cela ils seraient morts de faim, dit

1. Lettre du cardinal de Bernis, 16 février 1795. — Celui-ci exagère peut-être un peu.
2. Celui de Troyes n'était plus là.

Digitized by Google

l'évêque de Nimes, sous les yeux de vingt abbayes millionnaires de Souabe dont les plus riches croient faire beaucoup en nourrissant trois à quatre prêtres ou donnant une vingtaine de livres. » Pour faire durer les 75,000 francs, on accomplit des prodiges d'économie. On a établi une table commune où l'on ne sert que le *strict nécessaire.* Les prêtres travaillent de leurs mains. C'est le dénûment. Les prélats s'ingénient à trouver des secours. Monsieur d'Osmond s'adresse à la charité de Mgr Caleppi et du Souverain Pontife ; l'évêque de Nimes, plus ardent, voudrait que le pape envoie une lettre spéciale à chaque abbaye d'Allemagne pour ouvrir le cœur et la bourse des religieux. Un appel leur fut fait : ils répondirent qu'ils avaient assez donné. Faut-il le dire ? en général les riches abbayes, pas plus dans les autres pays qu'en Allemagne, ne se montrèrent fort généreuses. Le secours vint cependant ; il vint d'une schismatique, l'impératrice de Russie, qui donna deux cent mille livres. Mais cette magnificence ne pouvait se renouveler ; la guerre épuisait l'Allemagne et diminuait les ressources en doublant les besoins. Le prix du pain monta de trois à six sous. Sur la table commune servie par les prêtres eux-mêmes, on ne dépense plus que dix sous par jour et par tête. Le reste de l'entretien coûte neuf livres par mois. Le logement est compris, mais quel logement ? — une chambre pour trois prêtres, et pour chacun d'eux une paillasse et une couverture. Ne pouvant plus réduire la dépense, il fallut diminuer le nombre des hôtes. Deux cents furent envoyés à Venise et l'évêque de Nimes en proposait deux cents autres au pape (21 mars 1796).

Bientôt même ce misérable asile ne put donner la sécurité. Pour la deuxième fois, il fallut fuir à l'approche des armées françaises. Au mois de décembre 1796, l'ancien évêque de Comminges se trouve à Baden où l'invasion de la Souabe[1] l'a obligé à se réfugier malgré ses infirmités. Et pas d'autre ressource que « la charité

1. Marche en avant de Jourdan et Moreau en 1796.

Digitized by Google

de deux dames espagnoles, elles-mêmes fort gênées ».

Il doit encore se rappeler au souvenir de Monseigneur Caleppi, au risque de l'importuner, et reconnaissant d'ailleurs que le moment est peu favorable pour solliciter du pape les secours autrefois promis. A travers le courage résigné et la simplicité laconique de ses lettres, on devine la lassitude sans espoir du prélat.

Un jour vint cependant où il put croire terminé son exil. Les élections de l'an V amenèrent une majorité de royalistes constitutionnels. Aussitôt la liberté du culte est rétablie, un bon nombre d'émigrés sont rayés et reviennent en France. « J'ai vu luire un instant le jour d'un commencement de bonheur et j'étais au moment de rentrer dans ma malheureuse patrie qui me laissait entrevoir quelque espérance de tranquillité, lorsque les événements du mois de septembre dernier nous ont repoussés dans le précipice et ont ramené une nouvelle persécution pire que les précédentes, qui vient nous poursuivre jusqu'au sein de l'hospitalité ».

Le coup d'Etat du 18 fructidor avait arrêté la réaction commencée. Obligé de quitter Baden, le vénérable vieillard — il mérite maintenant cet hommage — s'apprête à partir, mais sans savoir où il portera ses pas. Le 31 décembre 1797, il remercie encore son bienfaiteur Caleppi et s'en remet à lui pour choisir le moment de rappeler à Sa Sainteté, qu'il est « un de ceux à qui ses bienfaits seraient le plus nécessaires ». Cette discrétion et cette pudeur de demander rappellent encore le gentilhomme, mais comme elle nous font oublier le Palais-Royal et l'*agréable maison* de Madame de Montesson !

Au mois de mars 1800, il est en Bavière quand il envoie ses félicitations à Pie VII. Le nouveau Pape, en signant le Concordat, ouvrit les portes de la patrie aux prélats exilés. D'Osmond se hâta de rentrer, mais il ne devait pas jouir longtemps du bonheur et du calme retrouvés. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye le 28 avril 1806.

CÉLESTIN ESPÉNAN.

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE COUSERANS

PENDANT LA RÉVOLUTION

(suite)[1]

Castelnau-Durban

Jean-Pierre LAVÉDA, originaire de Tourtouse[2], avait succédé à Peyre, le 20 septembre 1786 : il prêta serment, ainsi que son vicaire Joseph SAURAT, le 29 janvier 1791, en l'église paroissiale de Saint-Michel, avec des conditions restrictives qui légitimaient leur action. Quelques jours après, tous deux refusèrent de reconnaître l'autorité épiscopale de M. Font et de lire son mandement aux fidèles. Déchus de leurs bénéfices, le curé et le vicaire furent victimes de la persécution. M. Lavéda erra, pendant quelques années, dans les solitudes de son pays natal. Quant à Joseph Saurat, il fut appréhendé par la maréchaussée et enfermé à la prison des Carmélites de Pamiers.

Pendant l'absence du curé légitime, la paroisse fut desservie par plusieurs prêtres constitutionnels. L'assemblée électorale de Saint-Girons nomma un certain DURRIEU, qui ne prit pas possession du poste, et Pierre BARTAUD, de Bethmale, qui n'accepta pas. Nous voyons défiler plusieurs autres constitutionnels : Jean PONSOLLE[3], Jean-Claire PAGÈS, et, en l'an V, Louis BROUÉ, précédemment curé de Caumont.

Mais en l'an VIII revint M. Lavéda, qui se vit obligé de partager avec l'intrus Broué la célébration des offices et l'administration de la paroisse. L'autorité municipale crut prudent, pour éviter un conflit populaire, de prendre cette étrange mesure qui donnait deux chefs spirituels à une paroisse. Lavéda représentait l'autorité légitime ; mais, ayant plus de cœur que d'esprit[4], il avait en Broué un redoutable adversaire. « Homme de talent, orateur, poète, ardent patriote, il employait ses talents à tromper le peuple trop crédule »[5].

1. Voir *Revue de Comminges*, 1901, 4e trimestre, p. 218 ; 1902, 1er trimestre, p. 13.
2. Ordonné prêtre à Rieux, septembre 1760. Vicaire à Montesquieu-Avantès, 1774.
3. Nommé par l'assemblée électorale de Saint-Girons le 17 mars 1793.
4. Notes de M. Roudeille.
5. *Ibidem.*

Digitized by Google

La nouvelle division des paroisses vint mettre ordre à cette fausse situation.

Castillon

Etait curé Louis ROUDEILLE [1], frère du curé de Galey. Après avoir desservi Castelnau, devint curé de Castillon en 1772 où il succéda à Bonin.

Prêta le serment, le 30 janvier 1791 avec restriction ; mais la municipalité lui ayant fait observer qu'un pareil serment ne donnait pas satisfaction à l'esprit du législateur et qu'il devait le faire simplement et purement, M. Roudeille refusa. Le 2 mars 1791, la municipalité l'ayant jugé déchu de son bénéfice, demanda à l'administration le pouvoir de le remplacer par un autre prêtre. Le 8 juin 1791, le procureur de la commune désigna à l'assemblée électorale trois candidats : Pagès, matutinaire de Castillon, Maurette curé de Sentein, Delort vicaire de Prat. PAGÈS, qui avait été, sur la proposition de M. Roudeille, matutinaire et régent de Castillon, avait prêté tous les serments avec la formule gouvernementale, obtint la majorité des suffrages et fut élu curé de Castillon jusqu'à la suppression du culte, et quand la liberté religieuse fut rendue, Pagès quitta Castillon pour aller remplacer le curé de Salsein, Dupuy, qui s'était retiré à Bordes, son pays natal [2]; puis il passa à Audressein, dont le titulaire P. Loubère venait de mourir, sur la fin de 1799.

DUBUC, cordelier, que la Révolution avait ramené dans sa famille, fit le service de la paroisse, du départ de Pagès au retour de Roudeille.

Le 14 germinal an IX, Louis Roudeille, rentré d'Espagne, fit promesse de fidélité à la Constitution et déclara vouloir exercer le culte dans l'église du Calvaire. Cette autorisation lui fut accordée. « Vu le grand désir de la plus grande partie des habitants de recouvrer le citoyen Roudeille curé pour nous parler de religion, pour nous prêcher le respect aux lois, la paix et l'union entre concitoyens et apprendre à nos enfants l'humble dépendance, nous sommes empressés de solliciter son retour [3] ».

Il demeura curé de Castillon jusqu'en 1804 (2 pluviose an XII), puis devint curé de Saint-Lizier, où il mourut sur la fin de 1818.

Pendant la Révolution s'étaient retirés à Castillon : Laurent Dubuc, ex-cordelier ; Antoine Dubuc, ex-curé de Rimont, chanoine-prémontré ; Baron, ex-curé de Balagué ; Séguin, originaire de Castillon, déporté en Espagne, ex-bénéficier de Saint-Lizier ; Thomas Blanc, constitutionnel, ex-curé de Buzan ; Mathieu Tap, constitutionnel, ex-curé de Prat.

1. Né à Saint-Girons vers 1738, ordonné prêtre à Toulouse le 5 février 1766.
2. Castillon, Archiv. municipales. Registres des délibérations.
3. *Ibidem.*

Digitized by Google

Caumont

Jacques ROGALE, natif d'Ercé [1] fut nommé curé de Caumont le 18 décembre 1767. Dévoué aux œuvres paroissiales, s'imposa de nombreux sacrifices pour faire bâtir son église, qu'un habile ouvrier de Sentein, Subra, orna, en 1785, de belles sculptures en bois doré. Il refusa le serment et fut remplacé dans sa paroisse, en juillet 1791, par Louis BROUÉ, de Seix, qui n'eut pas de semblables scrupules. Broué fut élu, le 16 prairial an II, membre du conseil général de la commune. C'était un prêtre intelligent et très versé dans les lettres ; il nous est parvenu de lui quelques poésies qui révèlent un esprit fin et cultivé. Son séjour à Caumont ne fut pas sans ennuis et ne put jamais rallier à son ministère les nombreux fidèles demeurés attachés au pasteur légitime, qui avait été expulsé et probablement exilé en Espagne. Le culte ayant été interdit, Broué quitta Caumont où nous voyons, en l'an VI, exercer le saint ministère Jean-François Langlade et Jean Piquemal, et en l'an X. un ancien jésuite, André Péguillan, qui se rendit aussi utile à Cazavet.

Au Concordat, le titulaire légitime Rogale reprit la direction de sa paroisse.

Cazavet

Le 11 décembre 1782, Jean-Arnauld SAINT-PAUL, prêtre du diocèse de Comminges, fut nommé curé de Cazavet par Monseigneur Dominique de Lastic. « La Révolution le fit d'abord schismatique, dit Roudeille ; mais le spectacle des horreurs enfantées par la Révolution le fit revenir à de bons sentiments ». Il quitta sa paroisse et n'y revint qu'après avoir médité longtemps, dans une profonde retraite, sur ses devoirs. Les efforts qu'il fit pour amener le retour de son voisin de Montgauch prouvent la sincérité de sa conversion.

André PÉGUILLAN fit les fonctions curiales, en l'absence du titulaire. C'était un jésuite originaire de Cazavet, qui fut maire du lieu en 1793 et 1794. Il décéda à Cazavet, le 21 septembre 1822, à l'âge de 83 ans.

Cerizols

Etait curé, quand éclata la Révolution, François SAINT-JEAN DE POINTIS [2], ancien aumônier du chapitre de Couserans, ancien curé de Mercenac et depuis 1787 curé de Cerizols. Saint-Jean refusa le serment ; il fut condamné par le tribunal criminel de l'Ariège, avec son confrère Jean Courtade, le 7 thermidor an II, à la réclusion dans la maison de dépôt du

1. Prêtre, le 22 août 1765.
2. Prêtre, le 22 septembre 1759.

Digitized by Google

département à Foix. Puis, il émigra en Allemagne et revint mourir à Saurat.

Le 11 avril 1790, Jean-Louis JAUSAS, originaire de Saint-Lary, succéda à M. Saint-Jean dans le gouvernement de la paroisse. Il avait d'abord prêté serment, mais reconnaissant son erreur, il abjura solennellement le schisme et devint un zélé propagateur du bref de Pie VI, qui condamnait le serment constitutionnel. Il fut en butte aux tracasseries des constitutionnels voisins, et l'un d'eux, Michel Boyneau, curé intrus de Tourtouse, s'établit dans sa paroisse, après de bruyants démêlés avec les fidèles de Tourtouse, qui l'obligèrent de s'éloigner de son église.

Jean-Louis Jausas mourut à Saint-Lary, son village natal.

Cescau

Cette annexe de Castillon fut desservie successivement, pendant la période révolutionnaire, par BROUÉ (1790), FERRAND (1791), MOLLE (1791), et à partir du 29 mars 1793, par Paul PEYREVIDAL [1], qui après trois mois de préparation fut ordonné prêtre par M. Font. « Chargé de la fonction des rôles, adjoint de l'agent municipal, il gouvernait à son gré sa paroisse » [2]. Paul Peyrevidal mourut à Alas, le 11 octobre 1840.

Contrazy

Dominique TOUGNE [3], natif de Saint-Lary, commença la série des curés assermentés dont la paroisse fut affligée pendant toute la tourmente révolutionnaire. D. Tougne, bachelier en théologie, âgé d'environ 60 ans quand la Révolution éclata, avait succédé à M. Gallin, le 3 septembre 1781. Il se hâta de prêter serment, s'obstina dans son schisme et, à la suite de ses mésintelligences avec ses fidèles, dut quitter sa paroisse.

En 1794, signe, aux registres paroissiaux, PAGÈS, curé, ci-devant cordelier, qui avant la Révolution cherchait déjà à franchir les murs de son cloître. Il dut céder la place à B. GAILHARD, de Castillon. Après avoir été expulsé du Couserans par l'autorité ecclésiastique, B. Gailhard s'était réfugié dans le diocèse de Carcassonne ; il y devint curé de la Combe, où il prêta le serment défendu. Il demeura, pendant la Révolution, curé de Contrazy, où nous le trouvons encore le 21 nivôse an IX. De retour dans sa ville natale, Castillon, il y mourut à l'âge de 74 ans, le 30 germinal an XII (20 avril 1804).

Quant à D. Tougne, il donna sa démission de curé de Contrazy, le

1. Né à Balagué le 28 novembre 1760.
2. Roudeille.
3. Prêtre le 1er mars 1760. — Vicaire de Bonrepaux 1769. — Né à Saint-Lary le 1er février 1739.

Digitized by Google

17 germinal an X, devint curé de Portet, et mourut à Saint-Lary, le 4 février 1807.

A son retour d'exil, M. Galy ancien curé de Montardit, devenu curé de Contrazy, tâcha de réparer le mal qu'avaient fait, dans cette paroisse, ses prédécesseurs.

Couflens et Salau

Ces deux églises avaient pour curé Jean-Pierre Tort [1], originaire de Massat et qui précédemment avait été vicaire d'Ayet en 1787. D'après les registres du comité du district de Saint-Girons, il aurait prêté le serment constitutionnel ; passa en Espagne, pendant la tourmente révolutionnaire, et revint à Couflens où il mourut à l'âge de 68 ans, le 5 février 1824. Son nom est resté en vénération dans les souvenirs de la paroisse. Ses hautes qualités sacerdotales firent vite oublier son heure de faiblesse ; il est demeuré dans la mémoire de ses paroissiens comme le type du « saint curé ».

Pendant l'exil du légitime pasteur, l'administration du district, se préoccupant des besoins spirituels des paroissiens de Couflens, écrit à la municipalité, à la date du 12 avril 1793, qu'elle leur envoie « le citoyen Peyrusat, ex-capucin, pour célébrer les offices à Couflens et donner au peuple le secours spirituel dont il a besoin [2]. »

Etrange administration, qui s'intéresse aux nécessités religieuses des fidèles et chasse les prêtres !

La paroisse de Couflens eut pour vicaire Jean Courtade, originaire de Portet [2], qui fut condamné à la réclusion le 7 thermidor an II.

Durban

En 1788, Bernard Larroque, natif de Saint-Girons [3], fut nommé vicaire de Durban, annexe d'Allières, et dès le début se montra partisan des idées nouvelles. Il fit le don patriotique et prêta serment en l'église de Saint-Barthélemy, le 9 janvier 1791.

Le 14 juin de la même année, il fut élu curé de Durban, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Tarascon, tenue dans l'église de Notre-Dame de la Daurade, le même jour. « M. le président ayant annoncé qu'on allait procéder au scrutin individuel pour l'élection du curé de Durban, paroisse nouvellement érigée [4], M. Poudelay, curé de Montseron, ayant renoncé au droit qu'il avait d'y passer. Dépouil-

1. Archives de l'Ariège. Fonds de la Révolution, série L.

2. Ordonné prêtre le 20 septembre 1755.

3. Né le 21 janvier 1758, prêtre le 18 septembre 1782, mort curé de Saint-Valier, le 6 mars 1827.

4. Erigée le 14 juin 1791.

Digitized by Google

lement fait du scrutin, la pluralité absolue des suffrages a été en faveur de B. Larroque, nomination qui a été de suite déclarée à l'assemblée par le président [1]. » A la suppression du culte, B. Larroque se retira à Saint-Girons et serait même parti en Espagne [2]. En l'an IX, il fait choix de l'église de Mercenac pour l'exercice du culte ; en l'an XI, il se rétracte et se réconcilie avec l'Église. Devint plus tard curé de Saint-Valier, où il mourut.

A la réouverture des églises, le culte fut exercé, dans la paroisse de Durban, par Joseph Saurat [3].

Engomer

Joseph Dabbadie [4], ancien vicaire de Mauvezin, devint curé d'Engomer en 1788 ; il fit d'abord le serment qu'il rétracta ensuite. Ayant quitté sa paroisse lors de la suppression du culte, il voulut y rentrer quand les églises furent rouvertes, mais les fidèles s'étaient attachés à un prêtre schismatique, le célèbre Père Joseph, capucin, autrefois missionnaire, élu deux fois provincial de son ordre. Il était dans le pays l'oracle des constitutionnels et un véritable fléau pour les insermentés.

M. Dabbadie s'étant éloigné de la paroisse, nous le retrouvons, en l'an IV, à Brouzenac où il exerçait le culte depuis un an ; en l'an VI, il résidait à Allières [5].

En 1801, 11 janvier, Roger Soum étant devenu curé d'Engomer, obtint pour l'élection épiscopale, en remplacement de M. Font décédé, 266 suffrages.

Ercé

Ambroise Cours, natif de Seix [6], comme plusieurs de ses voisins prêta le serment et concourut aux élections. Mais ayant bientôt reconnu son erreur, il travailla à la réparer.

Son coopérateur, M. Étienne Géraud, jeune ecclésiastique, fidèle aux bons principes, dit M. Roudeille [7], refusa le serment et mérita l'honneur d'être déporté. De retour en France, il supporta les mauvais traitements réservés aux bons ecclésiastiques, avec le courage d'un vrai confesseur de la Foi.

M. Géraud devint plus tard curé d'Aleu.

1. Tarascon. Archives municipales.
2. V. *Semaine Catholique de Pamiers*, juin 1894.
3. Né à Castelnau, le 10 janvier 1747. Voir Bonac.
4. Il était natif d'Engomer.
5. Archives municipales de Labastide. Registres des délibérations.
6. Né en 1737, minoré le 14 mai 1759.
7. Étienne Géraud, originaire d'Aleu, ordonné prêtre le 18 septembre 1779.

Digitized by Google

Esplas de Sérou

Joseph COURS, originaire de Seix[1], avait succédé à Coupry, comme curé, en juillet 1789 ; il prêta volontiers les serments que la Révolution lui demanda. Malgré ses coupables concessions, il n'en obtint guère plus de faveurs, au moment de la persécution, que les prêtres fidèles : le syndic du district de Saint-Girons lui refusa le droit de monter à l'autel. Il écrivit à la municipalité d'Esplas, le 21 frimaire an III : « Nous sommes instruits que, ces jours derniers, il s'est dit une messe dans votre commune par l'ex-curé et l'ex-prêtre Cours. Vous êtes coupable de l'avoir souffert et de nous avoir laissé ignorer les mesures que vous auriez dû prendre pour vous y opposer. Cette manœuvre est bien propre pour rallumer la torche du fanatisme et rétablir les troubles qui en sont toujours les suites funestes. Nous vous chargeons de nous rendre compte dans les vingt-quatre heures de la conduite que vous aurez tenue »[2].

J. Cours dut rétracter ses serments, au rétablissement de l'ordre, car il demeura curé d'Esplas où il mourut le 17 janvier 1817, âgé de soixante ans.

Dans cette même paroisse s'étaient retirés : J.-Baptiste Maurette, qui mourut dans sa maison paternelle le 22 décembre 1804 ; et Joseph Pauly, décédé le 23 février 1804, âgé de 75 ans.

A côté d'eux, vivait chez ses frères Jean-Paul Marrot, prêtre insermenté, à qui le maire notifia que d'après la loi il devait aller « se remettre dans la prison des Capucins de Foix, pour ne s'être pas soumis aux lois de 1792 et 1793 ». Nous aimons à croire qu'il ne se rendit pas à cette injuste sommation. — Ancien curé d'Aulus, démissionnaire en 1782, J.-P. Marrot mourut à Esplas, le 20 juin 1804.

Fabas

La Révolution trouva comme curé à Fabas Jean FOSSAT[3], successeur de Pierre Estrémé. J. Fossat eut le noble courage de refuser le serment, fut déclaré « récalcitrant », partit en Espagne. Rentré en France, il devint, après la mort de M. Jougla, curé de Sentarailles où il mourut à 73 ans, le 4 avril 1822.

A la même époque, Fabas avait pour vicaire Joseph BELLONGUE[4] qui en fut nommé curé après la déchéance de son légitime curé J. Fossat. Malgré son serment et ses démonstrations en faveur du nouvel état politique, J. Bellongue fut reclus aux Carmélites de Toulouse[5]. Un de ses

1. Né en 1757. Diacre le 18 septembre 1782.
2. Archiv. départ., série L. 60.
3. Originaire de Vic de Soueix. Prêtre le 26 février 1774. Vicaire de Bourepaux 1779.
4. Né le 18 janvier 1762.
5. Bouglon, *Les Reclus de Toulouse*, page 153.

Digitized by Google

parents ou amis, habitant Barjac, s'intéresse au sort du malheureux prisonnier et demande pour lui grâce à Mallarmé, affirmant « qu'il a prêté le serment désiré par la loi, qu'il l'a expliqué dans le sens de la Révolution, qu'il s'est toujours rendu fidèle et qu'il n'a cessé de prêcher au peuple d'y être entièrement soumis ».

Bertrand fournit en faveur de Bellongue deux certificats de civisme, et obtient du comité de surveillance de Saint-Girons un avis favorable à l'élargissement du prêtre reclus.

Le 6 frimaire an III, les représentants du peuple signèrent un arrêté d'élargissement en faveur de J. Bellongue, qui avait été arrêté le 14 germinal an II.

Gajan

Valentin Saurat[1] succéda à J. Gaston Souquet, le 16 mars 1784. Le dimanche 30 janvier 1791, il prêta serment « exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle ». Le 19 mars, le maire exhibe, en séance municipale, une lettre des administrateurs du district de Saint-Girons qui prévient que le serment de M. Saurat n'est pas conforme à la loi. La lettre ayant été communiquée au sieur Saurat pour qu'il renouvelât son serment sans se permettre des préambules, des explications ou des restrictions, le sieur curé aurait répondu qu'il n'avait « d'autres serments à prêter, ni rien augmenter, ni diminuer sur celui du 30 janvier avec lequel il croit avoir satisfait à la conscience ».

Saurat reste encore dans sa paroisse et signe son dernier acte aux registres paroissiaux le 10 janvier 1791. Le 21 août 1791, Joseph Jonis se présente à la municipalité et dit « qu'ayant été élu et institué à la cure de la présente paroisse de Gajan, ce que nous avons reconnu par la présentation qu'il nous a fait du procès-verbal de son élection et proclamation et ainsi que de son institution canonique, il allait prêter le serment exigé par les lois. Et de suite, M. Jonis, en notre présence et en présence du peuple assemblé, a dit : « je jure..... »[2].

M. Saurat revient dans sa paroisse ; puis, il devint curé de Saint-Valier, où il mourut en 1818.

Galey

En 1787, Antoine Roudeille[3] succéda à Galey à feu M. Castet. Il était frère de Louis Roudeille, curé de Castillon, et avait pris le grade de docteur ès droit. Nous transcrivons la note écrite à son endroit par son

1 Originaire de Saint-Valier, prêtre le 18 septembre 1779.
2. Registres paroissiaux de Gajan.
3. Originaire de Saint-Girons, prêtre le 23 février 1771.

Digitized by Google

frère Louis. « Dans le serment exigé, il ajouta les restrictions d'un bon catholique qui même jamais n'a reconnu l'évêque constitutionnel, mais néanmoins il eut la lâcheté de signer le verbal de sa municipalité portant qu'il avait fait son serment purement et simplement. Il a vite réparé cette faute, lorsque M. Dubourg reçut les pouvoirs du Saint-Siège. Des infirmités, particulièrement la goutte, l'ont obligé de quitter sa paroisse et de se retirer à Saint-Girons dans la maison de ses parents où il se rend utile à ses concitoyens par les fonctions de son ministère ».

Il mourut à Saint-Girons, en septembre 1823.

Lacanal, d'Argein, qui avait dû quitter sa paroisse par suite de quelques dissentiments avec ses paroissiens, alla faire les fonctions ecclésiastiques à Galey, avec le consentement du titulaire.

Illartein et Aucazein

Mathieu Fauroux [1], originaire de Cazavet, bachelier *in utroque*, après avoir été vicaire de Bethmale et curé de Contrazy, succéda à feu M. Andrieux dans la paroisse d'Illartein, le 19 janvier 1762. Il était là depuis environ 30 ans, quand la Révolution éclata.

Ayant refusé le serment constitutionnel, il fut dénoncé comme ennemi des institutions républicaines et perturbateur de l'ordre public. L'accusateur près le directoire du dictrict de Saint-Girons le déféra, le 25 juin 1791, devant le tribunal pour être poursuivi comme coupable « d'être peu respectueux des décrets de l'Assemblée nationale et de chercher à semer la division qui pouvait entraîner une guerre civile ; il l'accuse d'avoir publiquement tenu des propos séditieux et indécents jusqu'à vouloir persuader que la messe des prêtres assermentés vaut moins que la messe que dirait un protestant..... que nous n'avons plus d'évêques, que nous sommes séparés de la communion du pape, que la constitution civile du clergé n'est faite que pour opérer le schisme dans l'Eglise, etc., etc. » [2].

Une enquête fut ouverte, mais nous ignorons quelle fut la conclusion de cette action judiciaire contre M. Fauroux. Nous savons seulement qu'il dut s'exiler pendant quelques années et que ses biens furent vendus comme biens d'émigrés. « Respectable ecclésiastique, dit Roudeille, qui a vieilli en faisant toujours le bien et a subi la déportation avec un courage et une force dignes de la plus grande admiration. » Pendant son exil, un certain Ferrand, prêtre intrus, s'empara de son église et y fit les offices du culte [3].

Labastide et Lacave (son annexe)

En 1787, 2 octobre, commence à signer aux registres des baptêmes et

1. Ordonné prêtre le 22 décembre 1753.
2. Archives de Saint-Lizier.
3. Voir Villeneuve, pour l'annexe d'Aucazein.

Digitized by Google

décès Raymond GALY-PRADAL[1], originaire de Massat. Il refusa le serment constitutionnel, il fut enfermé à l'île Saint-Martin[2] le 20 novembre 1798, à l'âge de 61 ans ; ses biens furent vendus comme biens d'émigrés. Nous ignorons s'il revint de son exil.

Labastide de Sérou

Jean SOUM[3] succéda au curé Souquet, le 17 mars 1776 ; fit le premier serment le 13 février 1791, et continua dans la suite à prêter les autres serments de 1792, de l'an IV, etc.

Voici la note que lui consacre M. Roudeille : « J. Soum a manqué de fermeté dans quelques occasions, et nous pleurerions sa chute s'il n'avait su la pleurer le premier. J. Soum était à Labastide, quand un commissaire du gouvernement (Allard) arriva dans sa paroisse. Peut-être, à ce moment, aurait-il dû être parti pour une terre étrangère. Il resta en France pour scandaliser sa paroisse par une lâcheté que la peur lui commanda. Il a bien réparé son mal et le répare encore tous les jours par une conduite toute apostolique. » J. Soum mourut à Labastide, où son souvenir est en vénération, à l'âge de 68 ans, le 16 décembre 1807.

Ses deux vicaires, Joseph COUJOU[4], de Castillon, et Hector FRÈCHE[5], de Saint-Girons, prêtèrent également serment, le premier, le 13 février 1791, et le second, le 19 novembre 1792. Pendant la période révolutionnaire, séjournèrent à Labastide, Dominique LAMAYRAN, prêtre assermenté, ancien curé de Suzan, mort le 14 floréal an IX, et Bertrand d'ARTIGUIÈRES, vicaire général de l'archevêque d'Arles, qui aima mieux s'exiler en Espagne que de prêter le serment.

Lacourt et Eycheil

Lacourt avait pour curé Dominique DASQUE qui, après avoir fait les serments désirés par le gouvernement, continua ses fonctions dans sa paroisse jusqu'au temps où le culte public cessa en France. Il quitta alors sa paroisse, dans laquelle il exerçait le saint ministère depuis l'année 1776.

Il fut remplacé par Jean-Pierre VIDAL[6], homme de talent, qui sacrifia aux erreurs du jour ; mais s'étant réconcilié avec l'Église, il garda la direction de sa paroisse jusqu'à sa mort, survenue le 17 janvier 1825.

Le vicaire de Lacourt, Jean SOULA[7], qui, à l'exemple de son curé, avait

1. Ordonné prêtre le 22 février 1766.
2. *Les Prêtres et Religieux déportés.* Abbé Manseau, p. 250.
3. Originaire de Revirenert, né le 6 janvier 1742, prêtre le 28 février 1765.
4. Voir Serac.
5. Né à Saint-Girons le 2 novembre 1766, fut curé de Lédar, condamné à la déportation, chanoine honoraire, mourut sans fonctions à Saint-Girons, le 24 décembre 1851.
6. Né le 4er février 1762.
7. Vicaire de Lacourt, août 1791.

Digitized by Google

prêté le serment civique, fut néanmoins arrêté par les ordres d'Allard, le 15 germinal an II ; il fut d'abord envoyé à Saint-Girons, puis à Toulouse où il subit, dans la prison des Carmélites, une réclusion de six mois que rien ne justifiait, car le certificat de civisme qu'il obtint de la municipalité atteste qu'il avait toujours donné « des preuves d'un pur civisme et d'attachement à la chose publique. » Il écrivit lui-même, de sa prison, au représentant Mallarmé la pétition suivante : « Citoyen représentant : Détenu dans cette maison depuis environ six mois, par arrêté de Chaudron-Rousseau, je viens te faire entendre ma voix et réclamer ta justice. Sans doute qu'une si longue captivité aurait pu expier des crimes, s'il en existait. Mais après être descendu dans le fond de ma conscience, je n'y ai découvert d'autre crime que celui d'être prêtre et d'avoir été simple vicaire, si cela peut en être un. Ami des lois, je m'y suis toujours conformé et n'ai cessé de les prêcher. Je ne suis ni frère, ni parent d'émigrés. La plus parfaite tranquillité a régné dans mon pays, je n'ai aucune liaison suspecte. Je n'ai rien signé qui puisse porter atteinte à la liberté. Je ne me suis jamais séparé de la Convention, dans les différentes crises qui ont eu lieu dans la Révolution. Enfin le tableau de ma vie politique, que mon comité m'a délivré, prouve évidemment mon innocence, puisqu'il déclare ne connaître aucun grief en moi et qu'il ignore les motifs de mon arrestation ainsi que moi, et cependant je souffre encore. Ainsi donc, j'attends tout de ta bienfaisance, j'espère que tu ne me laisseras pas gémir plus longtemps dans les fers, que tu voudras me rendre la liberté pour aller partager avec des parents peu aisés le peu de subsistance qu'il leur reste, et qu'une distance de vingt lieues ne leur permet pas de m'apporter des secours qui me seraient si nécessaires. Au nom de l'humanité, je t'en conjure, citoyen représentant, fais droit à ma demande ».

Quelques jours après, le détenu fut mis en liberté.

Lara de Saint-Lizier

Annexe de Saint-Lizier, Lara était, en 1790, desservie par Michel Boyneau, originaire de Revirenert [1]. En juillet 1791, Boyneau occupa la paroisse de Tourtouse. Ses complaisances à l'égard du régime révolutionnaire lui avaient mérité cet avancement. Il fut remplacé à Lara par un jureur effronté, Faur Lacrème, qui avait été quelques jours intrus de Luzenac où son ministère n'eut pas de succès. Obligé de quitter cette paroisse, il se réfugia à Lara. Il y vécut en partisan outré des théories nouvelles. Un instant, il eut des velléités de rétractation, mais il recula devant l'accomplissement de la pénitence que M. Dubourg voulait lui imposer.

1. Né le 1er mars 1754. Prêtre, 4 avril 1778.

Digitized by Google

Larbont

Une des églises annexes d'Esplas de Sérou. Fut desservie, en 1791 et 1792, par le vicaire de La Bastide, Hector Frèche, qui après avoir prêté le serment fut condamné à la déportation. (Voir La Bastide de Sérou.)

Lasserre

Les registres municipaux de Tourtouse, dont Lasserre n'était qu'une annexe, font mention d'un Joseph Dedieu, probablement originaire du lieu, qui, le 13 messidor an III, se déclare « membre du culte catholique » ; il promet, pour se conformer à la loi du 11 prairial, de se soumettre aux lois de la République.

Joseph Dedieu avait été précédemment curé de Freycinet, et l'an IV, le 24 brumaire, faisant le serment de reconnaître que « l'universalité des citoyens français est le souverain », il choisit les églises de Lasserre et Lara pour l'exercice du culte et partout ailleurs où il jugera à propos.

Lédar

Lédar eut pour curé un prêtre jureur, Jean-Elie Bacqué [1], ancien vicaire de Saint-Girons, ancien curé du Trein ; il occupait cette paroisse depuis le 4 août 1781. L'assemblée électorale de Saint-Girons l'avait confirmé dans cette paroisse par l'élection du 30 janvier 1791. Elie Bacqué mourut, muni des sacrements de l'église schismatique, le 4 novembre 1801.

Etaient présents à ses funérailles ses deux frères en erreur : Mathieu Moulis, curé de Saint-Valier, et Bergès, curé de Saint-Lizier.

Lescure

Quand survint la Révolution, Joseph Barthet était curé de Lescure, où il décéda et fut inhumé le 28 septembre 1790.

Déjà depuis 1789, Piquemal était vicaire ; après le décès du titulaire il paraît être resté seul chargé de la direction de la paroisse jusqu'en janvier 1791, où pour la première fois nous remarquons aux registres paroissiaux la signature de Jacques Souquet [2], originaire d'Ercé, frère du curé intrus de Rimont. Le 30 janvier 1791, Souquet et Piquemal prêtèrent le serment sans restrictions. Le 9 messidor an II, Souquet comparaît devant la municipalité et déclare que, « voulant concourir pour tout ce qui est en son

1. Originaire de Saint-Girons, ordonné prêtre le 23 février 1771, curé du Trein le 11 mai 1781.

2. Prêtre, le 16 septembre 1773.

Digitized by Google

pouvoir au triomphe de la République, il abdique sa cure de Lescure et les fonctions y annexées, et qu'il est dans l'intention de se retirer à Ercé son pays natal, pour y vivre en franc montagnard, ami de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. » Victime de ses erreurs, dit Roudeille, « il n'est souffert nulle part et court comme le juif errant de paroisse en paroisse, poursuivi par le remords. »

A côté de lui, pour contrebalancer sa funeste influence se trouvèrent heureusement deux prêtres vénérables qui exercaient le culte divin dans l'une des deux églises : Gaspard-François BRUNET, ancien chanoine de la cathédrale de Saint-Lizier, mort curé de Massat, et Alexandre BRUNET, mort curé d'Oust.

Luzenac

Pierre François CASSÉ, originaire de Labastide de-Sérou[1], maître ès-arts, était curé de Luzenac depuis le 24 avril 1784[2], quand on exigea de lui le serment constitutionnel. Le 30 janvier 1791 « il le prêta en tout ce qui était de l'ordre civil et politique seulement ». Il partit pour l'Espagne, dans le courant de l'année 1792, et ne rentra que dans les premiers mois de 1797. L'installation de ses successeurs n'alla pas sans quelques difficultés. M. FAUR, d'Ercé, ayant été nommé curé de Luzenac, essaya vainement une première fois de prendre possession de sa paroisse ; il dut se retirer devant l'énergique opposition du peuple. A la date du 14 août 1792, le procureur syndic de Saint-Girons écrivit à la municipalité de Luzenac :

« J'ai l'honneur de vous envoyer l'extrait d'un arrêté du département du 9 mai dernier, en vous donnant avis que M. Faur, votre curé, ira reprendre les fonctions le dimanche 26 août. Nous espérons de votre zèle qu'il sera plus heureux que la première fois[3] ».

Le curé intrus se présenta dans sa nouvelle paroisse escorté des brigades de gendarmerie de Saint-Girons, Saint-Lizier et Castillon et par un fort détachement de la garde nationale de Saint-Girons. Il dut faire le siège de son église et enfoncer les portes qui avaient été barricadées avec des poutres et des cordes. Son séjour ne fut pas heureux au milieu de cette population demeurée de cœur attachée à son légitime pasteur. Il n'était pas de jour où elle ne lui témoignât son hostilité. Les ornements nécessaires au culte lui étaient refusés, les personnes qui voulaient assister aux cérémonies étaient menacées et dispersées. Devant cette irréductible opposition, Faur se retira et DURRIEU, de Castillon, ci-devant curé de Castelnau, fut proclamé curé de Luzenac par l'assemblée électorale du district de Saint-Girons, le 24 novembre 1792[4] ; il prêta

1. Né le 22 septembre 1747, prêtre le 24 septembre 1774.
2. Il avait succédé à Vital Boé, après avoir été vicaire de Seix.
3. Arch. dép., série L. 63.
4. Registres des délibérations municipales de Moulis.

Digitized by Google

purement et simplement les serments exigés par la loi. Durrieu ne paraît pas avoir été plus heureux que son prédécesseur, car le premier jour de l'an 1793 « il fut assailli chez lui à coups de pierre aux portes et aux fenêtres ; il fut apposé à sa porte un écriteau contenant des ignominies ou injures contre lui et il fut mis devant sa maison une bière[1] ».

Le 7 germinal an II, nous le retrouvons à la Société populaire de Castillon, où il déclare ne plus vouloir exercer des fonctions ni comme prêtre, ni comme curé de Luzenac[2].

M. Cassé était de retour de son exil dans les premiers jours de l'année 1797, car nous retrouvons sa signature aux registres paroissiaux le 10 janvier. Depuis sa rentrée, il ne cessa de vivre dans des agitations continuelles, toujours menacé et recherché par les gendarmes. « Il est douteux, dit M. Roudeille, qu'il ait couché deux soirs de suite sous le même chaume. » Et résumant son jugement sur cet homme apostolique, il ajoute : « digne ecclésiastique qui ne fléchit jamais le genou devant Baal, particulièrement connu par son désintéressement ». Il mourut à Luzenac le 12 juin 1821, à l'âge de 81 ans.

Massat

L'église collégiale de Massat, à l'époque de la Révolution, renfermait les paroisses actuelles de Liers, Rieuprégon, Biert et le Port ; elle était desservie par un curé et six chanoines. Voici leurs noms : curé, Jean Galy-Roquefort ; chanoines chargés du service paroissial : Dufaur, Galy-Parabeil, Dougnac, Vidal Jean, Dégeilh Barthélemy, et Ruffié Pierre.

Nous allons donner quelques détails biographiques sur ces divers prêtres.

Jean Galy Roquefort, originaire de Massat, était bachelier en théologie. Après avoir été curé de Castelnau-Durban, il fut nommé curé de Massat, le 7 mars 1749. Homme de talent et d'un zèle remarquable, il fut dénoncé comme antipatriote et enfermé aux prisons de Toulouse. Il y mourut, le 30 floréal an II, ainsi que son compatriote Fort Lartigue.

Dufaur, qui avait pris possession du canonicat le 22 mai 1756, vivait encore à Massat le 23 germinal an VI. Il ne paraît pas avoir été tracassé pour ses opinions, qu'il devait accommoder au goût du jour.

Galy-Parabeil Jean-François[3] fut enfermé à la Conciergerie de Toulouse, avec cinq de ses confrères, comme il est dit dans la lettre ci-dessous ; ayant été remis en liberté, il revint à Massat, où il mourut, sur la fin de la Révolution.

Dougnac quitta le canonicat de Massat pour devenir, en septembre 1792, curé intrus d'Alos, mais ne bénéficia pas longtemps de cette usur-

1. Registres du tribunal criminel de l'Ariége, t. I, p. 178.
2. Registres de la société populaire de Castillon.
3. Originaire de Massat. — Ordonné prêtre le 20 septembre 1777.

Digitized by Google

pation, il fut, l'année suivante, enfermé à la Conciergerie de Toulouse où il mourut en 1829.

Vidal Jean [1], natif de Saint-Girons, après plus d'un an de séjour dans les prisons de Saint-Lizier et de Toulouse revint dans sa paroisse et fut nommé curé du Port, où il mourut en 1829.

Dégeilh Barthélemy [2], malgré son serment, fut enfermé aux Carmélites de Toulouse ; de retour, il devint curé de Biert, où il mourut inféodé à la petite Église. Roudeille le dit « d'un tempérament bouillant ».

Ruffié Pierre [3], né à Massat, devint chanoine de Massat après avoir été vicaire de Bonrepaux ; il mourut aux prisons de Toulouse, où il avait été enfermé avec plusieurs de ses confrères.

Voici la lettre écrite de la Conciergerie de Toulouse, par Galy-Parabeil et Jean Vidal, aux citoyens Mallarmé et Boulhérot, représentants du peuple :

« Les citoyens J.-F. Galy-Parabeil, âgé de 46 ans, et Jean Vidal, âgé de 51 ans, ex prêtres, viennent vous exposer que, sans aucun motif, ils furent mis en arrestation le 29 vendémiaire de l'année dernière [4], par les ordres sans doute des commissaires civils envoyés dans le département de l'Ariège. Conduits, le même jour, par l'armée révolutionnaire, dans la maison d'arrêt du district de Saint-Girons où ils demeurèrent enfermés neuf semaines et que de là par l'acte le plus arbitraire ils furent traduits, le 1er nivose, dans la maison de cette commune où ils gémissent innocemment depuis onze mois. Quatre de leurs confrères, habitants de la même commune, arrêtés par les mêmes ordres et sur les mêmes allégations, y sont misérablement morts à leurs côtés accablés sans doute par les horreurs des fers que ni les uns ni les autres n'ont jamais mérités.

« Veuillez, citoyens représentants, jeter aujourd'hui les regards sur les deux qu'une mort naturelle a encore épargnés.

« Daignez confirmer, par un acte de justice et d'humanité, l'arrêté que vient de rendre en leur faveur le comité révolutionnaire de Massat et faire justice. GALY-PARABEIL — VIDAL ».

A Jean Galy-Roquefort, qui fut victime de son devoir, succéda, dans l'administration de la vaste paroisse de Massat, Gaspard-François BRUNET [5] bachelier en théologie. Après avoir été successivement curé de Cadarcet en 1770, de Montjoie en 1771, il fut nommé chanoine ouvrier de la cathédrale de Saint-Lizier, le 10 décembre 1773. Déporté, ses biens furent vendus. De retour en France, il fut autorisé à demeurer provisoirement en son lieu de naissance, à Lescure. Au rétablissement de l'ordre, il fut nommé curé de Massat, où il mourut le 26 juillet 1831. « Homme de

1. Diacre le 14 avril 1770. — Né le 23 novembre 1743.
2. Diacre le 28 février 1783.
3. Prêtre le 28 février 1765.
4. Le comité révolutionnaire de Saint-Girons ayant donné avis favorable le 2 frimaire an III, les deux pétitionnaires furent élargis le 8 frimaire.
5. Né à Lescure le 8 septembre 1741. - Prêtre le 28 août 1765.

Digitized by Google

talent, dit Roudeille, la Révolution qui l'a maltraité ne fit que donner un nouveau lustre à son mérite ».

Mauvezin

Cette annexe de Prat avait pour desservant M. Dupuy, qui d'abord sembla devoir demeurer attaché aux bons principes, puis devint constitutionnel d'autant plus coupable, écrit M. Roudeille, qu'il résista aux conseils d'un vertueux prêtre de Saint-Sulpice, M. Marion, retiré dans sa paroisse.

La présence de ce prêtre, qui n'avait point voulu pactiser avec les faux principes, inquiétait les membres du district de Saint-Girons, et son procureur-syndic écrivit à la municipalité de Mauvezin, à la date du 2 mai 1792 :

« Le directoire est instruit qu'il est dans votre municipalité quelque prêtre qui cherche à troubler la commune et à semer parmi vous le fanatisme. Votre devoir, votre intérêt et celui de tous vous prescrivent impérieusement de surveiller cet ecclésiastique et de dénoncer les faits dont il peut se rendre coupable ».

Mercenac et Taurignan-Castet (annexe)

A Saint-Jean, curé, succéda, le 29 octobre 1787, Jean-François Laserges, originaire de Saint-Girons [1]. Il refusa le serment et prit le chemin de l'Espagne. D'après la tradition, il aurait, durant sa déportation, résidé dans les villages frontières du val d'Aran. Il aurait laissé à ses fidèles, en partant, une instruction sur la conduite à tenir dans les circonstances malheureuses qu'ils traversaient.

En l'absence du vrai pasteur, nous trouvons un Sentenac, curé de Mercenac, en janvier 1792 [2].

Le 17 mars 1793, le citoyen Soum, vicaire de Bedeilles, ayant refusé la paroisse de Mercenac et Taurignan, Gaston, ancien curé de Dun, fut élu par l'assemblée électorale.

Nous lisons aux registres municipaux de Mercenac : « Jean-François Laserges, infirme, âgé de 60 ans, ex-curé de Mercenac et Taurignan, expose qu'il a toujours fait sa résidence dans la commune, depuis la publication de la la loi du 27 messidor qui permettait en France sa rentrée : qu'il a toujours depuis resté dans un état d'infirmité, et demande à faire la soumission et promet obéissance à la Constitution ». (Délibération du 5 thermidor an VIII.)

Le 7 thermidor, Laserges choisit l'église du lieu pour l'exercice du culte. — J.-F. Laserges décéda à Mercenac le 31 octobre 1824.

1. Né à Saint-Girons le 20 juin 1750.
2. Archives de l'Ariège, série L. 63.

Digitized by Google

Montagagne

Jean-Pierre PEYTOU, originaire de Saint-Girons, né le 31 mai 1761 ; nommé curé de Montagagne au début de la Révolution, prêta le serment constitutionnel et devint un des hommes de confiance de l'évêque intrus qui en fit un membre de son conseil. Plus tard il revint à des sentiments orthodoxes, et, au Concordat, la paroisse de Sentenac lui fut confiée. Il y mourut le 26 septembre 1832.

Montardit

Au début de la Révolution, nous trouvons comme successeur de Dominique Cabau, Michel GALY [1], natif de Saint-Lizier d'Ustou. M. Galy, ayant rétracté son serment presque aussitôt qu'il l'eût prêté, se retira en Espagne. Ses biens furent vendus comme biens d'émigré, et la paroisse de Montardit supprimée par le district [2]. A son retour d'exil, il devint curé de Contrazy où nous le trouvons au moment du Concordat.

Le 21 décembre 1798, eut lieu dans l'église de Montardit, sous la présidence de M. Salles, curé de Montjoie et vicaire général de M. Font, une assemblée des habitants de la commune pour procéder « à l'élection canonique de leur curé ». Le citoyen Mathieu-Jean-Rose ARAGON obtint la presque unanimité des suffrages, « et, ajoute le procès-verbal signé par le vicaire épiscopal, après nous être assuré de sa foi, mœurs et capacité, lui avons fait le présent titre pour lui servir d'installation canonique au nom et pour le citoyen Font, notre révérendissime évêque. En conséquence, lui avons donné et lui donnons par le présent tous les pouvoirs requis pour le gouvernement spirituel de cette paroisse, en qualité de curé légitime, à la charge par lui de se conformer, dans sa conduite et celle du troupeau qui lui est confié, aux règles et saints canons de l'Église, spécialement aux actes du concile national tenu à Paris l'année dernière, et aux règlements du synode diocésain tenu pendant l'année courante, et finalement aux lois de la République [3] ».

Montégut

Jean-Pierre RUMEAU, originaire de Montels était curé congruiste de Montégut au début de la Révolution. Nous ne savons point quelle fut son attitude à l'endroit des exigences du pouvoir civil, les documents personnels nous faisant défaut ; mais les registres municipaux de Montels où il s'était retiré attestent, en l'an IV, 17 germinal, « qu'il a prêté tous les serments prescrits par la loi ».

1. Prêtre le 28 mai 1768.
2. Archives départementales, série L, 58.
3. Registre de la fabrique de Montardit, an 1798.

Digitized by Google

Montesquieu et Saint-Jean d'Ulcet (annexe)

Curé depuis le 19 décembre 1764, Alexis Peytou-Roland, ci-devant chanoine de l'église de Massat, prêta le serment constitutionnel. Il mourut pendant la Révolution. Il avait eu pour vicaire, dès 1790, son neveu Jougla Joseph [1], qui refusa le serment.

Dans la suite, pendant la tourmente révolutionnaire, cette paroisse fut desservie par M. Aubert « jeune, sans talent et peu aimé de tous les partis » dit Roudeille.

Montgauch

M. Simon Laffont fut nommé curé de Montgauch, en remplacement de M. Laurent Castet, chanoine de la collégiale de Massat, le 25 février 1771.

Traversa toute la période révolutionnaire dans sa paroisse où il mourut le 29 novembre 1809, à l'âge de 82 ans. « Vieillard qui accommode sa conscience aux circonstances, dit Roudeille. Il veut être bon catholique et se sépare du pape et de son évêque légitime. Il est le confesseur de deux prêtres célèbres : l'un par son jansénisme, l'autre par son intrusion violente et dirige ainsi trois bénéfices à la fois. »

1. Jougla Joseph, né à Saint-Lizier le 16 juin 1758. Prêtre le 18 septembre 1782. Mort curé de Sainte-Croix le 16 avril 1834.

Cau-Durban.

(A suivre.)

Digitized by Google

DEUX CLOCHES de MONTREJEAU

M. Paul Adouc a eu l'obligeance de me communiquer une dizaine de pièces relatives à la refonte des deux « plus grandes cloches » de Montrejeau en 1662. Je me hâte de faire bénéficier de cette bonne aubaine les lecteurs de la *Revue*, auxquels je crois pouvoir dire que les renseignements historiques ainsi obtenus ne seront pas les derniers puisés à cette source.

En dehors de leur intérêt spécial les pièces ci-jointes ont le mérite de nous faire assister au travail d'un fondeur toulousain. Elles renferment aussi quelques particularités de l'histoire religieuse de Montréal-de-Rivière sous le rectorat de l'archiprêtre Laurent de Bourjac. La Révolution, sans doute, a ôté du clocher de Montrejeau la « Notre-Dame » et sa compagne qui ne furent pas, je pense, les seules œuvres de ce genre commandées au fondeur Daniel Le Prince, dans l'ancien diocèse commingeois. — Pourrait-on en signaler d'autres et allonger de quelques articles la nomenclature qui s'ouvre par la présente communication ?

J. L.

1. — L'an 1662 et le 23e jour du mois d'avril, dans la maison commune de la ville de Montréal, le Conseil général estant assemblé, sur les propositions faictes par Messieurs les Consuls a esté délibéré entre autres choses : que pour refondre la grande cloche de l'Eglise paroissielle St Jean de la présente ville, il sera vendeu des chemins et vaquans à la direction et providance desd. srs consuls, les moins utiles, et qu'il sera alloué ausd. srs consuls la despense faicte en deux voyages chez Doucet hoste, par Izar, comme aussi les contracts passés par lesd. srs consulz, tant en faveur du sr Rieule jeune qu'autres, sortiront à effect et sont esmologués et ratifiés, et aussi les passeront à d'autres créanciers

Digitized by Google

ainsin qu'ils adviseront, que vingt livres baillées aud. sr Rieule jeune seront allouées. — Carrier, Rieule, Lasalle, Mailhos, S. Garnier, J. Lèbes, B. Capdeville, Mailhos, Couzier, Lendres, P. Forgues, Jean St Paul, H. Bordères, signés à l'original. — St Paul, Périssé, St Paul, jeune, Cassagne, Portassin, Bordères, Bezin, ne sçachans. — J. Lassus, *notre r.*

***

2. — *Mourejau. — Délibération du 3 may 1662 sur la refonte de la grande cloche*

L'an 1662 et le 3e jour du moys de may, dans la maison commune de la ville de Montréal, le Conseil général estant assemblé, sur les propositions faictes par Messieurs les Consulz, les voix couruées (suivies) et recullices, entre autres choses a esté délibéré que pour faire refondre la grande cloche de l'Eglize parroissielle il sera prins du bien de lad. Esglize par l'approbation et consentement du sieur Bourjac, archiprebtre.

En foy de ce : J. Lassus, *notre.*

***

3. — L'an 1662 et le 3e jour du moy de may.... Daniel le Prince Me Fondeur habitant de la ville de Tholose, demeurant à la rue de Payrolières... promet de reffaire et reffondre la grande cloche de l'esglize parrochielle Saint Jean de la présente ville de Montréal et la faire plus grande s'il en est besoing et la mètre en estat bien conditionnée et ce moyennant le prix et somme de 75 liv. que Me Laurens de Bourjac docteur en Théologie, archiptre cy present faizant pour Mr Dominique de Lassalle procureur de lad. esglize absant, auquel il promet faire aprouver le contenu au présent acte, a promis de bailher lad. somme de 75 liv. des propres deniers de lad. esglize aud. Prince me fondeur après qu'il aura parfaicte lad. cloche, comme aussi promet led. sr Bourjac de fornir et faire achapter le parenssus de la mattière et fonte qu'il sera nécessaire pour lad. cloche aux despens du bien de lad. esglize ; comme aussy constituez en leurs personnes noble Bernard de Rieule et Me Pierre Ceriros faisant tant pour eux que pour la communauté de lad. ville en qualité de consulz modernes promettent de faire ramonter lad. cloche et aussy de la faire dessandre et bailher tout ce quy est nécessaire pour ce quy est du bois, terre pour le fourneau et moules de lad. cloche et le charbon, comme aussy sera baillé les manœuvres pour ayder à faire la fosse et fourneau et ce quy sera nécessaire, moyennant quoy led. Prince me fondeur sera teneu remettre lad. cloche en bon estat et bien conditionnée au plus tot que faire se pourra..... — Cassaigne, nre.

***

4. — L'an 1662 et le 29e jour du mois de may, dans la maison commune de la ville de Montréal, le Conseil général estant assem-

Digitized by Google

blé, a esté délibéré : « Que pour reffaire la grande cloche qui a esté manquée à la fonte, les Messrs des Consuls prieront Mr l'Archyphre de bailler ce qu'il pourra du bien de l'Eglise. Et vérifieront avec led. sr Archyphre s'il y en a, et en cas il n'y en aura de lad. Eglise, lesd. srs Consuls en prendront de lad. Communauté, à leur providance, tant pour la matière qui sera nécessaire qu'autres frais, faicts et à faire, qui leur seront alloués. Et que lesd. srs Consuls passeront contract d'obligation en rente fonsière au sieur Lassus des liquidations quy luy ont esté faictes, que de ce quy luy estoit deu auparavant. Et que pour ce qui regarde d'avoir esgard à la pène du Maistre à reffondre et reffaire lad. cloche sera à la prévoyance des sieurs Consuls. — J. Lassus, *notre r.*

***

5. — *Mourejau. — Délibération du 15 juin 1662 sur la bénédiction de la cloche*

L'an 1662 et le 15e jour du moys de juin, dans la Maison commune de la ville de Montréal, le Conseil estroit estant assemblé, a esté délibéré, qu'attendeu que Monsieur l'Archiprebtre a présenté a toute la ville la grande cloche pour assister à faire la bénédiction d'icelle, a esté délibéré que Messieurs les Consuls assisteront comme parrins à lad. bénédiction et en feront les frais nécessaires aux despans de lad. Communauté, et feront imposer à lad. cloche les noms du Roy et de la Reyne. — J. Lassus, *notaire r.*

***

6. — L'an 1662 et le 6e jour du moys de septembre, après midy dans la ville de Montréal de Rivière, etc... Daniel Le Prince Me Fondeur de la ville de Tholose... a promis... de reffondre et faire la cloche de Notre Dame de l'Eglise parrochielle de lad. ville au prix fait par Messieurs de Rieule, Ceriros, Dantin et Saint Paul, consuls modernes de lad. ville... et c'est pour la somme de 45 livres... Led. Prince Me fondeur promet... de reffondre et reffaire lad. cloche, la dessendre du clocher et desmonter icelle, après l'avoir bien faicte et bien conditionnée la remonter et remettre aud. clocher à ses despans... Lesd. srs consuls luy fourniront le bois nécessaire pour fondre lad. cloche.

***

7. — *Rolle des frais faictz à la fonte et refonte des deux plus grandes cloches de la ville de Mourejau en l'année 1662*

Premièrement pour envoyer quérir Daniel le Prince Mre fondeur de Tholose avec une lettre du sr Caubet du premier may 1662, à Benque, il feut payé à un messager dix sous, cy. . . . 10 s.

Led. Maistre estant arrivé il feut payé le 2 may aud. an, pour son défray et couchée chez Dupont, hoste, ... 15 s.

Digitized by Google

Le lendemain troisiesme may suivant la délibération dud. jour, il feut traitté à l'Archypbresté par Mr Bourjac et Consuls susd. du marché de la fonte de la grande cloche, et contract passé à mesme temps par Toujan notre cy produicts, à 75 liv. comme il est énoncé en iceluy et pour le boire et marchévin feut ensuite despancé tant par les tesmoins, notaire et mre fondeur, vingt sous. cy. . 1 l.

Aud. notre pour la retention du contract, dix sous, cy. . 10 s.

Il falleut emprunter le gros chable de St Bertrand pour faire descendre lad. cloche, envoyer un homme avec une beste pour l'aller quérir, ce qui cousta dix sous; et après ce, le lendemain, faire descendre lad. cloche et la trainer à la maison de ville, ce qui cousta trente sous, faisant tout. . . . . 2 l.

Pour aider le Maistre à faire le crus et fosse du fourneau, charrier et pestrir la terre pour le bastir, vuider la place de celle qu'on remuait sur le lieu, tamiser du sable menu pour le moule, il feut payé à deux hommes pendant dix jours, à 8 s. par jour pour chascun, huict livres; à un charretier pour avoir charrié six tombereaus de terre, une livre quatre sous; pour trois tombereaux sable menu, dix huict sous; pour l'achapt d'un char, barrots et 30 quarreaux grands pour le bas dud. four, deux livres dix huict sous; et pour le port douze sous; plus pour le moule, du chanvre, suif, cire et plomb. pour deux livres quatre sous, revenant cette despance à quinze livres sèze sous, cy . . . . . 15 l. 16 s.

Pour la nourriture dud. maistre dont la ville estoit chargée pendant led. travail et après despuis le 3 may jusques au 13 juin suivant la coustume jusques à ce qu'il jetteroit la matière dans le moule, il feust payé à Dupont hoste, par mandement tiré par Rieule sur Jean Froment fermier des boucheries par une compensation ordonnée par une sentance de Mr le Juge de Rivière, siège dud. Mourejau du 15 mars 1663 de pareille somme de trente livres due aud. Froment par led. Dupont mandataire au moyen de quoy la somme de trente livres feust payée par led. Froment, et la despance dud. fondeur payée aud. Dupont selon led. mandement, appert de lad. sentance et de la déclaration au dos de Thomeüe Loubet vefve aud. Dupont, cy produites, pour ce. . . . 30 l.

Le fourneau et moule prests, lad. cloche feut cassée en pièces qui feurent poisées en onze poids à raison de 101 l. pour quintal comme s'ensuit:

Au premier poids deux quintaux dix sept livres, cy.	2 quint. 17 l.
Au second deux quintaux quinze livres, cy. . . .	2 quint. 15 l.
Au 3e deux quint. vingt cinq livres, cy.	2 quint. 25 l.
Au 4e deux quint. vingt cinq livres, cy.	2 quint. 25 l.
Au 5e *Idem*. . . . . cy.	2 quint. 25 l.
Au 6e Pareillemt. . . . . cy.	2 quint. 25 l.
Au 7e Encore pareil poids. . . . cy.	2 quint. 25 l.
A l'huictiesme deux quintaux vingt livre, cy. . .	2 quint. 20 l.
Au 9e deux quintaux, cy.	2 quintaux.
Au dixiesme un quintal septante cinq livres. cy. .	1 quint. 75 l.
A l'onziesme un quintal quarante huict livres, cy. .	1 quint. 48 l.

Revenans à 22 quintaux nonante cinq livres pour estre jettées dans le fourneau et moule.

Digitized by Google

Pour faire lad. fonte il feut acheté du bois sec et sarmants au sieur de Rieule jeune pour dix livres, cy . . . . . 10 l.

Lad. cloche s'estant trouvée défectueuse il falleut refaire un nouveau moule et faire charrier quatre tombereaux terre et deux de sable qui coustèrent 1 l. 8 s. et donner dix livres au maistre attendu que le manquement venoit de la faute d'estoffe, selon lad. délibération du 30 may, et pour la refondre selon l'intention de lad. délibération il feut acheté nouvelle matière et étoffe, comme s'ensuit, lad. despance pourtant couchée ici pour onze livres huict sous, cy. . 11 l. 8 s.

Prêt à Mouréjau, le 18 juin, à 12 s. la livre :

De Mr Lèbe, huict livres, cy	8 liv.	
De Dominique Pène, dix-sept livres, cy	17 liv.	
De Bourjac, six livres et demye.	6	1/2.
D'Amand Lacroze, vingt et trois livres	23 liv.	
D'Antoine Ricard, vingt livres, cy	20 liv.	
De Gaillard Bordères, cinq livres.	5 liv.	
De Pierre Ceris, huit livres, cy	8 liv.	
De M. Lasalle de Mongran, dix livres, cy . . .	10 liv.	
De Rieule consul, sept livres, cy	7 liv.	
De Gerus vingt-cinq livres, cy.	25 liv.	
Du vieux Lacrose vingt livres, cy	20 liv.	

A Gourdan, 11 juin :

De Pierre Peyrouzère, six livres trois quarts, cy.		6 liv.	3/4.
De Vincens Pujo, onze livre et demye, cy . . .		11 liv.	1/2.
A Saint-Bertrand et Iluos quatorze.	14 liv.	par Ceriros.	
A Franquevielle, trente-deux livres	32 liv.	par le mesme.	
Plus vingt-neuf livres et demye, cy	29 liv. 1/2	par le mesme.	
Au Cuing trèze livres et demye, cy.	13 liv. 1/2	par led. Ceriros	
Revenant en bloc à deux cens cinquante six livres trois quarts achetées à 12 s. la livre qui font en argent . . .		154 liv.	1 s.
Plus pour huict livres estain fin meslées, à dix huict sous la livre. sept livres quatre s. cy . . .		7 liv.	4 s.
Deux livres chanvre pour le moule			14 s.
Suif, trois livres douze sous à 4 s la livre. . .			12 s.
Cire une livre, pour dix huict sous			18 s.
Plomb pour les lettres, deux livres			6 s.
Plus une livre et demye chandelles			9 s.
Bois pour cette refonte dud. Rieule, pour . . .		10 liv.	
(Y a quintance dud. Rieule du 20 may 1663 du bois à luy acheté pour la remettre.)		195 liv.	16 s.

La cloche refondue et refaite se trouvant bien conditionnée il la falleut trainer à l'Eglise suivant l'intention de lad. délibération du 15 juin

Digitized by Google

pour y chanter le *Te Deum* et pour la bénir avec les cérémonies requises où les Consuls comme parrains représentant le corps de ville eurent besoin de deux cierges blancs poisans une livre, et de demye livre bougie, qui coustèrent une livre dix-neuf sous qu'ils mettent en fourniture. cy, pour . . . . . 1 l. 19 s.

Il feut encore pris des Dubuisson et Dupont marchands la toile nécessaire pour couvrir lad. cloche à guise de chemise qui cousta dix livres, appert de leur reçu au dos du mandement tiré par Rieule en leur faveur sur Gerus fermier de l'estallage pour lesd. . . . . 10 l.

Pour monter lad. cloche sur le clocher feut payé à Pujau Mre serrurier, cloüer les bandes de fer avec tout le fer nécessaire, quinze livres, appert du mandement tiré par Ceriros consul en faveur dud. Pujau du 22 juillet 1662, sur Arnauld Casagne jeune, fermier des mesures avec la quitance au dos. dud Pujau, du 24 du mesme mois et an cy produitz, partant, cy, pour. 15 l.

Pour le contrepoids de bois feut payé aux charpentiers deux livres, cy. . . . . 2 l.

Pour le cuir où le batan est suspendu avec la boucle feut payé à Doucet trente sous, cy. . . 1 l. 10 s.

Led. batan feut augmenté de 15 liv. fer à deux sous six deniers la livre et pour le travail aud. Pujau vingt sous revenant à deux livres dix sept sous six deniers, cy. . . . . 2 l. 17 s. 6 d.

En charbon pour faire cuire les moules vingt cinq sous pour les deux, cy. . . . . 1 l. 4 s. 6 d.

Pour avoir tenu deux hommes pour charrier le bois de chez M. de Rieule jusqu'à la maison de ville, deux jours durant, nécessaire ausd. fontes, et un jour le couper, pour le jetter dans le fourneau, a esté despancé à 8 s. chacun. . 2 l. 8 s.

Pour servir au feu pendant les fontes, deux hommes, deux jours et deux nuictz. . . . . 2 l.

38 l. 9 s. 6 d.

***

La cloche Notre Dame s'estant rencontrée cassée les Consuls, de l'agrément de la Communauté, firent marché avec led. Daniel le Prince fondeur de la grande cloche pour refondre cette seconde. Il luy feut accordé le charbon et le bois nécessaire, et pour tout le manœuvre et façon la somme de quarante cinq livres, par contract passé devant Toujan notaire, le 6e septembre 1662, à condition que tous autres travaux et fournitures seroient faictes par led. mre fondeur, comme descendre et remonter lad. cloche à sa place, appert

Digitized by Google

desditz conventions par led. contract cy remis, pour la somme de 45 liv.

Pourquoy le 16 septembre suivant lad. cloche estant mise en pièces le débris feut poisé comme s'ensuit, chaque quintal composé de 104 liv. comme dessus :

Premièrement deux quint. trois livres et demye, cy	2 quint.	3 liv.	1/2
Plus aussy deux quint. trois liv. et demye . . .	2 q.	3 l.	1/2
Et derechef deux quint. trois liv. et demye . . .	2 q.	3 l.	1/2
Plus cinquante-six livres, cy	0 q.	56 l.	
Plus un quintal deux liv. cy	1 q.	2 l.	

Revenant à neuf quintaux soixante et douze livres.

Il feut acheté pour huict livres bois sec, sçavoir 5 l. du sr de Rieule jeune, et trois livres d'allieurs, et pour 15 s. charbon pour cette fonte et moule, partant est faict employ pour ce chef, de. . . . 8 l. 15 s.

Chandelles, demye livres, cy. . . . . 3 l.

Ladite cloche estant refaicte et bien conditionnée il feut tiré d'un linguot poisant cent sept livres, septante cinq livres estoffe et métal baillées en payement de la façon et prix faict aud. mtre fondeur pour les quarante cinq livres promises aud. contract dud. jour 6 7bre 1662 passé par led. Touian. à douze sous la livre, revenant à lad. somme de 45 liv. contenue en iceluy, cy, pour . . . . 45 liv.

Plus pour la cérémonie de la bénédiction feurent achetés deux cierges blancs poisans une livre, pour. . . . . 1 l. 7 s.

Demye livre bougie, cy. . . . . 11 s.

Toile pour couvrir la cloche en forme d'une chemise pour 5 liv. cy. . . . . 5 l.

Pour remettre le balancier ou contrepois et le batan comme aussi reclouer les bandes feut payé au serrurier vingt sous, et au charpentier dix sous, montant leur dit travail trente sous, cy. . . . 1 l. 10 s.

62 l. 6 s.

Le restant de cette matière feut remis dans la sacristie, présens messrs de Gros appotiquaire, Jean de Lassus, Dominique Pène et Besin.

***

8. — Arnaud Cassaigne, vous bailherés à Arnaud Pujau Me serrurier de la présente ville, la somme de 15 livres que nous luy devons pour raison de la monte, ferrure et travail de la grand cloche, laquelle somme je vous tiendray en compte sur le pris de votre afferme des mesures, sans préjudice du restant dud. afferme et des quitances ou mandemans que vous aurés de moy et mes collègues.

Fait à Monal le xxii juilhet 1662.

Carrière, *consul.*

Digitized by Google

Quitance d'Arnaud Pujau, de 15 liv.

Le vingt et quatrième juilhet an que dernier escrit Adam Pujau a confessé avoir prins le contenu au présent mandement des mains d'Arnaud Cassaigne, présent Arman Lacrose marchant signé avec moy du consentement dud. Pujau quy a dit ne sçauoir. Signé :

A. LACROSE, *pr.* J. ROCQUES, *requis.*

***

9. — « †. *Mandement sur Monsieur Gérus, de 10 liv.*

Monsieur Gérus est prié de bailler à Messieurs de Dupont et de Buisson, marchands de toile, en payement de la chemise de la grande cloche, la somme de dix livres qui vous seront allouées sur leur receu en payement et atténuation de vostre afferme.

Faict à Montréjau le 24 juillet 1662.

Pour dix livres. RIEULE, *consul.*

J'accepte le présent mandement pour le payer à la S^t^-Martin prochen. — Fet à Monréiau ce 24 juillet 1662.

GÉRUS.

Quitance du s^r^ Jean Dupont, marc^d^ de toilles, de 10 liv.

Je receu de Monsieur Gérus le conteneu deu présent mandement écrit de l'autre part. — Le 28 novembre 1662.

DUPONT.

***

10. — Quitance de 25 liv. du bois acheté à M^r^ de Rieule jeune, pour la fonte et refonte des cloches de Montrejau, du 2 may 1663.

Jay (je) soubsigné ay reseu de M^r^ Rieule consul l'année 1662 la somme de 25 livres fèt en paiement du bois qu'il prindit à moy pour faire fondre les cloches de l'église S^t^-Jean de la présente ville suivant le prix quy en feut faict entre ledit sieur de Rieulle et S^t^-Paul, consuls susdits.

Faict à Montréal le vintayme may 1663. — En foy de quoy :

R. RIULES.

(Archives de M^e^ P. Adoue, de Montréjeau.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. — Critique des notes Commingeoises

(Gallia Christiana, 1730)

Un de nos plus précieux collaborateurs que prisait fort le regretté et très-savant abbé Couture, directeur de la *Revue de Gascogne*, a consacré, dans de récents fascicules de ce remarquable recueil, plusieurs pages à des sujets commingeois.

Il est naturel que nous leur ayons réservé à chacun un paragraphe dans cette chronique.

M. Lestrade parle d'abord d'une *Lettre* adressée aux rédacteurs du *Mémoire de Trévoux*, en 1730, dans laquelle un anonyme signalait diverses erreurs « à corriger » ou des « méprises dans lesquelles les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* sont tombés par rapport au diocèse de Cominge ».

La première erreur relevée par l'anonyme porterait sur la date de l'épiscopat du saint patron de l'église de Comminges. Il a toujours été admis que l'illustre évêque aurait été appelé à l'épiscopat en 1073. Les PP. Bénédictins acceptent cette date. Pourtant, remarque l'anonyme, ils font eux-mêmes assister en 1078, au concile de Gironne, Guillaume, prédécesseur médiat de Bertrand de l'Isle, qui n'aurait pu succéder à Otgier en 1073.

L'exactitude a été rétablie par les PP. Bénédictins eux-mêmes ou par leurs continuateurs. Nous venons de le vérifier nous-même dans l'édition Privat de l'*Histoire de Languedoc*, tome IV, p. 373). Ce fut en 1068 et non en 1078 que l'évêque de Comminges, Guillaume, assista au concile de Gironne ou Girone, *Girona*.

Les choses sont ainsi remises au point.

Voici qui cause quelque étonnement.

Le même auteur anonyme révoque en doute que la ville portant le nom de Saint-Bertrand soit l'ancien *Lugdunum Convenarum !* Mais M. Lestrade a grandement raison de trouver étrange que cette opinion ne soit pas autrement justifiée que par ces lignes : « Ils (les Bénédictins) ajoutent que cette ville se trouve à la même distance d'Acqs que celle qui est marquée dans l'*Itinéraire* d'Antonin, *ab Acquis Tarbellicis*, jusqu'à *Lugdunum Convenarum*. Cela n'est nullement vrai, et il ne faut pour le reconnaître que jeter les yeux sur une carte de géographie. » Rien de plus. Vraiment c'est là se tirer d'affaire d'une façon aussi sommaire que peu intelligible !

Des rectifications plus plausibles portent sur l'orthographe de diverses dénominations commingeoises que l'anonyme rétablit ainsi : Saint-Gaudens et non Saint-Gaudent qui vient pourtant de

Digitized by Google

Sanctus Gaudentius); l'Isle-en-Dodon, et non l'Isle d'Odon; Montrejau (et mieux Montrejeau), au lieu de Montréal; Brizay de Denonville et non Brezay, évêque de 1693 à 1710 et fondateur du séminaire de Saint-Gaudens. M. Lestrade confirme cette orthographe : « J'ai vu, dit-il, la signature autographe de cet évêque : Brizay de Denonville. » La rivière du Salat est aussi à tort appelée La Salle.

Les Bénédictins auraient encore, selon le même auteur, transformé en Nubiers le vrai nom d'un autre évêque, Gabriel de Lubières du Bouchet (1710-1740).

De même, Jean Ollé, abbé de Nisors, ne s'appelait pas Jean Holle; et Guillaume de Landorte (ou Landhorte) n'est pas Landorre.

Vient ensuite la méprise qui fait désigner sous le nom d'Ursulines les religieuses de Notre-Dame établies à Saint-Gaudens au XVII[e] siècle.

Tout cela n'était pas sans intérêt pour nous.

II. — Un Janséniste relégué à Saint-Gaudens

C'est encore dans la *Revue de Gascogne* et, cette fois, à la page 248, livraison du mois de mai, que M. Lestrade a mentionné cet épisode révélé par le *Calendrier ecclésiastique* de 1757.

On sait que Mgr de Brizay de Denonville, évêque de Saint-Bertrand, avait — nous le rappelions plus haut — fondé à Saint-Gaudens un séminaire dont la direction fut confiée aux P.P. Jésuites.

Un jour on y vit arriver un ecclésiastique étranger, M. Baylot, doyen du chapitre de l'église Saint-Michel de Castelnaudary. Il y venait, contre son gré, prendre asile, à suite d'un incident qui n'entachait en rien son caractère sacerdotal et constituait une simple infraction aux règles hiérarchiques. Une « lettre de cachet » l'y avait contraint. « Le sieur Dejan, subdélégué de l'intendant de Languedoc, signifia au Doyen de l'Eglise collégiale de Castelnaudari, diocèse de Saint-Papoul, une *Lettre de cachet* qui portait en substance que le Roi, extrêmement mécontent de la conduite du sieur Baylot, Doyen du chapitre de Saint-Michel de Castelnaudari, lui ordonne de se rendre incessamment dans le Séminaire de Saint-Gaudens et de certifier son arrivée par une attestation du supérieur. »

Quelle était la faute de cet ecclésiastique? M. Lestrade se borne à nous faire connaître « qu'il avait fait célébrer *à ses frais* un service funèbre pour M. de Ségur, évêque de Saint-Papoul, de qui il tenait son bénéfice ». Ce prélat, nous dit le catalogue publié au tome IV de l'*Histoire de Languedoc*, avait été nommé le 17 octobre 1723, remit au roi son évêché le 26 février 1735 »; n'était-il pas plus ou moins, comme le Doyen Baylot, pour les idées jansénistes?

A cette époque, la fameuse querelle qui avait divisé l'Eglise de France n'était pas encore apaisée. De là sans doute la rigueur témoignée à M. Baylot ainsi relégué à Saint-Gaudens.

Digitized by Google

III. — Sur le Crocodile de Saint-Bertrand

Pourrait-on nous faire un grief de reprendre nous aussi notre bien où nous le retrouvons ? Et c'est encore dans la *Revue de Gascogne* M. Lestrade y avait déjà porté, à son tour, un coup décisif à la légende du crocodile de Saint-Bertrand ?

Ce fut dans le recueil précité, année 1897, p. 137.

Cette fois nous lisons une nouvelle note de l'auteur sur le même sujet, dans le fascicule du mois de mars, page 120, « *A propos du crocodile de Saint-Bertrand* ». Elle lui fournit d'abord l'occasion de mentionner les diverses éditions d'un opuscule de Bertrand Ferrand, prêtre de Comminges, sur la « *Vie de Saint-Bertrand* » ; la première fut imprimée en 1805 à Toulouse, chez Manavit fils, rue Saint-Rome. La deuxième parut en 1812 ; une autre fut dédiée au cardinal d'Astros.

M. Lestrade avait dans son travail cité l'abbé Ferrand, mort curé de Saint-Bertrand en 1841 ; mais il tient à reproduire avec exactitude « la phrase curieuse » du prêtre commingeois, qui avait pleinement admis le récit légendaire d'après lequel l'amphibie aujourd'hui suspendu en façon d'ex-voto dans l'ancienne cathédrale de Comminges aurait été tué aux environs, « d'un coup de gaule d'osier », par saint Bertrand lui-même, délivrant ainsi la contrée « d'un monstre qui la ravageait ».

M. Lestrade, qui n'avait pas connu d'abord la deuxième édition de l'opuscule, en cite maintenant ce passage qui contient une ou deux variantes à la rédaction antérieure et se référerait, paraît-il, à un des manuscrits de Larcher. Voici du reste comment s'exprime l'auteur de l'article qui nous occupe : « Ce travail (la 2e édition du petit livre de l'abbé Ferrand) contient cette phrase curieuse : « On invoque la force armée ; on fait plusieurs décharges d'artillerie ; mais le crocodile, couvert d'écailles impénétrables, brave l'atteinte du feu et du plomb ; il s'élance... » Phrase curieuse, en effet, par son étrange anachronisme qui nous transporte du XIe siècle à celui où les armes à feu étaient en usage. A moins qu'il ne s'agisse d'un récit tout nouveau de la légende ? Nous n'avons pas sous les yeux le livre de Bertrand Ferrand.

Sur notre sujet les imaginations se sont donné carrière. Avant M. Morel, qui a laissé un *Essai historique et littéraire sur Saint-Bertrand*, et le baron d'Agos, si versé dans l'hagiographie du Comminges, un auteur anonyme (1839, Saint-Gaudens, imp. Tajan) s'exprime ainsi : « Près de l'autel de la paroisse on voit appendu le squelette d'un crocodile. Il est probable que ce monstre, si commun sur les bords du Nil, fut porté par quelque *chevalier* au retour des expéditions de la Terre-Sainte. On n'en connaît pas l'historique. Une tradition rapporte que ce monstre dévorait des victimes humaines, pour assouvir sa faim féroce, et portait dans les contrées où il avait placé son repaire, la terreur et la mort. Saint Bertrand, un jour, réunit son peuple. On se dirigea vers le lieu où se trouvait le crocodile. Saint Bertrand marchait le

Digitized by Google

premier. Il tenait la crosse d'une main et une verge de l'autre. Bientôt le saint évêque se trouva en présence du monstre qui menaça de s'élancer sur lui. On dit que dans cet instant l'homme de la prière, armé de la puissance du ciel, le frappa d'un faible coup, et le crocodile tomba et expira à ses pieds ».

En 1852, M. Morel s'appropriait le fond de la narration, sauf qu'il met dans la main de l'évêque non plus « une gaule d'osier », mais « une verge de noisetier ». Puis, écrit M. Lestrade, donnant un bout de rôle final aux assistants débarrassés du crocodile, M. Morel ajoute : « le peuple se rua sur lui et l'emporta en triomphe », cette bête « dont les dures écailles résistaient aux flèches et qui avait dû dévorer « plus d'un chevalier de la triple rangée de ses dents ».

Quant à M. d'Agos, il contemple l'évêque, n'ayant pour toutes armes dans son expédition que « sa vertu et son bâton pastoral ». Suivant lui, le prélat pose « le bout de son étole sur la tête du crocodile qui vient docilement expirer « sur la place de la cathédrale ».

Tout cela est relevé par M. Lestrade dans sa « Légende du Crocodile ». Comme aussi ce qu'on trouve dans une publication récente, qui a son mérite, de M. l'abbé Bouche alors curé d'Huos, (*Vie de Saint-Bertrand*, etc., impr. Saint-Cyprien, 1895).

Très judicieusement, ce dernier auteur rejette au rang des fables la présence inexplicable d'un crocodile vivant aux environs de la ville épiscopale. Comme lui, nous serions bien plus enclin à admettre l'hypothèse d'un souvenir rapporté de Syrie ou d'Egypte, peut-être au temps des Croisades, par quelque seigneur commingeois.

Nous-même avions signalé la conservation de semblables peaux de crocodiles dans d'autres sanctuaires français : à Saint-Wilfrand d'Abbeville, dans la chapelle d'Oyron (Deux-Sèvres) [1]. M. Lestrade ajoute que Louis Coulon en avait vu un autre dans la salle du Présidial de Poitiers, 1634.

La signification de ces exhibitions n'en reste pas moins énigmatique.

Mais il faut remercier M. Lestrade d'avoir si bien groupé, sur ce sujet presque fantastique, tout ce qui en a été écrit, « au risque de passer pour un chasseur appliqué à de singulières battues » à la poursuite du reptile à quatre pattes. Avec lui nous avions déjà fait remarquer que le procès-verbal de visite de la cathédrale de Comminges dressé, en 1627, par M. Donadieu de Griet, ne mentionnait pas cet accessoire parmi les objets appartenant à l'église. Il relève fort justement qu'au temps aussi de M. de Froidour, toujours au XVIIe siècle, « le grand lézard » n'était pas suspendu au mur de la cathédrale : « J'ai appris — se contente de dire le commissaire-royal — qu'en cette église il y avait encore une autre rareté qui est une peau de crocodile qu'on a oublié de me faire voir. »

1. *Revue de Comminges*, t. XIV, p. 236.

Digitized by Google

A quelle époque a-t-elle été exposée dans la nef, comme ornement d'un genre si étrange ? Mais surtout quel était le symbolisme de cette dépouille bestiale qui eût été mieux placée dans un musée d'histoire naturelle ?

IV. — Un fossile à Savarthès

Il y a trois mois environ, on découvrait dans le sol d'une vigne à Savarthes, près de Saint-Gaudens, un fragment de machoire fossile, mesurant en longueur vingt centimètres et encore munie de deux dents molaires.

Prévenu par nous, notre savant naturaliste M. Félix Regnault, l'intrépide explorateur de nos grottes de Gargas et pour qui la paléontologie n'a pas de secrets, détermina immédiatement la trouvaille. C'est un reste de dinotherium, grand mammifère pachyderme de la faune tertiaire.

M. Régnault se propose, croyons-nous, de revenir pour aller cette fois sur les lieux vérifier le terrain et procéder à des fouilles. Quelle bonne aubaine si celles-ci permettaient de retrouver d'autres parties de l'animal fossile !

V. — La Société archéologique de Tarn-et-Garonne à Rieux et à Saint-Elix

Les circonstances n'ont pas permis à un groupe de Commingeois d'aller joindre, sur les confins du Comminges, nos distingués confrères de Tarn-et Garonne, venus, sous la conduite de leur président émérite M. le vicaire-général Fernand Pottier, correspondant du ministère de l'Instruction publique. L'excursion avait pour objet la visite de la cathédrale de Rieux, (ancienne ville épiscopale de 1317, avec Guillaume I (Decan de Brutis, de Béziers), premier évêque, jusqu'à Mgr Joseph de Lastic, 1771-1791), ensuite celle du château de Saint-Elix, dont le dernier état marque bien l'époque de la Renaissance.

Il y eût eu pour nous autant de plaisir que de profit à nous trouver en l'aimable et instructive compagnie de confrères dont la visite en 1892, à Saint-Bertrand avec la Société de Gascogne, a laissé un si précieux souvenir.

M. Montoussé-Dulyon, l'accueillant et érudit châtelain de Barbazan et de Montpezat, ayant bien voulu aller représenter ses confrères du-Comminges, nous a procuré l'heureuse fortune d'offrir à nos lecteurs l'attachant compte-rendu qui va suivre.

Alphonse Couget.

Digitized by Google

SUR LES LIMITES DU COMMINGES

Excursion de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne

Le 15 avril, à 10 h. 1/2 du matin, une nombreuse et brillante compagnie descendait du train à la station de Carbonne, où elle était attendue par M. et Mme de Rayssac, M. B. de Suarés d'Almeyda et M. Montoussé-Dulyon, chargé par M. le président Alphonse Couget d'apporter aux distingués arrivants ses regrets d'être retenu à Saint-Gaudens et les vœux de la Société des études du Comminges.

C'était l'élite de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, accompagnée d'un essaim de jeunes et belles dames et de quelques Toulousains de marque, accomplissant « sa chevauchée printanière » sous la direction de M. le chanoine F. Pottier dont la physionomie aristocratique dit assez l'origine et la finesse.

Carbonne, Rieux et Saint-Elix étaient inscrits au programme; nous allons essayer, d'une plume rapide, d'esquisser le compte-rendu de la journée.

*
* *

Un gai déjeuner de plus de 50 couverts et des mieux ordonnés par M. de Rayssac, le digne petit-fils du général Dupau, un glorieux enfant du pays, est servi chez le Vatel de Carbonne; au dessert, le spirituel chanoine salue les invités de la Société en termes exquis, auxquels Mgr Batiffol, recteur de l'Université catholique, répond par de délicats remerciments.

Ainsi lestés, les vaillants excursionnistes se rendent à l'extrémité de Carbonne, où, sur les bords de la Garonne, se trouvent les seuls témoins d'un lointain passé: les restes d'un pont reliant la rive gauche à Gonac [1], situé en face, et l'église, vaisseau important du XIVe siècle, surmontée d'une tour carrée de la même époque.

Les origines de la ville actuelle ne remontent pas au delà de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Les Montaut, si puissants au moyen-âge, comptaient parmi les bienfaiteurs les plus généreux de l'abbaye de Bonnefont; en 1234, l'un d'eux, Roger, le vainqueur de quelques troupes de Montfort aux environs de la Salvetat, fit d'importantes donations aux moines du célèbre monastère qui avaient, en ce lieu, une exploitation agricole, et, sur leurs instances, le comte de Toulouse y fonda, en

1. Le sol de Gonac renferme de nombreuses substructions; la bêche et la charrue y ont mis à découvert des ossements, des vases entiers et des fragments de poterie.

Digitized by Google

1256, une bastide. Au mois de mars de l'année suivante, une charte de coutumes fut octroyée à Carbonne.

Le Pape Clément V s'y est arrêté en 1308, alors que d'Avignon il allait visiter l'église de Saint-Bertrand de Comminges, « sa première épouse », « son épouse préférée » ; mais, au milieu de son développement, un incendie, allumé, en 1355, par les soldats du Prince Noir, détruisit la ville, qui eût du mal à se relever de ses ruines, car, pour encourager de nouveaux habitants à s'y fixer, des emplacements et des terres étaient gratuitement concédés à ceux qui entreprenaient d'y bâtir.

Mais il est près de 2 heures, et, en diligence, ô ironie des mots ! nous quittons le gros bourg hospitalier, et, en amont, nous franchissons le fleuve sur un beau pont de brique, théâtre, dans la matinée du 12 août 1799, d'une escarmouche entre les soldats royalistes et les gardes nationales, prélude d'un sérieux engagement qui se déroula le même jour le long du parc de la Terrasse[1] et aux abords du pont d'Ercus dont l'eau, à en croire la tradition populaire, était rouge du sang des blessés.

Une agréable route ou plutôt une avenue d'ormes[2] égayée, à droite, par la longue terrasse sur laquelle se développe, au-dessus de la Garonne, le château de ce nom, et par le château de Mancies, ancienne dépendance des chevaliers de Malte, conduit à la vieille cité épiscopale, dont l'aspect recueilli et austère semble regretter son importance évanouie.

Sous le porche gothique de la cathédrale dépouillé de ses sculptures, M. l'abbé Médan, curé doyen, M. L. Palenc, conseiller d'arrondissement, et M. P. Palenc, maire de Rieux, attendent leurs hôtes d'un moment.

L'église est, en quelque sorte, divisée en deux parties distinctes, le sanctuaire, à droite, et, dans l'axe de l'entrée, le chœur, au dessus de deux marches, derrière un superbe maître-autel[3] du plus pur style du XVIIIe siècle. Dans le chœur, on remarque, outre le trône pontifical, les stalles des chanoines en chêne sobrement sculptées, et, au centre, le caveau des évêques, aujourd'hui vide[4].

Le docteur Le Palenc, l'historien connu de Lézat et de son abbaye, nous fournit d'intéressants détails sur les embellissements

1. Cette seigneurie, à un kilomètre en amont de Carbonne, appartenait aux Montaut ; elle avait été distraite par Roger de Montaut du territoire légué à l'abbaye de Bonnefont. En 1396, elle faisait partie des fiefs de Guillaume de Montaut, et, au XVIe siècle, elle passa dans les mains de Pierre Potier, de Narbonne, « maistre des eaux et forêts au pays et comté de Comenge », auquel le château actuel doit beaucoup, comme l'indique une inscription gravée sur la porte principale. Le château de Saint-Elix, ainsi que nous le verrons plus loin, est aussi l'œuvre de Pierre Potier. Ses descendants avaient encore la Terrasse sous Louis XIV, et des Montesquieu, seigneurs de Prat, cette terre entra, avant la Révolution, dans la famille d'Hautpoul.

2. Ces arbres sont à la veille de disparaître par suite de la création de Carbonne au Mas-d'Azil d'un tramway électrique.

3. Adossé à cet autel, un autre semblable faisait face au chœur ; il est, depuis la Révolution, dans l'église de Canens.

4. Ce caveau, d'une profondeur d'un mètre cinquante centimètres, a la dimension d'une fosse ordinaire. Le corps du défunt, placé sur un fauteuil, y était déposé, sans souci de la place prise par les prédécesseurs, après avoir été transporté processionnellement à travers la ville.

Digitized by Google

et les travaux exécutés par Mgr Antoine de Bertier, notamment dans la chapelle voisine, servant de sacristie, où les connaisseurs examinent avec attention une voûte en ogive, un buste en argent de saint Cisy, don du prélat, et une armoire en chêne.

Mais le clocher octogone, à quatre étages de fenêtres géminées délicatement ornées de filets et de colonnettes de pierre, est, sans contredit, la partie la plus remarquable de l'édifice; par sa forme et son élégante architecture, il rappelle celui des Jacobins de Toulouse.

Quant au palais épiscopal, remanié et reconstruit en majeure partie, il n'offre qu'un intérêt secondaire, malgré son portail monumental et sa tourelle crénelée; il en est de même du séminaire transformé en mairie. Un manuscrit conservé dans les archives municipales mérite toutefois une mention : il s'agit des Statuts de la confrérie du *Papegeai* de fondation très reculée. Le Papegeai ou Papegaut dans le Nord est un oiseau de bois (à Rieux, il est en fer) que l'on place au bout d'une perche. Il sert de but aux arbalétriers disputant le prix du tir. Le premier qui l'abat a droit à une somme d'argent, de même que le second; le premier, de plus, est proclamé roi pour un an et inscrit dans les annales de la Confrérie. Ce jeu attire, le premier et souvent le second dimanche de mai, affluence de curieux dans l'ex-capitale du Volvestre.

Durant nos allées et venues sur le pavé pointu des ruelles, il n'a cessé de pleuvoir; le ciel cependant paraît nous prendre en pitié et une éclaircie se produit : *dare dare*, on remonte en voiture pour gagner la dernière étape de l'excursion.

L'accalmie n'est, hélas! que de courte durée; l'averse tombe de plus belle, ce qui nous empêche de jouir, du haut de la côte qui précède Saint-Julien, du large panorama qu'offre la fertile vallée de la Garonne, point de vue si plein d'attrait, lorsque le soleil dore de ses rayons la vaste plaine.

Heureusement, nos compagnons d'impériale... et d'infortune acceptent « ce gros temps » avec philosophie, ayant eu, l'autre année, même malechance dans le Tarn. En ce qui nous concerne, nous nous en consolons volontiers en songeant que pareille mésaventure et pire survint, en 1667, à M. de Froidour, cheminant vers Saint-Elix pendant « une furieuse tempête, » ainsi qu'en témoigne une de ses missives à M. de Médon.

Par miracle, « notre carrosse » n'a même pas versé, comme celui du madré et retors Réformateur des Forêts, et, en traversant une seconde fois le fleuve sur un pont suspendu, nous pouvons apercevoir quelques lambeaux de murs accrochés aux escarpements de la rive, uniques vestiges du château que les comtes de Comminges possédaient à Saint-Julien, éphémère capitale du comté; dans ce donjon, de proportions modestes, fut longtemps enfermée, au XV^e^ siècle, la dernière comtesse de Comminges par ordre de son troisième mari.

Enfin, Saint-Elix se rapproche : la haute pyramide d'ardoises et les tours rondes de son château se détachent distinctement sur la draperie grise des nuages, et un suprême effort des chevaux nous

Digitized by Google

apporte dans la cour d'honneur dominée par la masse imposante de la seigneuriale demeure, œuvre de la Renaissance.

Madame et Monsieur Bernard de Suarès d'Almeyda, ses heureux propriétaires, mettent tant de charme et de bonne grâce dans leur accueil qu'il serait injuste d'envier celui fait jadis à M. de Froidour par Mlle de Termes, et tout, dans ce décor luxueux et grandiose, ne serait qu'enchantement, sans la douloureuse pensée qu'une sympathique et noble figure manque à cette réunion, M. Henri de Suarès d'Almeyda, dont la mort récente a été un deuil général.

Que d'admiration inspire le salon doré et la magnifique salle de billard tendue de fines tapisseries et ornée d'une monumentale cheminée de pierre habilement sculptée, découverte naguère dans l'épaisseur du mur !

Un lunch des plus *select* est servi dans la salle à manger aux panneaux décorés de bas-reliefs, fruits, poissons, figures allégoriques, dans le goût du XVIIIe siècle, et, dernier attrait de cette inoubliable visite, MM. Auguste Grèze, un chercheur consciencieux, ancien maire de Valence d'Agenais, et Félix Pasquier, le savant archiviste de la Haute-Garonne, font, devant un auditoire attentif et ravi, une double conférence.

M. Grèze lit un mémoire sur la composition du trousseau d'une fille de qualité avant la Révolution, et M. Pasquier communique à la réunion ses précieuses découvertes dans les minutes notariales de Toulouse ayant trait au château de Saint-Elix, fixant ainsi à jamais plusieurs points inexacts ou inconnus.

Nous apprenons que cette superbe construction a été continuée et achevée, de 1540 à 1548, par Pierre Potier, seigneur de la Terrasse ; antérieurement à 1540, certains travaux, les fondations, sans doute, avaient été commencées sur un plan affectant la forme de la Bastille ; plusieurs résidences féodales ne sont, en effet, que des réductions de la fameuse prison d'Etat.

La cheminée de la salle de billard est de 1545 ; elle est du ciseau de Laurent Clavé, sculpteur.

***

Qu'il nous soit permis, en prenant congé de nos aimables et érudits confrères du Tarn-et-Garonne, de leur exprimer notre gratitude pour la bienveillance qu'ils nous ont témoignée et comme ancien sous-préfet de Moissac et comme membre de la Société des études du Comminges ! Qu'il nous soit aussi permis de leur réitérer l'assurance qu'ils seront les bienvenus au château de Barbazan, berceau du valeureux capitaine qui, cent ans avant Bayard, a mérité d'être appelé « le chevalier sans reproche », lorsque, selon leur gracieux désir, ils voudront bien s'y arrêter !

MONTOUSSÉ-DULYON.

Digitized by Google

LE SYNDICAT

DES

STATIONS THERMALES DES PYRÉNÉES

A LUCHON

On nous communique à la dernière heure au sujet de cette importante réunion la note suivante :

« Les samedi 7 juin dernier et dimanche 8, le Syndicat a tenu sa réunion annuelle à Luchon.

« Un certain nombre d'étudiants des Facultés de médecine et de pharmacie s'était joint aux médecins des différentes stations thermales, Ax, Salies, etc.; Paris et Pau étaient aussi représentés. Le samedi soir, très intéressante conférence du docteur Garrigou sur les eaux de Luchon, faite au Casino dans la grande salle des fêtes, avec projections. On sait que le docteur Garrigou a consacré sa vie aux études hydrologiques avec un dévouement passionné. Le lendemain, visite des galeries et de l'établissement avec le docteur Ferras. Dans l'après-midi, excursion à la vallée du Lys. Le soir, M. Félix Régnault, secrétaire général du Club Alpin, dans une conférence sur les environs de Luchon a fait visiter à ses nombreux auditeurs, au moyen de remarquables projections, des régions à peu près inconnues des touristes et des guides. Abandonnant les chemins connus, M. Félix Régnault s'est mis en route par la vallée d'Aran, montrant les villages, les églises, les sites si pittoresques de la vallée espagnole ; puis franchissant le massif qui sépare l'Aran des monts Maudits, il nous fait visiter la sauvage région de Caldas de Bolci, de Castanèze, de Néthou, pour arriver dans une région lacuste peu visitée jusqu'à la ville de Vénasque, son établissement thermal, l'hospice espagnol, le Trou du Toro, les glaciers de la Maladetta et du Néthou avec ses grandes et perfides crevasses. Le retour de cette tournée nous a fait connaître des vallées merveilleuses, aussi grandioses que celles des Alpes, et s'est effectué par le pic Posets, le port d'Oô, les glaciers des Gours Blancs le Seil de la Baque et les lacs glacés d'Oô. Après avoir gravi les cimes les plus élevées des Pyrénées, notre confrère transporte ses auditeurs dans les profondeurs de la terre, dans la grotte de Gargas près de Saint-Bertrand-de-Comminges, gisement paléontologique désormais célèbre par les fouilles longues et patientes dues à M. Régnault et décrites en partie dans la *Revue*.

« M. le maire Bonnemaison a chaleureusement félicité le conférencier, et l'on s'est séparé en vidant la coupe de champagne en l'honneur de la jeunesse des Facultés et à la prospérité de Luchon ».

AVIS

L'excursion annoncée pour le Val d'Aran est ajournée.

Si son projet était repris cette année, une circulaire en informerait les membres de la Société des Études.

Digitized by Google

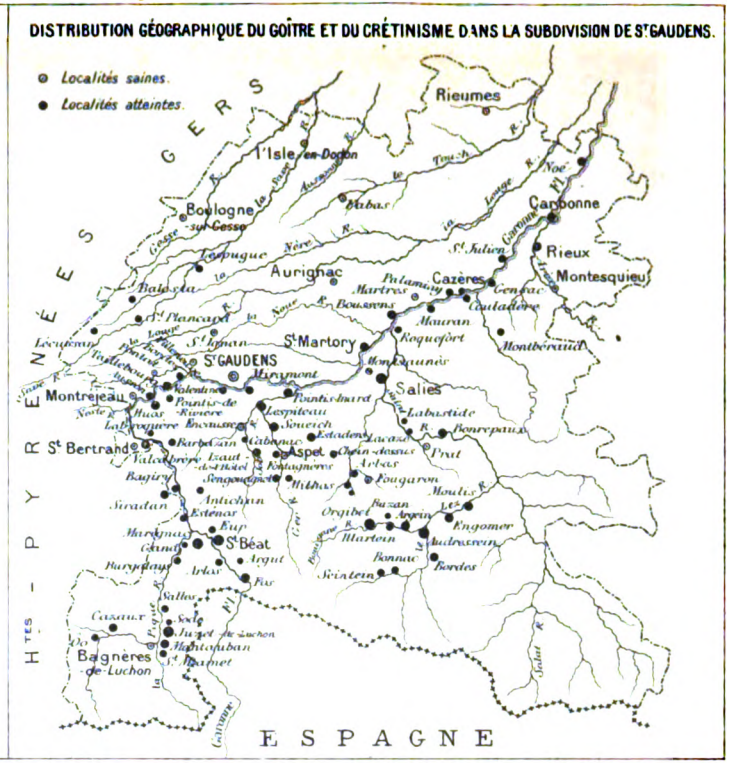

E. Morieu, Sc. Imp. Dufrénoy, Paris.

LE GOÎTRE ET LE CRÉTINISME DANS LES PYRÉNÉES CENTRALES.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CARDINAL SOURRIEU

I

NOTES BIOGRAPHIQUES

Guillaume-Marie-Romain cardinal Sourrieu naquit à Aspet (Haute-Garonne), le 27 février 1825.

On a dit de lui qu'il était né prêtre : en effet, dès le premier éveil de sa raison, l'autel l'attira ; et durant le cours de sa longue carrière, il se montra toujours le modèle du clergé, au point qu'un éloquent prélat pouvait dire, le jour des obsèques de l'Archevêque de Rouen, qu'il avait été un « chef-d'œuvre de prêtre ». Et, d'autre part, une plume profane écrivait quelques jours plus tard : « nul prêtre n'a été plus prêtre que ce cardinal ».

Quelle louange vaudrait celle-là, décernée d'un commun accord au cardinal Sourrieu par les hommes d'Église et par les hommes du monde !

Ordonné prêtre à vingt-trois ans, avec dispense d'âge, en 1847, il entra dans la congrégation diocésaine dite du Calvaire, que le cardinal d'Astros, archevêque de Toulouse, avait fondée récemment. Ses débuts dans la carrière oratoire eurent tant d'éclat, qu'il fut appelé, malgré sa jeunesse, à prêcher dans les premières cathédrales de France, et pendant plus de trente ans, sa réputation d'éloquence ne connut pas de déclin.

Dès les premiers symptômes d'une crise qui allait bouleverser et amoindrir la communauté, dont il était l'un des membres les plus marquants, résolu par délicatesse

Digitized by Google

de rester complètement étranger à de tristes débats, où une autre considération que la sienne se trouvait engagée, le P. Sourrieu prit le parti de se retirer. L'évêque de Cahors, Mgr Grimardias, son ami, qui depuis longtemps le connaissait et l'appréciait, l'attira dans son diocèse et lui offrit, avec le titre de chanoine honoraire, la pieuse et austère solitude de Rocamadour, d'où le missionnaire pourrait rayonner et continuer ses courses apostoliques.

« Le Père Sourrieu, disait l'éminent évêque de Bayeux, au cours de l'oraison funèbre du cardinal, parcourut tour à tour, non seulement les bourgs et les villes de son diocèse natal, mais la plupart des villes de France. Angers, Bordeaux, Chambéry, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Poitiers, Toulon, Paris, et nombre de villes moins importantes, entendirent sa parole. Et c'était bien l'Evangile qu'il prêchait: son enseignement était tout surnaturel, nourri de l'Écriture et de la tradition. Pour l'encadrer et le mettre en relief, il ne dédaignait pas cependant de recourir aux lettres et aux sciences humaines. Les comparaisons heureuses, les rapprochements inattendus, les traits historiques, les citations les plus variées, abondaient dans ses discours comme plus tard dans ses écrits. Il excellait à revêtir une pensée utile d'une image saisissante, d'un mot pittoresque, qui frappait l'esprit le moins attentif et s'y gravait pour jamais. Qu'un goût sévère ait pu parfois trouver à reprendre dans son langage, je n'y contredis pas ; mais l'apôtre ne parle pas pour obtenir le suffrage des Académies ; il parle pour que sa parole entre dans les âmes, y demeure et y porte du fruit. Celle du Père Sourrieu atteignait ce résultat.

« Son succès était moindre peut-être dans les campagnes : il avait le souffle puissant, l'accent apostolique, mais il lui manquait ce quelque chose d'entrainant et de familier qui soulève les masses populaires. Les auditoires cultivés le goûtaient davantage ; témoin entre autres

Digitized by Google

cette mission à laquelle il prit part, à vingt-six ans, dans la métropole de Saint-Etienne de Toulouse, et après laquelle un journal de la ville écrivait : « le Père Sourrieu débute comme beaucoup seraient glorieux de finir ; il rappelle Lacordaire..... »

Sûrement, la modestie du Père Sourrieu dût protester la première contre ce rapprochement. Mais l'hyperbole du chroniqueur toulousain traduisait du moins l'impression profonde produite sur l'auditoire par cette parole ardente, imagée, généreuse et distinguée.

***

Ailleurs, l'oraison funèbre raconte en ces termes l'épisode héroïque de l'existence du missionnaire :

« Le Père Sourrieu avait vingt-neuf ans. Le choléra venait d'éclater dans la ville de Revel, au diocèse de Toulouse. Bientôt le clergé paroissial ne suffisant plus à la tâche, l'archevêque fait appel au dévouement spontané de ses prêtres. Il s'agissait d'aller au devant de la mort : le Père Sourrieu accourt. Lorsqu'après vingt et un jours passés au milieu de la contagion, épuisé, près de succomber à la peine, il est envoyé au repos dans sa ville natale, le terrible fléau se déclare non loin de là : le Père Sourrieu part à nouveau pour remplacer le curé malade. Vainement sa mère s'alarme : il s'efforce de rassurer cette tendresse, mais il va au danger et il y reste vaillamment jusqu'au bout. C'était bien l'apôtre, pouvant redire avec saint Paul : je ne crains rien et je n'estime pas ma vie à si haut prix, pourvu que j'accomplisse le ministère que j'ai reçu du Seigneur Jésus »....

***

La grande œuvre du Père Sourrieu fut surtout l'évangélisation du clergé dans les retraites ecclésiastiques. « Il

Digitized by Google

avait, dit encore l'oraison funèbre, tous les dons nécessaires à cet apostolat : une doctrine abondante et sûre, une parole adaptée par sa solennité même aux sujets qu'elle devait traiter, un sentiment profond de la dignité sacerdotale et des devoirs qu'elle impose, une charité compatissante à la faiblesse humaine sur qui pèse un tel fardeau, par-dessus tout une vie qui était l'expression de ce qu'il enseignait. Ne soyons donc pas surpris qu'il ait rempli si longtemps ce ministère avec autant de succès que de zèle »....

Il y eut, en effet, peu d'évêques en France qui ne procurèrent à leurs clergés le bienfait de cette prédication. Plusieurs d'entre eux, en voyant à l'œuvre et dans le charme de l'intimité un prêtre de ce mérite, frappés de ses rares talents d'orateur, de son exquise distinction, de sa belle tenue sacerdotale, de son parfait esprit de modération, avaient à cœur de l'obtenir pour collègue. Leur intervention concertée fut couronnée de succès.

« Loin de s'ingérer dans la vie pastorale, dit encore Mgr l'évêque de Bayeux, il essaya d'en écarter de lui l'honneur et la charge redoutable. Il prêchait au Puy une retraite ecclésiastique, la neuvième de cette année-là, lorsque vint le surprendre l'annonce de son élévation à l'épiscopat. Vingt évêques s'étaient unis pour l'obtenir. Le choix du Prince des pasteurs s'était manifesté par ses organes authentiques et consacrés »....

Le 20 septembre 1882, le P. Sourrieu fut nommé évêque de Châlons, sacré le 29 novembre suivant, dans le sanctuaire de Rocamadour, avec l'assistance de onze archevêques ou évêques, et installé sur son siège épiscopal le 14 décembre de la même année.

Ce que fut Mgr Sourrieu à Châlons, lui-même devait le raconter plus tard, dans sa lettre pastorale du 26 juillet 1894, aux diocésains de Rouen :

« Nous vivions, depuis douze ans, retiré dans notre diocèse de Châlons, l'aimant comme le laboureur aime la terre que ses mains ont remuée et ensemencée. Après

Digitized by Google

les courses et les travaux apostoliques, qui nous permettaient d'admirer l'esprit sage et pacifique soit des populations rurales, soit des pasteurs, nous revenions avec joie à la résidence épiscopale : elle nous attirait comme le cloître attire le solitaire ; elle était la confidente de nos pensées et de nos prières : et à chaque instant montait à nos lèvres le soupir que poussait saint Bernard : *O ma chère solitude, tu es ma seule béatitude!* Nous aimions à partager la vie de nos séminaires et à lire sur le front de nos lévites bien-aimés le présage d'une carrière fructueuse. Chaque fois qu'il émanait du Gouvernement un acte de sagesse, nous implorions pour lui les récompenses divines. Dans ses difficultés, nous demandions à Dieu de lui prodiguer des grâces de lumière et de justice. Parfois, malgré notre modeste rang dans l'épiscopat, nous exprimions avec liberté, mais aussi avec discrétion, aux dépositaires de la puissance publique les vœux et les droits de l'Église. Hors de là, nous bornions notre humble rôle à celui d'inspirer quelque respect aux chefs de la société civile par la fuite des faveurs et des honneurs. »

Le rôle de Mgr Sourrieu à Châlons ne fut pas aussi effacé que sa modestie le lui persuadait. Son action sur tout le diocèse y fut particulièrement bienfaisante. On aimait à lire ses fréquentes instructions pastorales, dont quelques-unes demeureront le guide le plus sûr du chrétien de nos jours. L'une d'elles surtout fut très appréciée et très demandée, au point de nécessiter plusieurs tirages successifs.

Le sujet à traiter — *les grands devoirs des chefs de famille à l'heure présente* — était bien délicat, plein de périls, redouté des *vieilles prudences* ; une plume inexpérimentée s'y serait brisée cent fois. Mgr Sourrieu sut vaincre toutes les difficultés, mener sa barque à travers tous les écueils, sans la briser contre aucun, et révéler, dans cette œuvre, un tact exquis et le rare esprit de mesure qui le distinguait. Toutefois, cet esprit de mesure ne

Digitized by Google

l'empêcha pas d'aller jusqu'au bout de sa conscience et d'indiquer, en termes excellents, les devoirs que « le malheur des temps » impose aux chefs de famille. Ces devoirs étaient nettement formulés, indiqués avec précision et présentés avec tous les ménagements que la charité conseille. Mais la modération dans la forme n'ôtait rien à l'énergie du fond ; c'est ainsi qu'on s'impose au respect des adversaires. Les modérés sont forts, car ils se contiennent, tandis que la violence est le propre des faibles.

Parmi les autres lettres pastorales de l'évêque de Châlons, trois surtout attirèrent l'attention publique : l'une sur l'histoire de la religion chrétienne et l'obligation de l'enseigner aux enfants ; l'autre sur les devoirs les plus élémentaires du chrétien pour la conservation de ses croyances ; la troisième enfin sur le moyen de suppléer à l'école chrétienne dans toutes les paroisses.

C'est aussi à cette période qu'il faut rattacher l'oraison funèbre de Mgr Lamazou, évêque de Limoges, qui eut un long retentissement, et de même l'allocution prononcée à la bénédiction du mausolée érigé en mémoire des soldats de la Marne, morts en 1870. On retrouve dans ce dernier discours le souffle ardent de patriotisme qui avait inspiré déjà quelques années auparavant l'oraison funèbre des mobiles tués sous les murs de Belfort. Dans l'un comme dans l'autre, le puissant orateur avait pu s'écrier : « Familles des combattants morts, voilà vos fils... je vous les rends vivants... pas en entier, mais assez pour changer le caractère de vos larmes. Il y aura dans ces larmes un peu moins de tristesse et un peu plus de sainte fierté. »

A citer également l'émouvante allocution de Mgr Sourrieu sur la tombe du général Chanzy. L'évêque débutait ainsi :

« S'il est vrai de dire que la patrie ne meurt jamais, il y a pourtant des heures où une partie d'elle-même semble descendre dans la tombe, avec un homme qui représen-

Digitized by Google

tait son honneur d'hier, sa sagesse d'aujourd'hui et ses espérances de demain. »

Ailleurs, il disait :

« D'autres diront ce qu'il fut comme homme d'État, observateur calme, profond, naturellement élevé au-dessus des partis. Lorsque la France, fatiguée de ses douleurs, s'endormait pour un moment du sommeil de l'oubli, pour faire des songes heureux elle murmurait volontiers son nom. »

Ailleurs encore :

« Bayard ne confondait pas mieux son épée avec la croix de Jésus-Christ. Le voile qui couvrait les mystères charmants de sa vie domestique ayant été soulevé devant mes yeux, j'y ai entrevu des tableaux de famille dignes des temps les plus antiques et les plus beaux de l'Église ; sans qu'on puisse dire auquel des deux, de sa noble compagne ou de lui, en revenait le mérite principal. »

Ces courts extraits ne seront certainement pas considérés comme hors d'œuvre et pourront peut-être réconforter les âmes apeurées et tremblantes, en ces temps lamentables où la horde des sans-patrie déverse journellement l'insulte sur l'armée et ses plus hauts représentants.

Cependant, les éminentes qualités, que Mgr Sourrieu déployait sur le siège épiscopal de Châlons, ne devaient pas tarder de le faire désigner pour recueillir la succession du cardinal Thomas au siège métropolitain de Rouen. Son départ ne laissa que des regrets à Châlons, et ces regrets étaient partagés par le nouvel archevêque, qui ne s'était séparé de ses chers diocésains que par soumission à la volonté expresse du Saint-Siège.

Mgr Sourrieu fut nommé archevêque de Rouen, le 15 mars 1894 et créé cardinal-prêtre du titre de Saint-

Digitized by Google

Clément, le 19 avril 1897. Il a donc occupé pendant cinq ans le siège de Rouen, et durant ces années, il a travaillé à développer l'amour de l'Église et de la France dans le cœur de ses nouveaux diocésains.

Le cadre à Rouen était devenu plus vaste et la tâche, sinon plus difficile, du moins plus étendue, partant plus laborieuse. Mgr Sourrieu ne fut pas inférieur à sa nouvelle situation, malgré l'excessive modestie qui lui faisait dire à son peuple, le jour de son intronisation :

« Je viens donner avec joie ma vie au troupeau vers lequel un ordre de Léon XIII m'a envoyé. Je n'ai pas regardé à ma propre personne, et j'ai évité de me comparer à mes prédécesseurs illustres, afin de ne pas manquer de courage. »

« Sans doute, disait encore Mgr de Bayeux, votre archevêque trouvait ici un héritage riche entre tous par la foi et par les œuvres. Mais ce consolant spectacle n'était pas pour endormir sa vigilance. Dès le premier jour, suivant le mot célèbre de Joseph de Maistre, il a regardé le tableau des ordinations. Il l'a vu en décroissance, et il a jeté le cri d'alarme. Prêtres et fidèles ont répondu magnifiquement à son appel, et l'œuvre de Saint-Romain est née. Elle vit sous vos yeux, pleine de promesses et déjà de fruits.

» Ai-je besoin d'ajouter que, s'il a surtout fixé ses regards sur le sanctuaire, le cardinal Sourrieu n'a pas oublié les dehors du temple ? Cette admirable façade de votre métropole dont, par une initiative hardie, comptant à bon droit sur votre munificence, il a entrepris la restauration, le proclame assez haut. Oui, c'est justice de redire sur sa tombe l'éloge inspiré : *il a été grand, ce prêtre qui, au cours de ses jours, a soutenu la maison de Dieu et consolidé les assises du temple...*

» La force tempérée de douceur a été l'apanage de Mgr Sourrieu. Il n'eut pas, peut-être, ce qu'il appelait *la fermeté à grande allure et à formes éclatantes*, qui provoque les applaudissements des hommes ; il eut à coup

Digitized by Google

sûr celle qu'il estimait sans doute plus utile à la cause de Dieu, la constance à promouvoir le bien et l'inflexibilité de la conscience en face du mal. S'il savait, comme un évêque dont il a fait l'éloge, se prêter à propos aux concessions légitimes, la limite du devoir fut toujours pour lui une barrière infranchissable.

» Dans sa première lettre pastorale, il avait écrit: *Il n'y a pas de droit contre Dieu... que la loi française ne se heurte donc jamais à Dieu; qu'elle ne désespère jamais notre obéissance ; qu'elle détourne de notre pays un désaccord si cruel pour notre patriotisme chrétien !*

» Durant tout son épiscopat, il n'épargna rien pour conjurer ce malheur. Il ne cessa de travailler à maintenir et à resserrer l'antique alliance de l'Église et de la France, mettant en relief les liens traditionnels qui les unissent, montrant dans la religion la sauvegarde nécessaire des vertus publiques, la meilleure inspiratrice du respect, de l'amour et du service du pays.

» Devant les atteintes portées au droits de Dieu et aux intérêts sacrés des âmes, il préférait aux récriminations amères l'expression calme de sa douleur et les conseils propres à paralyser les funestes effets de *lois qui étaient devenues la force.* Mais tant qu'il restait un espoir de sauver les libertés chrétiennes, sa voix s'élevait pour les revendiquer.

» La dernière fois qu'il le fit, ce fut en faveur des Congrégations religieuses, qu'il proclamait *nécessaires à l'Église pour accomplir sa triple mission de propager la foi dans le monde, de soumettre les consciences à la loi divine et d'assurer le service des souffrances humaines.*

» Le chapeau de cardinal était alors suspendu sur sa tête. Il savait bien qu'en traitant ce sujet il s'exposait à déplaire et à éloigner de lui ce suprême honneur; mais sa conscience lui disait d'écrire : il écrivit, *trempant sa plume dans le respect et la modération, autant que dans l'amour de l'Église.* Cette fois comme toujours il suivit les règles de la sagesse.

Digitized by Google

» Il savait d'ailleurs où les lire. Au début de son épiscopat, il s'était promis d'imiter dans sa méthode de gouvernement l'évêque des évêques, d'avoir sans cesse sous les yeux la sage et auguste figure de ce pape, héritier de tant de ruines et patiemment appliqué à leur réparation, sachant que le mieux est l'ennemi du bien, et ne demandant à l'Europe troublée que ce qu'elle sait et peut faire, épuisant toutes les formes de l'amour et du respect, tous les conseils et toutes les prières, pour retenir la France dans ses antiques liens avec son divin Rédempteur.

» Le cardinal Sourrieu a été fidèle à ce programme. Saluez en lui un disciple de Léon XIII, selon la lettre et selon l'esprit, et partant un pasteur selon l'exemple et l'esprit de Jésus-Christ. »

Tout serait à citer de cet éloge si éloquent et en même temps si mesuré, si délicat, écrit avec la plume de Massillon, par Mgr Amette, évêque de Bayeux. Il faut pourtant se borner, et, après avoir fait connaître l'apôtre, le pontife, l'homme public, parler de l'homme intime. Combien plus attrayante serait l'étude de cet homme, dont le trait principal était la bonté !...

C'était une âme d'une exquise sensibilité, douce, bonne, compatissante. C'était, en même temps, un prêtre d'une rare élévation de pensées, nourri d'ailleurs de la forte moëlle de l'Evangile et partant un guide sûr, un conseiller prudent. Il savait panser merveilleusement les blessures de l'adversité. Combien d'âmes affaissées lui ont dû le réconfort et le courage de vivre ! Il ne touchait d'ailleurs aux douleurs humaines qu'avec des délicatesses infinies et, l'on oserait presque dire, avec des doigts et des sourires féminins. Ses paroles étaient comme une musique

Digitized by Google

suave, captivant l'âme endolorie et tournant doucement ses regards vers les célestes horizons.

Quel délicieux bouquet ne formerait-on pas, en réunissant ces centaines de fleurs, qui sont les lettres, aujourd'hui éparses, montées de son cœur à sa plume, à l'occasion d'un deuil, la mort d'un père, d'une mère, d'un enfant, ou encore pour féliciter d'une naissance, d'un mariage, de tout autre évènement heureux! Et quel parfum discret et pénétrant s'exhalerait de ces fleurs!...

Il était simple et modeste. Ecrivant un jour à une parente, qui lui avait demandé sa photographie, il disait sur un ton enjoué :

« Que ma déplaisante photographie vous tienne lieu d'un long entretien, dont la liberté me fait aujourd'hui défaut. Il y en a deux : l'une vous paraitra morose, l'autre boniface. Corrigez-les par votre cœur, qui est à mon égard un prisme embellissant ».

Une autre fois, il écrivait à l'un de ses proches, presque un frère, qui avait cru, peu de temps après son élévation à l'épiscopat, devoir l'appeler Monseigneur :

« Je ne me suis pas trop reconnu dans ton *Monseigneur* déshérité de l'ancien tutoiement. Dieu se fait tutoyer. Penses-tu que j'abandonne cette prétention avec toi ? »

Il avait le culte de la famille. Bénissant un jour le mariage de l'un de ses frères, voici en quels termes il parlait de sa mère :

« Frères, et presque jumeaux, nous étions nés dans les sourires et nous avions grandi dans les pleurs. Le premier spectacle offert à nos impressions fut celui d'une mère foudroyée ! Mais cette mère était chrétienne : c'est pourquoi, au lieu de demeurer écrasée sous les ruines de sa prospérité, elle se releva plus grande et plus forte. Les païens avaient imaginé que leurs géants retrempaient leur force en touchant la terre. Je ne le comprends pas. Cette fiction reçoit chaque jour de cruels démentis : le contact de la terre affaiblit souvent les forts, il ne fortifie jamais les faibles. Au contraire, le christianisme a pour

Digitized by Google

géants tous ceux qui touchent le ciel. Parmi ceux que la Providence renverse, les uns tombent du côté de la terre ; ceux-là deviennent faibles. Les autres — pardonnez-moi ce paradoxe de langage — tombent du côté du ciel ; c'est dire qu'ils sont plus que jamais debout ; ceux-là deviennent forts. Notre mère rassembla les débris de son ancien bonheur, pour en faire un rempart à ses jeunes enfants. Mais nous, témoins de son courage, à notre tour nous avons rassemblé notre intelligence et notre énergie, pour en faire un rempart à notre mère. Nous l'avions trouvée couronnée d'épines, nous avons conspiré ensemble pour la couronner de fleurs. Aussi, peut-on parcourir la terre : on trouvera beaucoup de femmes plus illustrées qu'elle par la gloire de leurs fils ; on n'en trouvera aucune qui soit plus assurée de leur amour ».

Et plus loin, conviant les nouveaux époux au pèlerinage de la vieille demeure familiale, il adressait à l'aïeul, à l'aïeule le souvenir ému et respectueux qu'on va lire :

« Allez demain dans le vallon de Fontagnères. Là, dans une maison qui est le temple de nos souvenirs, qui est le lieu saint de notre famille, et que je ne puis nommer sans quelque saisissement, nous avons connu, aimé, chéri un bon vieillard, dont la vie inspire mes pressentiments. Vous souvient-il comment cet homme généreux, loyal, répétait toujours, dans son langage spontané et pittoresque, l'éloge de notre grand'mère ? De longues années n'avaient pu les fatiguer l'un de l'autre ; pas plus que, sous leurs murs, la rivière de cristal ne s'était fatiguée de son lit ; pas plus que, devant eux, Cagire ne s'était fatigué de ses superbes frondaisons et de ses pelouses verdoyantes. Devenu octogénaire, il attachait sur sa compagne des regards pareils aux lueurs d'une lampe à demi éteinte ; et ces lueurs faisaient entrevoir l'estime, le respect, l'émotion d'une tendresse que la caducité des forces ranimait au lieu de la diminuer. Visiter Fontagnères, c'est visiter un monument de la durée que peuvent avoir les affections humaines, con-

Digitized by Google

tractées à l'ombre de l'Évangile et protégées par lui ».

Il aimait aussi d'un amour attendri le sol natal, ce coin de montagne où s'écoulèrent les rapides années de son enfance, par-dessus tout l'humble colline d'où émerge, dans un océan de verdure, la chapelle de Notre-Dame de Miège-Coste, l'inspiratrice et la confidente des ardeurs juvéniles du lévite qui devait être plus tard un *pêcheur d'hommes*, c'est-à-dire un apôtre.

« C'est là, disait-il, que je retrouve la chapelle où veille la Gardienne de nos foyers et de nos personnes. Nous autres, enfants des Pyrénées, nous ressemblons aux matelots. Comme le matelot quitte le port et parcourt l'Océan orageux, nous quittons presque tous nos paisibles contrées, nous parcourons le monde, océan orageux d'idées, de passions, d'intérêts. Commme le matelot attache sa confiance à la Madone placée sur les promontoires du rivage natal, nous attachons la nôtre à une image de Marie qui nous a été léguée par nos pères. Les matelots nomment Marie *Étoile de la mer*; nous la nommons *Étoile des montagnes.* »

Son amour de la petite patrie ne se traduisait pas seulement en langage gracieux et poétique; il s'est affirmé, durant quarante années, par la fondation et la dotation d'œuvres durables.

Vers 1858, il fondait à Aspet la société de secours mutuels dite de Saint-Blaise et lui donnait pour devise et sous-titre ces mots: *Société des amis du travail et du progrès*: inaugurant ainsi, dans ce coin de montagne, une institution de fraternité prévoyante, à une époque où la doctrine mutualiste, qui n'est au fond que l'application de la doctrine chrétienne, comptait encore peu d'adeptes parmi les hommes publics.

En même temps, il fondait aussi à Aspet la société des Dames de charité, qui, depuis tant d'années, distribue aux pauvres et aux malades d'abondants secours en nature.

En 1863, il fondait un couvent dirigé par les religieuses

Digitized by Google

de l'Immaculée Conception et donnait asile dans leur école aux filles du peuple. Et plus tard, lorsqu'un riche et généreux bienfaiteur eut bâti le pensionnat et l'école des Frères de la doctrine chrétienne, il contribua largement de ses deniers à l'agrandissement des locaux devenus insuffisants pour la population écolière.

Avant sa mort, il dota les pauvres d'Aspet et versa généreusement sa contribution à l'œuvre de réédification ou de restauration de la vieille église paroissiale.

Mais, dans cet ordre d'idées, son œuvre de prédilection fut la restauration de l'antique sanctuaire de Miége-Coste. La statue de la Vierge, qui surmonte l'édifice, avait été érigée, sous son inspiration, le 8 septembre 1856, en témoignage de la reconnaissance des habitants d'Aspet, qui, seuls ou à peu près de la contrée, avaient été épargnés par l'épidémie cholérique. Ce jour-là, une foule immense, accourue des coins les plus reculés de nos vallons, s'étageait sur les pentes de la colline, au-dessus de l'humble cité. Agitée par le souffle puissant du verbe enflammé du Père Sourrieu, elle haletait et s'épandait au loin en longues et enthousiastes acclamations. Bientôt apparut dans l'air pur et l'azur du ciel, dépouillée de ses voiles, la glorieuse statue de Marie, les regards vers le ciel et les mains protectrices étendues sur Aspet. Alors, on entendit pour la première fois ce doux chant, que les lèvres des fils d'Aspet ont depuis redit si souvent et dont le Père Sourrieu avait été l'inspirateur, si son ami et compatriote André Bouéry lui donna la forme versifiée et le rythme musical :

Couvre de l'aile
Ce nid d'oiseau !
Ce peuple assis aux pieds de ta chapelle,
Comme un enfant auprès de son berceau,
Garde-le bien, Vierge immortelle !
Abrite-nous toujours sous ton manteau !

Mais le temps avait accompli son œuvre, et l'humble chapelle hâtivement reconstruite par la piété des fidèles,

Digitized by Google

en 1811, après la tourmente révolutionnaire, s'effritait lamentablement. Mgr Sourrieu conçut le pieux dessein de la restaurer : sous l'habile direction de M. Louzier, naguère encore architecte préposé à la restauration de la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, le sanctuaire a été agrandi et orné d'un bel autel de marbre blanc ; la nef sensiblement prolongée et dotée d'un parquet en bois et bitume ; enfin la façade entièrement reconstruite, dans un style composite qui déconcerte tout d'abord les regards surpris, parce qu'il s'éloigne délibérément des formes convenues. Mais un examen plus attentif ne tarde pas à modifier la première impression. En embrassant dans son ensemble ce vaste pignon monumental, percé aux deux premiers étages d'élégantes fenêtres rectangulaires et au-dessus d'une grande baie trilobée ; le tout orné de superbes colonnes ioniques et flanqué de deux tours à coupoles ; on s'aperçoit qu'il y a là quelques réminiscences de l'art chrétien primitif, assemblage souvent majestueux d'architecture grecque et de formes empruntées aux basiliques de la Rome païenne, comme en offrait un spécimen l'ancienne église Saint-Paul des Champs, à Paris,

si parva licet componere magnis.

***

Tel fut Mgr Sourrieu à l'égard de sa petite patrie. Mais, au-delà de ce petit cercle quasi familial, il fut universellement bon, même pour ses ennemis. Il mourut en priant pour eux.

Citons encore une fois l'oraison funèbre prononcée par Mgr Amette. Aussi bien, on ne saurait mieux clore ces courtes notes biographiques qu'en lui empruntant ce dernier extrait :

» Le cardinal Sourrieu eut-il des ennemis ? Je ne sais. Il eût pu en avoir, puisque le Christ en a bien eu. Il eut

Digitized by Google

du moins des adversaires, des hommes de qui des divergences de vue l'avaient séparé. Or, écoutez ce trait que me racontait naguère celui qui fut en cette occasion le témoin et l'auxiliaire de sa bonté.

« Il y a deux ans, au cours de ses vacances, le Cardinal rencontra ce prêtre, qui avait sa confiance, et le prenant à part il lui dit : *Je veux finir ma vie sans amertume. Il est deux hommes que je crains d'avoir peinés dans le passé, comme ils ont pu me causer quelque peine : aidez-moi à me rapprocher d'eux.* La rencontre désirée eut lieu; le Cardinal y apporta une bonne grâce prévenante, exquise, et il partit, heureux comme on l'est quand on a retrouvé, après une longue absence, des amis de ses jeunes années.....

» Je ne sais pas de spectacle plus touchant ni plus beau. Ce prince de l'Église, comblé d'ans et d'honneurs, qui, sentant arriver le soir de sa vie, parcourt du regard ceux qu'il a rencontrés sur son long chemin, et qui, avant de s'endormir du dernier sommeil, s'incline pour les étreindre tous, même ceux qui se sont détournés de lui, dans l'embrassement de la charité : cela, n'est plus de l'homme ni de la terre; c'est le mouvement d'un cœur qui nage déjà dans l'océan de la divine et éternelle bonté !

« L'heure approchait, en effet, où l'Apôtre usé avant le temps par ses travaux évangéliques, le Pasteur épuisé par un dévouement si prodigue de lui-même, allait être appelé au repos et à la récompense.

« Les honneurs suprêmes de l'Église l'avaient enveloppé de leur auréole. Loin d'en être altérée, son humilité, qui était l'un de ses principaux traits de ressemblance avec le Christ, en devenait plus profonde. *Plus ma situation hiérarchique s'élève*, écrivait-il, *plus mon âme s'abaisse....* Je courbe la tête *devant Dieu : il m'accable de faveurs dont le poids me fait mieux mesurer celui de mes incapacités... Je voudrais mériter qu'il jette le manteau de sa miséricorde sur le vide de mes jours.*

« Pour célébrer les noces d'or de son sacerdoce et son

Digitized by Google

élévation au cardinalat, vous lui aviez fait des fêtes superbes, où s'étaient donné rendez-vous dix Prélats, cinq cents prêtres, un peuple immense. Lui n'y avait vu qu'une préparation au passage de l'éternité, dont il lui semblait entendre les premiers glas. *Ne me parlez de fêtes triomphales*, disait-il : *au milieu de cette pompe, j'ai aperçu mon cercueil.*

« Au cours de l'année dernière, une première crise de santé l'avertit que la mort heurtait à la porte. De plus en plus il se sentit pressé de se préparer à la recevoir. Le 25 février de cette année, revenant des obsèques du chef de l'État, qu'un coup soudain avait frappé, il écrivait : *Ce spectacle m'a été utile. Il n'est pas difficile de voir, à travers le rideau des pompes grandioses d'une telle cérémonie, les restes inanimés de celui qui n'est plus rien, sauf une âme responsable de ses vertus et de ses fautes. Par-dessus l'immense spectacle, je voyais celui de la majesté divine et de son jugement, et je pensais au jour prochain où j'y comparaîtrai pour le subir.*

« Il eut pourtant une surprise. Il attendait la mort : il n'avait pas compté sur la maladie, longue, cruelle, qui en fût le prélude. Mais bientôt il comprit et adora le dessein de Dieu. Il avait été prêtre avec Jésus-Christ par l'action et par les souffrances de l'âme ; il fallait qu'il le fût aussi par les douleurs du corps, il fallait qu'avec le Christ il s'étendit sur une croix et y restât cloué. C'était la dernière messe qui commençait.

« Grâce à la courageuse sincérité d'un prêtre ami, il connut, deux mois à l'avance, que le suprême sacrifice était proche. Comme le Christ au jardin des Oliviers, il en sentit vivement l'amertume ; mais comme le Christ aussi, il l'accepta généreusement, l'offrant, comme il l'avait fait à l'avance, pour son peuple et pour son pays, l'unissant à celui du Souverain Prêtre dont il méditait la passion, soutenu et consolé par la communion quotidienne que lui apportaient des mains filiales.

« Une nuit enfin, à l'heure habituelle de cette visite du

Digitized by Google

Seigneur, Dieu donna le signal du *consummatum est ;* et dans la simplicité du juste qui s'endort, dans la majesté sereine du prêtre qui descend de l'autel, après avoir achevé la fonction sainte et béni le peuple, le cardinal Sourrieu rendit son âme à Dieu ».

II

LE MONUMENT

ÉLEVÉ PAR SOUSCRIPTIONS A LA MÉMOIRE DU CARDINAL SOURRIEU SUR UNE DES PLACES PUBLIQUES D'ASPET

Au lendemain du décès du Cardinal, le conseil municipal d'Aspet décida de donner son nom à l'une des rues de la ville. L'une des voies qui mènent à l'église paroissiale s'appelle aujourd'hui : *rue cardinal Sourrieu.* Et c'est sur la place même de l'église que s'élève le monument que la reconnaissance et la piété filiale des habitants d'Aspet, puissamment secondées par les diocésains de Châlons et de Rouen, ont érigé à la mémoire du compatriote illustre, du bienfaiteur infatigable.

Le buste du Cardinal, œuvre du statuaire Laporte, de Toulouse, a été coulé en bronze par la célèbre maison Barbedienne, de Paris. Il est posé sur un magnifique piédestal, monolithe en marbre blanc de Saint-Béat, de deux mètres de hauteur, très finement et artistiquement fouillé sur trois faces par un habile sculpteur, qui y a représenté, avec les armoiries du prélat, divers attributs de sa dignité, le chapeau insigne de la charge cardinalice, deux crosses épiscopales, la croix de la Légion d'honneur, etc.

Digitized by Google

Un cartouche ménagé au-dessous du buste porte l'inscription suivante :

GUILLAUME-MARIE-ROMAIN
Cardinal SOURRIEU
Missionnaire du Calvaire, 1847, et de
Rocamadour, 1874.
Évêque de Châlons, 1882.
Archevêque de Rouen, 1894.
Cardinal du titre de Saint-Clément, 1897.
Chevalier de la Légion d'honneur
27 février 1825 — 16 juin 1899.

Deux autres cartouches, un sur chaque face latérale, rappellent dans leurs inscriptions les principales fondations du Cardinal à Aspet : 1858, fondation de la société de secours mutuels, les *Amis du travail*. — 1858, fondation de la société des *Dames de Charité*. — 1863, fondation de l'école des religieuses de l'*Immaculée-Conception*. — 1899, restauration de la chapelle de *Miège-Coste*, et reconstruction de la façade.

L'inauguration solennelle de ce monument a eu lieu le dimanche 29 juin 1902.

Mgr l'archevêque de Toulouse présidait la cérémonie. A ses côtés avaient pris place M. le maire d'Aspet, M. Lemonnier, vicaire général et délégué officiel de Mgr l'archevêque de Rouen, M. Dubois, vicaire général de Toulouse, M. l'abbé Maisonneuve, professeur à notre Institut catholique, MM. les chanoines Pasquet, ancien secrétaire particulier du Cardinal, Ribet, ancien secrétaire général de l'évêché de Châlons, et Castex, notre compatriote, avec nombre d'autres notabilités ecclésiastiques.

On remarquait également sur l'estrade dressée à côté du monument tous les membres du comité d'initiative, des conseillers municipaux, le bureau de la société de secours mutuels, dont le Cardinal était le fondateur, M. Henri Sourrieu, en tenue de capitaine de frégate, M. le marquis de La Tour Landorthe, etc., etc.

Digitized by Google

Autour du monument, des places réservées étaient occupées par la famille du Cardinal, par les membres de la société des Dames de charité — encore une fondation de Mgr Sourrieu, — par les Religieuses et les élèves du couvent d'Aspet, fondé également par le prélat, par les Frères et les élèves des Écoles chrétiennes.

Une foule respectueuse et sympathique couvrait la place et se pressait en rangs serrés pour voir et entendre.

Enfin, la fanfare André Bouéry, d'Aspet, donnait à la solennité l'éclat et l'entrain de ses sonorités musicales.

Un enfant d'Aspet, M. l'abbé Ousset, récemment ordonné diacre, a lu tout d'abord, au pied du monument et d'une voix admirablement timbrée, quelques vers qui n'avaient d'autre prétention que celle de traduire en un beau langage les sentiments de gratitude et de regrets des compatriotes du cardinal Sourrieu.

Puis, M. le curé doyen d'Aspet, en sa qualité de président du comité, a ouvert la série des discours par une belle énumération des œuvres et des bienfaits de Mgr Sourrieu, dans sa ville natale, et a terminé en faisant solennellement la remise du monument à la ville d'Aspet, en la personne de son maire.

Celui-ci, à son tour, en quelques paroles émues, a déclaré accepter cette remise et proclamé que la municipalité et la ville étaient fières de la glorification et des honneurs rendus au plus illustre de ses compatriotes.

M. l'abbé Maisonneuve et M. Lemonnier, délégué de Mgr de Rouen, ont ensuite successivement pris la parole et donné leur note éloquente et personnelle, dans ce concert de légitimes louanges.

Enfin, Mgr l'archevêque de Toulouse, avec la haute autorité de sa parole, a défini la vraie signification de cette magnifique manifestation de reconnaissance publique et formulé en quelques conseils paternels les grands enseignements qui se dégagent de la vie et des œuvres du cardinal Sourrieu.

F. Périssé.

Digitized by Google

LETTRES

DE

MESSIRE BARTHÉLEMY DE DONNADIEU

ÉVÊQUE DE SAINT-BERTRAND

(1625-1637)

Barthélemy de Donnadieu n'est pas tout à fait inconnu dans le Comminges dont il fut le pasteur. Au fond de nos vallées, les familles chrétiennes ont gardé longtemps le souvenir de son zèle et de ses vertus. Naguère encore on l'honorait et invoquait comme un saint. Les pélerins de Saint-Bertrand l'associaient dans leur culte au patron de la contrée et sur sa tombe nos grand'mères posaient encore leurs chapelets avec piété. Hélas ! les générations actuelles ont bien oublié — je le crains — le saint évêque du dix-septième siècle. En retour, les érudits s'occupent de lui pour rechercher et sauver les titres de sa gloire et de sa sainteté. C'est une consolation et une espérance.

Messire Barthélemy de Donnadieu mourut en 1637. Dès 1639, Etienne Molinier écrivait et publiait sa vie en un gros volume. Elle eut peut-être du succès, mais aujourd'hui personne ne saurait lire les neuf cents pages où se déroule, désespérante et vide, la pieuse rhapsodie de ce bon Molinier, un toulousain qui d'avocat devint prédicateur. Il est impossible de dire moins de choses en plus de mots. Quel trésor serait pour nous ce livre s'il faisait revivre le saint pasteur au milieu de ses prêtres et de ses ouailles, avec la civilisation, les mœurs et l'aspect du pays à cette époque déjà si reculée. Les lecteurs de cette

Digitized by Google

Revue trouveront une biographie plus substantielle et plus intéressante dans les quelques pages que monsieur le baron de Lassus consacrait — voici dix ans déjà — à messire Barthélemy de Donnadieu. Pour écrire cette notice l'auteur a dû non pas résumer mais compléter Etienne Molinier. A plusieurs reprises, la *Revue de Comminges* est revenue à cet attachant personnage et chaque fois enrichissait sa biographie de curieux détails[1]. La dernière livraison contenait encore un article important de M. l'abbé Lestrade sur Monseigneur Donnadieu et l'abbé de Saint-Cyran[2]. Pour nous, nous venons simplement offrir aux lecteurs de ce bulletin quelques lettres trouvées dans un manuscrit de Saint-Sulpice[3].

M. le baron de Lassus exprimait le regret de n'avoir pu retrouver des lettres de notre saint évêque; notre manuscrit en contient même d'autographes, d'une écriture longue, fine, mais fatiguée qui trahit à la fois une main débile et une âme distinguée; en les publiant, nous les dédions à sa mémoire. Sur les relations de Donnadieu avec le Père de Condren et l'Oratoire, sur ses rapports avec l'abbé de Saint-Cyran, sur son ministère pastoral, elles nous semblent apporter assez de lumière pour mériter l'attention de nos lecteurs.

On connait les liens d'amitié et de vénération qui unissaient Barthélemy de Donnadieu aux membres de l'Oratoire naissant. A l'Oratoire il avait étudié et fortifié sa vocation; là il s'était préparé, dans la prière et la retraite, à recevoir les saints ordres; là aussi il affermit ces fortes et saintes affections, qui, toute sa vie, devaient inspirer et soutenir son zèle. Le Père de Condren avait été son directeur, il le demeura toujours; ses conseils lui avaient fait accepter l'épiscopat, il y voulut encore recourir dans

1. *Revue de Comminges* 1896, p. 235. — *Idem*, p. 389. — *Idem*, 1901. Abbé Lestrade à propos des Ordonnances et statuts de Hugues de Labatut.

2. 1902, 2e trimestre.

3. A la Bibliothèque de Saint-Sulpice. *Lettres du Père Amelotte*. Je remercie mes chers et savants maitres de m'avoir permis de prendre copie de ces lettres.

Digitized by Google

l'exercice de cette lourde charge. Aussi le Père général est-il « la personne qu'il considère le plus ». Il lui communique les pensées de son âme comme les affaires de son diocèse. Par lui, il est entré dans ce cercle de saints personnages qui tous se connaissent, s'excitent et s'encouragent, formant ainsi comme une école d'apostolat et de sanctification personnelle. Il a connu saint Vincent de Paul, M. Olier, Amelotte, Brandon, Caulet, de Bassencourt et il est leur émule, leur égal et leur frère. Devenu évêque, il oublie sa dignité avec eux et ne veut que leur affection. « Je ne sçaurois vous escrire avec cérémonie, dit-il à l'un d'eux ; la liberté saincte des enfants de Dieu bannissant des âmes qui veullent vivre chrestiennement cet ordre vain des choses que les enfants du siècle observent exactement [1] ». Jésus-Christ l'*ayant donné* au Père général, il estime ses frères tous ceux qui ont reçu la même grâce. Il s'intéresse à leurs œuvres, à leurs entreprises, fait appel à leur zèle pour évangéliser son diocèse où le Père Arnaud et le Père Barrême vinrent donner des missions. Disciple de l'Oratoire, il adopte même ses formules. « Je prie Jésus-Christ de venir en vostre âme selon la perfection de son esprit ». Surtout il a appris à cette école l'humilité et le renoncement. La belle expression *vivre en Dieu* revient souvent. « Il nous importe beaucoup de renoncer à notre propre esprit et de mourir beaucoup à la vie que nous tenons d'Adam » ; « je prie Dieu d'oster de vostre âme et de la mienne tout ce qui est né de la chair ». Parmi les travaux et les entreprises de son zèle, une seule chose l'inquiète : qu'il ne soit pas digne de la grâce de Dieu.

Autour de M. Vincent et du Père de Condren, Barthélemy de Donnadieu rencontra le fameux abbé de Saint-Cyran et, comme tant d'autres, fut d'abord gagné par sa science et sa vertu. Dès 1631, nous le trouvons très inti-

1. Lettre à M. Amelotte, 16 août 1633.

Digitized by Google

moment lié avec lui. Saint-Cyran lui écrit, le 12 mars, une aimable lettre toute en protestations de dévouement et d'amitié fidèle. « Dans le silence que je garde je suis toujours dans les mesmes dispositions où Dieu m'a mis en vostre endroit »[1]. L'abbé, qui avait déjà ses projets mais ne les laissait que vaguement deviner, était jaloux de conquérir et conserver l'amitié des saints personnages de son temps. Se faire des amis c'était préparer des adeptes. Pour notre évêque il professa toujours une particulière estime, ne craignant pas de le comparer à l'évêque de Genève. Donnadieu le paye de retour loyalement et pour le lui prouver recourt à ses services. Le 3 août 1631[2], il lui recommande le procès que l'abbesse de Fabas, Catherine de Rissac, soutenait contre Claire de Noé, qui lui disputait sa dignité. Saint-Cyran était vraiment serviable, il dut intervenir, mais sans succès. A l'occasion, lui-même fait appel à l'amitié de l'évêque et lui confie les plus délicates missions. En 1635, si nous en croyons le recueil d'Utrecht[3], il l'envoie demander raison à l'abbé de Prières, jadis son disciple, maintenant son ennemi, qui l'a desservi auprès de l'abbesse de Port-Royal et dénoncé comme hérétique. Donnadieu intervint et ménagea une entrevue d'ailleurs inutile : il ne croyait pas aux hérésies de son ami. Saint-Cyran ne s'était pas encore démasqué, il cheminait dans l'ombre, semait indirectement ses erreurs et ne les énonçait que d'une manière vague ou dans un appareil scientifique qui en imposait. Cependant l'éveil est donné et le moment est venu où il ne peut plus reculer sans s'humilier ni avancer sans se compromettre : les amis s'éloignent, même l'évêque de Saint-Bertrand, de tous peut-être le plus regretté.

En l'année 1636, l'abbé de Saint-Cyran se brouille avec

1. *Lettres chrétiennes*, 2 mars 1631. — Voir abbé Lestrade : Mgr de Donnadieu et Saint Cyran, *Revue de Comminges*, 1902, 2e trimestre.

2. Lettre publiée par Tamisey de Larroque dans la *Revue de Gascogne*, en 1871, et reproduite par l'abbé Lestrade, la seule que l'on connût jusqu'à présent.

3. Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal, pp. 57-58. Utrecht, 1740.

Digitized by Google

« certaines gens — c'est du Père de Condren qu'il s'agit — pour des raisons de doctrine et non pas, comme les jansénistes l'ont raconté, parce qu'il aurait reproché au général de l'Oratoire de donner l'absolution à Monsieur le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, qui, en digne fils d'Henri IV, menait joyeuse vie et ne se souciait guère de ferme propos et de conversion.

Monsieur de Saint-Cyran ne pouvait supporter la contradiction. Il n'aurait pas dû trouver étrange, nous dit le Père de Condren, « que je n'eusse pas été de mesme opinion en toutes choses. Puisqu'il ne trouveroit jamais deux docteurs en telles matières scholastiques de mesme opinion en toutes choses. » Le novateur en appela à son ami de Donnadieu et lui envoya l'écrit où il exposait et confirmait sa doctrine erronée. Le saint évêque se montra fort peiné de cette querelle et renvoya l'écrit. Piqué au vif, l'abbé de Saint-Cyran répondit par une longue lettre, d'un ton aigre et hautain, où débordent l'outrecuidance et l'obstination, blessant à chaque pas l'âme douce et bonne du prélat, piétinant sur ses amitiés, ses espérances, ses projets. Tous les torts sont de l'autre côté. Malgré « l'exorbitance du procédé qu'on a tenu avec moy, je suis encore à commencer à le témoigner, ayant deffendu à mes amis qui l'ont trouvé estrange plus que moy d'en parler ny d'en escouter aucun discours ». Quant à l'écrit « il contient la pure vérité comme nous ferons voir en temps et lieu. » N'a-t-il pas été fait pour *fermer la bouche* à celui qui osa lui dire que *c'était une erreur*. Pour concilier toutes choses et ménager l'orgueil de son ami, et aussi quelque peu étourdi par un grand étalage d'érudition, Donnadieu s'était abstenu d'apprécier le fond et avait prudemment distingué entre la science et la prudence, entre la vérité et les moyens de la produire et maintenir. Malheur à ceux qui sans remonter aux sources, suivent l'usage commun, répond de Saint-Cyran. « Il n'y a rien qui ruine plus la vérité que les préoccupations et qui empêche plus de porter un vray jugement sur les diffé-

Digitized by Google

rends qui arrivent que l'attachement que l'on a à Pierre et à Jean ». Allusion plus méchante qu'habile à l'affection de Donnadieu pour le Père de Condren.

Ce n'est pas l'évêque, comme on l'a dit, qui a donné l'éveil au général de l'Oratoire ; Saint-Cyran l'accuse au contraire de se laisser guider par lui et va partout répétant que le Père de Condren l'a mis mal en l'esprit du prélat. Cependant le Père de Condren est fort discret. Quand éclata la brouille, il avait préparé une lettre à Donnadieu sur cette affaire. Il préféra la garder, mais puisque on l'interroge il parlera simplement et sans crainte des détails précis. Nulle récrimination, pas de plaintes, mais le désir sincère de réconciliation. N'a-t-il pas fait plusieurs tentatives toutes repoussées ? On veut envoyer de Saint-Cyran hors de Paris et même on parle de *pis*, il empêche l'éclat. L'autre aussitôt prétend que c'est lui-même qui a demandé la persécution et que par repentance ensuite il l'a empêchée. L'hérésiarque ne cache plus ses idées, ses amis le quittent : c'est de Condren qui en est cause. Avec un tel homme, comment se raccommoder ? Devant les jansénistes, le Père de Condren fut toujours l'auteur responsable de la perte de leur grand homme. Après ces explications on devine de quel côté se fixèrent les idées et les sympathies de l'évêque de Saint-Bertrand. Il mourut trop tôt pour voir la fin de l'aventure et n'eut pas à prendre rang dans la querelle janséniste. S'il eût vécu plus longtemps, le diocèse de Comminges n'aurait pas eu l'honneur de fournir aux Arnauld un de leurs plus chauds partisans, en la personne de Gilbert de Choiseul qui vint occuper le siège de Saint-Bertrand en 1644.

Le principal souci de Monseigneur de Donnadieu fut la formation des prêtres et l'établissement des séminaires. Mais, sur ce point, son action fut entièrement subordonnée à la conduite du Père de Condren de qui il attendait inspiration, règlements et directeurs. Le supé-

Digitized by Google

rieur de l'Oratoire fut d'une circonspection presque excessive. Jamais il ne croyait le moment venu et il mourut sans avoir fondé l'œuvre qu'il rêvait. Il hésitait à en parler, comme si elle ne pouvait réussir que dans le secret. A son ami lui-même il recommandait la discrétion sur les affaires de Dieu ; « les publier au monde, c'est les exposer au diable. » Nous avons quelque peine aujourd'hui à comprendre la raison de tant de mystère. Si l'on pense à l'importance de l'innovation, aux tentatives déjà nombreuses toutes échouées, à l'opposition d'une grande partie des bons prêtres, à l'aversion profonde des autres, on s'expliquera la sage lenteur et les longs atermoiements des réformateurs. Et puis l'inexpérience était complète et la vraie formule du séminaire moderne était encore à trouver.

Longtemps on s'était obstiné à former des séminaires-collèges qui devaient prendre l'enfant à sa première communion pour le conduire au sacerdoce. C'était remonter bien haut, il y eut des déchets, les enfants se découragèrent, les maitres tout autant et les résultats furent nuls. On comprit enfin que mieux valait s'adresser à des jeunes gens ayant déjà un peu d'instruction et quelque expérience.

La série des erreurs et des tâtonnements n'était pas épuisée. Ainsi l'évêque de Saint-Bertrand voulut fonder son séminaire à Saint-Hilaire, petite abbaye de bénédictins qu'il possédait — au loin — dans le diocèse de Carcassonne, où peu de montagnards auraient voulu émigrer et d'où peut-être il eût été difficile de les ramener. Vieux moines et jeunes séminaristes auraient-ils fait bon ménage? En tout cas, un petit nombre seulement aurait pu profiter de ce noviciat un peu spécial et bien court. Le projet ne nous paraît pas réalisable. Le Père de Condren ne se faisait pas ces objections. Il comptait entreprendre cette œuvre vers la fin de l'année 1637 et bien que difficile la mener à bon terme. Déjà il voyait son ami, maltraité par le climat pyrénéen, passer la rude

Digitized by Google

saison en ce séjour tempéré, que les exercices du séminaire lui rendraient plus agréable encore.

L'essai n'eut pas lieu. De Donnadieu mourut au moment où devait naître son séminaire, de Condren le suivit en 1641 ; avec eux mourut leur projet. Il fut bientôt repris et en de meilleures conditions. Vers 1650, Gilbert de Choiseul fonda un grand séminaire à Saint-Gaudens et, en attendant un bâtiment convenable dont il jeta les fondements, réunit dans sa maison épiscopale les aspirants au sacerdoce. Les constructions montèrent si lentement qu'en 1671, lors de son transfert à Tournay, elles n'étaient point finies. Jean-François de Brizay de Denonville en 1693 y appela les jésuites au risque de fâcher les mânes de son prédécesseur, réunit au séminaire le prieuré de Bérat et lui donna tout ce qu'il possédait lui-même. Le grand séminaire de Saint-Gaudens existait enfin complet et bien doté ; il devait durer juste cent ans.

Le besoin s'en faisait depuis longtemps sentir quand Donnadieu songeait à l'établir. Non pas que le clergé, dans notre pays chrétien, fut plus ignorant ou moins régulier qu'ailleurs, mais, ainsi qu'aux autres diocèses, il était sans formation, de science plutôt sommaire, comme piété et comme zèle inférieur aux besoins de l'époque. Ces régions étaient dénuées « de gens de piété », les saints prêtres manquaient. Les gens de condition et les ecclésiastiques pieux ne savaient à qui aller. Les *chapelles de dévotion* comme aujourd'hui attiraient les âmes. Au premier rang se distinguait Notre-Dame de Polignan. Justement, sous l'épiscopat de messire de Donnadieu, les religieux[1] qui la desservaient l'abandonnèrent et l'évêque de s'en réjouir d'abord. « Dieu nous a faict la grâce de recouvrer depuis peu de jours une

1. Ces religieux étaient deux cordeliers venus du couvent de Valcabrère en 1611. v. Dufor : *Polignan et Comminges*. Il n'est pas vrai, comme le dit cet auteur, que messire de Donnadieu ait fondé son grand séminaire à Polignan en 1625.

Digitized by Google.

église qui avoit esté occupée par des religieux, où nous espérons faire quelque chose pour Dieu. » Il voulait en faire un centre de piété et d'apostolat. Dans un voyage à Paris, il commença à traiter avec un personnage [1] « fort désiré de tous, » — « mais il faudra, dit-il, que ce soit dans les conditions les plus avantageuses que je pourray pour l'auctorité de l'évesque ». C'était la grande préoccupation du temps. En attendant il y avait placé des ecclésiastiques du diocèse, qui ne tardèrent pas à entrer « dans des divisions qui ont faict esclat » [2]. Le bien des âmes en souffrit, et, en 1635, nous voyons l'évêque pressé de mettre au plus tôt la chapelle de Polignan entre les mains du saint personnage auquel il avait pensé. Ce projet n'eut pas sa réalisation. Polignan continua d'être desservi par des chapelains et fut pendant longtemps le principal centre religieux du diocèse. De Donnadieu y réunissait les futurs ordinands pour faire leur retraite et s'exercer aux fonctions de leurs ordres. Hugues de Labatut, son successeur, suivit son exemple. Une ordonnance du 5 février 1641 déclare qu'on ne recevra aux ordres aucun ecclésiastique qui n'ait passé huit jours à Polignan ou ailleurs [3].

A Polignan encore commencèrent les conférences ecclésiastiques. Avant l'épiscopat de messire de Donnadieu, il existait bien des réunions ecclésiastiques par archiprêtrés, mais trop rares, sans règle et sans fruit. L'évêque voulut les réorganiser et les multiplier. Il les expérimenta dans *sa maison presbytérale* de Polignan et quand il en eut reconnu *le bien et l'utilité,* au synode d'octobre 1633, il divisa son diocèse en vingt-deux congrégations ou conférences [4]. Seules les paroisses aranaises n'étaient pas

1. Quel était ce personnage? Nous croyons qu'il s'agit de M. Vincent à qui il aurait demandé quelques-uns de ses prêtres.

2. V. *infrà*, Lettre à M Amelotte, 16 août 1633.

3. Ordonnances et statuts synodaux de Hugues de Labatut, p. 257.

4. Saint-Gaudens, Polignan, Saint-Bertrand, Tuzaguet, Arreau, Bourisp, Cierp, Troubat, Saint-Béat, Sales (en la vallée de Luchon), Génos, Izaut, Rouède, Salies, Saint-Martory, Aurignac, Blajan, Saint-Frajou, Saint-Plancat.

Digitized by Google

encore groupées en conférences. Polignan demeura le siège d'une de ces vingt deux congrégations[1]. Plus tard, les cordeliers revinrent à Polignan dont l'évêque voulut vainement les chasser en 1732. Ils invoquèrent la donation du seigneur de Gourdan, la possession tranquille, et réussirent à s'y maintenir, toujours au nombre de deux, jusqu'à la Révolution française. Depuis, Polignan recouvré, est redevenu, comme au temps de Donnadieu, une maison presbytérale où l'on espère faire quelque chose pour Dieu.

Comme de gens de piété, le pays manquait de « maisons de religieux ». Il y avait Bonnefont et Nizors — abbayes sans importance et de nulle influence, — quelques couvents de cordeliers et de jacobins où deux religieux avaient peine de vivre. De tous ces religieux l'évêque ne semble pas attendre grand renfort. Au moins ne lui donnèrent-ils pas de tracas. Il n'en fut pas ainsi du monastère de Fabas[2]. En 1631, nous l'avons vu, deux religieuses se disputaient la dignité d'abbesse. Il y eut procès. Messire de Donnadieu eut beau intervenir, s'adresser à l'abbé de Saint-Cyran lui-même, ce ne fut pas la plus sage qui l'emporta. Un peu plus tard, l'évêque, selon son droit, voulut obliger les religieuses à refaire leur clôture endommagée. L'abbesse, femme de tête, refusa, pour se venger sans doute. Autre procès. L'évêque eut gain de cause; mais il lui répugnait d'user de sa victoire, il attendit un an, négocia, supplia. Il fallut recourir à la force, ordonner les réparations nécessaires, et, pour les solder, saisir et vendre une partie des récoltes. Voyant qu'à tout prix on

1. Gordan, Huos, Cier-de-Rivière, Ardiège, Pointis-de-Rivière. Bordes, Franquevielle, Nestier, Cuing, Taillebourg, Sauveterre, Aventignan, Mazères, Barbazan. — De Clarac et de Poulat il n'est pas question, c'étaient encore des annexes.

2. Abbaye de Lumdieu (*Lumen Dei*) à Fabas, fondée dans la 1re partie du XIIe siècle, église consacrée en 1231 par l'archevêque d'Auch. Catherine de Chasteau Verdun de Rissac, qui gouverna pendant 3 ans, se vit disputer sa dignité d'abbesse par Claire de Noé. Celle-ci gagna son procès, demeura abbesse jusqu'à sa mort 1657. En 1652 elle s'adjoignit comme coadjutrice Marguerite de Berthier, fille du premier président du Parlement de Toulouse.

Digitized by Google

voulait réparer la cage, les oiseaux s'envolèrent. Onze religieuses, sans licence valable, divaguèrent dans les châteaux voisins, sous prétexte qu'au monastère il n'y avait plus de quoi les nourrir. L'évêque « se trouve en obligation de poursuivre ces désertrices de religion pour les faire rentrer », pendant qu'elles se pourvoient contre le premier arrêt. Messire de Donnadieu informe de tous ces ennuis le Père Condren et le prie d'intervenir auprès du chancelier. Mais nous sommes au 17 mars 1637, notre prélat laissera à son successeur le soin de terminer cette triste affaire. De pareils débats s'élevaient souvent entre évêques et réguliers. Jadis les évêques, pour leur indignité, furent privés de leur autorité sur les religieux, et ceux-ci, à leur tour, abusant de leur indépendance furent remis sous le pouvoir de l'épiscopat. Mais ils firent bonne résistance. Il fallut le concile de Trente et, en France, maints règlements des assemblées du Clergé pour réduire leur humeur indépendante. Ainsi la discipline de l'Église évolue ou plutôt oscille, selon les nécessités et les abus des temps, pour les corriger ou les adoucir.

Nota. — Toutes les lettres que nous publions sont inédites, croyons-nous. Seule la lettre du Père de Condren à Donnadieu a été utilisée et citée par M. Faillon dans sa *Vie de M. Olier*. — M. Ingold annonçait déjà en 1882 un volume de lettres du P. de Condren de 425 pages. S'il eût paru, il nous aurait sans doute beaucoup servi. Nous l'attendons encore.

Digitized by Google

I

Barthélemy de Donnadieu au Père Amelotte (16 août 1633) [1]

Monsieur, [2]

Je prie Jésus-Christ de vivre en nostre âme selon la perfection de son esprit et de nous tirer dans la sainteté de sa vie cachée en Dieu : c'est un des effects que Jésus-Christ veut opérer en nos âmes par l'assomption de sa saincte mère voulant nous tirer avec elle dans le repos dans sa vie et dans son estat consommé en Dieu. Il nous importe beaucoup de renoncer à notre propre esprit et de mourir beaucoup à la vie que nous tenons d'Adam, afin que nous vivions beaucoup en Dieu avec Jésus-Christ et avec sa saincte mère de laquelle je le prie nous faire despendre entièrement et de nous rendre fidèles à la grâce que Dieu met dans le Père général pour la direction de nostre âme. Jésus-Christ nous ayant donné à luy, il m'a donné par mesme moyen à vous à cause de ce qu'il me faict estre depuis longtemps vers le Père général, vous le scavez assez sans qu'il soit besoin que je vous en donne quelque nouvelle cognoissance. Je ne scaurois vous escrire avec cérémonie : la liberté saincte de l'esprit de Dieu bannissant des âmes qui veullent vivre chrestiennement cet ordre vain des choses que les enfants du siècle observent exactement. Je prie celuy au nom duquel je vous escris d'oster de votre âme et de la mienne tout ce qui est né de la chair et du sang pour ny laisser vivre que ce qui est né de Dieu et de la simplicité de son esprit. J'espère que la saincte Vierge nous obtiendra cette grâce de Dieu et je vous prie de m'offrir à elle en cette intention et de me croire, Monsieur, votre très humble serviteur.

Barthélemy, E. de Comenge.
d'Alan, ce 16 août 1633.

P.-S. Je ne scaurois vous remercier assez de l'honneur que vous nous faictes de nous offrir vos assistances pour ce diocèse. Le Père de Baremme [3] avait commencé à y travailler avec beaucoup de fruit. Je suis

1. Original d'une autre main que celle de Mgr de Donnadieu. — Suscription : « A Monsieur Monsieur Amelottte, docteur en théologie, prieur de Champdolent, à Paris. »

2. Amelotte (Denis), né à Saintes en 1606, ordonné prêtre à Paris (18 déc. 1632), prieur de Champdolent, docteur en théologie, ami et compagnon de Monsieur Olier, entra à l'Oratoire en 1650 et mourut à Paris le 7 octobre 1691. Auteur de la *Vie du P. de Condren*.

3. Réné Barrem ou Baremme, un des disciples préférés du P. de Condren. Né à Arles en 1609, il mourut dans cette même ville le 16 janvier 1685. Excellait dans les missions

Digitized by Google

marry que l'on me l'aye ravi. Dieu nous a faict la grâce de recouvrer depuis peu de jours une église qui avoit esté occupée par des religieux où nous espérons faire quelque chose pour Dieu. Je recommande le tout à vos prières. Je vous supplie très humblement d'asseurer Monsieur Brandon et Monsieur son frère [1] de mon très humble service et du désir que j'ay de les servir selon Dieu autant que mon insuffisance me le pourra permettre, me recommandant beaucoup à leurs prières et aux vostres. Je suis en peine de M^me^ Ariste scachant qu'elle se portoit un peu mal.

J'oseray vous supplier de continuer à nous envoyer quelques papiers de dévotion du Père général.

II

BARTHÉLEMY DE DONNADIEU A M. AMELOTTE (31 décembre 1635) [2]

Monsieur,

La confiance particulière que j'ay en l'affection que vous m'avez promise, ne me laisse pas doulter que vous oubliez en la présence de Dieu les choses qu'il m'a commis, comme de ma part je n'oublie point celles qui vous touchent. Il est vray que mon amytié est bien inutile à mes amys dans ce qui regarde Dieu estant sy peu à luy comme je suis. Nous avons faict nostre voyage heureusement ; mais le séjour de ce pays et la saison m'ont renouvelé un peu les incommodités de mes jambes. Je pense que je seray obligé de mettre au plustôt la chapelle de Polignan entre les mains de la personne avec laquelle je commençay à traicter à Paris, mais il faudra que ce soit avec les conditions les plus advantageuses que je pourray pour l'auctorité de l'évesque. Les ecclésiastiques que j'y avois laissés sont entrés dans des divisions qui ont faict esclat et le peuple n'a point le secours qu'il recevoit en ce lieu-là. Estant à considérer que ces pays sont dénués de gens de piété et de maisons de religion, à quoy on est nécessité de suppléer par des chapelles de dévotion auxquelles les gens de condition et les ecclésiastiques vont aussy volontiers ; ce qui me faict craindre avec subjet qu'il n'y aye diverses personnes privées du secours qui leur seroit

populaires : « il avait plusieurs tableaux où étaient dépeints tous les mystères de notre religion, entre autres les Sept Sacrements du fameux peintre Poussin, qu'il exposait dans les églises pour mieux faire comprendre aux peuples ce qu'il leur enseignait ». *Mémologe du premier siècle de l'Oratoire*, par le Père Loyseault.

1. Philibert Brandon, seigneur du Laurent, conseiller du roi, puis maître des requêtes, épousa une nièce du chancelier Séguier, puis, devenu veuf, se fit prêtre, par le conseil du P. de Condren, fut sacré évêque de Périgueux en 1648 et mourut à Paris le 11 juillet 1652. Son frère, Brandon de Bassencourt ou Bazancourt, quitta la charge de maître des comptes, se fit prêtre et entra dans la société de Monsieur Olier. Le P. de Condren avait placé auprès d'eux, pour leur apprendre la théologie, son ami, Monsieur Amelotte.

2. Autographe. — A Monsieur Monsieur Amelotte, docteur en théologie, logé chez M. Brandon, Paris.

Digitized by Google

nécessaire pour le bien de leur âme. Je ne voys point que cet establissement nuise aux desseins que Dieu donne. D'ailleurs les gens qu'on employera là selon nostre ordre, n'estant pas en estat de décréditer, j'en ay escrit à la personne que vous scavez que je considère le plus [2]. Je vous prie de luy en parler. L'homme auquel je pense pour cela est fort désiré de tous. J'ay veu depuis peu quelques ecclésiastiques qui désireroient d'estre instruits dans les choses de Dieu et d'estre promeus aux ordres après avoir essayé d'entrer dans de meilleures dispositions qu'ils ne sont. Mon indignité me faict craindre que je ne reçoiye pas de Dieu l'ayde que je désire et que j'attends avec beaucoup d'affection, lequel est d'une telle nature, comme nous avons dict autrefois, estant ensemble, que pourveu que l'évesque le veuille il réussira. Je me recommande à vos prières, après vous avoir asseuré que je suis,

Monsieur

Votre très humble serviteur.

D'Alan, ce dernier décembre 1635.

P. S. J'ay escrit deux fois au Père général et j'espère de luy escrire par le prochain courrier, vous suppliant de luy faire voir cette lettre et d'offrir mes très humbles baise-mains à Monsieur de Bassencour, le priant de me croire son serviteur très humble. J'ay escrit ces jours passés à Monsieur Brandon.

III

Barthélemy de Donnadieu au Père Amelotte (1er mars 1636) [1].

Monsieur,

Je commenceray à vous escrire par un sujet d'importunité, mais la crainte où je suis que le Père général n'aye esté obligé d'aller à Blois pour vos festes, me porte à vous prier de nous vouloir ayder en une affaire que nous avons à cause de la mort de Monsieur l'évesque de Saint Papoul, de laquelle je vous eusse donné des nouvelles par le dernier courrier, s'il ne se feust trouvé party quand je l'apprins. J'eusse esté bien ayse que ce bénéfice feust venu dans les mains d'un de nos amys, il est bien vray qu'il est esloigné et que le revenu n'en est pas grand, mais l'évesché est d'une petite estendue et facile par conséquent à régir au pris des autres qui sont plus grands. Monsieur d'Auxerre, mon oncle, a une pension de mille escus [2] sur cet évesché de laquelle il a

2. Le Père de Condren.

1. Autographe. — Suscription : A Monsieur, Monsieur Amelotte, docteur en théologie, chez Monsieur Brandon, à Paris.

2. François de Donnadieu, frère de Monsieur d'Auxerre, avait été nommé évêque de Saint-Papoul l'an 1607 « à la réservation toutefois de la somme de trois mille livres de pension pour M. François de Donnadieu son frère ». (*Recueil de lettres-missives de Henri IV*, t. VII, p. 102-103). Telle est l'origine de cette pension. François de Donnadieu mourut en 1626, mais la pension qu'il payait lui survécut.

Digitized by Google

jouy paisiblement, mais je craindrais qu'il ne receust quelque nouvelle peine, ce qui m'oblige de vous supplier au cas que le Père général soit absent, de vouloir parler à Monsieur Brandon espérant qu'il me fera cette faveur d'employer quelque parsonne de sa cognoissance pour prévenir le secrétaire d'Estat qui expédiera le brevet de cet évesché, afin qu'il y exprime ladite pension de mille escus. Je suis bien marry d'estre contraint de vous entretenir de cette sorte d'affaires. Je ne veux pas finir celle-cy sans vous dire que j'espère que Dieu nous donnera des hommes pour travailler à l'œuvre duquel nous avons souvent parlé. En attendant les ouvriers que Jésus-Christ nous donnera par le Père général, j'ay remarqué assez de docilité dans quelques jeunes gens pour estre rendus susceptibles des choses de Dieu. Je ne crains si ce n'est que mon indignité m'empesche de recevoir de Dieu les grâces qui me sont nécessaires pour cela. J'ay pris beaucoup de part à l'affliction que Monsieur Brandon a reçu par la mort de Madame de Ligny. Il est vrai que les dispositions dans lesquelles elle est morte ayant esté si sainctes que Monsieur de Bassancourt m'a asseuré par une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'escrire, je ne sçaurois m'empescher que je ne sois bien ayse qu'elle soit morte en Dieu. Je me recommande à vos prières et vous supplie de me croire toujours,

Monsieur,
Votre très humble serviteur.
d'Alan, ce premier mars 1636.
Barthélemy, év. de Comenge.

P. S. J'écris à Monsieur Le Vasseur de ceste affaire, lequel pourra peut-estre la faire sans qu'il soit besoing que vous en mettiez en soing, néantmoins au cas qu'il ne le peust, il vous plaira vous y employer comme je vous en supplie.

Je vous prie d'agréer que je fasse mes très humbles remerciements à M. et M^me^ Brandon et M. de Basencourt et que je les asseure que je suis leur très humble serviteur.

IV

Lettre de messire Barthélemy de Donnadieu au Frère Martin serviteur du Père de Condren (17 mars 1637)[1]

Mon frère,

Je crois que vous savez comme le Père Arnaud avec le consentement du Père général nous a desja depuis quelque temps donné ses soings et son travail dans le diocèse de Comenge, mais la crainte qu'il a que les peres de vos quartiers n'approuvent pas sa conduite et son employ n'ayant point

1. Autographe. — Suscription : Au frère Martin estant auprès du Père général de l'Oratoire de Jésus, à Paris.

Digitized by Google

de permisssion escrite du Père général ou du Père Bourgoin luy cause quelque peine dans l'esprit de laquelle je désirerois fort le pouvoir exempter et à ces fins qu'il vous pleust retirer de l'un d'eux une licence par escript en la forme qu'elles ont accoutumé d'estre faictes, à ceux qui ont de semblables employs. Il me témoigne agréer le sien et avoir toujours le désir de travailler à l'œuvre qu'il a entreprise, à quoy j'estime qu'il peut beaucoup servir. Vous m'obligerez de procurer cette permission pour luy.

J'ay aussi dans mon diocèse un monastère de religieuses de Fontevrault [1] contre lesquelles j'ay eu ci devant procès pour raison de la closture, comme le Père général scait fort bien et Monsieur Brandon qui m'ont faict la faveur de s'employer pour moy en cette affaire, duquel depuis peu sont sorties onze religieuses sans licence valable qui divaguent par plusieurs maisons de noblesse des diocèses voisins [2]. Le dernier arrest que j'ay obtenu contre elles les condamne à faire certaines réparations à leur closture que j'avais ordonnées, mais pour ne pas les traicter à la rigueur, en me servant du pouvoir que j'avais par le dit arrest, j'en ay fait surseoir l'exécution plus d'un an et leur ay mesme envoyé pendant ce temps un de mes vicaires généraux qui essaya de les gaigner par douceur, et les ranger à leur devoir par raison. Mais cette voye ne servit qu'à rengreger leur mal. Elles lui desnièrent tout pouvoir de visite soit dedans soit dehors et ne le voulurent en aucune façon recognoistre, ce qu'il souffrist avec beaucoup de paix et de modération, pour leur donner temps de se radviser. Mais leur obstination a toujours duré, n'ayant voulu se rendre en aucune facon par cette voye, ni par les semonces que nous leur fismes faire par plusieurs personnes de vertu : ce qui me fit résouldre, pour ne laisser pas un si grand mal sans remède, de me servir du pouvoir que la justice me donnoit à les contraindre par force à faire ce qu'elles refusoient de faire volontairement : ce que je fis avec beaucoup de regret. Je permis donc à mes officiers d'agir ; lesquels leur firent saisir quelque partie de leurs grains dont la vente fust faicte pour la somme de soixante escus et tant, pour estre employée à faire tant les réparations de la closture suivant le dict arrest, que celles de l'église paroissielle qui s'en va en ruine, ausquelles elles sont obligées. Sur quoy elles ont voulu prendre le sujet de leur sortie et violement de leur closture et faire croire que j'estois personne à me conduire par shaleur et animosité, que tout ce que j'en faisois n'estoit que pour les molester. Or comme je me trouve en obligation de poursuivre ces désertrices de religion pour les faire rentrer et que je scays qu'elles cherchent tous moyens pour pouvoir se pourvoir contre cet arrest, et ainsy que cette affaire pourra retourner au conseil, j'ai creu que je devois faire prévenir l'esprit de M. le chancelier par M. Brandon auquel je vous prie

2. *Lumdieu de Fabas.* En fait de lutte et de procès, Madame Claire de Noë, alors abbesse, s'y entendait.

3. Ces maisons de noblesse étaient sans doute celles de leurs familles. Dans les listes publiées par le comte Odet de la Hitte, nous retrouvons les noms des principales familles du pays,

Digitized by Google

faire proposer cecy par le Père général. Je lui en aurois escrit mais j'ay creu que vous pourriez suppléer à ce défaut, outre que comme je suis si négligent que je ne luy escris jamais que pour luy donner de l'importunité, je ne l'ay osé faire, de peur de luy donner un juste sujet de se plaindre de moy. Le Père général pourra l'asseurer que tout mon procédé et pour la vente de ce grain et pour tout le reste a esté fort exempt de shaleur. Elles ont dit partout que la nécessité les avoit contraintes de sortir et il se justifiera par leurs arrentements que cette quantité de grain ne leur peust estre considérable pour la nourriture de tant de religieuses, un long espace de temps. Outre qu'elles ont faict plusieurs autres ventes. Mais toute cette trame a esté brassée à dessein de maintenir leur libertinage[1] et en effet, peu de jours après leur sortie un commissaire de Madame de Fontevrault se présenta à leur monastère pour dresser son verbal de tout, mais cela si grossièrement qu'il faut avoir peu de sens pour ne cognoistre pas à sa narration du tout, comme il ne s'est rien fait en cela que par intelligence. Je vous prie instamment de vous souvenir de ceste affaire, de laquelle ma charge pastorale m'oblige de prendre soing. Vous n'avez peut-estre jamais receu aucune lettre qui discourut si emplement d'affaires, mais j'ay creu qu'il falloit la laisser ainsy. Le temps m'est osté d'escrire à la mère Angélique selon le dessein que j'en avois faict.

Je suis, mon frère,
votre très affectionné serviteur
Barth. E. de Comenge.

De Tholose 17 mars 1637.

V

Extrait d'une Lettre de M. de St-Cyran a l'Évêque de Comminge

Monseigneur[2]

J'ay veu plus clairement par vostre dernière lettre que par vos précédentes, que je vous avais mis en peine de vous avoir dict un mécontentement que j'ay receu, il y a tantost un an, de certaines gens. Mais j'espère que quand vous aurez leu le factum ou, pour mieux dire, le narré que certaines personnes en ont dressé, j'auray l'honneur d'estre mieux cognu de vous que je n'ay esté jusqu'à présent. Car cela m'ayant pu donner un grand ressentiment par l'exorbitance du procédé qu'on a tenu avec moy, je suis encore à commencer à le témoigner, ayant deffendu à mes amis qui l'ont trouvé estrange plus que moy, d'en parler ny d'en escouter aucun discourir. C'est une pratique que je garde depuis longtemps, quand

1. Oh ! pas au sens actuel du mot. Il ne s'agit ici que d'esprit d'indépendance poussé à l'excès.

2. Cette lettre n'est pas datée : elle semble être de l'année 1637 avant Pâques.

Digitized by Google

je me trouve surpris de quelque excès qu'il estoit impossible de prévoir. Pour le regard de l'escrit qu'il vous a plu me renvoyer, il contient, en la partie que nous deffendons, la pure vérité, comme nous ferons voir en temps et lieu. Quoyque nous ne l'ayons dressé que pour fermer la bouche à celluy qui nous oza dire, se desitant réconcilier avec nous, que c'estoit une erreur. Encore que, depuis ce temps-là, il ne m'ayt point donné aucun sujet de me plaindre de luy. Car il n'y a et n'y aura jamais qu'une voye d'obtenir les effects des sacrements, parce qu'ils sont d'institution divine, et partant uniformes et invariables en leurs préparations, en leurs substances et en leurs effects[1]. Mais je laisse volontiers en leur opinion ceux qui disent qu'il faut suivre le temps et la commune[2]. Je scay qu'il y a, Monseigneur, grande différence entre la science et la prudence, entre la vérité et le moyen de la produire et maintenir ; car il faut toujours éviter le schisme et la division dans l'église, comme la guerre dans l'estat. Mais quand je voy dans l'Évangile que la discrétion de Moyse et sa condescendance a esté cause de déception aux Juifs et que le fils de Dieu les réduit à la première institution d'un sacrement, sans avoir esgard à leur commune pratique appuyée de l'authorité du premier prophète, cela me faict trembler pour ceux qui, sans vouloir remonter à l'origine et au cours de la tradition apostolique qui est l'unique moyen de scavoir la vérité dans l'église, se contentent de suivre l'usage commun, et que Jésus ne leur dise un jour comme aux Juifs « *ab initio non fuit sic* ». Il n'y a rien qui ruine plus la vérité que les préoccupations, et qui empesche plus de porter un vray jugement sur les différends qui arrivent, que l'attache que l'on a à Pierre et à Jean. C'est la première cause du désordre arrivé en l'église de Corinthe, selon saint Paul qui a laissé pour devise à chaque chrestien « *ego autem spiritus* », en les détachant des apostres mesmes et des saints pour n'avoir en la terre adhérance qu'à Jésus-Christ seul : ce qui faict une perpétuelle suspension dans l'esprit et dans le cœur de l'homme de bien, pour aller du costé où la vérité et la charité le mèneront, contre la préoccupation et l'attache qui blessent l'âme en ses deux principales facultés et l'empeschent de servir Dieu, comme il faut. Pour le regard, Monseigneur, de vos prestres associés[3], dont il vous a plu me parler par vos deux dernières lettres, je me sens obligé à vous dire, pour estre sincere, pour m'esloigner des faux silences de ce temps couvert de douceur et pour obéir à l'escriture qui nous deffend d'estre trop humbles dans notre sapience, que si les religieux n'esperent aucun bon succès des réformes qu'ils font, si elles n'embrassent la première règle de leur

1. On connait la doctrine de Saint-Cyran sur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Pénitence : Confession inutile pour les pechés veniels, — contrition parfaite nécessaire pour les pechés mortels même avec la confession ; absolution à differer jusqu'a parfaite conversion et d'ailleurs purement déclarative du pardon qu'elle est impuissante à produire. — Communion : la remettre jusqu'a parfaite conversion et après une longue penitence.

2. Erreur du copiste, évidemment pour « coutume ».

3. Sans doute les prêtres associés que l'évêque avait établis à Polignan.

Digitized by Google

institut [1], qu'encore moins doibt-on prétendre aucun fruit notable d'un ordre de cléricature qu'on veut restablir, si l'on ny met la premiere règle prescrite par le Sainct Esprit, et qui a esté pratiquée et suivie de toute l'Église plus de 600 ans en sa perfection et 1200 avec quelques retranchements qui laissaient encore le principal de la règle en son entier. Mais ce qui est incroyable, quelque désordre qui soit arrivé dans les maisons religieuses, la règle s'est toujours conservée dans l'esprit et dans quelques livrets, quoyqu'elle se soit perdue dans la pratique et dans les mœurs : au lieu qu'il est comme impossible de trouver quelqu'un qui scache maintenant l'ancienne règle des clercs, et qu'on en produise quelque formulaire qui la contienne. Et si quelqu'un se mesle d'en dire quelques parcelles à ceux qui ont entrepris de réformer les prestres, ou ils s'y opposent incontinent, ou ils les prennent comme des choses surannées et qui ne sont en ce siècle d'aucune obligation. Au contraire leur sentiment va à croyre qu'elles seroient dommageables si on les vouloit restablir. Ainsy chacun se donne la liberté de faire des règles nouvelles touchant l'ordre des clercs à l'exclusion de celle de Dieu, qui, par une juste vengeance qu'il exerce sur les âmes, a permis qu'elles se soient tellement multipliées qu'elles surpassent en nombre celles de l'ordre d'Aaron, et par une colère qui est d'autant plus grande que personne ne la voit, n'a pas permis que toutes ces entreprises de réformation ayent eu grand succès, parce qu'on ne scauroit faire l'avance d'un pas comme il faut, si on ne marche dans la vraie voye [2].

Je vous supplie d'agréer cette liberté et de me croyre...

VI

Copie d'une Lettre du P. de Condren a M. Barthélemy de Donnadieu, évesque de Comenge touchant Monsieur de Saint-Cyran [3]

Jésus-Christ vive en vous en la perfection de ses voyes et en la saincteté de son esprit [4]. Les voyages qu'il m'a fallu faire pour d'autres affaires

1. Saint-Cyran était contraire aux séminaires et aux congrégations nouvelles, dont il ne trouvait pas d'exemples dans la primitive église. Revenir à l'ancienne discipline était son idée fixe : mais il eut fallu la bien connaitre et la bien comprendre et Saint-Cyran, malgré sa pédantesque érudition, commettait plus d'une erreur. De la hiérarchie il fait bon marché : les évêques sont autant que le pape, les prêtres sont presque des évêques et sans se distinguer beaucoup des simples fidèles parmi lesquels ils retombent pour un seul péché mortel. Tout cela « est en germe ou déjà clairement proposé dans le *Petrus Aurelius* et devait plus tard se réaliser en partie.

2. L'entreprise réussit pourtant en dehors de la « vraie voye » de Saint-Cyran.

3. Non datée. Ecrite après le 17 mars 1737 et sans doute après la lettre de Saint-Cyran dont l'évêque de Comminge aura parlé au supérieur de l'Oratoire.

4. C'est par des formules de ce genre qu'on a coutume à l'Oratoire de commencer les lettres. Mgr Donnadieu en usait de même. Cf. le debut de la lettre n° II.

Digitized by Google

que les nostres[1], m'ont occupé quasi toujours depuis le commencement de cette année et ont esté cause que j'ay receu vos lettres tard. Je loue Dieu de la santé qu'il vous a donnée à Tholouze. Cette expérience fait voir qu'un air plus doux que celuy de vostre demeure ordinaire vous est néces saire et que vous n'y pouvez pas estre en la rude saison. Si Dieu nous faict la grâce à l'intention que vous avez d'establir un séminaire ecclésiastique à Saint-Hilaire[2], ce sera un séjour bien tempéré pour vous et que les exercices du lieu pourront vous rendre agréable. Mais il est nécessaire pour le bien de cette affaire que vous vous conserviez ; nous ne la pouvons encore entreprendre que sur la fin de cette année, et quoy qu'elle soit difficile, j'espère qu'elle nous pourra réussir. Il faut cependant la recommender à Dieu, avant que d'en importuner les puissances de la terre. Aussy bien ne devons-nous rien faire en ce monde que ce qui est avverré dans le conseil de Dieu. Quand je seray sorti de l'accablement des affaires présentes qui surchargeroient un meilleur esprit que le mien, je travailleray à dresser les mémoires de cette institution et à en jetter les fondements en l'esprit de ceux qui y doivent consentir. Le Père Barreme achève son caresme de Joyeuse ; il pourra bien après vous aller trouver. J'eusse esté bien ayse qu'il eust esté en la mission de Monsieur l'abbé Olier de Pibrac[3], pour voir l'ordre qu'ils tiennent et apprendre avec eux ce que par expérience Nostre Seigneur leur voudra enseigner. On me mande des merveilles de la grâce qu'il plaist à Dieu de respandre dans leur travail ; il est vray qu'ils s'y conduisent fort apostoliquement. Monsieur Amelotte et Monsieur de Bazancourt sont sur le poinct d'en commencer une autre en Xainctonge[4]. Ils partiront d'icy à pied, le baston à la main et sans serviteurs, et iront commencer par un pèlerinage à Nostre Dame des Ardilliers[5]. J'ay jugé à propos sur ce que vous m'avez escrit de Monsieur de Saint Cyran de vous envoyer une lettre que je vous écrivis, il y a un an, quand il commença à se plaindre publiquement de ce qu'il vous a escrit. J'ay trouvé dans mes papiers ce fragment que je laissay imparfaict et ne vous l'envoyai poinct affin de ne poinct parler du tout de luy et ne correspondre en rien à la plainte qu'il faisoit encores ordinairement que je l'ay mis mal en vostre esprit et vous ay aliéné de luy avec beaucoup

3. Les affaires de la Cour. Le P. de Condren de novembre 1636 à février 1637 s'employa à réconcilier le duc d'Orléans avec Louis XIII et Richelieu, fit jusqu'à trois voyages à Blois où s'était retiré Monsieur et fit signer le traité de février 1637.

4. Abbaye des Benedictins dans le diocèse de Carcassonne. En 1588, François de Donnadieu, futur évêque de Saint-Papoul, la reçut en commende. En 1624 il céda ce bénéfice à son neveu Barthelemy qui voulut y fonder un séminaire pour son diocèse.

5. Nous disons Pébrac. Abbaye de chanoines de Saint-Augustin dont M. Olier était abbé commendataire. Le saint homme avec quelques amis donna dans le pays une serie de missions en 1636 et 1637.

6. Ils y allerent en effet. La mission fut donnée à Champdolent dont M. Amelotte était abbé et qu'il voyait pour la première fois. La commende, chose odieuse et tant detestée à la fin de l'ancien régime, ne choquait alors personne. Les plus saints personnages du XVII^e^ siècle possedaient en commende une et quelquefois plusieurs abbayes.

1. N.-D. des Ardilliers, lieu de pèlerinage, près Saumur en Anjou.

Digitized by Google

d'autres mécontentements. J'ay tasché plusieurs fois de le voir, je lui ay faict parler par quelques amis communs, pour l'asseurer que j'estois toujours son serviteur et qu'il ne falloit pas qu'il treuve estrange que je n'eusse pas esté de mesme opinion en toutes choses, puisqu'il ne trouveroit jamais deux docteurs en telles matières scholastiques de mesme opinion en toutes choses. Je luy ay envoyé le père Vincent qui vous connoit, qu'il souloit voir volontiers; il ne l'a point voulu voir et cela par plusieurs fois. Je l'ay pourtant servi d'autant plus soigneusement, pendant ce temps, en une affaire qu'il a eu. On le vouloit envoyer hors de Paris par ordre du roy et même on parloit de pis. Je fis en sorte que cela n'a pas esté plus loing et qu'il ny en eut que le bruit. Il a sceu la chose et mesme l'avoue, et comme une personne disoit que je l'avois servi comme amy à des religieuses qui scavent la chose, elles respondirent qu'il disoit que c'estoit moy qui l'avois mis mal avec les puissances et qui lui avois procuré ce mal et que par repentance après je l'avois empesché, tellement que je n'ay pu encore me raccommoder avec luy; j'y tacheray toujours et le serviray, en ce que je pourray. Il est vray que ce qu'il s'est si ouvertement déclaré contre moy en des compagnies à la ville m'a extrêmement servi. J'estois suspect et l'Oratoire ensuite. Il fait grave tort au Saint Sacrement[1]. Depuis dix mois qu'elles ont receu l'habit de religion par Monsieur l'évesque de Paris, elles n'ont receu aucune fille et personne ne s'y présente, au lieu qu'elles estoient fort recherchées auparavant. Il en est sorti mesme. Le soupçon de fausse doctrine en quelque poinct qu'il a mis en leur règle de vie aliéne ainsy tout chacun. Elles ne se détrompent point pourtant encores. Je ne les voy point, encores qu'elles ayent tesmoigné, au moins la Mère Geneviève, de nous vouloir voir volontiers, parceque je ne les puis voir qu'elles ne me disent quelque chose qui m'oblige en conscience de leur respondre autrement qu'il ne voudroit; et je puis toujours dire jusques icy que je n'ay diverti personne de luy. S'il faisoit réflexion sur ceux qui me voient très souvent, il jugeroit autrement. Monsieur de M. depuis tout cela l'a logé chez luy, ce qu'il n'eust osé faire s'il avoit le moindre soupçon que je le trouvasse mauvais, car il attend de moi chose importante à sa fortune. A cause de quoy, Monsieur de Saint Cyran ne luy dit rien de moy de peur de luy donner cognoissance de sa disposition envers moy. Il fait le mesme avec Monsieur de Bazancourt qui me demande conseil s'il le devoit voir, ne scachant rien de tout ce qui s'estoit passé, et je luy conseillay, sans lui dire autre chose. Il en a esté dégouté par luy mesme. comme aussy Monsieur l'abbé de Foix[2]. Je scay d'ailleurs qu'ils ne le voyoient plus sans qu'eux m'ayent dit qu'ils s'en

2 L'Institut du Saint-Sacrement n'etait autre que Port-Royal reforme par Angelique Arnaud, transféré en 1625 de la vallée de Chevreuse à Paris, rue Saint-Jacques d'abord puis temporairement rue Coquillière, proche du Louvre. Saint Cyran réussit à s'y glisser et éclipsa même Zamet, évêque de Langres, et directeur attitré.

1. L'abbé de Foix, c'est Caulet, futur évêque de Pamiers, ami de Condren, Olier, Vincent de Paul.

Digitized by Google

soient retirés. Monsieur Brandon aussi a fait de mesme. Ce qu'il leur dit est estrange de luy et cependant il m'attribue leur aliénation et bien souvent je ne scay pas qu'ils s'en soient retirés. J'ay pensé que puisqu'il vous avoit escrit, je vous devois informer : estant évesque, vous estes son juge et le mien. C'est pourquoy je ne fais point difficulté de vous dire ce que je dissimule aux autres. Je me tiendrois coulpable de ne vous pas exposer la vérité que vous avez devoir de cognoistre, faute de quoy vous pouvez estre surpris [1]. Encores faut-il que je joigne cette feuille pour vous dire que nous vous servirons en l'affaire que vous avez escrite au frère Martin. Monsieur Brandon informera Monsieur le chancelier avec tout le soin qu'on peut attendre d'un bon amy. Ces personnes là vous honnorent toujours extrememement. Monsieur l'abbé de Foix est en Auvergne avec Monsieur l'abbé Olier [2]. Je crois qu'à deux mois d'icy il retournera. Je suis bien de vostre sentiment sur sa vocation. Mais en choses si importantes, je désire toujours estre informé par quelque autre témoignage. et même, s'il est possible, que ce soit Dieu, qui est le père des esprits, qui imprime en eux sa volonté. Je le prie de faire cette miséricorde à cette personne qui l'ayme et le veut servir selon son bon plaisir. Je vous supplie aussy de demender cette grâce pour luy ; elle luy est nécessaire et il a confiance en vos prières et vous cognoissez son mérite. Je crois que vous vous souviendrez qu'il ne faut point parler de l'affaire de Saint-Hilaire, car en la divulguant, vous jugez bien qu'on pourroit souslever quelque opposition qui nuiroit et puis les affaires de Dieu se conservent dans le secret de son esprit. Les publier au monde c'est les exposer au diable qui peut aisément appliquer les esprits qui se laissent conduire à sa malignité et les contrarier. Je vous supplie toujours de prier Dieu pour le renouvelement de l'esprit apostolique. Je suis de toute ma volonté.....

C. ESPÉNAN.

1. Sur les relations et démêlés de Saint-Cyran avec les saints personnages ses contemporains, consulter les bonnes biographies que nous en avons : Faillon, *Vie de Monsieur Olier* ; Maynard, *Saint Vincent de Paul*. (L'Oratoire n'a pas encore élevé au P. de Condren un monument digne de lui.) et *Port Royal*, de Sainte-Beuve.

2. Aux missions de Pébrac.

Digitized by Google

MA 31e ASCENSION

AU VIGNEMALE[1]

Peccavi !... Oui, j'ai une confession à faire ! La nature est si faible, même (et surtout peut-être...) chez le sexe fort !... Dois-je rougir de ma faute ? Le lecteur en jugera. Dans tous les cas, j'ai eu bien des excuses : aussi j'espère qu'on ne me refusera pas le bénéfice de circonstances extrêmement atténuantes. Le Vignemale a de telles séductions, tant de moyens de plaire, et tant de coquetterie, surtout par une journée toute bleue du mois d'août, surtout quand son glacier, sans une crevasse, sans un point noir, et même sans l'ombre d'un nuage, est resté jusqu'au cœur de l'été enseveli sous des neiges aussi resplendissantes et aussi pures qu'à l'heure où elles étaient tombées ! Or, le glacier d'Ossoue était encore, le 12 août dernier, aussi blanc qu'en hiver : bien rare et merveilleux spectacle, surtout après deux mois de chaleurs tropicales ! Comment y résister ?....

Et puis, mon affection pour le Vignemale dure depuis si longtemps !... Notre lune de miel a commencé il y a une quarantaine d'années, et cependant, elle dure encore ! Exemple peut-être unique dans l'histoire de l'amour.... Enfin, malgré son nom sinistre, jamais il ne m'a fait de mal, même aux jours effrayants de ses colères les plus tragiques. J'y ai vécu, je m'y suis bien porté, j'y ai été heureux par tous les temps.

Encore une fois, comment lui résister, lorsqu'un matin, par un temps idéal, levant ma tête à l'ouest, devant mes grottes Belle-Vue, où je venais de passer

1. Bien que le sujet de cet article, si attrayant de pensée et de style, soit étranger à notre domaine commingeois, nous le donnons pour en faire goûter le charme aux admirateurs de notre membre honoraire, l'intrépide et passionné pyrénéiste, le comte Henry Russell. A. C.

Digitized by Google

une semaine à m'entraîner, à faire de la santé, à m'enivrer d'air pur, de liberté et de soleil, je vis blanchir, jaunir, rougir, et puis enfin étinceler les trois collines de neige superposées qui, montant jusqu'aux nues, forment le glacier d'Ossoue, et changent en noir le bleu du ciel qui les domine? Il scintillait comme un fleuve de diamants. Parée de ses plus beaux atours, toute la nature pyrénéenne m'envoyait des sourires : l'air lui-même semblait vivre, tressaillir de bonheur, et lancer des éclairs : le ciel en fête semblait m'appeler pour m'enivrer de sa splendeur et de son innocence. Le 11 août, je résistais encore. Mais comme la tentation, augmentant d'heure en heure, devenait une fièvre et une torture, et comme je commençais à perdre la tête, j'essayai de calmer ces orages de mon cœur et l'ardeur de mon sang en remontant tout seul, et pour la troisième fois, au Petit-Vignemale (3.038 mètres), après avoir déjà gravi le matin même, le col d'Ossoue. Mais hélas! le remède devint pire que le mal, qui s'aggrava *ipso facto*. Dès que j'eus dépassé 3,000 mètres, je me sentis perdu, et le lendemain, jetant à tous les vents, comme un moine défroqué (*horribile dictu !...*), toutes mes résolutions et tous mes vœux d'il y a deux ans, sans même sentir l'aiguillon du remords, je fis pour la trente et unième fois l'ascension du Vignemale, avec Haurine et son gendre Jean-Marie. Aucun effort, aucune fatigue; car le soir, fasciné par la lune qui planait en silence sur un monde assoupi et mystique de vallées, de montagnes et de neige, je me promenai solitairement jusqu'à minuit, laissant dormir mes guides ensevelis bienheureusement dans la paille de mes grottes, où j'en avais 200 kilos !

Partis très tard, nous n'étions arrivés au sommet qu'à six heures : mais c'est la plus belle heure du jour sur les grandes cimes : c'est l'heure féerique du rêve et de toutes les magnificences, et je ne comprends pas qu'on lui préfère l'aurore. Rarement me suis-je trouvé au haut de la Pique-Longue par une soirée si calme, si pure et si dorée.

Digitized by Google

Il y régnait un silence religieux, comme dans une cathédrale quand les fidèles ont disparu, et quand l'orgue ne joue plus. Les pierres elles-mêmes étaient encore toutes chaudes... Je fumai un cigare en grillant au soleil, comme un alligator aux rives brûlantes du Nil. L'air était immobile, la lumière aveuglante, et, cependant, le jour allait finir... Déjà, au fond des horizons lointains et vaporeux où l'Aragon touche à la Catalogne, les pyramides en ruines et les arêtes glacées des Monts-Maudits, plus neigeuses que jamais, plus écarlates que les dunes de l'Afrique au coucher du soleil, et, comme émues par tant de gloire et de splendeur, sortaient en flamboyant des ombres livides qui montaient à vue d'œil sur leurs flancs violacés : mais, plus la nuit les menaçait, plus elles semblaient la dominer, en rougissant d'orgueil et de colère.

Cette lutte suprême entre les ténèbres et l'agonie du jour sur des sierras neigeuses, où il met si longtemps à mourir, a quelque chose de triste, d'attendrissant, et même de dramatique. Elle ressemble à la fin d'une belle vie, dont les derniers éclairs ont la pâleur et la mélancolie du crépuscule, et font pleurer ceux qui la voient s'éteindre. Mais, heureusement, la nuit n'est qu'un sommeil de la nature, que le soleil, aussi fidèle et aussi pur qu'aux jours de sa première jeunesse, vient réveiller et rallumer tous les matins.

Hélas ! il fallut bien finir par s'en aller, car la cime commençait à pâlir et l'air à frissonner, lorsqu'à six heures quarante, je sonnai la retraite. Une heure après, aidés par des glissades immenses, nous étions de retour à Belle-Vue, juste au moment où s'éteignait une des plus belles journées que puisse rêver un montagnard.

Morale... Plus de promesses !... Car quand on aime, « *adieu* » n'est qu'un vain mot, qui veut dire « *au revoir* », jusqu'au jour désolant et fatal où « au revoir » se transforme en « adieu » !

Comte HENRY RUSSELL.

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE COUSERANS

PENDANT LA RÉVOLUTION

(suite) [1]

Montjoie

M. Etienne SALES [2] était âgé de 38 ans quand survint la Révolution. « Fort estimé jusque là, se jeta dans le courant, écrivit même un pamphlet pour prouver qu'on pouvait et qu'on devait prêter serment ; devint maire de la commune et président du district de Saint-Girons. Pour récompense de son civisme, M. Font en fit son vicaire général » [3], dit Roudeille.

En qualité de vicaire épiscopal, il fit l'acte de reconnaissance des reliques de Saint-Girons, le 16 février 1796.

Le 11 janvier 1801 (21 nivose an IX), Sales obtint 2380 suffrages sur 8692 votants pour l'élection épiscopale, en remplacement de l'évêque défunt B. Font. Lemercier, autre vicaire épiscopal, fut élu par 5982 suffrages. Roger Soum, curé d'Engomer, avait obtenu 266 voix.

Etienne Sales mourut curé de Castillon, le 13 ventose an XII, âgé de 72 ans. Il était né à Saint-Girons en 1732.

Montseron

Pierre-Didier VERBIZIER-POUDELAY [4], successeur de Mauran, devint curé de Montseron, en avril 1788. Nous avons tout lieu de croire qu'il refusa le serment sans restrictions, car nous lisons aux registres de la

1. Voir *Revue de Comminges*, 1901, 4e trimestre, p. 218; 1902, 1er trimestre, p. 13, 2e trimestre, p. 101.

2. Ordonné prêtre le 23 septembre 1758. Curé d'Aubert, le 5 août 1768.

3. Les deux autres vicaires épiscopaux étaient Galy-Debans, qui fut détenu à Foix en 1794 « comme fanatisant le peuple..., lié avec les patriotes, caractère patelin et pédantesque » ; et Lemercier, frère de du Chalonge prieur de Cruéjols, dans le Limousin, avant la Révolution « prêta son serment quand il fut promu vicaire épiscopal, froid au commencement de la Révolution ». (Archives de l'Ariège. — Notes contre les détenus, manuscrit no 32.)

4. Originaire de Pointis. Prêtre, ordonné à Rieux, le 12 février 1761. Curé de Falas en 1768 et de Mercenac en 1771.

Digitized by Google

municipalité de Labastide-de-Sérou [1], que, pour se conformer à l'article premier de l'arrêté du département du 7 vendémiaire an V, Poudelay déclare qu'il veut se rendre en Espagne en passant par Couflens. La municipalité lui donne un passe-port invitant les autorités constituées à laisser passer ledit Poudelay, « lequel est tenu d'être sorti du territoire de la République le 26 vendémiaire. » L'exilé était de retour en l'an IX, car le 6 frimaire nous le trouvons résidant à Saint-Lizier.

Au rétablissement du culte, de 1803 à 1807, il fut curé de Saint-Girons.

Moulis

M. Valentin Ousset, originaire de Saint-Girons[2], était curé de Moulis depuis le 23 août 1780 et la Révolution trouva en lui un zélé partisan. Il prêta le premier serment, le 19 janvier 1791. Son dévoûment à la Constitution le fit nommer membre du jury d'accusation.

Dans la séance du 10 messidor an III, il déclara « vouloir exercer les fonctions du culte catholique romain dans l'église paroissiale de Moulis, et aussi dans les succursales de ladite commune, promettant de se soumettre aux lois de la République ». [3]

An IV, le 10 brumaire, il fait la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Il mourut à Moulis, et dans le schisme, le 10 août 1798.

Il eut pour successeur Pierre Gradit [4]. Le 2 fructidor an VI, il déclara devant la municipalité qu'il choisissait pour l'exercice du culte les « édifices nationaux connus sous le nom d'églises de Moulis et de Saint-Blaise. »

L'an VIII, 13 messidor, il prêta serment à la Constitution nouvelle. Remplacé, au mois de ventôse l'an XI, par M. Durau, curé de la ci-devant cathédrale de Saint-Lizier, M. Gradit mourut à Buzan, le 25 février 1835. M. Durau mourut à Moulis le 3 novembre 1816, à l'âge de 81 ans, « plein de jours et de mérites », ayant souffert la persécution et l'exil pour l'Evangile.

Nescus

Troisième église de la paroisse d'Esplas-de-Sérou, desservie depuis le début de la Révolution par Bordes, vicaire. « Trop de précipitation, dit M. Roudeille, le jeta dans le schisme, mais n'y vieillit pas. Quelques années de séjour en Espagne doivent faire oublier des fautes qu'il a déplorées et

1. Archives de Labastide-de-Sérou.
2. Prêtre le 20 septembre 1755 ; curé du Trein, le 10 octobre 1757.
3. Archives municipales de Moulis.
4. Né à Castillon le 8 février 1764.

Digitized by Google

qui, comme nous le devons présumer, ont été pardonnées par Celui qui juge les cœurs. »

Pendant son exil, sa paroisse fut occupée par Jean PONSOLLE, natif d'Ercé [1]. Une déclaration d'Etienne Rumeau, agent municipal, [2] atteste, l'an IV « qu'il n'a rétracté aucun serment et qu'il s'est toujours conduit en bon républicain. Il fit aussi, le 9 vendémiaire an VI, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie. Nommé curé de Montels lors de l'érection de cette succursale, il y mourut le 10 janvier 1836, à l'âge de 77 ans.

Orgibet

Curé M. Mathieu CAUBÈRE [3], originaire de Portet. Il succéda à André Laporte, le 12 novembre 1770. « Avait joui avant la Révolution, dit Roudeille, de l'estime de ses paroissiens et de tous ceux qui le connaissaient; semble avoir perdu le sens et s'est jeté dans toutes les aberrations du jour. »

Il prêta serment le plus solennellement possible, abjura le sacerdoce, promettant de ne plus en faire les fonctions. Cependant, s'étant refugié à Portet, lieu de sa naissance, il n'a pas cessé d'y exercer les fonctions de curé intrus. Il y mourut à l'âge de 85 ans, le 2 janvier 1815. Sa paroisse fut desservie par un jeune prêtre de fabrique constitutionnelle, Jacques BARBE, originaire de Bethmale, qui servit assez bien, en constitutionnel, et Orgibet et Augistrou.

Jacques Barbe, nommé en 1805 curé d'Uchentein, transféré à Ayet en 1813, mourut dans cette paroisse le 3 mars 1828, à l'âge de 79 ans.

Ourjout

M. Germain VIDAL [4] avait été nommé le 8 juin 1894, en remplacement de Pierre Vidal « bon prêtre qui, après avoir condamné plusieurs articles de la Constitution civile du clergé, se soumit à toutes les exigences de la République. Il reconnut comme légitime M. Font, évêque intrus de l'Ariège, et se soumit à tous ses règlements et ordonnances. Ce n'était pas d'abord sa disposition et, à la fin, devint l'apôtre d'une doctrine que sa conscience condamnait [5] ». Il mourut à Ourjout en décembre 1814.

1. Né le 22 novembre 1759.
2. Registres municipaux de Labastide-de-Sérou, 17 germinal an IV.
3. Né à Portet, le 1er novembre 1730. Prêtre le 20 septembre 1755.
4. Originaire de Saint-Valier. Prêtre le 20 septembre 1775.
5. Roudeille.

Digitized by Google

Oust

Curé, François PAPY [1], originaire de Castelnau. Après avoir été curé d'Aulus, en 1782, l'autorité épiscopale lui confia la cure d'Oust. Homme de zèle pastoral et d'étude, il faiblit devant les exigences du pouvoir civil, mais bientôt se rétracta ; le 26 août 1793, on signifia à Papy son remplacement par PAGÈS cadet [2] nommé curé d'Oust par l'assemblée électorale de Saint-Girons.

Le département avait ordonné le remplacement des curés qui n'avaient pas voulu prêter le serment du 14 août 1792. Papy prit le chemin de l'exil avec ses confrères de Seix et de Sentenac qui avaient, comme lui, enfin obéi à la voix de la conscience.

De retour en France, François Papy reprit la direction de sa paroisse, où il mourut vers la fin de 1802 ou au commencement de 1803.

Son contemporain, M. Roudeille, a écrit de lui : « Il faudrait oublier les quelques jours de zèle patriotique de M. Papy pour n'avoir que du bien à en dire. Son voyage en Espagne, quoiqu'il n'ait pas été des premiers à le faire, est un sûr garant de sa foi et des regrets que lui a causés son imprudent serment. »

Il eut pour successeur Alexandre BRUNET, natif de Lescure, excellent prêtre qui avait été déporté, ainsi que son frère, le curé de Massat ; mort à Oust, le 25 août 1832.

Poueich

Marc-Antoine GÉRAUD, originaire de Soulan, avait succédé dans cette paroisse à Louis Géraud démissionnaire, le 27 juin 1781. Il prêta serment, le 30 janvier 1791. Après l'application de la loi du 24 novembre 1790, relative à la suppression et à la réunion des cures, il continua d'administrer sa paroisse, en qualité de vicaire-régent. Dénoncé comme fanatique au représentant du peuple Chaudron-Rousseau, il fut décrété d'arrestation. Géraud quitta alors sa paroisse et réussit un certain temps à se cacher : on dénonça sa retraite, il fut pris et envoyé à Toulouse. Durant son incarcération, il adressa, le 11 germinal an II, au secrétaire du district de Saint-Girons sa démission de vicaire de Poueich et sollicita du conseil général de sa commune et de celle de Moulis les certificats de civisme qui permettraient son élargissement. Le représentant du peuple Mallarmé ne s'en contenta pas ; il statua qu'il y aurait sursis à la mise en liberté du reclus jusqu'à nouvelle enquête sur son compte : elle établit « qu'il instruisait ses paroissiens sur les bons principes et les élevait au

1. Né le 25 février 1737. Prêtre le 20 décembre 1766.
2. Né le 15 novembre 1760.

Digitized by Google

niveau de la Révolution. » L'élargissement eut lieu le 15 brumaire an III [1].

Après un emprisonnement de six mois, de retour dans sa paroisse il comparut devant l'autorité municipale et déclara, qu'étant en communion avec Dominique de Lastic son légitime pasteur, il se proposait « d'exercer le ministère du culte connu sous le nom de Religion catholique, apostolique et romaine, dans l'étendue de la commune de Moulis » [2] Roudeille écrit : « Après quelques mois d'erreur, M. Géraud s'est toujours montré digne de sa vocation, et mit dans la rétractation de son serment toute la solennité capable d'édifier son peuple. Il lutte contre la funeste influence du Père Joseph et tâche de neutraliser le mal que fait cet apostat ».

Prat

La Révolution trouva à Prat Mathieu Tap, originaire de Castillon ; il avait succédé, le 8 février 1780, à Jean-Paul Mandillon. « Tap, dit Roudeille, saisit avec empressement l'occasion d'embrasser l'esprit révolutionnaire, se démit de son bénéfice entre les mains du district de Saint-Girons, pour pouvoir jouir de la pension que le gouvernement accordait aux ecclésiastiques infirmes. Il obtint ce qu'il demandait sans difficulté, ayant au district un neveu qui était intéressé à attirer, dans son ménage à Castillon, un oncle qui devait y apporter l'aisance. » Il promit même de ne plus exercer les fonctions sacerdotales. M. Tap reprit cependant bientôt après les fonctions de son ministère à Castillon.

En 1791, Prat fut desservi par M. Mounereau, qui embrassa lui-même l'erreur, mais répara bientôt ses torts. Le conseil de la commune ayant ordonné la fermeture de l'église, M. Mounereau quitta la paroisse et ne revint que lorsque la municipalité eut fait amende honorable.

Rogalle

Annexe de Soueix, qui était desservie, au commencement de la Révolution, par M. Morère, curé de Soueix [3]. M. Pierre Morère, n'ayant pas voulu se plier aux exigences de la tyrannie révolutionnaire, partit en Espagne et fut remplacé d'abord par un prêtre fidèle, puis par un schismatique, qui firent le service religieux de la paroisse et de l'annexe.

En 1800, au mois de juin, nous constatons sur les registres municipaux la signature de M. Bertrand Durrieu qui, après avoir été curé constitutionnel de Luzenac, était venu remplir sa mission d'intrus à Rogalle.

M. Durrieu était originaire de Castillon, y avait exercé les fonctions de vicaire et avait été nommé curé de Castelnau-Durban, où il ne paraît pas être allé prendre possession de sa cure.

1. Les *Reclus de Toulouse sous la Terreur*, de Bouglon, p. 152.
2. Archives municipales de Moulis. Registre des délibérations.
3. Voir Soueix.

Digitized by Google

Rimont

Marc-Antoine Dubuc[1], religieux de Combelongue, et Jean-François Lagoutte[2], le premier curé et le second vicaire de Rimont, prêtèrent serment avec restriction, « exceptant tous les objets purement spirituels », le 28 janvier 1791.

Le 21 mars suivant, invités à rectifier ce serment, Dubuc déclara « vouloir persister dans le premier ; » mais Lagoutte « le prêta purement et simplement. » Dubuc quitta sa paroisse et s'en alla en Espagne, dans une maison de l'ordre des Prémontrés. Il séjourna aussi quelque temps à Castillon d'où il était probablement originaire.

Le 28 août 1791, Jean-Pierre Souquet, vicaire d'Ercé, exhiba à la municipalité de Rimont le procès-verbal de l'assemblée électorale du district de Saint-Girons, 14 et 15 août, contenant sa nomination de curé de Rimont devenu vacant par le départ de M. Dubuc, et l'institution canonique donnée par Bernard Font, évêque du département. Il avait, dit le rédacteur des notes contemporaines, « toutes les qualités nécessaires pour faire fortune en temps de Révolution. » Il ambitionna le titre de juge de paix et l'obtint par le suffrage du peuple.

An II, 9 messidor, le curé de Rimont, comme son frère le curé de Lescure, « voulant concourir pour tout ce qui est en son pouvoir au triomphe de la République, une, indivisible et impérissable, déclare abdiquer le titre de curé de Rimont et les fonctions y annexées. » Et se retira à Ercé, son pays natal, pour y vivre « en franc-montagnard et ami sincère de la liberté et de l'égalité. »

Rivèrenert

Jean-Philippe Cassaing[3] fut nommé curé de Rivèrenert le 7 juillet 1786 ; malgré les gages de soumission qu'il avait donnés à la Révolution il fut dénoncé par « trois ou quatre scélérats qui avaient juré de le tracasser. » Arrêté par ordre du commissaire Allard, il fut envoyé aux Carmélites de Toulouse partager le sort de ses malheureux collègues. De sa prison il écrivit un mémoire justificatif où il fit l'apologie de sa conduite. « ..... J'ai prêté les serments désirés par la loy, j'ai lu les décrets, je les ai expliqués dans le sens de la Révolution ; d'un peuple agreste et nourri dans tous les préjugés possibles, j'en ai fait un peuple docile et patriote ; j'ai béni plusieurs fois processionnellement les arbres de la liberté. Pour aller à la découverte et à la poursuite du féroce Espagnol qui

1. Etait novice chez les Prémontres de Combelongue quand il fut nommé à la cure de Rimont, le 6 septembre 1769.

2. Natif de Castelnau-Durban. Voir Augirein.

3. Originaire de Saint-Girons. Sous-diacre le 21 septembre 1771.

Digitized by Google

menaçait nos contrées, j'ai baillé mon cheval ; j'ai engagé par l'exemple et la parole les citoyens de la commune à payer exactement et par avance leurs contributions..... Je me suis toujours tenu à la hauteur des principes de la Montagne. Mes certificats de civisme, l'arrêté du conseil général de la commune te prouveront invinciblement mon parfait républicanisme [1]. »

Le comité de surveillance de Saint-Girons, appuyant la demande de mise en liberté dans la séance du 27 brumaire, estime « que le curé Cassaing doit-être mis en liberté. » Quelques jours, après Cassaing fut élargi comme les autres co-détenus.

Saint-Girons

La Révolution trouva à la tête de cette importante paroisse M. Jean Rives, natif de Rimont [2]. « Cet ecclésiastique, dit Roudeille, était digne « de sa place par son talent et sa tenue, mais manqua d'énergie et n'eut pas le courage de refuser le serment constitutionnel ; il se rétracta et partit pour l'Espagne. » A son retour vers la fin de 1800 [3], sur la demande de la municipalité, M. Rives reprit ses fonctions curiales et les exerça jusqu'en 1803, époque à laquelle M. Verbizier de Poudelay, ancien curé de Montseron, prit sa place. M. Rives alla exercer le saint ministère à Oust jusqu'au mois d'août 1807 et, à cette date, reprit la paroisse de Saint-Girons qu'il ne quitta qu'en 1823 pour aller occuper une stalle au chapitre de Pamiers ; il mourut dans cette dernière ville, le 23 mars 1833, à l'âge de 80 ans.

Il eut pour vicaire M. Jacques Lartigues [4], « Coryphée du parti constitutionnel, c'est dans sa maison qui sert aux assemblées délibératives que se fabriquent les libelles diffamatoires contre les prêtres fidèles à leurs devoirs. » M. Lartigues se soumit en février 1803, fut nommé curé de Sainte-Croix en 1811, en remplacement de Pierre Deprat. Il mourut dans cette paroisse, à l'âge de 63 ans, le 19 février 1819.

Le 31 mars 1792, M. Pagès fut élu curé de Saint-Girons, en remplacement de M. Geraud démissionnaire ; « choix qui n'est que le fruit de votre civisme et de vos vertus », lui écrit le procureur syndic de Saint-Girons [5].

Pendant la Révolution, séjournèrent à Saint-Girons, leur lieu de naissance :

Saurat, chanoine, vieux prêtre de mérite, entouré de l'estime générale.

1. Archives départementales de l'Ariège, série L 62.
2. Né le 31 mars 1753. Prêtre le 20 septembre 1777.
3. D'après la partie inédite des Mémoires de M. Pierre-Paul de Terssac, M. Rives était, au mois d'août 1800, au moment de sa rentrée en France.
4. Était originaire de Saint-Girons. Prêtre, le 20 décembre 1780.
5. Archives départementales, série L. 63.

Digitized by Google

Nartus, âgé de 66 ans, ancien curé de Varennes près Toulouse, qui ne sortit que plus méritant des épreuves de la Révolution.

Surre, ancien bénéficier de Saint-Lizier, qui se rendit utile à la direction des âmes.

Bardies, père capucin, digne religieux dont on admirait la douceur en société et l'élocution en chaire.

Le Père Doumenc, capucin : « un des plus jolis prédicateurs à faire foule dans les grandes villes. Il prêchait autant par ses exemples que par ses beaux discours. »

Larroque, précédemment curé de Durban, l'habita sur la fin de la Révolution, ainsi que Dauby et Girons Soula, prêtres pensionnaires.

Saint-Valier

Mathieu Moulis, curé de Saint-Valier [1], ne sut pas suivre l'exemple de son confrère de Saint-Girons. Trop content de son schisme, le mal qu'il occasionna fut irréparable, dans un temps où le culte catholique avait repris la liberté. Après la mort de Robespierre, l'ennemi vint semer la zizanie et se servit du ministère de M. Moulis pour empêcher la réparation des désastres occasionnés par la Révolution.

Mais il fut victime lui-même des complots des méchants. Arrêté, le 12 germinal an II, par ordre du représentant du peuple Chaudron-Rousseau, il fut d'abord détenu à Saint-Lizier, puis transféré aux Carmélites de Toulouse. De cette prison, il écrivit au citoyen Mallarmé :

« Si avoir exercé les fonctions de prêtre dans un temps où la loi m'en faisait un devoir n'est pas un crime, je viens avec confiance te demander justice. Né dans le sein et la classe des sans-culotte, fils et frère d'un laboureur qui a deux enfants à la défense de la patrie, j'ai chéri la Révolution, je l'ai prêchée par mes exemples et mes discours. »

A l'appui de sa demande, il produit l'attestation donnée par le comité de surveillance qui déclare qu'il ne lui connaît pas des relations suspectes, qu'il a toujours aimé la Révolution et « qu'il a voté la justice qui avait fait tomber la tête du tyran ; dans toutes les épreuves il a paru patriote ». [2]

Faisant droit à sa pétition, Mallarmé fit élargir le curé de Saint-Valier, le 25 brumaire an III, reconnaissant qu'il n'était dans aucun des cas prévus par la loi du 15 septembre, et il rentra dans sa paroisse où il mourut.

Saint-Jean du Castillonnais

M. Caors Joseph, transféré de Contrazy, le 18 février 1777, à la cure de Saint-Jean du Castillonnais, succéda dans cette paroisse à M. Naproux, curé.

1. Né à Saint-Girons. Prêtre le 23 décembre 1775.
2. Archives du département de l'Ariège, serie L. 60.

Digitized by Google

Il mourut dès le début de la Révolution, en janvier 1791.

Étant infirme, il avait demandé un vicaire. On lui donna Joseph Coujou, originaire de Castillon, qui fut nommé par l'assemblée électorale, en mars 1793, curé d'Argein en remplacement de M. Lacanal.

Joseph Bareille [1], prêtre ordonné par M. Font, lui succéda à Saint-Jean. C'était « un prêtre instruit et d'excellente conduite. Il est dommage, dit Roudeille, qu'il soit entaché de schisme ». Il mourut à Audressein le 28 novembre 1840.

Barbe, curé d'Orgibet, fut chargé du service de Saint-Jean où nous le trouvons en 1808 signant aux registres de l'église.

Saint-Lizier d'Ustou

Le 17 mars 1786, Jacques Faur [2], licencié en droit canon, est nommé curé de Saint-Lizier d'Ustou, en remplacement de M. Galin, décédé. Il avait été précédemment chef d'institution ecclésiastique aux environs de Carcassonne. Il manqua de fermeté dans l'épreuve et prêta un serment qu'il rétracta bientôt.

Privé de son bénéfice, il demeura dans le pays, célébrant dans une petite ferme qui appartenait à la famille, à l'Arial, sur le penchant de la montagne qui sépare Saint-Lizier de la vallée d'Ercé. Devenu suspect, il fut, par arrêté du 10 germinal an II, enfermé aux Carmélites de Toulouse, d'où il écrivit au citoyen Mallarmé pour réclamer sa mise en liberté. « La cy-devant paroisse de Saint-Lizier était composée de quinze cents individus agrestes, dit-il ; tous ont marché dans la ligne révolutionnaire avec tranquillité et soumission aux autorités constituées ; jamais aucun trouble ; aucun ne s'est émigré ; il n'y a pas eu un suspect ; comment pourrai-je l'être !... L'ignorance a pu me faire commettre des fautes, l'ignorance et la calomnie ont pu m'en supposer, mais je n'ai occupé aucune place civile et j'ai toujours voulu le bonheur du peuple. Né parmi les laboureurs et les bergers, j'ai toujours vivement applaudi à l'égalité et à la liberté que je réclame de ta justice ».

J. Faur fut élargi le 25 brumaire an III. Il mourut à Saint-Lizier d'Ustou, le 17 février 1810, âgé de 66 ans.

Pendant la captivité de J. Faur, Souquet, originaire d'Ercé, ex-capucin, curé de Gaja de la Selve, près Mirepoix, fut nommé curé de Saint-Lizier d'Ustou, par l'assemblée électorale du 17 mars 1793. Souquet ne dut pas accepter cette paroisse, car, le 4 mai suivant, le président syndic du district de Saint-Girons écrit à la municipalité d'Ustou, lui signifiant l'élection de l'ex capucin Doumenc : « Vous voudrez bien l'accueillir et lui réserver un logement convenable » .[3] Ce Père Doumenc mourut à Saint Girons comme nous l'avons déjà dit.

1. Bareille, né à Arien (Bethmale), le 24 décembre 1764. Diacre en 1792.
2. Natif de Saint-Lizier d'Ustou, né en 1744, reçut les ordres mineurs le 29 avril 1766.
3. Archives départementales, série L. 59.

Digitized by Google

Sentein

Le curé de Sentein, pendant la période révolutionnaire, est un de ces singuliers exemples de prêtres patriotes qui essayèrent de prouver qu'on pouvait demeurer fidèle à sa vocation, tout en montrant à l'égard de la loi la plus coupable soumission. Pour eux, Dieu et César avaient un égal droit à l'obéissance et tout acte de résistance à l'État était aussi criminel qu'une révolte contre la loi divine. Le peuple simpliste, qui attache peu d'importance aux spéculations de la théorie, a souvent ratifié de ses faveurs les défaillances théologiques de ses ministres, qui, par ailleurs, dans la pratique pastorale, étaient charitables, indulgents et généreux.

M. Jean-Pierre MAURETTE [1] fit au pouvoir révolutionnaire toutes les concessions qu'il lui demanda, expia ses faiblesses dans une injuste persécution et est demeuré jusqu'à nos jours encore, dans les souvenirs de la paroisse de Sentein qu'il a desservie pendant un demi-siècle, comme l'idéal du prêtre zélé et fidèle à tous ses devoirs. Dans maints autres endroits, nous avons retrouvé comme figées dans la vénération populaire ces physionomies sympathiques de prêtres qui, par une longue pratique de vertus sacerdotales, ont fait oublier quelques instants de faiblesse dans ces jours si tourmentés.

Nous avons sous la main de nombreux documents qui témoignent de la perplexité d'une conscience soucieuse de plaire en même temps à Dieu et aux hommes ; elle fléchit devant les sommations du tyran, mais cherche à parer sa faiblesse de toutes les apparences d'un rigoureux devoir et s'efforce de la couvrir des autorités les plus saintes. Nous allons reproduire quelques-uns de ces documents.

Veut-il, le 30 janvier 1791, prêter le serment constitutionel, Jean-Pierre Maurette le fait précéder de l'allocution suivante : « Nous venons nous unir d'esprit et de cœur aux citoyens de ce vaste empire et vous dire que nous professons toujours les sentiments du civisme le plus pur parce que nous sommes animés des principes du véritable patriotisme. Nous sommes citoyens ; cette qualité nous impose cette loi à laquelle tout le monde doit se soumettre. Nous sommes ministres d'une religion docile ; en cette qualité nous venons satisfaire au décret du 27 novembre dernier, et vous déclarer solennellement que nous venons, avec les bons pasteurs, adhérer à tous les décrets rendus par l'Assemblée nationale, acceptés et sanctionnés par le roi, et notamment son décret sur la Constitution civile du clergé. Persuadé que l'intention tant de fois manifestée de l'Assemblée nationale a été et sera toujours de séparer soigneusement les objets spirituels des objets purement temporels ; convaincu qu'elle s'est jusqu'ici renfermée dans les bornes légitimes du pouvoir qui lui appartient, nous

1. Né à Soulan le 21 novembre 1736. Prêtre le 17 mai 1764, succéda à B. Prat, à Sentein, le 5 décembre 1780.

Digitized by Google

reconnaissons que le sage décret, loin de porter la moindre atteinte à notre sainte religion, la rétablit dans sa pureté primitive, la rend plus auguste et plus respectable aux yeux de ses ennemis eux-mêmes, plus conforme à l'esprit de l'Evangile, aux préceptes de son Auteur divin. En conséquence je jure de veiller avec soin, etc. [1].

L'évêque Font envoie-t-il un mandement, J.-P. Maurette en justifie la lecture qu'il va en donner à ses paroissiens, le 21 août 1791, par cette déclaration :

« ... Cette même religion (qui m'a fait un devoir de prêter le serment) me défend elle de publier le mandement de mon évêque ? Non. Elle m'ordonne au contraire de le faire, puisque vous l'exigez d'après la loi. Obligé de vous prêcher l'obéissance aux lois, je le fais et donne l'exemple de cette obéissance, et un prêtre qui se révolterait contre le magistrat justifierait le magistrat de sévir contre le prêtre. En effet, s'il est une vérité catholique, c'est-à dire universellement reconnue par l'Église et consignée dans les Saints Livres, s'il est une maxime adoptée de toutes les écoles et respectée de toutes les chaires chrétiennes, c'est que, les ministres des autels ne peuvent sans une rébellion coupable se soustraire aux puissances législatives de la terre « obéissez aux princes même qui n'auraient pas vos opinions ni vos vertus. » Samuel commandait aux Hébreux ; le peuple mécontent lui demande un roi ; Samuel couronne le roi et lui obéit le premier. Jérémie voit ses concitoyens captifs à Babylone ; il les exhorte, en pleurant leur sort, à se soumettre à leurs conquérants jusqu'à leur délivrance.

Que deviendraient les empires si la religion, au lieu de conserver l'obéissance civile en rompait à son gré les liens ? qui pourrait calculer tous les inconvénients qui résulteraient de l'indépendance que chaque citoyen pourrait s'arroger dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées ? Ce serait la dissolution de toute société et la plus funeste anarchie. Hé ! mes frères, il n'y a que trop de licence ; ne l'augmentons pas par notre desobéissance à la loi.

Me refuserai je donc à la publicatian du mandement et ordonnance de M. l'évêque de l'Ariège dont vous exigez la publication ? Non, mes frères ; fut-il un intrus, je ne le pourrais ; je serais rebelle à la loi, je troublerais l'ordre public, je méconnaîtrais l'ordre établi depuis l'origine de la monarchie. Je viens donc faire la publicatien du mandement de M. l'évêque de l'Ariège. La loi l'exige et je le dois [2]. »

De la parole Jean-Pierre Maurette passa aux actes. Quand M. Font fit sa tournée épiscopale, il arriva à Sentein le 13 septembre 1793 ; le curé lui fit grand accueil, alla à sa rencontre, l'introduisit au presbytère, à l'église et lui présenta 250 enfants pour la confirmation.

Toutes ces complaisances pour les idées et les hommes de la Révolution ne le sauvèrent pas de la persécution. Par ordre de Chaudron-Rousseau il

1. Archives municipales de Sentein. Registre des délibérations.
2. Archives municipales de Sentein. Registre des délibérations.

Digitized by Google

fut arrêté, le 14 germinal an II, et enfermé aux Carmélites de Toulouse.

De sa prison, il écrivit au représentant Mallarmé pour demander sa mise en liberté. « Depuis l'aurore de la Révolution, j'ai contribué aux progrès de la liberté et par mes discours et par l'exemple d'une soumission respectueuse à toutes les lois. La commune de Sentein dont j'étais ci-devant curé à été admirée par les commissaires civils, comme le modèle du patriotisme et des vertus républicaines. Si les principes de la liberté y ont été propagés avec rapidité, si elle a abattu les projets liberticides des esclaves espagnols qui sont à ses portes, j'ose prendre part à la gloire de mes concitoyens et à leur triomphe...

« J'ai élevé quatre de mes neveux dans les principes de la Révolution dont j'ai propagé l'esprit. Et je suis dans les chaînes, tandis que ces quatre soldats de cette liberté que je n'ai point mérité de perdre je la réclame de ta justice. La justice est le soutien consolateur de l'innocence [1]. »

Le conseil général et la société populaire de Sentein réclamèrent son élargissement, attestant que « le citoyen Maurette n'avait jamais contrevenu aux dispositions de la nouvelle Constitution par son exemple, ou par ses actions, ou par ses paroles ; mais qu'il s'était au contraire montré bon républicain dans toutes les circonstances [2]. Enfin le comité révolutionnaire de Saint-Girons émit l'avis que Maurette devait être mis en liberté. Un arrêté conforme fut rendu le 25 brumaire an III [3].

Le retour de Jean-Pierre Maurette dans sa paroisse eut lieu aux applaudissements de toute la population. Il mourut à Sentein le 24 décembre 1830.

Roudeille résume ainsi son opinion : « Homme de talent qui remplit fort bien ses devoirs, mais qui par intérêt, pour conserver son bénéfice, a fait le serment que dans la suite sa conscience lui a fait un devoir de rétracter. Il a su paraître bon patriote et, aux yeux des simples, bon catholique. »

Le vicaire de Sentein, François Dat [4] prêta, comme son curé, purement et simplement les serments constitutionnels le 13 février 1791. Dat étant devenu curé d'Alas en 1797, Jean Darrou [5] devint vicaire de Sentein. N'étant que diacre, il fut déporté en Espagne où il fut ordonné prêtre.

Cau-Durban.

(A suivre.)

1. Archives départementales de l'Ariège. Fonds de la Révolution.
2. Sentein. Archives communales. Registre des délibérations.
3. *Reclus de Toulouse*, de Bouglon, page 157.
4. Natif de Rimont. Voir Alas.
5. Originaire des Gaillardous-Saint-Lizier, né en 1766.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I. — M. Bernard, de Luchon

En juillet dernier, notre Société des études faisait une perte très-sensible en M. Bernard, notre confrère et membre de la Société française d'archéologie à Luchon.

Au lendemain de sa mort, dans la feuille hebdomadaire locale *Luchon-thermal*, nous rendions surtout hommage aux qualités de l'homme, à la personne d'un confrère obligeant et sympathique, rappelant à peine ses travaux, sa collaboration à notre *Revue*, son amour pour nos antiquités commingeoises.

En ce moment, nous n'avons pas encore réuni les éléments suffisants pour une notice résumant ce que M. Bernard a écrit sur le Comminges, signalant ce qu'il a recueilli de vestiges et de fragments antiques, ses précieux moulages de cippes funéraires, d'inscriptions, de sculptures, ses belles photographies de monuments soit du Comminges, soit de ce val d'Aran dont l'archéologie lui fut si familière, avec ses nombreux spécimens de l'art roman caractérisant les vieilles églises de cette vallée qui, bien que restée espagnole, appartint si longtemps, par une singularité curieuse, au diocèse de Comminges.

Nous comptons sur le bon vouloir des fils de notre regretté confrère pour nous faciliter la tâche de rappeler les services rendus à l'archéologie de la région par leur père, dont M. de Laurière, l'éminent archéologue, fit souvent son collaborateur.

II. — Communications

M. Montoussé-Dulyon et un dernier travail de feu le chanoine Fabre d'Envieu. — M. Joulin et les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosane. — Saint Martory ou Martiry, par M. le curé-doyen Saint-Laurent. — Vestiges archéologiques de la plaine de Rivière, par M. Dencausse — Une topographie manuscrite inédite du canton de Bagnères-de-Luchon au début du XIX^e^ siècle. — Suite des « Cent ans aux Pyrénées » de M. Henri Beraldi, tome de 1902 — Nouvelles publications de M. l'abbé Lestrade.

Dans sa pieuse fidélité à la mémoire du savant chanoine de Saint-Denis, Fabre d'Envieu, ancien professeur à la Sorbonne et auquel il rendait naguère, dans la *Revue*, un si juste hommage, M. Montoussé-Dulyon a bien voulu nous communiquer, pour notre Revue à laquelle son auteur la destinait, une étude de forte érudition intitulée « Etymologie de Tibiran-Jaunac en Comminges avec appendice sur le Tibre de Rome et les Celtes, co fondateurs de Rome ». Elle a été trouvée parmi les innombrables manuscrits laissés par l'auteur de tant d'ouvrages importants dans cette antique demeure féodale de Montpezat, studieuse retraite de bénédictin où ne s'entendait plus le cliquetis des armes, comme au temps de Froissart qui célébra « ce castel de forte garde » si fièrement campé sur sa colline, lors de sa « chevauchée » dans la région, vers la fin du XIV^e^ siècle.

Ce travail figurera dans la prochaine livraison, l'actuelle ayant déjà atteint son contingent.

Quant à la belle publication de M. Joulin, c'est un vrai monu-

Digitized by Google

ment des découvertes faites dans cette plaine de Chiragan[1], sur le territoire de l'ancienne Angonia à laquelle a succédé Martres-Tolosane où l'on a exhumé tant de trésors d'archéologie artistique.

Le texte de ce volume est dit « Extrait des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres » ; il est accompagné de beaux plans et de superbes planches où, avec la reproduction des têtes et des bustes d'empereurs romains ou de déités, pas un seul des plus petits fragments de statuaire ou de sculpture n'a été omis.

C'est tout un recueil précieux dont nous reparlerons.

Il nous a été adressé avec cet avis joint à l'ouvrage : « la Société archéologique du Midi de la France, siégeant à Toulouse, offre ce volume, œuvre de M. Léon Joulin, l'un de ses membres résidants ; on pourra le réunir à nos Mémoires dont il a le format.

« Les fouilles de Martres ont été poursuivies depuis 1826 par divers membres de la Société » — notamment le chevalier Dumège. — « Les dernières découvertes » celles de M. Joulin, « ont été conduites à bonne fin, grâce aux fortes subventions qu'elle avait reçues du Ministère de l'Instruction publique, du Conseil général de la Haute-Garonne et du Conseil municipal de la ville de Toulouse ».

La note aurait pu rappeler qu'antérieurement à 1826, au XVIIe siècle, le sol de Martres avait, au même endroit, fourni des fragments remarquables d'architecture antique, utilisés par Mgr Jean-Louis de Bertier, évêque de Rieux, dans son palais épiscopal.

« Saint-Martiry ou Martory, son culte et son église » tel est le titre d'une intéressante brochure de M. l'abbé Saint-Laurent, curé doyen de ce canton, où il raconte la vie du saint et fait l'histoire de ses reliques et de son culte. Il décrit son église qui a fait l'objet d'une belle restauration. Il signale le caractère particulier de la tour du clocher et de la belle porte romane provenant de l'abbaye de Bonnefont. L'une et l'autre ont été caractérisées, par M. Anthyme Saint-Paul, dans son compte-rendu de notre excursion archéologique de 1901.

Nous voulons retenir de ce travail récent ce qui intéresse l'histoire du Comminges.

Un premier point, dont la discussion dégénérait naguère, et bien gratuitement, en polémique passionnée de la part d'un contradicteur, a été victorieusement et sans grands efforts mis définitivement en lumière.

Au lieu d'avoir été au VIIIe siècle l'émule de saint Vidian, patron de Martres, contre les Sarrazins, le saint moine Martiry, né en Licaonie, province de l'Asie mineure, a fait l'objet d'une relation dans la trente-neuvième homélie de saint Grégoire le Grand sur saint Luc. Or, l'illustre docteur est mort en 604. Donc l'existence du saint dont nous parlons est antérieure au VIIe siècle et en rapprocher la date serait un flagrant anachronisme.

La question de savoir si la ville actuelle, qui a pris le nom de Saint-Martory, est l'antique Calagurris des Convènes est plus sérieusement controversée. L'identification est admise dans une simple énonciation du bréviaire de Comminges. M. Saint-Laurent l'adopte, avec deux auteurs qu'il ne cite pas et qui sont Walkenaer et le chanoine Abbadie, auxquels il faut joindre Victor Fons,

1. Dans cette même plaine de la Garonne vers Muret, on a constaté l'existence, non loin du fleuve, dans les communes de Mauzac et de Marquefave, de substructions semblant révéler dans le passé gallo-romain, l'existence d'autres villas qu'il serait bien intéressant d'explorer.

Digitized by Google

celui-ci écrivant longtemps après le *Nouveau Catalogue* des évêques de Comminges, par l'abbé Abbadie. Ces trois autorités n'en donnent pas de raison décisive: Danville voit Calagurris dans Cazères, Nicolas Samson, le dépaysant un peu, le retrouve dans Saint-Lizier du Salat.

Les Bénédictins qui écrivirent l'Histoire de Languedoc placent *Calagurris* au Fourc, confluent du Salat et de la Garonne.

MM. Morel et Gantier, d'autres encore, qui avaient soigneusement suivi le tracé de la voie romaine de Toulouse à Tarbes, assignaient à la ville antique le territoire de l'Estrade et de Blancote, entre Saint-Cizy et Cazères. Ils y étaient conduits par la supputation des distances conformément à l'Itinéraire d'Antonin. Des fouilles réitérées en cet endroit ont d'ailleurs démontré l'existence d'un centre gallo-romain important.

La version du Bréviaire de Comminges ne serait donc pas infaillible.[1]

L'opuscule mentionne l'existence, avant le XIIIe siècle, à Saint-Martory, d'un prieuré fondé par des religieux de saint Benoit y remplissant les fonctions curiales. Ce fait rétrospectif, dont il n'est rien dit dans le « Comminges chrétien » de l'abbé Pomian, m'avait été révélé par un des manuscrits de Larcher relatant une vieille charte qui concernait cette fondation.

M. le doyen de Saint-Martory établit l'incontestable authenticité des reliques du martyr. Il reproduit aussi, à leur sujet, un procès verbal officiel, datant de 1797, que son obligeance nous permit de publier dans la Revue.

Les reliques avaient été profanées, même en partie brûlées, en 1793, sur le beau pont de la ville dû à la munificence d'un évêque de Comminges, Olivier de Lubières du Bouchet (1710-1740), lorsqu'en plein Directoire, en présence des autorités et du juge de paix du canton, eut lieu une cérémonie de réparation solennelle, au même endroit où avait été commise la profanation publique Cette fois le sentiment religieux avait été plus fort que le préjugé ou la haine de quelques meneurs.

De son côté, M. Prosper Dencausse, agent-voyer en retraite, qui nous a déjà donné une étude archéologique à laquelle il ne fait pas lui-même allusion, a consacré une étude aux « Vestiges et monuments antiques de la rive droite de la Garonne dans la plaine de Rivière. »

L'auteur détermine d'abord l'origine et la destination de ces édicules, devenus bien rares, sortes de montjoies, analogues aux nôtres qui se rattachaient aussi à une idée religieuse. Erigés le long des voies principales, ils mettaient les voyageurs sous la protection de quelque dieu ; ils étaient le plus souvent dédiés à Mercure. Les Romains les empruntèrent aux Gaulois qui les appelaient « vernemets », c'est-à-dire monuments sacrés.

Un de ces édicules, bien qu'assez entamé vers la base, est encore debout avec son appareil cubique et régulier. Il importerait de le protéger contre la destruction, car il constitue désormais, pour notre région d'où plusieurs autres ont disparu, un spécimen à peu près unique

Des pierres sacrées servant aux sacrifices et connues sous le

1. Il faut pourtant ajouter qu'il existe une carte du département de la Haute-Garonne, dressée vers 1840, où les plans de trois ou quatre villes du département sont figurés : celui de Saint-Martory porte aussi entre parenthèses *(Calagoris)*. Divers documents écrivent le mot *Calagurgis*. Les variantes sont donc : *Calagurris, Calagurgis, Calagoris*.

Digitized by Google

nom de « pierres à cupules » ou à écuelles ont attiré l'attention de M. Dencausse. Il en existe encore une, récemment brisée en partie, dans la belle châtaigneraie communale de Labarthe. Nous l'avons récemment visitée avec lui et comparée à celles qu'ont décrites sur la montagne d'Espiau, non loin de Luchon, MM. Julien Sacaze, Piette et Gourdon. L'auteur connaît bien son sujet.

Dans la même brochure, il traite des antiquités d'Ardiège, du dieu Leherernn, devenu classique : Dumège, Sénac-Moncaup, Castillon, d'Agos, Mirnisir, Barry, Sacaze en ont parlé : on connaît trente-deux autels votifs sous ce vocable qui correspond à celui de Mars ; plusieurs de ces petits monuments sont dédiés à Mars-Leherrenn.

Ce lieu d'Ardiège, traversé par la voie romaine, a fourni bien des vestiges d'antiquités. Nous y vîmes, il y a quelques années, des fragments de mosaïque et des débris de poteries gallo-romaines qui s'offrirent sous la bêche des travailleurs qui les découvraient.

Dans ses délicieux poèmes antiques « les Trophées », M. de Hérédia [1] a pris un de ses sujets « l'Exilée » — « sur le chemin d'Ardiège ». M. Dencausse place le temple de ce dieu topique (sacellum) sur la colline où s'aperçoivent, dominant le village actuel et la plaine, les ruines d'une construction du moyen-âge.

Par un judicieux rapprochement, l'ancien temple consacré au dieu païen sur ce point culminant aurait suggéré, lors du triomphe du Christianisme chez nous, la pensée d'établir en regard, au sommet de ce qu'on appelle aujourd'hui le Bout-du-Puy, au midi de Valentine, un oratoire qui opposait ainsi le nouveau culte à l'ancien.

La brochure dont nous venons d'esquisser rapidement l'analyse (28 pages, Toulouse, imprimerie Saint-Cyprien), présente un véritable intérêt.

Un hasard heureux a mis entre nos mains un manuscrit jauni, sans nom d'auteur et sans date, mais dont le contexte nous mettra sur la voie de l'un et de l'autre. Nous nous réservons de lui consacrer prochainement un article dans notre recueil ; son étendue, qui remplit un assez fort cahier in-folio, sur papier rugueux, nous en fournira ample matière et nous en donnerons les extraits les plus saillants.

De la rapide lecture que nous venons d'en faire il résulte qu'il est l'œuvre d'un médecin qui a écrit ce travail après l'année 1798, mais dans la période où le calendrier républicain était encore en vigueur.

Ce long mémoire, plein d'aperçus à retenir, est intitulé « Monographie du canton de Bagnères-de-Luchon ». Il se divise en paragraphes : vallée de Luchon — avec des subdivisions caractéristiques ; — vallée du Lys ; vallée de Larboust ; vallée d'Oueil.

Chose surprenante, bien qu'il y soit question de « thérapeutique », nous n'avons su y rien découvrir de relatif aux richesses thermales ! L'auteur n'avait-il pas consacré à cet important sujet une étude particulière, ou ne se proposait-il pas de le faire ?

Une lecture plus attentive et plus complète de l'œuvre nous édifiera sans doute sur ce point.

En tout cas, ce que nous publierons ne sera pas sans prix, croyons-nous, pour l'histoire luchonnaise d'il y a cent ans.

Sa fécondité sur un sujet qui le passionne et le charme, vient de

1. « Les Trophées Commingeoises », Georges Couget, *Revue*, t. IX.

Digitized by Google

fournir à M. Henri Béraldi un nouveaa volume, le quatrième ou le cinquième de la série — le tome n'est pas numéroté — de « Cent ans aux Pyrénées ».

Il a bien voulu nous l'offrir. Nous y recueillerons un peu plus tard, comme dans ceux qui l'ont précédé, tout ce qui intéressera spécialement les Pyrénées Commingeoises [1].

Voici pour le moment comment l'écrivain pyrénéiste, en son style plein d'entrain et d'originalité piquante, annonce lui-même cette partie de l'ouvrage :

« 1860-1902 (suite) :

« Enfin, un triple chef-d'œuvre ;

« La longue mélopée des Sierras, d'une si singulière couleur : immense point d'orgue, conduit par Saint-Saëns avec une rare sûreté ;

« Le Magnificat de la villa Russell, de la vie aux grandes hauteurs, le motif aux trente-deux variations du Beethoven du Vignemale ;

« Le trio de la difficulté ; de Monts, Brulle et Bazillac, d'un brio étourdissant, toutes les virtuosités vertigineuses ;

« Et — l'accumulation des traits périlleux annonçant la fin — tandis que le pyrénéisme du sport exécute sur les pics la vocalise du casse-cou, une horloge sonne : 1887 puis 1889 ;

« Depuis Ramond et l'acte de naissance des Pyrénées, cent ans révolus :

« La conquête pittoresque est achevée ;

« Une rumeur confuse s'entend... la foule demande à envahir... »

Signalons enfin deux envois étrangers au Comminges, le premier ne s'y rattachant que par une citation. Ils sont dûs à la plume infatigable et alerte, aux recherches incessantes de M. l'abbé Lestrade.

L'un de ces travaux, dédié à la mémoire de Léonce Couture, l'éminent érudit, le professeur émérite que Toulouse a perdu, et extrait de ses « Mélanges d'histoire méridionale », contient de curieux documents et remarques sur « l'aumône générale à Toulouse au XVII^e siècle. »

L'autre est la publication « du registre paroissial de Vacquiers », canton de Fronton (Haute-Garonne).

On sait combien les documents de ce genre, — où les ecclésiastiques enregistraient d'ordinaire, en marge des actes qu'ils rédigeaient dans leurs attributions, les événements locaux, parfois généraux, — contiennent d'informations précieuses pour notre histoire provinciale. Celui qu'a choisi notre confrère est particulièrement intéressant.

III. — Le Toast d'un Commingeois en Suisse. — Section du Club alpin, à Luchon.

Un publiciste de la région, syndic de la presse des départements, M. Eugène Reynis, hôte assidu de Luchon et qui a bien conquis droit de cité dans le Comminges — sa famille ayant d'ailleurs

1. Les lecteurs de la *Revue* ne sauraient oublier les nombreuses pages aussi intéressantes qu'instructives consacrées aux « Hautes montagnes du Comminges, grandes courses et ascensions sur la frontière franco-espagnole » par M. Maurice Gourdon, autre pyrénéiste bien connu, qui les a fait suivre de catalogues botaniques et minéralogiques très précieux, (Voir les tomes I, II, III).

Digitized by Google

habité longtemps Muret, ancien chef-lieu du Comté — assistait récemment au Congrès de la presse universelle à Berne. Il a parlé dans un banquet en face des superbes cimes qui rendent le site admirable, et fait vibrer le nom de notre Luchon, ce joyau des stations pyrénéennes, dont la prospérité ne date pas d'hier, car elle exista aux temps antiques. Les beaux thermes que les Romains y établirent dans la contrée des Onésiens *(Onesii)* et dédiés au dieu Ilixo, ne furent pas seulement les premiers de la *Civitas Convenarum* — plus tard pays de Comminges. — La devise qu'on lit encore en exergue dans le blason de la ville : BALNEVM LVXONENSE POST NAPOLITENSE[1] PRIMUM, atteste la splendeur de notre cité balnéaire qui sombra au cours des invasions, aux Ve et VIIe siècles, pour retrouver aujourd'hui son apogée si brillant.

On ne s'étonnera pas que nous reproduisions ici le discours du délégué de la presse française :

« Mes chers Confrères,

« Vous m'appelez ; me voici ! je me lève, poussé par vos sympathies, pour exprimer les sentiments qui sont dans tous nos cœurs.

« Malheureusement les expressions me manquent pour rendre nos admirations, nos enthousiasmes et notre gratitude. Quelle richesse de palette ne faudrait-il pas pour peindre le bleu de votre ciel, l'éclat de votre soleil, la beauté de vos lacs, le fracas de vos cascades.

« Comment chanter dignement vos glaciers éblouissants, vos neiges éternelles, la majesté imposante de vos monts qui élèvent fièrement leurs cimes vers les cieux où les attendent les étoiles d'or pour leur servir de couronne. Et puis pouvons-nous taire sans ingratitude les séductions des vertes nappes de vos prairies où chaque brin d'herbe a sa perle, où chaque perle a sa fleur ? Ce devait être pareil dans le paradis terrestre, et, afin de compléter les charmes de l'illusion, de ravissantes femmes nous en font avec vous les honneurs.

« Grâce à vous nous avons senti le cœur de la Suisse battre près des nôtres. Nous applaudissons mieux maintenant à vos principes imprégnés de tant de patriotisme, de tant d'indépendance, de tant de liberté.

« La presse internationale le répétera au monde entier. Je vous en donne l'assurance au nom de la France. Je m'en porte partout garant au nom du Midi ; au nom de Marseille, cette perle de la Méditerranée ; au nom de Toulouse, la cité palladienne, et afin d'en donner tout de suite une nouvelle preuve, en face de cette Jungfrau qui se dresse devant nous et dont les dents de cristal étincellent, devant ce géant de granit, ce phare gigantesque à feux blancs d'une mer pétrifiée, je salue la reine des Alpes au nom de la reine des Pyrénées ! »

On pourrait dire que, grâce à M. Reynis, un écho de nos Pyrénées a résonné dans les Alpes, — de ces montagnes luchonnaises où le Commingeois d'adoption a si bien appris à sentir les jolies choses qu'il a fait entendre, tout imprégnées aussi de poésie alpestre et de réminiscences pyrénéennes.

A propos de nos chères Pyrénées luchonnaises, les amis des montagnes apprendront avec plaisir la récente constitution à Luchon d'une section du Club Alpin français.

1. Les eaux thermales sulfureuses du golfe de Naples étaient les plus renommées de l'univers ; celles de Baïes surtout, non seulement pour leur efficacité, mais à cause des plaisirs de tout genre qu'y trouvait la société romaine.

Digitized by Google

C'est à l'initiative intelligente et dévouée de M. le docteur Bertrand de Gorsse qu'on devra « de voir combler une lacune souvent signalée » puisque, seule des grandes stations thermales des Pyrénées, Luchon n'avait pas encore cette association si utile, qui a pour but principal « de faire connaître nos monts, de former des guides à pied, d'organiser des caravanes, etc. »

C'est un fait heureusement accompli. La section est constituée et son bureau se compose, de :

MM. Belloc, le membre si connu de la Direction centrale, président ; de Gorsse, conservateur des eaux et forêts à Pau, et Compayré, recteur de l'Université de Lyon, correspondant de l'Institut, vice présidents ; Henry Spont et Louis Fontan [1], administrateurs ; Georges Couget, trésorier ; Dr B. de Gorsse, secrétaire-général ; Dr Jean Ferras, secrétaire.

Parmi les principaux membres : MM. le comte Henry Russell, le baron Bertrand de Lassus, le docteur Letulle, médecin des hôpitaux de Paris ; de Saint-Blanquat ; de Vals, inspecteur des forêts ; Guérin, directeur du Comptoir d'escompte ; les docteurs Barrié, Audibert ; Dulac, conseiller municipal de Luchon, etc. etc.

Nous faisons des vœux pour la prospérité de l'entreprise.

M. Anthyme Saint-Paul

Nous allions clore cette chronique lorsque nous est arrivée de M. Anthyme Saint-Paul la lettre suivante :

« Monsieur et cher Collègue,

« Veuillez exprimer, par la voie de la *Revue*, aux membres de la Société des Études, combien profondément je regrette de leur avoir manqué cette année. Des occupations multiples et surtout des préoccupations d'une intensité exceptionnelle ont notablement diminué ma santé. En ce moment, je cherche dans un repos relatif un retour de forces qui s'annonce déjà, et qui me fait espérer pour les mois prochains et plus tard une collaboration désormais active et soutenue.

« Veuillez bien agréer, mon cher Monsieur, et que tous mes confrères veuillent bien agréer avec vous, l'expression de mon cordial dévouement.

« Paris, le 18 septembre 1902.

« A. Saint-Paul. »

Nos confrères et les lecteurs de la *Revue* recevront avec satisfaction l'assurance qu'il n'y aura plus d'intermittence dans la collaboration si précieuse de notre président au milieu des travaux qui réclament aussi tous ses soins à Paris.

Alphonse COUGET.

1. Urbain Fontan, son aïeul, a donné son nom à une découverte paléontologique dans le terrain miocène du plateau de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

LE

CLERGÉ DU DIOCÈSE DE COUSERANS

PENDANT LA RÉVOLUTION

(suite et fin)[1]

Saint-Lary

Maximilien PAILHAS DE SAINT-MARTIN, originaire de Saint-Lary, avait succédé dans cette paroisse à son oncle Jean-Louis Pailhas de Saint-Martin, le 17 septembre 1783[2].

Le neveu Maximilien était sans grande science. Il manquait des qualités nécessaires à un curé, dit Roudeille, qui d'ailleurs constate que « il y a soixante ans que Saint-Lary n'a pas pour ainsi dire de curé ; aussi le pays est bien mal ordonné. »

Il est à présumer qu'il n'a reculé devant aucun serment puisque nous trouvons dans le procès-verbal[3] d'une réunion de la Société populaire de Castillon, 17 germinal an II, que le président a mis sur le bureau une lettre à lui adressée par Saint-Martin ci-devant curé de Saint-Lary, contenant envoi de procès-verbal retenu par la municipalité de Saint-Lary au sujet de la démission de toutes fonctions sacerdotales.

« Ledit procès-verbal a été lu; l'assemblée y a applaudi et s'est félicitée de voir que la raison et la philosophie faisaient des progrès, et a arrêté qu'elle redoublerait de zèle pour éclairer le peuple et anéantir l'hidre du fanatisme. »

L'abbé Maximilien de Saint-Martin mourut curé de Saint-Lary, le 30 mars 1806, à l'âge de 50 ans.

Salsein

DUPUY Jean-Platéou[4], originaire de Bordes-sur-Lez, succéda à Salsein à Bernard Gailhard, le 24 mai 1783. Il prêta serment et se retira à Bor-

1. Voir *Revue de Comminges*, 1901, 4e trimestre, p. 218; 1902, 1er trimestre, p. 13, 2e trimestre, p. 101, 3e trimestre, p. 182.
2. Ordonné prêtre le 18 septembre 1782.
3. Archives de Castillon. Registres municipaux.
4. Né en 1756 et ordonné prêtre, à Rieux, le 28 mai 1765.

Digitized by Google

des, dans son lieu d'origine, « où il vécut de ses économies. » Dupuy mourut à Bordes, dans sa maison paternelle, le 1er novembre 1820, à l'âge de 84 ans. Il eut pour successeur, pendant quelque temps, PAGÈS curé de Castillon, et plus tard d'Audressein.

Sentenac d'Oust

Jacques de SUÈRE, du diocèse de Comminges, fut nommé curé de Saint-Martin de Sentenac, le 24 septembre 1760. Il y succéda à Jacques Bassat qui avait résigné.

Le 30 janvier 1791, il prêta serment; refusa ensuite celui du 14 août 1792, ainsi que Brunet de Seix et Papy d'Oust. Le 3 mai 1793 « a comparu devant nous maire, J. de Suère, cy-devant curé de Sentenac, et pour se conformer à la signification qui lui a été faite de s'expatrier pour n'avoir voulu s'assujettir à la loi du serment, en conséquence nous a prié de lui livrer un passeport pour sortir du territoire de la République et s'en aller en Espagne, ce que nous avons fait, et lui avons ordonné de sortir dès demain des limites du district ; ce qu'il a promis et signé [1]. »

Le 17 mars 1793, F. CARRÈRE, prêtre de Soulan, est nommé curé de Sentenac par l'assemblée électorale du district de Saint-Girons [2].

An III, 17 brumaire, F. Carrère est accusé devant le tribunal criminel qui décerne contre lui un mandat d'amener : 1° D'avoir comprimé les habitants de Sentenac qu'il menaçait de la prison, de la guillotine, disant que les instruments d'horreur étaient à sa disposition ; 2° Qu'il était le chef du terrorisme et du royalisme, promettant une bonne soupe à ceux qui voudraient être de son parti ; 3° D'avoir tourné à son profit les effets de Suère, son prédécesseur émigré ; 4° D'avoir empêché le partage des communaux plusieurs fois commencé, etc. [3]

Après le départ de F. Carrère, la paroisse fut desservie par M. BORDES, ancien prébendé de Saint-Lizier, et par un intrus, M. GASTON, prêtre de fabrique constitutionnelle. Tous ces changements de curé avaient profondément divisé la paroisse, et M. de Suère n'y rentra que lorsque la pacification fut complète. Il y mourut le 15 avril 1814, à l'âge de 81 ans.

Sentenac-de-Sérou

Cette nouvelle paroisse, démembrée de l'église d'Esplas-de-Sérou, eut pour pasteur Jacques SOUQUET, que nous avons vu, à Lescure, déclarant qu'il renonçait à toute fonction pastorale, le 9 messidor an II. Mais il reprend le ministère paroissial quelque temps après, puisque, le 17 germinal an IV, Raymond Maurette, agent municipal de Sentenac, déclare

1. Registres municipaux de Sentenac.
2. Archives de l'Ariège, série L. 63.
3. Registres du tribunal criminel de Foix, p. 222. An III, 21 ventôse.

Digitized by Google

que Jacques Souquet « exerce le culte catholique depuis dix mois à Sentenac et qu'il n'a rétracté aucun serment ». [1]

Le 3 vendémiaire an VI, J. Souquet, comme curé de Sentenac, prête encore serment à la Constitution de l'an III.

Seix

Louis BRUNET [2], de Lescure, succéda à Jacques d'Iturbide dans la cure de Seix, le 24 septembre 1770. Le procès-verbal de la prestation de son serment du 1er mars 1791 fut envoyé à Bribes, par Dauby. Sa soumission lui valut la nomination de membre du directoire du département [3]. Mais s'étant bientôt ravisé, il refusa le serment du 14 août 1792 et dut prendre le chemin de l'Espagne vers fin août ou septembre 1793. « Quelques mois d'erreur lui ont appris, écrit Roudeille, à se méfier de lui-même, et quelques années de séjour en Espagne ont lavé parfaitement sa tache et réparé ses torts. » Il avait pris le chemin de l'exil avec ses deux confrères, Papy d'Oust, et de Suère de Sentenac d'Oust. Ses biens furent vendus comme biens d'émigré, et ce ne fut que le 17 brumaire an X qu'il fut éliminé de la liste des émigrés. A son retour d'Espagne, il reprit le gouvernement de sa paroisse où on le trouve encore en 1812 [4]. Louis Brunet était déchu de son bénéfice : le syndic du directoire de Saint-Girons offrit, le 22 septembre 1792, la paroisse de Seix au citoyen Dégeilh, curé de Siguer, qui avait été nommé par l'assemblée électorale du 8 septembre. Mais Dégeilh ne paraît pas avoir fait bon accueil à cette nomination, car, le 13 mars 1793, PAGÈS aîné, ancien curé de Portet, est nommé curé de Seix par l'assemblée électorale, et, le 26 août suivant, le procureur syndic signifie à Brunet la nomination de Pagès en lui écrivant que « le département a ordonné le remplacement des curés qui ont refusé de prêter le serment du 14 août 1792. » Le nouveau titulaire ne dut pas s'empresser d'aller prendre possession de sa nouvelle paroisse, car nous voyons que l'administration du district envoie les prêtres VIDAL et Gabriel PEYRUZAT, ex-religieux de Saint-François, à Seix pour y faire, en l'absence de tous autres prêtres, le service religieux.

Un an après, le 8 germinal an II, nous trouvons G. Peyruzat au nombre des détenus de la prison des Carmélites à Toulouse, sollicitant sa mise en liberté qui ne lui fut accordée que sur la présentation des certificats de civisme de la société populaire et montagnarde de Seix, ainsi que du comité révolutionnaire de cette commune [5].

1. Labastide de Sérou, Arch. mun. : Registre des Délibérations, 17 germinal an IV.
2. Prêtre 28 août 1765.
3. Archives départementales, série L., 63. Trois autres ecclésiastiques faisaient avec lui partie du directoire en 1792 : Garrigou, curé de Sem, Lagarrigue, ancien curé de Mazères, et Boé, curé de Cadarcet.
4. Registre de la paroisse de Seix.
5. *Reclus de Toulouse*, Bouglon, p. 155.

Digitized by Google

Sentaraille

Jean JOUGLA [1] succéda dans sa paroisse natale, en 1788, comme curé à Pierre Saumenc. Jougla refusa le serment sans conditions, il fut dénoncé au tribunal de Saint-Lizier par l'accusateur public Cazalas, le 4 juillet 1791, comme réfractaire et ennemi de la Révolution. Il dut comparaître par devant le juge Bonin, le 23 août suivant, pour être interrogé sur divers chefs d'accusation. Avec une franchise qui l'honorait l'accusé avoua « qu'il avait expliqué au prône fait à ses paroissiens les motifs qui répugnaient à la conscience pour prêter le serment prescrit par le décret du 26 novembre 1790... ; que dans le particulier il avait dit que les fonctions curiales que feraient les nouveaux curés ainsi que l'administration des sacrements seraient nulles et ne produiraient aucun effet ; qu'il avait dit en dehors de l'église que le peuple ferait mieux de rester chez lui plutôt que d'assister à la messe du nouveau curé ; qu'il ne reconnaitrait le nouvel évêque constitutionnel du département qu'autant que l'Eglise aurait reconnu sa légitimité... ; qu'il regarderait toujours M. Lastic pour son évêque légitime et qu'il n'en reconnaîtrait point d'autres [2]. »

Le 4 avril 1792, le procureur syndic de Saint-Girons lui écrivit : « Vous savez que votre cure ayant été déclarée vacante par votre refus de prêter le serment prescrit par la loi, l'assemblée électorale du district de Saint-Girons, convoquée en septembre 1791, a pourvu à votre remplacement et a nommé M. FREYCHE, prêtre, pour vous succéder. Je viens vous témoigner la surprise de notre directoire de ce que vous continuez encore vos fonctions publiques au mépris de la loi du 21 juin 1791. Dans le cas où la nomination de votre successeur ne vous aurait pas été notifiée, je vous la notifie expressément aujourd'hui pour que vous ayez à vous conformer à la loi [3]. »

J. Jougla dut quitter sa paroisse, et se réfugier en Espagne [4] où il était déjà en février 1793, d'après une lettre de M. Paul de Terssac qui lui fut adressée à Talarn en Catalogne ; ses biens furent séquestrés et vendus. De retour d'Espagne en avril 1798, il fut obligé de se cacher et d'administrer secrètement les sacrements aux mourants qui étaient enterrés « par les parents et voisins, le curé absent » [5]. Il mourut le 11 décembre 1813, âgé de 70 ans.

Roudeille écrit : « Il n'attendit pas le remords pour préférer l'exil à l'apostasie. L'héritage de ses pères vendu par la Nation lui a occasionné des persécutions. Il eût été tranquille dans sa paroisse après son retour

1. Natif de Sentaraille, en 1743.
2. Archives départementales de l'Ariège, série L. 63.
3. *Ibidem*.
4. *Mémoires* de M. Pierre-Paul de Terssac. Partie inédite.
5. Registres paroissiaux de Sentaraille.

Digitized by Google

d'Espagne, si la plupart de ses paroissiens n'avaient été acquéreurs de ses biens. »

Sérac

Cette annexe du Trein d'Ustou était desservie avant la Révolution par le curé du chef-lieu qui avait un vicaire. Je ne saurais préciser la date à laquelle arriva, pendant la période révolutionnaire, comme titulaire, Joseph COUJOU, de Castillon [1]. Il avait été précédemment vicaire de Labastide-de-Sérou où il avait prêté serment le 13 février 1791, vicaire de Saint-Jean de Castillon, curé élu d'Argein, le 26 mars 1793. C'est Joseph Coujou qui parait avoir été le premier curé de cette ancienne église ; il se rétracta fort tard. Devint curé de Cescau où il mourut le 2 juin 1833.

Il eut pour successeur Paul CAUJOLLE [2] qui s'était exilé pendant la Révolution et mourut curé de Sérac, le 30 mars 1830. D'après une tradition recueillie par M. l'abbé Fillous, un certain CAUBET aurait desservi Sérac pendant quelque temps, avant l'arrivée de Coujou. On le cachait dans les maisons pour le dérober à la persécution, mais ayant été arrêté et emprisonné à Saint-Girons, il aurait dû son élargissement à l'intervention de ses paroissiens.

Soueix

Curé, Joseph MORÈRE, mort le 23 décembre 1791 et enseveli au cimetière de la paroisse.

Son neveu, Pierre MORÈRE, prend la direction de la paroisse durant l'année 1792 ; mais, le 3 mars 1793, pour se soumettre à la loi du 14 août 1792, demande à la municipalité de Soueix un passeport pour se rendre, le 6 du même mois, en Espagne par le port de Salau. Pendant son absence, GERAUD, vicaire d'Ercé, fit le service de la paroisse jusqu'à l'arrivée de M. BARBE, « schismatique et incapable, dont tout le mérite, écrit Roudeille, consiste à solfier et à gâter quelques morceaux de la Feillée ».

Pierre Morère, de retour en France, occupa la paroisse de Vic d'Oust, où il était curé démissionnaire, depuis six mois, quand survint sa mort, le 28 novembre 1836.

Soulan

Au début de la Révolution, J.-Baptiste RUFFIÉ, natif de Massat, âgé d'environ 48 ans, était curé de cette paroisse [3] ; il prêta serment le 20 mars

1. Né à Castillon. Prêtre le 20 septembre 1786.
2. Né à Rimont, le 4 février 1760.
3. Prêtre le 19 décembre 1767.

Digitized by Google

1791, dans l'église de Biert : « Des circonstances fâcheuses pour moi, m'empêchant de me rendre dans l'église de ma paroisse, dit J.-B. Ruffié aux témoins chargés de recueillir son serment, vous ne devez pas être surpris que j'aie prié le conseil général de la commune de Massat, comme chef-lieu de canton, de vouloir être présent à mon serment ». Malgré cet acte de complaisance, le curé de Soulan fut appréhendé au corps par Allart, commmissaire civil, conduit à la maison d'arrêt de Saint-Lizier, puis expédié à Toulouse, le 19 germinal an II. Huit mois après, le 12 nivôse an III, le comité de surveillance de Soulan lui accorda un certificat de civisme, « le reconnaissant patriote, d'une voix unanime ». Il demanda pour son curé une mise en liberté provisoire que les représentants du peuple accordèrent.

Le vicaire de Soulan, Joseph PARIS, âgé de trente-cinq ans, prêta serment, le 4 octobre 1792, et « administra la cure, dit M. Bouglon, jusqu'au moment où il fut enveloppé dans la mesure générale qui privait le district de la plupart de ses prêtres assermentés ». De sa prison, il écrivit au représentant Mallarmé : « Détenu depuis le 13 germinal, par un arrêté du citoyen Ch. Rousseau, je gémis depuis plus de six mois dans la maison des cy-devant Carmélites ; malgré mes agis, je n'ai jamais pu découvrir les motifs de ma détention. Depuis l'aurore de la Révolution, je n'ai cessé de contribuer aux progrès de la liberté, tant par mes discours que par un respect profond aux lois de la République. Tu peux t'en convaincre par les différentes attestations de la commune. Je ne demande que justice. »

Le conseil de la commune ayant attesté que Paris avait été toujours attaché à la Révolution, et l'administration du district de Saint-Girons ayant accordé son visa, le reclus fut élargi.

Un autre vicaire de Soulan, Jean-Pierre SOULA [1], fut enfermé, vers 1798, à Saint-Martin-du-Ré d'où il s'évada [2].

Suzan

Dominique LAMEYRAN, né à Labastide-de-Sérou en 1727, était curé de Suzan depuis le 10 février 1768, après avoir été obituaire dans sa paroisse natale.

Un rapport de Gauzence, maire, inséré au registre municipal de Labastide, dit que Dominique Lameyran, « bon patriote, ne remplit plus de fonctions ecclésiastiques, depuis quatre ans et vit retiré à Labastide en simple citoyen. Il prêta le serment du 14 août 1792, ne prêta point celui du 19 fructidor n'étant pas fonctionnaire public, mais prêta celui du 30 thermidor an VI. » [3]

Dominique Lameyran mourut en son domicile à Labastide, le 14 floréal an IX, âgé de 74 ans.

1. Originaire de Soulan. Diacre le 24 septembre 1785.
2. *Les Prêtres et Religieux déportés*, Abbé Manseau, tome II, p. 314.
3. Rapport du 5 brumaire an VI.

Digitized by Google

Taurignan-Vieux

Ignace DOUMENC, originaire de Bethmale, [1] avait été nommé curé de Taurignan-Vieux, le 1er octobre 1776. N'ayant point voulu se soumettre au décret constitutionnel qui lui imposait le serment sans conditions, il dut partir en Espagne. Pendant son absence, sa paroisse fut envahie par les schismatiques. En 1792 et 1793, c'est Jean-Baptiste LOZES [2] qui usurpe les fonctions curiales.

Puis, survient PIQUEMAL, de Bethmale, qui y résidait encore à l'époque du Concordat, « intrus qui avait été rejeté par ses supérieurs légitimes et qui a parfaitement justifié leur jugement. Fut fait prêtre par M. Font qui le plaça à Bonac. Chassé par les honnêtes gens, il fut obligé de s'échapper sur Taurignan-Vieux ». [3]

Nous avons recueilli, de la bouche d'un vieillard qui avait été enfant de chœur de M. Doumenc, « que, s'étant enfui en Espagne, deux hommes de Taurignan étaient allés le chercher après la Terreur. »

Il mourut, dans sa paroisse de Taurignan-Vieux, le 30 février 1827, âgé de 70 ans.

Tourtouse

Bonnaventure Bertrand, originaire de Barjac, étant mort à l'âge de 57 ans, le 24 avril 1791, la cure de Tourtouse fut occupée, quelques jonrs après, par Michel BOYNEAU [4] qui commence à signer aux registre paroissiaux le 19 juillet 1791. Boyneau prêta tous les serments requis par la loi, ayant même eu la faiblesse, de concert avec l'agent municipal, le 2 ventôse an IV, de vouloir faire exécuter l'arrêté du département qui proscrivait le son des cloches. Le peuple se souleva contre lui et l'obligea à quitter la paroisse ; il se retira provisoirement à Cérizols et mourut curé de Mérigon, le 13 janvier 1830.

La tempête révolutionnaire avait amené à Tourtouse un autre intrus, natif de cette paroisse, Jacques CAZEAUX [5] qui, plus goûté que son concurrent, finit par le supplanter.

Un autre enfant du lieu, Etienne MANAUD, avait quitté sa paroisse d'Antras, pour passer les mauvais jours auprès de ses parents. Nous le retrouvons mentionné aux registres municipaux de Tourtouse, à la date du 24 brumaire an IV, prêtant le serment du 7 vendémiaire an IV.

1. Sous-diacre le 22 février 1771.
2. Originaire de Massat.
3. Roudeille.
4. Originaire de Revirenert, né le 1er mars 1754.
5. Né à Tourtouse le 14 avril 1747, mort au même lieu le 1er novembre 1834.

Digitized by Google

Le Trein d'Ustou

Guillaume GALIN était, depuis le 31 août 1781, curé du Trein, sa paroisse d'origine où il était né en 1727 ; il avait succédé à Joseph Ousset, mort le 21 avril 1781 ; l'interrègne avait été fait par Souquet, vicaire. Galin avait prêté le serment qu'il se hâta de rétracter, car le 28 mars 1791, il avait déjà été remplacé par Jean COURTADE.

Le 17 mars 1793, LAPORTE, curé de Verniolles, fut nommé curé du Trein par l'assemblée électorale de Saint-Girons [1]. Cette nomination fut signifiée à Courtade parce qu'il n'avait pas prêté le serment exigé par la loi du 14 août 1792.

G. Galin avait été arrêté par ordre de Chaudron-Rousseau, le 10 germinal an II, et enfermé successivement à Saint-Lizier et aux Carmélites de Toulouse.

De sa prison, il écrivit à Mallarmé, se réclamant d'un zèle républicain qui devait lui assurer les bénéfices d'une liberté qui lui avait été injustement enlevée. Cette liberté, dit-il au représentant du peuple, « je viens te la demander. Né sur les monts Pyrénées et parmi les bergers, l'amour de l'égalité et de la liberté me fut naturel ; je ne le perdis jamais et je mis au nombre des premiers devoirs attachés à l'état ecclésiastique celui de l'entretenir dans l'âme des citoyens dont je fus le ministre..... Domicilié sur les frontières d'Espagne, l'idée d'aller grossir les esclaves de ce pays ne m'a jamais séduit : beaucoup d'autres ont eu cette lâcheté ; fidèle à ma patrie, je n'ai jamais quitté son sol. Ma cy-devant paroisse renfermait une belle et nombreuse jeunesse ; on me vit l'exhorter constamment à prendre les armes contre les ennemis de la République. Mes neveux ont été des premiers à me donner cette consolation, et quoique bien pauvre, j'ai fait, envers eux ainsi qu'envers leurs camarades, tous les sacrifices que ma misère ne me rendait pas impossibles.

« Rends-moi donc la liberté, et ne souffre pas qu'après l'avoir chérie et défendue pendant soixante-dix ans, je termine ma vie dans la captivité ».

Guillaume Galin n'était inculpé d'aucune parole ni acte contraires à la Révolution ; le conseil général et le comité de surveillance de sa commune attestèrent bien son civisme ; mais il ne fut mis en liberté qu'après que le comité révolutionnaire de Saint-Girons, le 2 brumaire an III, eut pris une délibération favorable à Galin.

Rentré dans sa paroisse, G. Galin en reprit la direction, quand l'ordre fut rétabli, et y mourut dans les premières années du siècle dernier, dans un âge fort avancé.

1. Archives départem. Série L, 3.

Digitized by Google

Uchentein

Cette paroisse avait pour curé Jean PONS [1], excellent prêtre, très instruit, très zélé, qui entra dans le mouvement au début de la Révolution, mais revint bientôt dans de saines idées [2].

Le 21 novembre 1792, le procureur-syndic du district de Saint-Girons lui écrivit : « Votre cure ayant été réunie à celle de Bonac, qui est aujourd'hui vacante par la démission du citoyen Caors, la loi vous met à sa place » [3]. Pons refusa de quitter sa chère paroisse qui lui demeura toujours dévouée. Des méchants l'ayant dénoncé au pouvoir central, il fut appréhendé par la maréchaussée, malgré la vive résistance de ses paroissiens, et enfermé aux Carmélites de Toulouse, le 14 germinal an II. Il écrivit au citoyen Mallarmé une supplique pour demander sa liberté. Il exposait au citoyen représentant qu'il avait toujours été dans le sens de la Révolution. « J'ai assisté à toutes les fêtes civiques avec cet air de satisfaction qui caractérise un citoyen sincèrement attaché à sa patrie... Né de pauvres parents, me trouvant maintenant sans parents, ayant consumé durant ma longue détention, tout ce que j'avais emporté avec moi, je me vois sans ressources pour l'avenir, et dans l'impossibilité de fournir aux dépenses d'entretien les plus indispensables. Délivre-moi de cet avenir affreux par les moyens que ton humanité t'inspire ; rends-moi la liberté que je n'ai jamais mérité de perdre, et tu feras justice ». Cette lettre est du 13 vendémiaire an III.

La société populaire d'Uchentein, ainsi que le conseil général, s'employèrent avec ardeur à obtenir son élargissement, représentant dans le « tableau de sa conduite » que « ses opinions ne tendent qu'à l'affermissement de la Révolution, qu'il a de tout temps propagée ; contrariant totalement la fuite honteuse du ci-devant tyran comme préjudiciable à la Révolution » [4].

Le comité révolutionnaire de Saint-Girons, dans sa séance du 20 brumaire an III, donna son approbation à la mise en liberté de Pons. Le prisonnier revint dans sa paroisse, après sept mois de détention, à la grande joie de ses fidèles.

Devenu curé d'Engomer, il mourut dans cette paroisse, le 2 février 1820, dans un âge très avancé, laissant ses biens à l'hospice de Saint-Lizier.

1. Natif de Soulan. Prêtre 24 septembre 1763.
2. Roudeille.
3. Archives départ. de l'Ariège, série L. 3.
4. Archives départem. de l'Ariège. Fonds de la Révolution, série L. 3.

Digitized by Google

Vic d'Oust

Vic d'Oust avait pour curé, depuis 1763, M. Paul ROGALLE qui administra cette paroisse jusque vers le milieu de l'année 1792. M. ROGALLE étant mort, nous trouvons cette paroisse desservie, dès le 8 novembre, d'après les registres paroissiaux, par M. DEGEILH, vicaire d'Oust.

Villeneuve

En 1780, Paul MOLLE, curé de Moulis, est installé curé de Villeneuve. Il était encore dans cette dernière paroisse en 1795, 21 floréal an III. Mais en 1801, Villeneuve, comme Auccasein, était desservi par M. Dominique TAP qui avait été ordonné prêtre par l'évêque constitutionnel : « En le considérant sous cette bannière, il ne sera pas difficile de le juger ignorant. Néanmoins, dit Roudeille, il plaît au peuple parce qu'il est humain et qu'il emploie quelquefois avec succès des remèdes qu'il tient de son frère, maréchal de son village [1]. Les gens de Villeneuve sont affolés de lui et ne le changeraient pas pour un docteur en Sorbonné ». [2]

M. Tap était originaire d'Arrout ; il mourut à Villeneuve, le 31 mars 1849.

Portet et **Couledoux**, son annexe, ne faisant pas partie du diocèse de Pamiers, nous n'avons pas cru devoir en parler ; nous n'avons d'ailleurs trouvé que des documents sans importance sur ces localités.

CAU-DURBAN.

1. Cescau.

2. Avant d'occuper Villeneuve, M. Dominique Tap avait été vicaire d'Aubert, pendant l'exil de son titulaire François Boé et avait prêté le serment dans l'église paroissiale. (Registres municipaux de Moulis.)

Digitized by Google

ETYMOLOGIE

DE

TIBIRAN-JAUNAC

OU

UN TIBRE DANS LE COMMINGES

avec un Appendice sur le Tibre de Rome et les Celtes, cofondateurs de Rome [1]

La commune formée par la réunion de Tibiran et de Jaunac, ou, pour parler le langage administratif, par ces deux sections distantes d'un kilomètre l'une de l'autre, est située sur les limites de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées dont elle fait partie, à 2.000 mètres environ de Saint-Bertrand-de-Comminges, l'antique *Lugdunum-Convenarum*.

Il nous a paru intéressant de rechercher l'origine de ces deux noms du Comminges, et c'est, d'abord, de Tibiran [2] que nous allons nous occuper.

I

Ce nom offre deux composants : la racine *tibir* et le suffixe *an*. Avant d'expliquer le premier, nous indiquerons la signification, plus connue, du second.

Le suffixe *an* signifie enclos, domaine, territoire, fonds de terre. Primitivement, il indiqua un endroit clôturé, abrité, une habitation (maison, domicile) et ses appartenances ; ce mot a été, au début, employé sous la forme *han* [3], et nous croyons pouvoir le rattacher au celtique (écossais)

1. Ces pages ont été trouvées éparses, à la mort de M. le chanoine Fabre d'Envieu, sur sa table de travail, et si elles contiennent des lacunes ou des obscurités, elles sont imputables, non au savant professeur de Sorbonne, mais à la main qui les a pieusement réunies.

Cette œuvre posthume du savant chanoine de Saint-Denis, ancien professeur à la Sorbonne, nous a été communiquée par M. Montousé-Dulyon, notre distingué confrère, qui conserve fidèlement la mémoire de celui qui fut son ami. A. C

2. Le village de Tibiran est bâti au pied de la montagne dans laquelle se trouve la grotte de Gargas.

3. *Han* nous paraît avoir donné le suffixe latin *anus* et les formes *an* et *on* que l'on retrouve, en France, dans nombre de noms de lieux, formes qui, du reste, peuvent aussi provenir de la racine qui a donné *Hein* que nous citons plus loin.

Digitized by Google

hain, hane (clore, défendre par une haie), qui subsiste encore dans l'allemand *hain* (bois fermé par une clôture, parc, bocage. — (Voy. notre *Dictionnaire allemand* enseigné par l'analyse étymologique des noms propres : *Noms locaux tudesques*, p. 140). On le retrouve ainsi dans les noms suivants : *Han* (dans les départements de la Meuse et de la Moselle), Meilhan, Paulhan (formé du nom propre Paul ou de l'armoricain *poult,* marais, fossé). Une forme parallèle et ayant la même signification se rencontre dans l'allemand *Heim* (d'une racine *himan*, couvrir, conservée dans plusieurs dérivés — Cfr. Noms de lieux tudesques, pp. 226 et s.), qui signifiait jadis abri, habitation, domaine, bourg, et qui prend les formes *ham* (en anglais, village, hameau), *hem* (en hollandais : Arnhem), *en* (en français : Enghien).

Ajouté à un autre nom, ce suffixe constitue un nom de localité. Il est reconnu que, avec un nom de personne, *an* forme un nom de propriété : Pompignan (Gard) indiquait un domaine de Pompée, Marignan (avec le gentilice Marinius), un domaine de Marinius. Mais il pouvait aussi se rattacher à un nom de choses, à un nom commun, et former un nom approprié à la localité. On le retrouve dans de nombreux noms de lieux : Aventignan, Barbazan, Blajan, Lézignan, Luscan, Polignan, Saléchan, Siradan, etc.

Le préfixe *tibir* demande une discussion qui nous ménage une surprise, car lorsque nous aurons montré que *tibir* a signifié « source », nous pourrons admettre que Tibiran a le sens d' « enclos » ou de « Territoire de la Source ».

Il est généralement admis que le nom de Tibiran est d'origine romaine et se rattache à celui de Tibère, l'un de ces noms évoquant, d'après les archéologues latinistes, le souvenir de l'autre, et ouvrant le champ à des suppositions sur le rôle joué par cet empereur dans le développement de la cité des *Convenæ*. Ne pouvait-on lui attribuer, à tout hasard, la création d'une résidence dans le voisinage ? Mais, quoique Tibiran ait pu être considéré, dans le temps, comme faubourg de *Lugdunum*, il est à présumer que ce palais n'aurait pas été bâti aussi loin de l'enceinte fortifiée ; il semblerait plus probable qu'il aurait été construit plus près, soit dans *l'oppidum*, soit au bas de la colline.

A défaut d'un édifice qui n'est mentionné nulle part, une inscription ne confirmerait-elle pas l'opinion admise ? Il est vrai que l'empereur Claude, né à *Lugdunum* du Rhône neuf ans avant N.-S. J.-C., a pu être regardé par les Convènes comme un bienfaiteur : s'ils tenaient d'Auguste le droit latin, on peut admettre que le titre de colonie romaine, de *municipe*, que *Lugdunum Convenarum* possédait déjà au second siècle, selon Ptolémée, lui avait été conféré par le père adoptif de Néron.

Dans tous les cas, les Convènes avaient voulu perpétuer le souvenir de quelque bienfait du mari de la trop fameuse Messaline, car il y a à Saint-Bertrand une antique inscription en son honneur qui fut trouvée dans des décombres et encastrée sur la porte *Cabirole* par les soins de Mgr de Choiseul-Praslin, évêque de Comminges. Le texte, restitué par Julien

Digitized by Google

Sacaze, ne peut, d'après l'épigraphiste tant regretté, se rapporter qu'à l'empereur Claude, le seul qui ait été proclamé vingt-six fois *imperator* (général victorieux) et cinq fois consul, et semble indiquer que l'ancienne cité a eu à s'en louer, sans qu'il soit permis d'induire de là qu'il a séjourné dans ses murs ou y a fait exécuter des travaux.

Est-on plus fondé à supposer dans cette ville une porte de Tibère ou une *via Tiberiana* ?

Aucun document n'autorise cette supposition, et, d'ailleurs, si la voie romaine *ab Aquis Tarbellicis* avait été, en passant à Tibiran, ainsi dénommée, pourquoi aurait-elle perpétué ce souvenir dans ce lieu plutôt que dans toute autre localité située sur son parcours ? N'est-il pas, du reste, plus admissible que la route aurait de préférence tiré son nom de celui du village ou du faubourg que celui-ci n'aurait reçu le sien du nom de la route ?

Rien ne montre donc que les érudits aient quelque raison plausible de rattacher, au point de vue étymologique, le nom de Tibiran à celui de Tibère. Il n'existe même aucune tradition qui serait l'écho de bruits populaires relatifs, soit à un séjour de cet empereur dans les Pyrénées, soit à une porte ou à une voie qui aurait porté son nom. L'histoire n'est-elle pas absolument muette à ce sujet ?

Quoique cette étymologie ne fut pas, nous nous plaisons à le reconnaître, dépourvue de toute vraisemblance, nous nous croyons autorisé à dire qu'elle n'est pas plus fondée que celle des érudits allemands qui ont rattaché le nom de *Hambourg* (le Burg de la Forêt, en bas latin *Hammonia*, de *hamm*, pays boisé) au dieu égyptien Hammon ou à Ham (Cham), fils de Noé.

Il nous a paru qu'il convenait d'avoir recours à une signification celtique pour découvrir la véritable étymologie du nom de Tibiran.

De même que *Lugdunum*, ce nom s'offrit à nous comme appartenant à la langue des Celtes. La première partie de ce nom n'est pas autre chose que le mot *tibir, tibre*. Or, la signification celtique de ce mot nous fournit à la fois une interprétation fondée sur la philologie scientifique du nom de Tibiran et une indication topographique, un phénomène naturel, un accident du terrain, qui reflète l'impression des vieux Celtes en présence de la nature.

En langue celtique, le radical *tibir (tibir*, source jaillissante, jaillir, s'élancer, projeter, répandre) a le sens de « sourdre » et donne des noms qui se traduisent par source.

Ainsi, en irlandais, *tibhir* signifie source (spring), proprement l'issue de l'eau de la terre ; *tibra*, puits de source, fontaine (sprinwell, fountain) ; *tibhread*, qui surgit, qui sort de terre, qui bouillonne, flux, écoulement (springing, flowing) ; *tibhcartan*, jaillir, inonder, déborder (springing, spionting, omerflowing) [1]. En gaélique, ces mots avaient aussi la même signification [2].

1. O'Reilly, *An Irish-english, Dictionnary*, aux mots cités.
2. Armstrong, *Agnélic Dictionnary*.

Digitized by Google

Pour le but que nous poursuivons, il ne sera pas inutile de connaître les diverses formes que le mot *tibir* ou *tibre* a pris dans des contrées celtiques. Il faut tenir compte, en effet, des remaniements que chaque tribu faisait subir à l'idiome qu'elle avait reçu en héritage. Ainsi pour l'Irlande, nous trouvons dans un livre de Joya *(Irish local names explained)*, les formes *tyspor*, *tipsa*, *tabar*, *tobar*, *tober*, *tubber*, *tubbrid*, *tibret*, avec le sens de puits *(wall)*.

1° *Tipper* se trouve dans Tipperary, nom d'une ville et d'un comté ; ce nom signifie le puits d'Ara *(the well of Ara)*, ancien nom du territoire où était situé ce puits ; il y a un puits dans cette ville qui, d'après Joya, a été comblé (but is non closed up) ; Tipperstown (la ville des puits), dans les comtés de Dublin et de Kildare ; Tipperkevin signifie « puits de Saint-Kervin », etc.[1] Une ville d'Ecosse porte le nom de Tippermuier ou de Tibbermuier, comme on trouve ailleurs Tubarmore (grand puits). En France, on trouve Thiverval (Seine-et-Oise), jadis Tyvarvallis ; une localité de la Vendée portait le nom de Thibarzay, que l'on a cru formé de Theodeberciac. Mais nous ne pensons pas qu'il y ait là une indication du nom à la fois celtique et tudesque de Theodebert. Cette localité porte aujourd'hui le nom de Fontenay qui ne nous paraît être qu'une traduction de l'ancien nom qui a dû signifier Territoire de la fontaine ou de la source. On sait que ay, ey, sont des formes de *iac* ou de *ac* qui avait le sens de propriété, territoire, ou qui donnait à un substantif un sens de collectivité *(Tiliacum*, en bas breton Tillek indique un endroit abondant en tilleuls).

2° *Tobar* ou *Tobhar* est une autre forme de *tibir*. Ainsi, en Irlande : Tobhar-Bridge, Tobharmuir, source près de Castelreagh où se rendait un concours immense de peuple pour célébrer les fêtes patronales. La fontaine de Tobhar-na-Mohhi, à Tobrid, dans le comté de Kerry, est une des plus célèbres de l'Irlande. A cette même forme se rattachent : Touvre (en France, département de la Charente), et la Tauber, jadis *Dubra* (en Allemagne), rivière qui se jette dans le Main, la Daubr-awa (Bohême), etc.

3° *Dubr*, en vieux gallois signifiait aussi « rivière, eau ». Dubris, petite rivière, dont nous allons parler ; Verno-dubrum (ruisseau des aunes : *Vernfeurn*, verne, aune).

En gallois moderne, les formes *dwfir*, ou *dyfr*, *dver* ne sont que des différences dialectales. Ces mots signifient « eau », source, puits, rivière. *Dver*, prononcé *douer*, *dover*, a donné le nom de la ville que les Anglais nomment *Dover* et qui est connue en France sous le nom de Douvres, nom que M. d'Arbois de Jubainville regarde comme un pluriel qui signifie « les eaux », et qui pourrait très-bien n'être qu'une forme de Dubris, son ancien nom, que, d'après Rochard de Cirencester, elle devait au Dubris, petit ruisseau qui se jette en cet endroit dans la mer.

1. En Irlande, on trouve de nombreux puits qui étaient regardés comme des sources ou fontaines divines. Ce culte avait été adopté dans les Gaules (parmi les fontaines divinisées, nous citerons la fontaine *Divina* à Bordeaux, et à Cahors une fontaine nommée aussi *Divino*), en Italie et chez divers peuples.

Digitized by Google

Enfin, du mot *dobhar*, prononcé *dour*, sont provenus les mots irlandais et gaélique *dur* et le bas-breton *dour* qui signifient « eau » ; Durpas, en Allemagne (Strabon) ; Dura, en Suisse, qui devint la Thur (d'où Turicum, aujourd'hui Zurich) ; Duria, aujourd'hui Dora, en Italie ; Douro, jadis Durius, en Espagne, etc.

Le mot *dur* (eau) se retrouvait encore dans les noms de nombreuses rivières, et, en composition, dans bien des noms de la géographie ancienne, notamment dans la vallée du Danube, en Mœsie, en Espagne, en Bretagne, etc.

Quelquefois, en celtique, *dur, dor, dœr,* signifient forteresse : Dorchester, la forteresse de l'eau (près de la Tamise), Dordrecht, passage de l'eau (de la Meuse), etc.

Possédant la signification celtique du mot *tibir*, nous nous sommes demandé si nous ne trouverions pas l'étymologie du nom de Tibiran dans l'idiome des fondateurs de *Lugdunum*, et, par suite, si cette localité n'avait pas quelque source ayant attiré l'attention des Celtes et suggéré le nom qu'ils lui attribuaient. Nous savions bien que cette contrée n'avait pas été, comme Siradan, Barbazan et Encausse, réputée pour des eaux thermales, mais nous recherchions si son territoire n'était pas caractérisé par quelque source ou par des eaux abondantes, conjecturant qu'il devait exister à Tibiran un surgeon remarquable de fontaine ou d'eau de source.

Renseignements pris, nous apprîmes, en effet, que Tibiran était situé dans le voisinage d'une source très-abondante [1] dont l'eau alimentait *Lugdunum*. M. d'Agos, dans son livre intitulé : *Vie et miracles de saint Bertrand* (p. 38), s'exprime ainsi à ce sujet : « Un aqueduc, dont il reste des fragments considérables, conduisait au pied de la citadelle l'eau de la fontaine de Tibiran, bourg qui se forma aux environs de la voie romaine *(via Tiberiana)*, et qui porte son nom (?).... On descendait à cette source par une des tours adossées au rempart, dont la ville haute est encore entourée » [2].

L'explication du nom de cette localité se trouve donc dans la nature du sol ; c'est bien l'eau très abondante qui naît sur son sol qui caractérise Tibiran, c'est-à-dire « le territoire de la source ou du Tibre des Convènes ».

Nous étions autorisé, on en conviendra, à admettre que, par une certaine érudition philologique, il est permis d'attribuer à une étymologie celtique de ce mot une solide justification : nous ne nous aventurions pas, en effet, sans motif, en pensant que ce nom était dû à une source, à un

1. La source qui sort d'un groupe de rochers situés en bordure de la pelouse communale est, en effet, d'une telle abondance qu'elle met en mouvement deux moulins, une scierie et une batteuse, même l'été pendant les plus fortes chaleurs.

2. C'est, sans doute, du réservoir de ces eaux que parle saint Grégoire de Tours en ces termes : « au pied de la montagne sur laquelle est située la ville des Convènes, jaillit une source abondante protégée par sa tour très forte ; on y descend de la ville par un couloir souterrain ».

Digitized by Google

cours d'eau. On ne pouvait pas choisir, du reste, un terme plus convenable pour représenter l'exacte physionomie du terrain sur lequel naissait la source qui fournissait d'eau les habitants « de la Rome des Gaules ».

II

Les noms de Lugdunum et de Tibiran, en particulier, s'expliquant par une étymologie celtique, nous avons recherché si le nom de *Jaunac* n'était pas dû à la position topographique, à quelque accident du terrain.

En gaélique et en irlandais, conach et canach désignent un marais *(a dirk)*. Joya, dans l'ouvrage déjà cité, rapporte que le mot *Enag*, pour canach *(a marsh)*, est le nom de 22 villes de l'Irlande.

La section de Jaunac, à 450 mètres de Tibiran, est placée sur les bords de la Garonne et son nom indiquerait un terrain marécageux : on s'explique aisément que les eaux de la source de Tibiran se soient traînées à travers des marécages et aient formé, sur les rives du fleuve, un estuaire fangeux.

D'autre part, en celtique, le nom de *Jaunac* pourrait être composé de deux mots qui indiqueraient seulement « un terrain près de l'eau ». En effet, en armoricain, *ion* signifie « fontaine, eau, rivière » [1], et, en gallois, commencement de source.

Avec le suffixe *ac*, Jaunac pourrait signifier : « terrain abondant en eau ». Nous avons analysé, ailleurs, les diverses significations de la terminaison *ac (Noms de lieux tudesques*, p. 353-358).

1° En celtique, *ach* signifie champ ou terrain cultivé, fonds de terre, territoire, domaine.

2° Egalement, en celtique, *ach* ou *ac* avait le sens de « produit, engendré, fils », et, comme suffixe, ce mot servait pour former des noms patronymiques (Divitiacus, fils de Diviti (divin, *divo, dèvo,* Dieu), et des noms ethniques (en gaélique : Erionnach, Irlandais (fils de la verte Erin), et Albanach, (Ecossais).

3° Le suffixe *ach* (forme gallo-romaine : iacus, acus, acum) servait aussi à donner à des noms communs le sens de collectivité ou de rassemblement considérable d'objets indiqués par le substantif uni à *ach*. Ajouté à des noms d'arbres, ac indiquait le terrain où ils croissaient. En irlandais : Crannach (endroit où il y a des arbres : *cranes*, arbre), Dristinach (endroit où il y a des buissons). En bas breton : Dervennek (terrain où il y a des chênes, abondant en chênes : *deru*, chêne) ; Tiliacum (bas-breton

1. Peut-être ce mot est-il composé de l'article et de *ou* (eau) que l'on trouve, par exemple, dans *Div-ona* (eau divine, sacrée), Bourbon (eau bouillonnante), Luchon (Lixo ou Ilixo, eau chaude) : ainsi, Yon, rivière du Poitou, Joinville (de Yon et villa) localité près de l'eau (sur la Marne), Joigny, au bord de l'Yonne ; Jaun, en Belgique, localité ; Jonsweil, en Suisse, sur la Neccar ; Ihna, affluent de l'Oder ; Iena (en langage du pays *Ihene*) sur la Saale, qui la cotoie, au midi et au nord, et entourée d'étangs.

Digitized by Google

tillett, endroit abondant en tilleuls). Quelquefois, en armoricain, la finale *ek* est seulement une terminaison adjective : de *carad* (amitié), on fait *caradek* (aimable), de *gonid* (gain), on fait *gonidek* (gagneur).

4° La désinence *ac* donne à des noms propres le sens de domaine ou de propriété de... : Albiniac (le domaine d'Albin), Martiniac (le territoire, le terrain de Martin), Juliac (de Julius), Flaviac (de Flavius), Aurillac (d'Aurelius).

Près de Cologne, on trouve une station romaine nommée Tiberi-acus [1], qui offre le prénom de Tiberius, employé comme gentilice. On convient qu'il ne s'agit pas de l'empereur Tibère. Nous ne savons pas, d'ailleurs, si ce nom n'a pas été donné à ce lieu à une époque antérieure aux Romains et à cause de quelque cours d'eau. C'est ainsi qu'on a rattaché à un gentilice Eburus (en kymrique, ebur, cheval, coursier) le nom d'Eburacum (York) qui, au lieu de s'appliquer à un nom d'homme, peut fort bien être formé du même mot qui signifiait aussi un *courant,* une rivière, ou de *ebar, enbar,* rivière, marécage. De même le lac Benacus (aujourd'hui lac de Garde), situé dans la Gaule cisalpine, mentionné par Virgile, a un nom qui, dans le vieil irlandais (Bennach), veut dire « cornu ». Le mot irlandais *benn* (corne) a son correspondant dans le languedocien *bano* qui a le même sens. Ce lac devait son ancien nom aux nombreux promontoires qui s'y trouvent.

5° Enfin le suffixe *ach* a le sens de rivière, de cours d'eau, et il se confond avec le mot latin *aqua* (eau) : Die Bregenzer Aach, Aachen (Aix-la-Chapelle), Salzach, Steinach, etc. Bavacum (Bavay) a le sens d'eau coulante (du mot « bover » qui a signifié d'abord « couler »). Cfr. la Bave, rivière près de Saint-Céré (Lot), qui se jette dans la Dordogne.

En résumé, soit d'après le mot *eanag,* soit d'après les composants *ion* et *ac,* le nom de Jaunac s'offre à nous comme désignant un terrain abondamment arrosé et situé près d'une rivière ; or, c'est précisément le caractère topographique de Jaunac, arrosé par le ruisseau de Tibiran et situé sur les bords de la Garonne. Il va sans dire que quelques étymologistes, trompés par l'opinion trop répandue que tous les noms en *ac* sont gallo-romains et dérivent d'un gentilice ou *cognomen* romain, ont pensé que ce nom supposait un nom propre *Jaun.* On s'est donc demandé s'il n'y avait pas eu là un temple de *Janus* ou s'il fallait recourir au nom *Jouan* (Saint-Jean). Il est inutile de s'arrêter à de pareilles hypothèses. Mentionnons cependant encore celle de Joanne *(Itinéraire général des Pyrénées)* qui, après avoir avancé que « Tibiran est d'origine romaine, ainsi que l'indique son nom (Tiberianum) », dérive Jaunac de « *janua* », mais il accompagne ce mot d'un point d'interrogation (p. 465).

FABRE D'ENVIEU.

(A suivre).

1. Non loin de Colmar, il y a aussi Tiberiacum, ville de la Gaule, chez les Ubii (auj. Berghem.)

Digitized by Google

ARREVASCES & CALAGURRITAINS

En dépouillant les archives du château de Ségure d'Arreau, dont nous devons la communication à l'extrême obligeance de M. Jean Peyrouton, son ancien propriétaire, nous avons eu la bonne fortune de découvrir quelques documents précieux pour l'histoire du Pays des Quatre-Vallées.

De ce nombre est une longue lettre sur les Arrevasces et les Calagurritains, écrite par Jean-Baptiste de Sailhan, chanoine de la collégiale de Saint-Gaudens et vicaire général de Monseigneur Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet, évêque de Comminges.

Chargé par ce dernier de recueillir des matériaux pour rédiger la légende de saint Exupère, évêque de Toulouse, son illustre compatriote, Jean-Baptiste de Sailhan s'adressa à Me Aventin de Badeng-Moreillon, recteur de Beyrède et titulaire de la chapellenie fondée dans l'église Notre-Dame d'Arreau, le 19 juin 1649, par Jean Fournier du Termé, pour obtenir quelques éclaircissements au sujet d'une tradition d'après laquelle saint Exupère aurait eu une sœur mariée à Saint-Aventin, dans la vallée de Larboust.

A cette occasion, le successeur du chanoine Abbadie, l'auteur du *Nouveau Catalogue chronologique des Evêques de Commenges*, nous apprend comment il a été amené à rechercher l'origine de ces peuplades, qui refoulées par Pompée, en 72 avant la naissance de Jésus-Christ, se réfugièrent dans la vallée d'Aure et sur les rives de la Garonne.

Parmi les témoignages qu'il invoque, nous citerons en premier lieu saint Jérôme, Valère-Maxime et le chanoine Abbadie.

Digitized by Google

Il dit aussi avoir recueilli pendant son enfance, de la bouche d'un de ses oncles, très versé sur les antiquités de son pays, de nombreux renseignements. C'était Jean Passarrieu, prêtre, docteur en théologie. Il avait été d'abord titulaire de la chapellenie de Vignec, fondée à Saint-Exupère, le 13 avril 1661, puis curé de Tuzaguet en vertu d'un rescrit de Rome en date du 14 décembre 1666, et installé le 28 janvier 1667 par Mᵉ Pierre Fournier, docteur en théologie, recteur de Tramesaïgues.

On lira avec intérêt cette page d'histoire locale, que nous sommes heureux de publier à la suite de la savante étude que notre Président a récemment consacrée aux deux villes d'Arreau et de Sarrancolin [1].

François MARSAN,
Curé de Saint-Lary, Officier d'Académie

Lettre de M. de Sailhan

Saint-Gaudens, le 21 décembre 1723.

J'étois presque déjà déterminé, Monsieur, à me servir du mot d'*Arrevax* ou de celui d'*Arrevascensis* pour exprimer en latin dans la légende de saint Exupère que ce saint était d'Arreu [2], sur ce que j'avois ouï dire souvent pendant mon bas âge à feu mon oncle de Passarrieu qui excelloit en tout genre d'érudition, soit depuis à plusieurs personnes des vallées, que les Arrevasces firent bâtir Arreu et que c'est de ce peuple que cette ville tire son nom parce que, d'un côté, le nom d'Arreu me paroit être un mot écorché de celui d'Arrevasce, et que de l'autre, il

1. Anthyme Saint-Paul, dans *Revue de Comminges*, t. XIV (1899), p. 68, et t. XV (1900), p. 39 et suiv.

2. Arreu, ancienne orthographe qui a prévalu jusqu'à la Révolution.
L'étymologie de ce mot serait, d'après M. Emile Belloc, *arrieu*, qui signifie *rivière*, à cause de sa situation au confluent de deux cours d'eau des plus importants du pays. (Voir *Des plateaux de Lannemezan aux glaciers des Courgs-Blancs* : Extrait de l'*Annuaire* du Club Alpin Français, 1893, p. 6.)

Digitized by Google

y a quelque chose de vrai en ce qui se trouve conservé dans la tradition des peuples.

Car, quoique parmi ces traditions il s'y mêle souvent des circonstances qui altèrent la vérité, — ce qui peut venir de plusieurs sources, — le fond de ces traditions, ce qui en fait l'essentiel et le principal, est néanmoins presque toujours très vrai.

Mais, à l'heure qu'il est, je n'hésite plus, Monsieur, et je suis entièrement déterminé à me servir de ces mots après l'heureuse découverte que j'ai faite en lisant des auteurs qui ont écrit sur les matières d'antiquité.

C'est principalement S. Jérôme qui, en écrivant contre Vigilance, parle de ces Arrevasces qui donnèrent le nom à la ville d'Arreu : *Nimirum respondet generi suo, ut qui de latronum et Convenarum natus est semine, quos Cn. Pompeius edomitâ Hispaniâ et ad triumphum redire festinans, de Pyreneis jugis deposuit et in unum oppidum congregavit, unde et Convenarum urbs nomen accepit hujusque latrocinatur contra Ecclesiam Dei, et de Vectonibus, Arrevascis, Celtiberisque descendens incurret Galliarum Ecclesias.*

Or, ces Vectons, ces Arrevasces et ces Celtibériens dont parle ici S. Jérôme étoient des peuples d'Espagne qui se réfugièrent dans les Pyrénées, combattant toujours pour leur liberté ; ils le firent avec succès pendant la vie de Quintus Sertorius, leur général, et même, après la mort de Sertorius, ils aimèrent mieux se laisser mourir misérablement et se porter aux dernières extrémités que de se rendre au vainqueur. Il ne leur restoit que la ville de Calagurris, connue aujourd'hui en Espagne sous le nom de Calahorra sur l'Ebre ; c'est en soutenant pendant longtemps le siège de cette ville contre Pompée, qu'ils donnèrent à la mémoire de Sertorius des marques de courage, de générosité et d'attachement qu'on lira avec un étonnement toujours nouveau.

Valère-Maxime (l. VII, ch. 6)[1] rapporte que ces assiégés

1. *De dictis factisque memorabilibus*, travail en 9 livres dédié à Tibère.

Digitized by Google

qu'il appelle les Calagurritains, *Calagurritani*, voulant témoigner à Sertorius après sa mort combien ils lui étoient attachés pendant sa vie, ils en vinrent à cet excès de tuer leurs femmes et leurs enfants pour s'en nourrir pendant ce siège. *Horum Numantinorum execrabilis impietas supergressa est, qui quo perseverantius interempti prestarent Sertorii cineribus obsidionem, Cnei Pompei frustrantes fidem prœstarent, quia nullum jam aliud in urbe supererat animal, uxores suas, natosque ad usum nefariæ dapis verterunt.*

Et il paroit, par l'inscription que Bebrice, un de ces Calagurritains ou Calagurgitains, fit graver sur une pierre, que ceux qui n'exposèrent point alors leur vie, ne la conservèrent que pour l'amour de leur général, afin de pouvoir lui témoigner leur fidélité et leur attachement après sa défaite.

Cette inscription est rapportée par Moralès en ces termes :

Diis Manibus
P. Sertorii
Me Bebricius Calagurritanus
Devovi
Arbitratus
Religionem esse
Eo sublato
Qui omnia
Cum Diis Immortalibus
Communia habebat
Me incolumen
Retinere animam.
Vale, Viator, qui hæc legis
Et meo disce exemplo
Fidem servare.
Ipsa fides
Etiam mortuis placet
Corpore humano exutis

Digitized by Google

C'est-à-dire :

Je me suis dévoué
Moi, Bebrice Calagurritain,
Aux Dieux Mânes
De Quintus Sertorius
Parce que j'ai cru qu'après la mort
D'un héros qui comme lui étoit égal en toutes choses
Aux Dieux immortels
C'étoit pour moi un devoir de religion
Que je consacre ma vie.
Adieu, passant qui lis ceci,
Apprends par mon exemple
A garder la foi,
Car les morts même sont bien aise
Qu'on la leur garde
Après la séparation de l'âme d'avec le corps.

Il paroit, Monsieur, par ces deux autorités, que de ces Calagurritains, composés des Vectons, des Arrevasces et des Celtibériens, les uns crurent qu'il falloit exposer leur vie pour l'amour de leur général en soutenant le siège de Calagurris, jusqu'à se porter aux extrémités dont parle Valère-Maxime, et que les autres, au contraire, crurent qu'ils ne pouvoient lui donner une plus grande marque de fidélité, d'estime et d'attachement que de lui survivre après sa défaite.

Or, ce sont ceux de ces Vectons, de ces Arrevasces et de ces Celtibériens qui se conservèrent pour survivre à leur général et pour lui donner des marques de leur attachement après sa mort, tandis que les autres résolurent de périr dans Calagurris par le même attachement, ce sont, dis-je, ces différents peuples qui, s'étant jetés dans les Pyrénées après avoir quitté leur pays, ont fait bâtir la ville d'Arreu et celle de Calagorgis ou Calagurris, connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Martori ; ce sont eux qui ont donné le nom à ces deux villes.

Il est vrai que S. Jérôme dit que Pompée assembla

Digitized by Google

le débris de tous ces peuples dans une ville, *in unum oppidum congregavit*, laquelle, à cause de cela, avoit été appelée *Convenarum urbs*, la ville de Commenges ; mais cela n'empêche point que ceux d'entre ces peuples qui s'appeloient Arrevasces n'aient bâti la ville d'Arreu et quelques-unes des autres, comme celle de Calagurris, qui, selon S. Jérôme, étoit le lieu de naissance de Vigilance.

C'est ce qui a été reconnu, Monsieur, par le savant auteur du *Nouveau Catalogue chronologique des Evêques de Commenges :* je parle de M. Abbadie, mon prédécesseur dans la place que j'occupe. Voici comment il s'en explique dans la remarque préliminaire de la première partie de son ouvrage :

« J'ai dit au reste, après S. Jérôme, que Pompée avoit assemblé dans une même ville tous les premiers Commengeois ; cela n'empêche point que ceux d'entre eux, qui étoient Arrevasces et Calagurritains, ne se soient ensuite logés, les premiers à Arreu en la vallée d'Aure, et les seconds dans Calagurris qui, selon l'*Itinéraire* d'Antonin, étoit sur le chemin d'Encausse à Lavernose, puisque ces deux lieux tirent leurs noms de ces deux peuples.

Mais si Pompée avoit ramassé dans une ville tous les premiers Commengeois, comment les Arrevasces et les Calagorgitains qui sont compris parmi ces Commengeois ont-ils pu, objecte M. Abbadie, se loger ensuite, les premiers dans Arreu, et les seconds dans Calagurris de l'*Itinéraire* d'Antonin ?

Il y a apparence, répond M. Abbadie, que ces deux peuples se séparèrent des autres Commengeois qui étoient dans la ville de Lion, ou parce que cette ville ne put pas les contenir commodément tous ensemble, ou parce qu'ils ne pouvoient pas convenir entr'eux.

Mais ne pourroit-on pas répondre, Monsieur, que la ville d'Arreu et le Calagorgis de l'*Itinéraire* d'Antonin, qui est le même Calagurris dont parle S. Jérôme écrivant contre Vigilance, étoient bâtis avant que Pompée eût

Digitized by Google

ramassé dans une même ville tous les premiers Commengeois.

En effet, quoique S. Jérôme dise que Vigilancé descendoit de ces peuples que Pompée ramassa dans une ville, qui de là fut appelée Commenges, il ne paroit pas renfermer et confondre tous les Vectons, les Arrevasces et les Celtibériens parmi ces peuples que Pompée ramassa dans une même ville; au contraire, en même temps qu'il fait descendre Vigilance de ces différents peuples, il met une distinction entre ceux qui furent ramassés dans une ville et les Vectons, les Arrevasces et les Celtibériens. Ecoutons encore S. Jérôme, nous allons voir qu'il divise ces deux peuples en deux corps: *Nimirum respondet generi suo, ut qui de latronum et Convenarum natus est semine quos Cneius Pompeius, edomitâ Hispaniâ ad triumphum redire festinans de Pyreneis jugis deposuit, et in unum oppidum congregavit, unde Convenarum urbs nomen accepit hujusque latrocinetur contra Ecclesiam Dei.*

Voilà les Commengeois, c'est-à-dire ceux qui furent ramassés dans la ville de Lion; c'étoient des gens épars d'un côté et d'autre dans les détroits des Pyrénées et surtout du côté de la ville qu'on appelle aujourd'hui Saint-Béat, par où Pompée passa; et comme ils lui disputoient sans doute le passage, après les avoir subjugués par la force ou gagnés par la douceur, il les assembla dans la ville de Lion, à laquelle il donna, à cause de ce ramas, le nom de Commenges, *undè Convenarum urbs nomen accepit.* S. Jérôme dit ensuite : *et de Vectonibus, Arrevescis, Celtiberisque descendens incurret Galliarum Ecclesias;* par où il paroit que ce saint docteur, faisant descendre Vigilance de tous ces différents peuples, met en même temps quelque distinction entre ceux que Pompée ramassa dans la ville de Lion et ceux qu'il nomme Vectons, Arrevasces et Celtibériens.

Or, il est plus vraisemblable que, pendant le siège de Calagurris en Espagne, lequel dura longtemps après la

Digitized by Google

mort de Sertorius, plusieurs de ces différents peuples passèrent de notre côté des Pyrénées, tandis que les autres soutenoient le siège et que c'est alors que les Arrevasces s'établirent dans la vallée d'Aure et qu'ils bâtirent la ville d'Arreu ; que les autres s'établirent dans l'endroit auquel ils donnèrent le nom de Calagurris et qu'on appelle aujourd'hui Saint-Martori, du nom de saint Martiri qui mourut dans ce lieu, comme on appelle aujourd'hui la ville de Commenges, Saint-Bertrand, à cause du nom d'un de ses saints évêques, et comme on a donné au Petit-Mas le nom de Saint-Gaudens, à cause du jeune enfant de ce nom, lequel y fut martyrisé par les Sarrasins [1].

Ayant conféré, Monsieur, de tous ces faits avec plusieurs de nos Aurois que j'ai eu l'honneur de voir ici, ils m'ont assuré qu'il y avoit des Mémoires [2] par lesquels il paroit qu'Azet, Sarrancolin, Arreu et quelques autres lieux de la vallée étoient bâtis plusieurs siècles avant l'entrée des Mores ou Sarrasins en France et même avant Pompée et César. Je serois d'autant plus porté à le croire qu'il y a grande apparence que les divers peuples d'Espagne dont nous venons de parler étant fort pressés par Pompée, après que Quintus Sertorius eut été assassiné, un grand nombre aimèrent mieux se réfugier dans les Pyrénées que de se soumettre aux Romains, et qu'avant même la prise de Calagurris, les Arrevasces se réfugièrent dans la vallée d'Aure, qu'ils y bâtirent Azet et plusieurs autres forts pour se défendre et qu'ils firent d'Arreu leur ville principale.

Ces Messieurs m'ont assuré de plus que les masures qui sont dans Azet [3] indiquent que ça été une place extrê-

1. Il faut dire par les Visigoths.

2. Ce sont les *Mémoires de la maison d'Estensan*, communiqués par Jean Ferras, bourgeois de Cadeilhan. Ils sont malheureusement perdus, ainsi que la *Chronique d'Aure de* 1480.

3 Le presbytère occupe aujourd'hui l'emplacement de cette tour ou forteresse, où une pièce y est encore designée sous le nom de chambre de la tour. A la demande des habitants d'Azet, Estensan, Estansaguet et Ens, Jean de Labarthe leur avait permis de la

Digitized by Google

mement forte et que sa situation avantageuse fait voir que les Arrevasces ne pouvoient mieux s'y prendre pour s'empêcher de tomber entre les mains des Romains.

Il y a encore beaucoup d'apparence, Monsieur, que Pompée ne soumit jamais ces Arrevasces ni plusieurs des autres peuples, soit qu'il regardât la vallée d'Aure comme d'un petit objet, soit qu'il vit que ce pays l'occuperoit trop longtemps par la difficulté d'y pénétrer; il ne songea, après qu'il eut ramassé dans la ville de Lion ceux qui étoient épars dans les défilés des montagnes voisines de cette ville, qu'à s'en retourner pour aller jouir des honneurs du triomphe, comme S. Jérôme semble l'insinuer: *ad trimphum redire festinans*, dit-il, en parlant de ce conquérant.

M. Abbadie ajoute, dans son *Nouveau Catalogue chronologique*, que ceux qui étoient Calagurritains se logèrent dans Calagurris de l'*Itinéraire* d'Antonin, qui est aujourd'hui le bourg de Saint-Martori.

Ce savant auteur veut dire sans doute que quelques-uns de ceux qui sont nommés par S. Jérôme et Valère-Maxime s'étant établis dans ce lieu-là, ils lui donnèrent le nom de Calagurris. Et ne pourrait-on pas même dire que c'étoient ceux qui échappèrent au siège de Calagurris en Espagne, et que pour continuer de marquer leur attachement pour Sertorius, et pour perpétuer la mémoire du courage qu'ils avoient fait paroitre en défendant leur ancienne habitation donnèrent le nom de Calagurris au lieu où ils s'établirent sur la Garonne. Voilà, Monsieur, ce qui nous donne une ouverture pour expliquer ce que disent S. Jérôme et Gennade[1] au sujet du lieu de la naissance du fameux Vigilance, qu'ils font gaulois contre

relever pour la garde du port de Peyrehitte, qui communique avec le Louron. Cet acte fut passé à Arreau, le jour de la fête de saint Remi, 1er octobre de l'année 1367, par Me Barnabé de Bordes, notaire.

1. *Chronique générale d'Espagne*, commencée par Florian de Ocampo, Alcala 1553 et Cordoue 1586, 4 vol. in-folio. Cet ouvrage est un des plus estimés sur l'histoire d'Espagne. — Voir, pour l'identification de Calagurris avec Saint-Martory, le récent travail de M. l'abbé Saint-Laurent: *Saint-Martory ou Martiry, son Culte et son Eglise*.

Digitized by Google

ce qu'ont écrit Baronius, l'abbé Dupin, le Père Alexandre et plusieurs autres, qui ont cru Vigilance espagnol, faute de distinguer deux Calagurris, l'un en Espagne connu sous le nom de Calahorra sur l'Ebre et l'autre sous le nom en France de Saint-Martori sur la Garonne; l'un dont parle Valère-Maxime et l'autre dont parle l'*Itinéraire* d'Antonin en marquant la route des officiers de l'Empire venant d'Acqus Dax à Toulouse par Lion de Commenges. En effet, on voit dans cet *Itinéraire* Calagurris ou Calagorgis après les eaux du Comminges, si célèbres dans Strabon et connues aujourd'hui sous le nom des eaux d'Encausse.

Quant à l'époque de l'arrivée des Arrevasces en Aure, il est aisé d'en juger, Monsieur, par le temps de la mort de Sertorius. Ce grand capitaine fut assassiné, suivant la *Chronologie* de Pétau en l'an 681 de la fondation de Rome, et ce fut alors que Pompée devint maitre des Espagnes. Et ainsi c'est vers l'an 682 de la fondation de Rome que nous pouvons placer l'entrée des Arrevasces en Aure, c'est-à-dire environ 72 ans avant la naissance de Jésus-Christ, en comptant que Jésus-Christ est né l'an 754 de la fondation de Rome.

Je suis encore entièrement déterminé, Monsieur, à me servir du mot latin *Aura* pour marquer la vallée d'Aure ; je conviens avec vous que ce nom lui a été donné de ce petit vent, de ce doux zéphyr qui souffle continuellement dans cette vallée et que c'est sans fondement qu'on fait venir cette étymologie *ab auro*.

J'attends toujours que vous me donniez vos éclaircissements sur Saint-Aventin, où l'on prétend que S. Exupère avoit une sœur de mariée. Je vous prie d'y apporter toute la diligence qui dépendra de vous, étant pressé de remettre la légende en question. Vous obligerez humblement celui qui est avec une respectueuse considération...

SAILHAN.

Digitized by Google

CHARLES-ANTOINE-GABRIEL D'OSMOND

AVANT-DERNIER ÉVÊQUE DE COMMINGES

1723-1806

Voici quelques notes qui pourront servir à compléter l'article récemment publié sur cet évêque par notre érudit collègue, M. Célestin Espénan.

D'Osmont ou d'Osmond — les deux orthographes sont également usitées depuis 1750[1] — est le nom d'une famille normande à qui ses services et ses alliances ont valu un rang distingué dans la noblesse. Plusieurs auteurs en font remonter l'origine au x^me^ siècle. Une chose prouvée, c'est que la filiation en est parfaitement connue depuis Jean d'Osmont, sénéchal de Lisieux, mort avant le 15 décembre 1396.

Cette famille se divisait en plusieurs branches, entre autres, celle des comtes de Boitron. C'est à cette dernière qu'appartenait le pontife dont il est ici question. Il naquit en 1723[2], à Médavy, dans le diocèse de Séez, du mariage qu'avait contracté, le 5 janvier 1714, Eustache d'Osmont, comte de Boitron, avec Marie-Louise de Pardieu de Maucomble, fille de Louis marquis de Maucomble et de Marie Le Veneur de Tillières[3]. Reçu en 1743 chanoine-comte de Lyon, abbé de Saint-Volusien de Foix (Ariège), vicaire général de Monseigneur Tinseau dans les diocèses

1. Antérieurement à 1750, on écrivait toujours *d'Osmont* (Courcelles, *Pairs de France*, tome VIII, p. 95).

2. M. Espenan dit 1722 ; nous dirons plutôt 1723, avec l'*Almanach royal* pour 1766 ; avec La Chenaye des Bois et Badier, *Dictionn. de la Noblesse*, tome XV, p. 266 ; avec l'abbé R. Pomian, *Comminges Chrétien*, etc.

3. De cette alliance vinrent aussi : *Barnabé Louis-Gabriel*, comte d'Osmont, chambellan du duc d'Orléans en 1763 ; Charles-Eustache et Eustache-Louis, chevaliers de Malte, et deux filles.

Digitized by Google

de Belley et de Nevers et de Monseigneur Champion de Cicé dans ceux de Troyes et d'Auxerre, député à l'assemblée générale du clergé en 1755 pour la province de Sens[1], Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond fut élu évêque de Comminges en 1763, après le transfert de Monseigneur Antoine de Lastic dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Le pape Clément XIII notifia cette élection au chapitre par une lettre dont suit la teneur :

« Clemens episcopus, servus servorum Dei, Dilectis filiis Capitulo ecclesiæ Convenarum, salutem et apostolicam benedictionem.

« Hodie ecclesiæ vestræ Convenarum certo tunc expresso modo pastoris solatio destitutæ, de persona dilecti filii Caroli Antonii Gabrielis Osmond, electi Convenarum, nobis et fratribus nostris ob suorum exigentiam meritorum de fratrum eorumdem consilio, auctoritate apostolica providimus, ipsumque illi in episcopum præfecimus et pastorem, curam et administrationem ipsius ecclesiæ Convenarum ei in spiritualibus et temporalibus plenarie committendo, prout in nostris inde confectis litteris pleniùs continetur. Quocirca discretioni vestræ per apostolica scripta mandamus quatenus eidem Carolo-Antonio-Gabrieli, electo tanquam patri et pastori animarum vestrarum humiliter intendentes ac exhibentes sibi obedientiam et reverentiam debitas et devotas, ejus salubria monita et mandata suscipiatis humiliter et efficaciter adimplere curetis ; alioquin sententiam quam ipse Carolus-Antonius-Gabriel, electus, ritè tulerit in rebelles, ratam habebimus et faciemus auctore Domino, usque ad satisfactionem condignam, inviolabiliter observari.

« Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, anno Incarnationis dominicæ millesimo septingentesimo sexagesimo tertio, kalendas Martii, pontificatus nostri anno sexto[2] ».

Informé de cette élection, le chapitre cathédral chargea messire Lenormand, archidiacre d'Aure, d'écrire à Monseigneur d'Osmond. Celui-ci se trouvait alors à Séez ; voici en quels termes il répondit à l'archidiacre, le 14 décembre 1763 :

« Je ne puis qu'applaudir, Monsieur, aux justes regrets que vous donnez à mon prédécesseur qui les mérite à tant de titres ; ils me sont de sûrs garants de l'amitié d'un chapitre auquel je serai bien jaloux de plaire. Chargez-vous, Monsieur, d'être l'interprète de mes sentiments

1. Il fut un des secrétaires de cette assemblée et membre des bureaux pour les rentes créés en 1742 et 1748.

2. *Dictionnaire de Larcher*, lettres N.-S., page 265, aux Archives des Hautes-Pyrénées.

Digitized by Google

auprès de votre compagnie et d'assurer ces messieurs en général et en particulier que si je n'ai pas toutes les qualités qui ont rendu si cher à son diocèse le prélat que vous perdez, j'y porterai au moins le désir le plus vif d'aller au devant de tout ce qui pourra leur être agréable.

« J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« Osmond, comte de Lyon, nommé à l'évêché de Comenges [1] ».

Sacré le 1er avril 1764 dans l'église de Nevers par Monseigneur Tinseau, assisté de deux prélats dont l'un était Monseigneur Champion de Cicé, le nouvel évêque de Comminges écrivit à messire Lenormand la missive suivante pour être communiquée au chapitre cathédral :

« J'ai l'honneur de vous donnèr avis, Monsieur, que la cérémonie de mon sacre s'est faite il y a quinze jours, et que la prestation de mon serment de fidélité doit être enregistrée aujourd'hui ; il serait en conséquence dans le cas de prendre possession du diocèse par un procureur ; mais je suis si tranquille sur l'administration du chapitre et de ceux qu'il en a chargés, que je prends le parti de remettre de prendre possession personnelle, lorsque j'irai dans le pays. C'est une marque de confiance que je donne avec grand plaisir à un chapitre dont je chercherai toutes les occasions de gagner l'amitié ».

Le chapitre cathédral était impatient de posséder son évêque. Ayant appris sa prochaine arrivée dans le Comminges, il se disposait à lui faire une réception solennelle, quand messire Lenormand donna connaissance de la lettre ci-après, datée de Paris, neuvième jour de juin :

« Je suis toujours plus sensible, Monsieur, aux marques d'amitié que je reçois du chapitre... Chargez-vous, je vous prie, de mes nouveaux remerciements. Je demande avec instance d'engager ces messieurs de retrancher du cérémonial tout ce qui pourrait être coûteux et à charge. La plus grande peine qu'ils puissent me faire, c'est de m'envoyer une députation à Toulouse, comme on m'a mandé que c'était le projet. Je crois même que, vu la misère qui est dans le pays et la quantité de pauvres qui sont dans le plus grand besoin, on ne saurait trop retrancher tout ce qui entraîne beaucoup de faste et d'appareil. Je ne le désire pas plus pour vous que pour moi ; je me tiendrai toujours pour très bien reçu à la porte de la cathédrale ou, tout au plus, à celle de Saint-Bertrand [2]. La seule chose qui me touche de la part du chapitre, c'est le sentiment

1. Larcher, *loco citato*.
2. Il s'agit ici de la porte Cabirole.

Digitized by Google

d'amitié et d'attachement dont il veut bien m'assurer sans me connaître, et que j'espère qu'il ne me refusera pas quand je serai connu de lui [1]. »

A l'exemple de ses prédécesseurs, Monseigneur d'Osmond choisit pour lieu de sa résidence la maison épiscopale d'Alan, et comme celle-ci demandait alors des réparations urgentes, il la fit visiter dans toutes ses parties par le sieur Marsaudan ainé, architecte de Son Altesse le duc de Bouillon; l'architecte s'acquitta consciencieusement de sa mission, et dans un rapport très détaillé du 21 décembre 1764 il évalua à 24,954 livres, 15 sols, 5 deniers le coût des réparations à effectuer, soit dans le château, soit dans ses dépendances [2].

En 1765, il célébra le Jubilé de Saint-Bertrand avec une solennité telle qu'aucun de ses prédécesseurs n'y avait jamais déployé; trois de ses voisins qui l'assistèrent, les évêques de Rieux, de Lombez et du Couserans, en firent l'ouverture de même que la clôture [3].

L'année suivante, à l'approche du Carême, il publia un mandement dont nous devons la conservation au paléographe Larcher, et que voici :

« Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond, par la miséricorde de Dieu et la grâce du saint Siège apostolique, évêque de Comenges, conseiller du roi en ses conseils et comte de Lyon, à tous les fidèles de notre diocèse, salut :

« Nous n'avons pu voir, sans être vivement touché, nos très chers frères, la misère publique augmenter, de jour en jour; les fléaux dont ce diocèse a été déjà affligé, la dureté du temps et de la saison, la cherté des denrées et la difficulté de s'en procurer nous ont déterminé, sur les différentes représentations qui nous ont été faites, à adoucir en votre faveur le temps consacré plus particulièrement à la pénitence; mais la condescendance avec laquelle nous allons au devant de vos besoins doit être un puissant motif pour vous engager à remplir avec plus d'exactitude les préceptes de l'Église; et lorsque cette mère tendre veut bien se relacher de ses droits par égard pour votre faiblesse et votre infirmité, ne doit-elle pas attendre de votre amour et de votre reconnaissance plus de zèle pour les exercices de la religion, plus d'assiduité dans nos temples,

1. Larcher, *Dictionnaire*, lieu cité.
2. *Ex nostris*, lettre A, n° 15.
3. R. Pomian, *Comminges chrétien*.

Digitized by Google

plus de ferveur dans la prière ! C'est en son nom que nous vous invitons, nos très chers frères, à compenser la dette rigoureuse qu'elle veut bien vous remettre par les œuvres de pénitence et de miséricorde et par la mortification de vos sens, sans laquelle il n'est point de vraie pénitence. Nous ne pouvons trop vous exhorter surtout à racheter vos péchés par l'aumône. Jamais les membres de Jésus-Christ souffrant ne furent plus dans le cas de mériter votre pitié et votre charité.

« A ces causes, nous permettons dans notre diocèse l'usage de la viande, les dimanche, mardi et jeudi de chaque semaine, depuis le premier dimanche du Carême jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion inclusivement, n'entendant pas néanmoins par cette permission dispenser de la loi du jeûne, pour ces jours là, tous ceux qui sont dans le cas d'y être astreints.

« Et sera notre mandement publié aux prônes des messes de la paroisse, le premier dimanche après la réception d'icelui et affiché partout où besoin sera.

« Donné au château d'Alan, le 6 de février 1766.

« Ch. Ant. Gab., évêque de Comenges [1] ».

En 1770, il donna à son diocèse un nouveau bréviaire [2]. Quatre ans après, une épizootie s'étant fait sentir d'une manière effroyable dans les territoires de Martres-de-Rivière, de Cier, d'Huos, de Pointis, de Valentine, etc., il envoya sur les lieux un habile médecin, M. Dardignac, pour donner des conseils aux agriculteurs, surveiller la maladie et former un recueil d'observations. Ce médecin dressa un procès-verbal de tous les cas d'épizootie qu'il eut occasion d'étudier et son Mémoire, remis par Monseigneur d'Osmond au président des États du Languedoc, fut le point de départ des mesures adoptées pour combattre le fléau [3]. Dans ces temps malheureux, il distribua à ses diocésains des SOMMES PÉCUNIAIRES POUR PLUS DE CENT MILLE FRANCS [4].

La même année, fin septembre, il publia une circulaire qui a pour titre : *Etat des choses que chaque curé ou vicaire des paroisses, églises succursales ou autres seront tenus de préparer pour répondre aux demandes qui leur seront*

1. Communication de notre érudit collègue, M. l'abbé J. Lestrade.
2. Ce bréviaire était le même que celui de Paris, à quelques changements près.
3. Ern. Roschach, *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, tome XIII, page 1232.
4. Baron d'Agos, *S. Bertrand, la ville et les Évêques de Comminges*, etc., p. 176.

Digitized by Google

adressées par nous évêque de Comenges, ou autres députés de notre part, lors de la visite de leur église.

Ces choses sont :

1° Toutes les ordonnances des précédentes visites faites par nos prédécesseurs, leurs grands vicaires, archidiacres ou autres à ce commis ;

2° Un inventaire général des vases sacrés, ornements et meubles de leur église ;

3° Les registres des baptêmes, mariages et enterrements, tant anciens que modernes, qui se sont faits dans ladite église ;

4° Fera tenir prêt et en bon ordre l'inventaire des titres, pièces et enseignemens concernant les biens qui peuvent appartenir à la fabrique de son église ou à la cure, fondations d'obits et autres services ;

5° Un état des confrairies qui peuvent être érigées en son église, avec les titres de l'érection d'icelles, les fondations qui peuvent y avoir été faites et les statuts desdites confrairies ;

6° Les livres du chœur, comme bréviaires, graduels, antiphoniers, missels, rituels et processionnels ;

7° L'état des bénéfices qui pourraient être fondés dans ladite église ou dans l'étendue de la paroisse, faisant mention du nom des titulaires, de leurs obligations, de leurs charges et de leurs revenus ;

8° Fera avertir tous les ecclésiastiques qui résident dans sa paroisse, à quelque titre que ce soit, de se trouver à ladite visite, pour nous représenter leurs lettres d'Ordre et d'Approbation, s'ils sont approuvés, et s'il y en a, qui soient bénéficiers dans notre diocèse, de nous représenter en outre les titres de collation qu'ils ont obtenus desdits bénéfices, ensemble les actes de fondation, dotation et autres, concernant les biens et revenus de leurs bénéfices et de nous déclarer qui en est le patron ou collateur;

9° Nous tiendra prêt un *Mémoire* des diacres, sous-diacres, acolytes et tonsurés qui vivent cléricalement dans sa paroisse, et même des écoliers qui aspirent à la tonsure et aux ordres ;

10° Un état des fêtes particulières de ladite paroisse, qui s'y observent par obligation de précepte ou par simple dévotion ;

11° Un tableau en forme de calendrier, contenant un sommaire des obits fondés dans ladite église, le nom des fondateurs et le jour auquel lesdits obits se doivent célébrer ;

12° Avertira de nouveau en particulier les marguilliers qui sont sortis de charge, tant anciens que modernes, de nous représenter leurs comptes, tant rendus qu'à rendre, pour être vus, sur ceux qui sont rendus, s'il y a des débets ou profits de ladite église, et être, ceux qui sont à rendre, clos et arrêtés en notre présence ;

13° Donner le même avis aux quêteurs de bassins, aux mêmes fins du précédent article ;

14° Fera un état, tant desdits débets, s'il y en a, pour les reliquats desdits comptes, que des autres choses qui pourraient être dues, à quelque

Digitized by Google

titre que ce soit, à ladite église ou fabrique, pour interposer notre autorité, afin de procurer le paiement de ce qui est dû à l'église ;

15° Un état contenant les limites de sa paroisse, les décimateurs, les parts et portions que lesdits décimateurs ont dans les dîmes, la forme et qualité qu'on observe en levant lesdites dîmes, tant à l'égard des grosses que des menues ;

16° Avertira les maîtres et les maîtresses d'école de se présenter devant nous et nous donnera par *Mémoire* les fondations qui pourraient avoir été faites pour l'entretien desdits maîtres ou maîtresses d'école, régens ou précepteurs ;

17° Fera comparaître aussi les sages-femmes ;

18° Nous fera un état des personnes qui vivent scandaleusement, exercent magie ou sorcellerie, ou causent quelque mauvaise édification au public, pour nous les dénoncer publiquement, ou en particulier, selon que la raison et la prudence le requerrent ;

Enfin, il fera comparaître devant Nous les petits garçons et les petites filles, pour être interrogés sur la doctrine chrétienne, afin que, par ce moyen, nous puissions pourvoir avec effet à tous les besoins de ladite paroisse.

Arrêté en notre Château épiscopal d'Alan, le 24me jour de septembre mil sept cent soixante-quatorze.

CH. ANT. GAB., Évêque de Comenges.

Par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Comenges,
NOGUÈS, secrétaire [1]

1777, mois de mars. — A la prière de notre vénérable chanoine Marie-Dominique de Binos de Sarp, alors de passage à Rome, Monseigneur d'Osmond obtint du pape Pie VI, une bulle qui prolongeait de sept jours le Jubilé de Saint-Bertrand [2].

Même année. — Il donna divers règlements pour le chapitre cathédral. Ces règlements en forme de Statuts furent confirmés le 31 décembre par lettres patentes de sa Majesté, et enregistrés au Parlement de Toulouse le 20 juin 1778. Un des derniers articles porte ceci :

« Les gages du premier régent du collège seront de trois cents livres par an et ceux du second régent de deux cent cinquante livres ; le chapitre pourvoiera à ces deux régents dans un concours. Un ou plusieurs chanoines seront chargés de veiller à ce que lesdits régents s'acquittent avec

1. Larcher, *Archives des Hautes-Pyrénées*, série G, article I.
2. Voir *Revue de Comminges*, tome IX, 1894, page 260.

Digitized by Google

exactitude de leur emploi et, suivant le cas, le chapitre pourra les destituer dans le cours de l'année ». [1]

Monseigneur d'Osmond se démit de son évêché (1785) en faveur de son neveu [2]; il avait administré avec bonté et prudence, s'était montré l'ami en même temps que le supérieur de son clergé; ses instructions pastorales s'étaient fait remarquer par la science, l'esprit et le cœur qui s'y trouvaient répandus [3]. Pendant la Révolution, il se retira d'abord en Suisse, puis en Allemagne. Aussitôt que les portes de France commencèrent à s'ouvrir, il s'empressa de rentrer au sein de la patrie et son exemple ne fut pas sans influence. Nous le trouvons à Saint-Germain-en-Laye, mois d'octobre 1800. On lui suscita quelques embarras, mais on finit par le laisser vivre en paix, témoin la lettre suivante au préfet du département de Seine-et-Oise :

« Citoyen préfet,

« Au désir de votre lettre du 23 courant, je viens de signifier au citoyen d'Osmond, ancien évêque de Comminges, de se rendre à Paris pour y rester sous la surveillance du préfet de police. Ce particulier m'a exhibé le duplicata d'une lettre que le ministre de la police vous a adressée et dont je vous transmets ici joint la copie.

« Au moyen de cette lettre, citoyen préfet, dont vraisemblablement vous avez reçu l'original, je crois devoir suspendre l'exécution de la vôtre, jusqu'à ce que vous ayez donné de nouveaux avis.

signé de GAUVILLE [4] »

Monseigneur d'Osmond finit ses jours à Saint-Germain-en-Laye ; nous lisons à ce sujet dans les registres municipaux de cette ville :

« Du vingt-neuf avril mil huit cent six, à onze heures du matin, acte » du décès de Monseigneur Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond, ancien » évêque de Comminges, natif de Médavi, près la ville de Séez, départe- » ment de l'Orne, âgé de quatre-vingt-trois ans, décédé hier à huit heures

1. *Ex nostris*, lettre O. — Ce collège, fondé par le chapitre, comptait au nombre de ses principaux bienfaiteurs un prêtre d'Izaourt, messire Guillaume Boucanus.

2. Antoine-Eustache d'Osmond.

3. R. Pomiau, *Comminges chrétien ;* — Louis d'Agos, *Saint Bertraud, évêques, cathedrale*, 1854, page 67.

4. Archives de la mairie de Saint-Germain-en-Laye.

Digitized by Google

» et demie du soir, en son domicile, rue des Bucherons, n° 1, sur la » déclaration de Monsieur Denis Odiot, ancien avocat, notaire de cette » ville, et de Pierre-André Saintonges, secrétaire de la mairie. »

Ses obsèques, dit une feuille de l'époque, furent distinguées par un concours nombreux et surtout par un genre d'oraison funèbre bien supérieur à tous les éloges, c'est-à-dire, par les larmes de ses parents, de ses amis et de ses domestiques. « Si quelque chose peut adoucir dans le » cœur de ceux qui l'ont connu, la douleur de sa perte, « c'est qu'il laisse dans sa famille des vertus qui rappe- « leront longtemps son image[1]. » Il portait : *De gueules au vol renversé d'hermine.*

J. DULON,
Saint-Germain-en-Laye.

Nota — Les chanoines-comtes de Lyon, au nombre desquels avait été admis Monseigneur d'Osmond, étaient tenus de faire preuve de noblesse de seize-quartiers tant du côté paternel que du côté maternel. Depuis 1715, ils avaient le droit de porter une croix d'or émaillée, suspendue par un ruban rouge, bordé de bleu. Le roi de France était le premier chanoine. *(Clergé de France*, 1769, page 141.)

1. *Journal des Débats.*

Digitized by Google

TESTAMENT DE Mgr DE GRIET

En réponse à l'appel qui terminait une récente communication sur les rapports de Donadieu de Griet avec Saint Cyran [1], une copie du Testament du vénéré évêque de Comminges a été mise à ma disposition. Je m'empresse de publier ce texte : il offre un haut intérêt pour la biographie de M. de Griet.

J. LESTRADE.

« † JESUS, MARIA.

« L'an mil six cens trente sept et le vingtième du mois de juin après midy, dans le château épiscopal d'Alan, diocèse de Comenge et seneschaussée de Toulouse, regnant très chrestien prince Louys, etc...

« A esté présent en sa personne Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu messire Barthélemy de Donedieu de Griet, evesque dud. Comenge et abbé de Saint-Hilaire, lequel estant par la grâce de Dieu sein de corps et d'entendement, etc..... estant toutes fois atteint d'une espèce de parelesie sur le bras et main droitte qui l'empêche depuis longtemps d'écrire, ny signer, ainsi qu'il l'a cy devant déclaré par acte public, m'a requis à moy François Gay, notaire royal de la ville de Valcabrère, se confiant à moy, luy écrire son dernier et valable testament qu'il veut estre clos et secret en la forme qu'est cy après dit :

« Premièrement, led. seigneur evesque testateur, après avoir fait le signe de la croix, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, recommandé son âme à Dieu et demandé pardon de tous ses péchés, a dit que mourant dans ce présent diocèse ou proche d'iceluy, il veut que son corps soit ensevely dans l'eglise cathedralle dud. Comenge au devant de l'autel où repose le Saint

1. Voy. *Revue de Comminges*, t. XVII, p. 81.

Digitized by Google

Sacrement, se remettant à la direction et ordre que son exécuteur testamentaire cy après nommé donnera pour les honneurs funèbres et ffais d'icelles, et autres choses qui seront requises pour l'enterrement de son corps, auquel exécuteur testamentaire il a dit et déclaré toutes ses volontés sur ce suiet voulant que toute pompe et fast ordinaire soient ostés et évités en cette occasion.

« *Item* donne et lègue led. seigneur testateur au chapitre de son église cathedralle de Comenge la somme de trois mil livres tournoises, pour de la rente d'icelle estre fait annuellement par led. chapitre tel service qui sera treuvé raisonable par sond. exécuteur testamentaire qui sçait ses volontés, ordonnant néamoins que ce qui sera distribué le soit également entre les prestres y assistans, et que les non prestres ayent moitié moins qu'un prestre.

« Davantage donne et lègue au chapitre de son église collégiale de la ville de Saint Gaudens la somme de mil livres tournoises à pareille et semblable condition qu'il a donné et légué à son chapitre cathédral.

« De plus donne et lègue au Révérend Père Charles de Condren, général des prestres de l'Oratoire de Jésus, la somme de douse mil livres tournoises pour estre distribuée par sa conduitte et discretion à telles œuvres pies qu'il avisera.

« En outre donne et lègue à noble Jaques de Griet sieur de Villepinte, pour donner à tel de ses enfans qu'il voudra, tout le bien fonds qu'il possède et luy appartient dans la ville, parroisse et iuridiction de Montesquieu, au diocèse de Rieus, comme aussi la somme de quinze cens livres tournoises, laquelle somme led. seigneur testateur ne veut point que led. sieur de Villepinte puisse demander ny recevoir, ny même les intérêts d'icelle que lors qu'il mariera demoiselle de Griet sa seconde fille pour estre employée à son mariage, à la décharge néantmoins des biens dud. sieur de Villepinte pour pareille somme de la légitime appartenant à lad. demoiselle de Griet sa seconde fille, ce don estant fait pour décharger le bien dud. sieur de Villepinte ou son héritier, et ladite somme de quinze cens livres tournoises est léguée et donnée en cas elle n'aura pas esté baillée, par led. seigneur testateur, avant son décès, et non autrement [1].

1. Cet article du testament de M. de Griet me fournit l'occasion de préciser sa généalogie du côté paternel.

Noble Antoine de Griet, sieur de Villepinte, eut pour fils Ferréol, Pierre et Jacques de Griet mentionnés en son testament du 1er octobre 1574 (Bergier, notaire de Noé). Ferréol se maria avec Jeanne de Donnadieu. Lors de ce mariage, Jacques de Griet, alors novice au couvent des Bénédictins de la Daurade, à Toulouse, donna à Ferréol une part des biens qui lui revenaient de la succession d'Antoine son père. Il confirma ces largesses en son testament du 6 mars 1683.

Du mariage de noble Ferréol de Griet et de Jeanne de Donnadieu naquit Barthelemy, évêque de Comminges, héritier de Ferreol. Barthelemy hérita également de sa mère. (Testament du 4 novembre 1605.)

Jean-Jacques de Griet, sieur de Villepinte, dont il est question dans le testament de l'evêque de Comminges, mourut le 6 mai 1654. Un de ses enfants, Barthelemy de Griet,

Digitized by Google

« Encore donne et lègue à demoiselle Marguerite de Baiuli veuve au fû sr de Millas, la somme de quinze cens livres,.. et lègue à Me Hugues de Labatut son grand vicaire la somme de douze cens livres tournoises pour les bons et agréables services qu'il a reçeu de luy tant en sa personne qu'aux affaires de son evesché, et luy donneroit davantage si l'estat présent de ses affaires le luy permetoit.

« *Item* veut led. seigneur evesque testateur qu'il soit pris sur son hérédité la somme de quinze cens livres tournoises pour estre employée pour la récompense de ses domestiques, par l'ordre et la direction de son exécuteur testamentaire cy après nommé, remettant cette distribution à sa volonté et discrétion.

« Si donne et lègue à ses autres parens qui pourroient prétendre droit sur ses biens et à chacun d'eux la somme de cent sols tournois.

« Plus led. seigneur testateur veut qu'Illutrissime et Révérendissime Père en Dieu messire François de Donedieu, ancien evesque d'Auxerre, son très honnoré oncle, iouysse sa vie durant des fruicts de toute son hérédité si mieux il n'ayme par gratification et bienveillance donner lesd. fruicts à son héritier qui sera bas nommé, ce que led. seigneur testateur laisse à la volonté dud. seigneur ancien evesque d'Auxerre son oncle, déclarant qu'il ne veut, ny n'entend qu'aucun des légats cy dessus puisse estre demandé à son héritier qu'après la mort dud. seigneur ancien evesque d'Auxerre, et veut que les susd. légataires prennent pour leurs légats tels dettes actifs dud. seigneur testateur qui leur seront cédés par son héritier cy après nommé à la charge que les débiteurs soïent solvables, si ce n'est le légat fait aud. Révérend Père de Condren qu'il veut estre pris sur le bloc de son hérédité six mois après le décès dud. seigneur ancien evesque d'Auxerre son oncle.

« Et parce que l'institution d'héritier est le fondement d'un testament et ce qui le rend valable, led. seigneur testateur en tous et chacun ses autres biens meubles et immeubles, droicts, etc... a fait et institué son héritier universel et général Me Guillaume Darse prestre, chanoine sacristain en lad. église collégiale de Saint Gaudens et son vicaire général, pour ce desd. biens faire et user comme de son bien et cause propre, à condition qu'après le décès dud. sr Darse lesd. biens provenant de lad. hérédité viendront à tel, ou tels des enfants qu'il nommera et a... par luy nommé dez à présent pour succéder à sad. hérédité noble François Darsse, fils dud. sieur Darsse et de fûe demoiselle Magdelaine de Vernioles mariés, cousins dud. seigneur testateur, voulant et ordonnant que tous les légats cy dessus spécifiés et ses dettes passifs soient payés et acquittés par son héritier dessus nommé et par l'exécuteur de son présent testament et dernière volonté, sçavoir le légat fait pour la récompense de ses serviteurs

était prêtre et docteur en théologie. Il occupait la cure de Huos en 1649. — Par mariage les biens des Griet passèrent aux de Salimer de Labusquière et aux de Barège.

Digitized by Google

dans un mois après son décès, et les autres six mois après le décès dud. seigneur ancien evesque d'Auxerre, et pour ce faire il a nommé son exécuteur testamentaire led. messire Hugues de Labatut, son vicaire général et official, luy donnant pouvoir de vendre de ses biens pour l'exécution de sa dernière volonté, au cas son héritier n'y satisfairoit, le priant d'accepter cette charge, cassant, révoquant et annullant tous autres testamens, donations, codiciles, et autres dispositions qu'il a fait cy après..... que celuy cy seul demeure en sa force et vigueur, et s'il ne valloit par forme de testament qu'il vaille par forme de codicille... etc.....

« Led. seigneur testateur ayant dit ne pouvoir écrire, ny signer, a appellés et priés Mes Alexandre Dulac prestre, recteur du lieu de Miremont, Bernard Galias, Jean Dardignac, Bernard Soulan prestres dud. Alan, noble Jean-Pierre de Bouffartigue, Jean Bonnet notaire royal et Bernard Lafitte marchand, tous habitans dud. Alan qu'il a très bien reconneus, de se souvenir que c'est son dernier testament et de se signer au fond de chaque page avec moi susd. Gay notaire, qui l'ai écrit en la forme que led. seigneur testateur me l'a dicté; et satisfaisant à sa volonté lesd. témoins ont signé au fond de chaque page iceluy.

« Présent Gallias, présent Dardignac prestre, Soulan prestre, Bouffartigue présent, Bonnet présent, Lafflitte présent, Gay notaire royal ainsi signé à la cède de laquelle le présent extrait a été tiré... — 21 janvier 1676.

« Gay, *notre* »

Digitized by Google

SAINT GERMIER A FROUZINS

TRADITIONS & LÉGENDES

AVANT-PROPOS

Préposé pendant huit ans à la direction d'une paroisse qui a saint Germier pour patron, nous avons voulu par notre bonne volonté et nos patientes investigations, en évoquant un passé disparu, apporter, avec des documents inédits, notre petite contribution à l'histoire de notre évêque toulousain.

Dans cette pensée nous nous sommes appliqué à recueillir les traditions écrites et orales relatives au *culte de saint Germier*, dans cette partie de l'ancien territoire Doz[1] qui a formé plus tard la juridiction de Frouzins[2].

Quelques-unes de ces traditions se rapportent aux *terres* que ce saint évêque y aurait possédées, au *chemin* qu'il aurait parcouru, et au *miracle* qu'il y aurait accompli; quelques autres, celles-ci appuyées sur des témoi-

1. L'ancien territoire Doz s'étendait dans ce qui forme aujourd'hui la région muretaine, selon toute probabilité entre la Garonne et le Touch. (M. L. Baurier : Saint Germier et le territoire Doz, *Revue de Comminges*, 1898.)

2. Frouzins, aujourd'hui commune de 476 âmes, à 7 kilom. de Muret et à 15 de Toulouse, formait avant la Revolution une juridiction, ayant trois consuls, et dépendant de la châtellenie de Muret, comté de Comminges ; tandis que dans l'ordre ecclésiastique, la paroisse Saint-Germier de Frouzins, ayant curé et vicaire, relevait de l'archiprêtré de Lherm, diocèse de Toulouse.

Digitized by Google

gnages irrécusables, se réfèrent à l'*église*, aux *reliques* et à la *fête* de saint Germier à Frouzins.

En rendant à chacun ce qui lui revient, *cuique suum*, nous avons relaté, dans les pages qui suivent, le fidèle résultat de nos recherches[1], que nous accompagnons, pour plus de clarté, d'une carte du territoire Doz, tout en formulant le vœu que ce *colligite fragmenta* soit fait dans les autres paroisses, églises, chapelles, etc., placées sous le vocable de saint Germier[2].

Pour ne pas ralentir le cours de notre récit nous y ajoutons de nombreuses notes, qui tout en éclairant le texte font de notre travail comme une monographie paroissiale dont saint Germier est l'âme, embrassant souvent l'exposé historique de quelques localités voisines dont les faits se trouvent intimement liés à l'histoire de Frouzins.

1. Pour nous aider dans notre travail nous avons consulté : les archives communales de Frouzins, de Villeneuve et de Seysses, les archives de la Haute-Garonne, les archives du Parlement et des Notaires ; l'*Histoire générale de Languedoc*, par Dom Vic et Dom Vaissette ; la *Vita* de saint Germier avec ses divers textes (voir au chap. I, note 1) ; Saint-Germier évêque de Toulouse, *Etude critique de la Vie*, par M. l'abbé C. Douais, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, brochure in-8°, 1890, popularisée par M. l'abbé G. Morère, brochure in-24, 1900 ; *Etude critique sur la Vie de saint Germier*, par M. l'abbé L. Saltet, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, brochure in-8°, 1901. Cfr. Dumège, Fons, Salvan, Cayre, Lestrade, Baurier, etc.

2. Sous le haut patronage de Mgr l'archevêque de Toulouse, on pourrait s'occuper de rechercher les traces du culte rendu, autrefois et aujourd'hui, à saint Germier, évêque de Toulouse. Pour faciliter les recherches que l'on centraliserait au *Grand Séminaire placé sous le vocable de Saint Germier*, on n'aurait qu'à prier les feuilles religieuses des divers diocèses de France de poser les questions suivantes à Messieurs les ecclésiastiques : Saint Germier, évêque de Toulouse, est-il patron premier ou secondaire de votre paroisse ou titulaire de votre église ? Y a-t-il, ou y a-t-il eu autrefois, en son honneur, dans votre localité quelque confrérie, chapelle, lieu de pèlerinage ? Son culte est-il ancien ? Des faits miraculeux lui sont-ils attribués ? Existe-t-il quelque tradition relative à son passage dans votre région ? Signaler également les livres, images, cantiques, etc., publiés sur saint Germier.

Digitized by Google

CHAPITRE I

Possessions de saint Germier

Saint Germier, lisons-nous dans la *Vita*[1], reçut au territoire Doz de grandes possessions foncières en *franc-alleu*[2] de la munificence de Clovis qui rendit ainsi à l'Église de Toulouse une partie des richesses que les Visigoths ariens lui avaient ravies.

La terre avait alors tout pouvoir, dit un auteur[3]; aussi l'évêque avait les plus sérieuses raisons de tenir à posséder une importante propriété foncière. L'influence venait de là, car, avec la propriété on avait les hommes, serfs et colons affranchis, appliqués tout aussi bien à la culture du sol qu'astreints à le défendre.

Dans cette pensée, saint Germier voulut être du nombre des grands propriétaires de l'Aquitaine, de la puissante aristocratie ecclésiastique, tirant sa force de la possession du sol. C'est pourquoi, sous le vocable de saint Martin auquel il donne les titres et les fonctions de son protecteur féodal, il fonda un grand monastère où il semble avoir réuni des clercs et en même temps de nom-

1. La *Vita* de saint Germier remonterait à la fin du xi^e^ siècle d'après Catel (*Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, 1633, p. 846); sentiment adopté par les Bénédictins (*Histoire générale de Languedoc*, t. II, n° 69, p. 152).

Les divers textes de la *Vita* de saint Germier sont :

1° *Vita sancti Germerii* Bibliothèque de la ville de Toulouse, ms. 477, dans Saint-Germier, évêque de Toulouse. *Etude critique de la Vie*, par M. l'abbé C. Douais, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, aujourd'hui évêque de Beauvais. Brochure in-8°, 1890, texte p. 81.

2° *Fragmentum Vitæ sancti Germerii*, dans le *Cartulaire* de Lézat (Ariège). Bibliothèque nationale, Fonds latin, 9.189. M. C. Douais, *op. cit.*, texte p. 91.

3° *Vita sancti Germerii*, par Bernard Gui. Bibliothèque de la ville de Toulouse, ms. 450. M. C. Douais, *op. cit.*, texte p. 95.

4° *Vita sancti Germerii*, dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, sous la date du 16 mai jour de la fête de saint Germier, éd. Palmé, t. III, p. 589. (Voy. *Appendice.)*

2. Selon l'ancienne théorie canonique, saint Germier est possesseur des biens de son église en *franc-alleu*, c.à.d. d'une terre libre ne dépendant que de Dieu, selon le droit féodal.

3. Fustel de Coulanges, *La Monarchie franque*, p. 574.

Digitized by Google

breux colons menant une vie autant religieuse qu'agricole.

Bien plus, voulant créer la richesse immobilière de l'Eglise de Toulouse, il recueille, sur les autres points de son vaste diocèse[1], des revenus qu'il s'empresse de rapporter dans les divers tabernacles ou fermes qui couvraient le territoire Doz, formant comme autant d'annexes de son monastère de Saint-Martin[2].

Or, nous savons par le *Cartulaire* de Lézat quel a été pendant les Xe et XIe siècles le sort de la propriété ecclésiastique établie par saint Germier : suivant la loi générale de l'époque, les diverses possessions, « églises et terres cultivables », étaient tombées entre des mains laïques[3]; certaines pourtant passèrent à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat, de l'ordre de Saint-Benoît, qui reprit vie et devint un des plus beaux monastères de France, comptant autant de bienfaiteurs qu'il a existé de Comtes du pays pendant la période de deux siècles. L'abbaye étendit ainsi ses possessions dans le territoire Doz de 948 à 1073[4], date à laquelle elle fut affiliée à la célèbre maison de Cluny[5].

Trente-deux ans après la bataille de Muret (12 septem-

1. *La Civitas Tolosa* ou, comme on dit plus tard, le pays toulousain *(Pagus Tolosanus)*, qui selon les anciennes divisions romaines formait le diocèse, datant des premiers temps de l'Église, s'étendait très loin, depuis les Pyrénées avec la vallée de l'Ariège, jusqu'au confluent du Tarn et de la Garonne (M. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 534 et suiv. — Le pape Jean XXII, par sa bulle du 25 juin 1317, érigea Toulouse en archevêché et en détacha en même temps des portions considérables pour former les évêchés suffragants de Pamiers, Mirepoix, Montauban, Lavaur, Saint-Papoul, Rieux et Lombez.

Les limites actuelles du diocèse de Toulouse déterminées par le Concordat de 1801 et la Bulle *Paternæ Caritatis* du mois de juillet 1822, renferment la presque totalité des diocèses de Toulouse, Rieux et Comminges tels qu'ils étaient avant la Révolution, et des parties peu considérables de ceux de Montauban, Lavaur, Saint-Papoul, Mirepoix et Lombez.

2. Les possessions de saint Germier au territoire Doz semblent avoir été considérables tant en terres qu'en bestiaux et en hommes. Dit la *Vita* : « Omnes itaque servos suos, « cunctamque familiam de aliis acquisierat locis, in Ducorum reposuit tabernaculis vel « tabernis. »

3. Des biens considérables étaient devenus la propriété du premier clergé chrétien par les donations successives des gentilshommes. La guerre des Sarrasins au VIIIe siècle leur en enleva une bonne part et la fit rentrer dans le domaine de la noblesse pour payer les frais d'une guerre soutenue dans un intérêt chrétien. (Cénac-Moncaut, *Histoire des Peuples et des Etats pyrénéens*, t. II, p. 352).

4. *Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 709 ; t. V, col. 206.

5. *Acte d'union*, dans *Histoire de Languedoc*, t. V, col. 599.

Digitized by Google

bre 1213) qui termina la première campagne de la guerre des Albigeois, lorsque les barons de France, sous prétexte d'hérésie, confisquaient à leur profit les héritages de la noblesse du pays toulousain et investissaient Amaury de Montfort du fief de Gascogne, l'Abbé de Lézat, Pierre Dalbs (1241-1254), auparavant Prieur de la Daurade de Toulouse[1] voulant confirmer ses titres de propriété au territoire Doz, fit insérer par trois notaires[2], au mois de mai 1245, dans le *Cartulaire* de Lézat le fragment de Vie qui, plus explicite que la *Vita* du ms. 477 de Toulouse et des Bollandistes, désigne la donation de Clovis « in territorio Ducorum » comme la fondation du monastère de Saint-Martin en ce même lieu, par ces mots « in loco qui Roziniacum vocatur », lieu mentionné encore au XIVe siècle dans les deux *Vita* de saint Germier par Bernard Gui.

Mais où se trouve l'emplacement de Roziniac ?[3] Ce nom de lieu ayant aujourd'hui disparu, nous croyons avec MM. Fons, Salvan et Saltet qu'il faut l'identifier avec la *Motte des Ducs*[4] qui se trouvait à deux kilomètres au nord-ouest de la ville de Muret, auprès de l'ancienne voie romaine, à l'intersection des chemins de Muret à Lamasquère et d'Ox à Seysses, à l'endroit appelé encore aujourd'hui Saint-Germier-le-Vieux[5]. Les sources abondantes qui coulent en cet endroit ombragé d'aunes, de peupliers et de saules, formant comme l'oasis agricole du territoire Doz, étaient, on le comprend facilement, d'une

1. *Gallia christiana*, t. XIII, p. 105.

2. Raymond Jordan, notaire de Lézat, Raymond de Montant, notaire de la Salvetat de Saint-Ybars et Armand Raymond, notaire de Villeneuve-Durfort. (M. C. Douais, *op. cit. texte* p. 95).

3. *Roziniac, Rodiniac, Roviniac.*

4. Victor Fons. *Etude historique sur le cadastre de la ville de Muret de l'année* 1669, fos 16, 17. — *Mémoire historique sur les Prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques de Muret*, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. VIII, pp. 74, 94.

5. On voit aujourd'hui à l'un des angles du carrefour de Saint Germier, au couchant de l'ancienne voie romaine et partant en face la *Motte des Ducs*, une croix en fer avec cette inscription gravée sur le piédestal : « Cette croix, érigée sur les débris de l'église de Saint-Germier-le-Vieux, a été restaurée en 1891 ». Cette restauration est due aux soins de l'honorable famille Fons, de Muret.

Digitized by Google

importance capitale pour un grand monastère comme celui de Saint-Martin fondé par saint Germier.

Du reste, il n'y a presque pas de point de l'ancien territoire Doz qui ne rappelle le souvenir du saint pontife en même temps que ses anciennes possessions.

La tradition, qui est le livre du peuple, surtout du peuple des campagnes chez lequel se transmet perpétuellement l'histoire du sol où il est comme attaché et où il a toujours vécu, rapporte que saint Germier possédait à Frouzins un château, c'est-à-dire un de ces « tabernacles ou fermes » dont parle la *Vita*, qui s'étendaient vers Seysses-Tholosanes et Muret, sur le vaste plateau dominant les marécages insalubres formés par divers petits ruisseaux qui n'étaient pas alors endigués, et dont les eaux qui sourdent du plateau supérieur envahissaient dans la plaine inférieure d'assez larges surfaces.

Dans la suite, les propriétés foncières de saint Germier à Frouzins tombèrent entre des mains laïques ; tandis que l'église de Saint-Germier, dont nous parlons plus loin, passa problablement de l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat au chapitre de Saint-Etienne de Toulouse qui, à son tour, la donna en 1237 au chapitre de Saint-Sernin de la même ville[1].

Ainsi l'église de Saint-Germier, bâtie comme nous le verrons sur le *Montramé* du cimetière de Frouzins, et le *Terradou* ou terroir de Saint-Germier qui l'environnait, cité *passim* soit dans les Reconnaissances féodales[2], soit dans le Livre Terrier de Frouzins de 1639, confirment la tradition locale[3].

1. Archives de la Haute-Garonne, Fonds de Saint-Sernin, l. 40. — M. de Lahondès, *Histoire de l'église Saint-Etienne, cathédrale de Toulouse*, p. 119.

2. Cahier des Reconnaissances faites aux seigneurs de Frouzins, soit à Antoine Ynard de 1489 à 1516, soit à Jean Bertrandy de 1537 à 1546. — La reconnaissance de 1514 écrite par Mandinelly, notaire de Toulouse, porte, f° 167 : « al loc appellat claus de Sainct Germier, à la locada de tres sainct Germier. » (Archives de la Haute-Garonne. Fonds des Notaires.)

3. Le Livre Terrier de Frouzins de 1639, fait d'après celui de 1550 qui n'existe plus, est un document des plus précieux, plein d'indications traditionnelles qui s'y révèlent à l'œil investigateur de l'historien.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Chemin de Saint-Germier

Le territoire Doz, traversé par l'antique voie romaine qui conduisait de *Tolosa* vers le sud à la ville des *Convenæ*, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges, se déroulait en ligne droite, en passant sur les territoires qui dépendent aujourd'hui de Cugnaux, Villeneuve, Frouzins, Seysses-Tholosanes, Muret, etc., sur la crête de la terrasse dominant la vallée de la Garonne.

Cette grande voie était pavée avec des cailloux de rivière non taillés, posés de champ, légèrement inclinés, étroitement tassés les uns à côté des autres, formant à certains endroits plusieurs couches superposées et disposées en arêtes. Elle avait, selon la loi des Douze Tables, une largeur de 15 à 20 pieds, c'est-à-dire six mètres environ. Les débris existent encore à la hauteur de Frouzins; une couche de 30 à 40 centimètres recouvre presque partout les restes de la voie.

En outre de la voie romaine, le territoire Doz était sillonné par des chemins *agraires* qui, moins fréquentés, conduisaient à des maisons de particuliers, à des villages, etc.

Saint Germier, évêque de Toulouse, pour visiter les divers établissements « tabernacles ou fermes » qu'il possédait dans le territoire Doz, principalement au couchant de la voie romaine, suivait à coup sûr un de ces chemins agraires qui devait être comme la grande artère de ses immenses domaines.

Ce chemin, venant de la voie romaine par Cugnaux, longeait au couchant le cimetière de Frouzins.

C'est en souvenir du passage du saint évêque, du miracle accompli et de l'église qui lui fut dédiée, comme

Digitized by Google

nous le verrons plus loin, que ce chemin a été appelé, dans les documents anciens[1] et notamment dans les Livres terriers de Villeneuve (1548 et 1616), de Frouzins (1639 et 1787) et de Seysses (1625 et 1716) *passim* « chemin de Montramé de Saint-Germier » : *Chemin de Montramé* du cimetière de Frouzins aboutissant, par le couchant du village de Seysses à l'ancienne voie romaine, à l'intersection des chemins de Muret à Lamasquère et d'Ox à Seysses[2]; *chemin de Saint-Germier* du cimetière de Frouzins « tirant vers l'esglize de Saint-Laurens de Maurens »;[3] comme le relate encore un de nos vénérés prédécesseurs, M. de Gilède, dans le *Livre de paroisse*[4]: « chemin » autrefois appelé de Saint Germier, actuellement de Mail-» hos, en raison de Mestre Anthoine Mailhos, procureur » en la Cour de Parlement de Tholose »[5], propriétaire au consulat ou juridiction de Frouzins d'une métairie qui avec ledit chemin porte depuis son nom dans les cadastres de Frouzins et de Villeneuve.

Ce fut certainement en souvenir de cette pieuse tradition du chemin de Saint-Germier que la procession solennelle du 16 juin 1776, organisée pour la translation

1. Dans le *Cahier des reconnaissances* faites aux seigneurs de Frouzins, dont nous avons parlé plus haut, on lit au f° 33, « chemin public nomé de Sainct Germier ». (Arch. de la Haute-Garonne. Fonds des Notaires).

2. Le chemin de Montramé, d'après la tradition populaire passait par Nougueris, Mondran, terres faisant partie probablement des possessions de Saint Germier.

3. L'ancienne église paroissiale de Saint-Laurent des lieux de Cugnaux et de Villeneuve, entourée du cimetière, était située à l'ouest du château actuel de Maurens, sur le vieux chemin de Saint-Germier, à l'endroit où s'élève aujourd'hui une croix rappelant de pieux souvenirs.

4. Pierre-Alexandre-Louis de Gilède-Pressac, natif de la paroisse de Saint-Etienne de Toulouse (1754), fils d'un conseiller au Parlement de Toulouse, docteur en théologie, vicaire de Cugnaux, curé de Frouzins (1779), nommé le 11 septembre 1782 vicaire général honoraire de Lescar par son parent Mgr Marc-Antoine de Noë, refusa le serment schismatique à la *Constitution civile du Clergé*, s'exila en Espagne en juin 1792, et revint en juillet 1797 à Frouzins, où il est mort en 1814.

C'est à M. de Gilède que nous sommes redevables du *Livre de paroisse* intitulé : « Notions » sur la paroisse Saint-Germier de Frouzins, suivies des noms des anciens curés et des » évènements qui sont arrivés pendant leur règne; fait par M. P. A. L. G. P., curé, 1787. »

Ce livre précieux, que nous citons souvent dans le cours de notre travail, s'arrête à l'année 1788.

5. Livre Terrier de Villeneuve de 1616, f. 8.

Digitized by Google

d'une relique de saint Germier, de Seysses à Frouzins, suivit à l'aller le chemin de *Montramé*, comme nous le verrons dans l'enquête de M. Déjean. [5]

De même, autrefois comme aujourd'hui, à l'époque des Rogations, dans le cours des processions que l'Église fait pour attirer les bénédictions divines sur les fruits de la terre, on ne manquait pas, comme le relate M. de Gilède dans le *Livre de paroisse*, de parcourir le *chemin de Saint-Germier* en faisant station aux croix de Mailhos, du Pouzet et de Montramé, ainsi qu'au cimetière de Saint-Germier pour l'absoute.

CHAPITRE III

Miracle de saint Germier

Sur le chemin agraire et près du cimetière, s'élevait primitivement le bourg de Frouzins, comme le prouvent les restes de substructions [1]. Nous savons d'ailleurs que la loi des Douze Tables ordonnait de placer toujours les cimetières sur les bords même des chemins, principalement près des villes ou des bourgs.

Le cimetière de Frouzins renferme un *tumulus* gallo-romain ayant aujourd'hui la forme d'un parallélogramme mesurant environ 30 mètres de long sur 10 mètres de large et 3 mètres de haut par rapport au niveau du terrain avoisinant le cimetière. Il est orienté dans sa longueur de l'ouest à l'est. Les débris d'urnes cinéraires qui apparaissent en creusant les tombes prouvent bien ce que nous avançons.

C'est dans les lieux destinés aux inhumations que se célébraient tous les ans, pendant une partie des mois de

5. Voy. Chap. V.

1. Cela indiquerait que le bourg de Frouzins était antérieur à saint Germier ; car, pour avoir attiré l'attention de notre évêque, il semble qu'il dût avoir déjà une certaine importance.

Digitized by Google

février et de mars, les fêtes funéraires que l'on nommait *Feretra* et qui duraient onze jours[1]. Les parents et les amis allaient alors aux *feretra* c'est-à-dire aux sépulcres ; ils faisaient plusieurs fois le tour des tombeaux, prononçant des prières et offrant ensuite sur les autels votifs des fruits de la terre, du miel, des gâteaux, du lait et du vin, pour apaiser les mânes et obliger les dieux infernaux à les traiter avec moins de rigueur.

Voilà vraisemblablement ce qui se passait au cimetière de Frouzins sous l'épiscopat de saint Germier, car nous lisons dans la *Vita*, qu'ayant pris possession des terres que Clovis lui avait données au territoire Doz, il songea tout d'abord à en faire un lieu chrétien en commençant par renverser les idoles qui, malgré les progrès du christianisme, souillaient encore ce lieu[2].

Serait-ce à l'époque du *feretra*, c'est-à-dire au moment où tout le peuple se trouvait réuni sur le tumulus qu'il faudrait placer en hiver l'accomplissement du miracle des fleurs par saint Germier?

Dieu qui avait, à la prière du saint évêque, fait reverdir un laurier desséché, couvrit de fleurs le tumulus de Frouzins, comme pour affirmer aux yeux des païens tant la sainteté du pontife et la vérité de sa prédication, que la fausseté de leurs divinités et de leurs croyances[3].

En raison de ce miracle, le tumulus fut appelé depuis

1. Ces fêtes étaient nommées *feralia*, mot qui veut dire *justa ferre* ou *ferre epulas*. (Dumège. *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse*, t. I, p. 441.)

2. « Repertas ibi idolorum destruxit statuas. »

3. « Quadam die dum in terram spueret indeque surgeret, illico rose ibi et lilia germinarunt » dit Bernard Gui. Le manuscrit 477 de la Bibliothèque de la ville de Toulouse parle seulement des roses, tandis que les *Acta Sanctorum* des Bollandistes ne disent rien de ce miracle.

C'est en mémoire de ce miracle que l'iconographie donne comme attribut à saint Germier des roses et même des lis. Dans la sacristie de Frouzins se trouve une photographie, don de M. l'abbé J. Lestrade, qui est une reproduction d'une ancienne gravure sur bois du XVIII^e^ siècle, représentant l'autel et le retable de l'église de Saint-Germier-les-Muret, rebâtie en 1713 sur les bords de la Louge, près du nouveau pont, et incendiée en 1826 (V. Fons, *Notice sur l'arrondissement de Muret*, p. 132.) Dans ladite photographie on voit de face saint Germier debout, en aube, chape, mitre et crosse, assisté de ses deux disciples Dulcidius et Pretiosus en dalmatiques tenant, l'un une branche de roses et l'autre une tige de lis.

Digitized by Google

Montramé, c'est-à-dire *Mont des fleurs ;* dénomination que porta aussi le chemin tirant du cimetière de Frouzins vers Seysses-Tholosanes, comme nous l'avons dit plus haut. De même on lit *passim* dans le Livre terrier de Frouzins de 1639 : « le Montramé du cimetière de Sainct-» Germier [1]. »

Tout cela rend vivant le souvenir de notre saint évêque à Frouzins, comme dans tout le territoire Doz où il sema les miracles avec la divine parole.

CHAPITRE IV

Église de Saint-Germier

« Conservez les anciennes traditions que vous avez » apprises de vos pères », dit le grand apôtre. [2] Or, les anciennes traditions locales se plaisent à attribuer au miracle des fleurs l'origine d'un mouvement religieux qui amena l'établissement définitif de la religion catholique à Frouzins. [3]

L'ancien cimetière gallo-romain, ce tumulus sanctifié par notre évêque, continua de recevoir à côté des pères païens les dépouilles des fils convertis et des nouveaux fidèles, autour d'une église que M. de Gilède estimait avoir été « dédiée par saint Germier à la Sainte Croix. » [4]

Les dimensions assez restreintes du tumulus nous prouvent que cette église, dans la construction de laquelle

1. Archives communales de Frouzins.

2. *III.* Tessal , II, 14.

3. « Il semble que l'église de Saint-Germier n'aurait été construite sur le tumulus du » cimetière de Frouzins que pour perpétuer le miracle des roses. » (M. C. Douais, *op. cit.*, p. 75.)

4. D'après la *Vita*, saint Germier consacra deux églises, l'une à Saint-Saturnin au confluent de la Louge et de la Garonne, et l'autre à Saint-Martin au milieu du cimetière actuel d'Ox, sur l'ancienne voie romaine. (M. Salvan, *Histoire générale de l'église de Toulouse*, t. I, p. 230). M. l'abbé L. Saltet, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, dans un travail d'une solidité remarquable intitulé : *Etude critique sur le Vie de saint Germier*, dit

Digitized by Google

on dut faire entrer, selon une habitude des chrétiens de ce temps, les débris des autels votifs, n'avait pas de grandes proportions quoique la célébration de la messe exigeât alors trois autels à côté les uns des autres[1].

Le chevet du sanctuaire, comme l'indique la disposition du tumulus, était, suivant la tradition du symbolisme chrétien, tourné vers l'orient d'où nous est venue la lumière du christianisme.

Saint Germier en passant par le chemin agraire de *Montramé*, — où, selon la légende populaire qui se transmet de bouche en bouche depuis bien des siècles comme un héritage des aïeux, les fleurs, roses, lis etc., naissaient ou bien que les anges jetaient sur son passage[2], comme pour rappeler le miracle accompli sur le tumulus, — ne devait pas manquer de s'arrêter à l'église de Frouzins, soit pour visiter les prêtres et célébrer les saints mystères, soit pour prêcher et administrer les sacrements.

Cette église reçut en dotation, du saint pontife, des terres qui portèrent dans la suite, comme nous l'avons dit plus haut, la dénomination de *Terradou* ou *terroir de Saint-Germier*[3].

A la mort du saint fondateur, les nouveaux chrétiens de Frouzins, pour témoigner leur reconnaissance à leur père dans la foi, le prirent pour leur patron et lui consacrèrent ce sanctuaire, « vraisemblablement, dit M. de

que l'église de Saint-Martin d'Ox du texte des Bollandistes, et celle de Saint-Martin de Rosiniac du Cartulaire de Lézat, dont nous parlons plus loin au chapitre V, sont chacune attestées par des chartes. *(Histoire de Languedoc)*, t. V. : Actes relatifs à Saint-Martin d'Ox, col. 662, 1774 (n. 326); 1776 (n. 334); 1777 (n. 338); — *Acta* relatifs à Roziniac (Rodiniac) col. 714, 721, 1770 (n. 299).

1. Les prêtres pour célébrer passaient successivement d'un autel à l'autre. L'offertoire avait lieu à l'autel du Sud, la consécration à l'autel principal, la communion du prêtre et des fidèles à l'autel du Nord.

2. « Une tradition du pays rapporte que saint Germier passait à Frouzins par un che- » min près du cimetière et que les fleurs naissaient sous ses pas. » (M. Salvan. *Histoire générale de l'église de Toulouse*, t. I, p. 231).

3. L'évêque avait alors des charges très lourdes: il rétribuait le clergé (Conciles d'Agde, 506, 63; d'Orléans, 511, 14, 15), nourrissait les pauvres, fondait et dotait la plupart des paroisses rurales.

Digitized by Google

Gilède, parce que cette église construite du temps de saint Germier ne pouvait lui être dédiée[1]. »

Ce qu'il y a de certain c'est que de toute antiquité le culte de saint Germier a été en grand honneur dans l'église mérovingienne, romane ou gothique, du cimetière de Frouzins, on le constate aussi haut que les documents nous permettent de remonter.

Détruite ou saccagée dans les guerres incessantes, principalement lors de l'invasion arabe, des incursions normandes et de la grande lutte albigeoise, l'église de Saint-Germier, centre à la fois de la paroisse et de la communauté, fut sans cesse relevée ou restaurée par la piété des fidèles qui, en reconstruisant vers la fin du XIII^e^ siècle leurs demeures sur un nouvel emplacement[2],

1. Quand les pieux fidèles eurent dédié l'église primitive de la Sainte-Croix à saint Germier, ils consacrèrent un autel particulier à la Sainte-Croix d'abord à l'église du cimetière, dit M. de Gilède, et plus tard à celle du village comme nous l'apprennent les visites canoniques : « A l'autel du Crucifix, les images de marbre quy sont en cest autel ont besoing » d'estre netoyés » (Visite de 1596) — « A moitié nef de l'église du costé du septentrion, » nous avons treuvé l'autel de la Sainte-Croix. Un crucifix de bois peint avec deux autres » images en bosse... Il y a bassin de la Sainte-Croix. » (Visite de 1639). (Archives de la Haute-Garonne, Fonds de l'archevêché. Série G. liasse 536 .

2. Dans les précieux cartons de l'ordre de Malte, qui remplissent une salle des archives départementales de la Haute-Garonne, il est parlé en 1331 du *faux-bourg* de Frouzins (L. 1, n. 2) et en 1337 de la *clouture de la ville de Frouzins* (L. 1, n. 6). Le plan cadastral de Frouzins de 1784 montre la partie centrale du *bourg*, circonscrite par des fossés larges et profonds, qui prit le nom de *château fort* renfermant, d'après le Livre Terrier de 1639 un certain nombre de *logettes*, tandis que l'autre partie située au dehors de l'enceinte constituait le *faux-bourg*. Cette ville fortifiée bâtie, à peu de distance du bourg primitif du cimetière, sur le même plan, rues, carrefours, etc., était reliée en ligne droite à Seysses et à Cugnaux par le chemin de la *Sendère* (*Semita*, semi-iter, chemin étroit, sentier d'après M. L. Couture).

Il ne fut pas possible de construire le nouveau bourg de Frouzins sur l'ancienne voie romaine, parce que la juridiction du consulat de Villeneuve-Tolosane, d'après ses divers Livres Terriers (archives de la Haute-Garonne, C. 1633, 1634 et 1635) formant une enclave dans la juridiction de Frouzins, limitée au nord, depuis la Saudrune, par le chemin de Sainte-Catherine, et au midi par la ligne droite aboutissant au chemin des Moulis, arrivait de la sorte près du château fort de Frouzins : « La division des deux terroirs, dit le Livre Terrier de Frouzins de 1619, f^os^ 8 et 12) « va de l'enclos de la métairie de Sainte-Cathe- » rine de Me Dambès [appelée dans le cadastre de 1784, f° 57, la grande borde de l'hôpital » Saint Jacques de Toulouse] en ligne droite au clocher de Seisses. » (Voir chap V.)

Lors de la confection du nouveau cadastre de 1813, on rendit à la commune de Frouzins ce lambeau de territoire formant la section C de l'ancien plan cadastral de Villeneuve, qui cependant pour le spirituel n'avait jamais cessé de faire partie, avec la maison de campagne des Duclos de Paucheville, située sur les bords de la Saudrune, de la paroisse Saint-Germier de Frouzins. *(Archives communales de Frouzins. Registres paroissiaux, passim.*

Digitized by Google

sous les tours du château fort pour y trouver refuge et protection, après avoir reçu une *Charte de Coutumes*[1], étaient heureux de revenir assister aux saints offices dans leur église paroissiale s'élevant toujours au milieu du cimetière. Ainsi le chrétien, selon la règle constante du moyen-âge, ne parvenait à l'église qu'à travers la religion des sépulcres: « C'est par la mort, suivant une belle pensée de Châteaubriand (*Mémoires d'Outre-Tombe*), que l'on arrive à la présence de Dieu. »

Après la guerre de Cent ans, si désastreuse pour la Guyenne, en raison soit de l'occupation anglaise, soit des rivalités sanglantes des comtes de Foix et d'Armagnac et en même temps des bandes errantes des grandes compagnies de routiers, les pauvres habitants de Frouzins tant éprouvés par une si longue guerre, à laquelle étaient venues s'ajouter comme toujours la famine et les maladies pestilentielles[2], se contentèrent de relever avec les vieux matériaux, mais sur de moindres proportions, l'ancienne église de Saint-Germier du cimetière, qui devint un simple oratoire de dévotion, comme nous l'apprend la visite de 1596, dans laquelle Nicolas Gilles[3], délégué du cardinal de Joyeuse archevêque de Toulouse (1590-1604), déclare avoir « trouvé dans le cimetière un oratoire à l'honneur de saint Germier, où on ne tient rien ».

D'après le contenu de cette visite, il semble qu'on avait

1. Archives paroissiales de Frouzins et *Revue de Comminges*, 1899, p. 271.

2. « Serait-ce à cette époque si malheureuse que nous devons remonter pour respecter les cendres de nos pères attaqués du fléau aussi terrible, et ensevelis, non dans le cimetière où reposaient les ossements de leur famille, mais dans un cimetière séparé appelé apparemment depuis ce temps-là, le cimetière des pestiférés qui est et qui a été par la tradition placé sur le chemin de Plaisance au communal appelé *La prado*, au midi de la métairie de Laprade appartenant à l'hôpital Saint-Jacques de Toulouse », de Gilède, *Livre de paroisse*, fo 13.

3. Dans « l'estat de l'église et paroisse de Cuhaulx et Villeneufue », que présente le 3 septembre 1596 au cardinal de Joyeuse le recteur desdits lieux, on lit: « le recteur de ladite esglize et parroisse est Nicollas Gilles pbre et chanoine théologal de l'esglize cathedralle de Tholose, natif de Cessanno au Champanno eaigé de quarante-neuf ans ou environ, qui ne faict sa résidence, pour estre occupé à la charge et function tant de sa chanoinie que d'aultres affaires à luy enjointes par Vostre Seigneurie Illustrissime et à ces fins dispensé par Nostre Saint-Père. » (Arch. de la Haute-Garonne. Fonds de l'archevêché, série G, Liasse 527.)

Digitized by Google

porté de l'église du cimetière à celle du village le mobilier, autels, tableaux, statues, etc., vraisemblablement à cause de l'éloignement du nouveau bourg et aussi des troubles du temps. Car, après avoir reconstruit leurs pauvres demeures, les unes en *pisé*, les autres en pans de bois garnis intérieurement de terre[1], les pieux habitants, en accomplissement d'un vœu fait dans ces temps malheureux « pour préserver ladite paroisse et habitants d'ycelle », avaient bâti avec le concours de l'Abbé de Saint Sernin de Toulouse, prieur, patron et décimateur de la paroisse Saint-Germier de Frouzins[2], pour plus de sûreté et aussi plus de commodité, au centre du village actuel et près du château fort[3], une nouvelle église placée sous le vocable de saint Cyr et de sainte Julitte[4], orientée selon l'usage de l'époque, avec des murs en pisé abrités du côté du couchant par un solide clocher en brique à double rangée de baies superposées, se terminant en pignon aigu percé d'une cinquième baie, clocher arcade ou à éventail, « le clocher commingeois par excellence », dit M. Anthyme Saint-Paul[5].

Les statuts donnés en 1554 à l'ancienne confrérie de

1. Cadastre de Frouzins de 1639, *Passim*.

2. Le Pouillé du diocese de Toulouse de 1538 porte : « Dùs abbas Sti Saturnini est » prior et per equas partes capit decimas cum Rectore. Valet C § C (cent écus petits) et » presentat ad illam vacantem predictus Abbas et Dus (archiepiscopus) instituit ». (Arch. de la Haute-Garonne, G. 348. Communication de M. l'abbé Esparbès).

On trouve aussi cette mention dans les visites canoniques de la paroisse Saint-Germier de Frouzins de 1596, 1619, 1659, 1733 et 1746. (Arch. de la Haute-Garonne, G. 536).

3. Comme nous l'avons dit, Frouzins avait au moyen âge *faux-bourg* et *closture de ville* avec château fort appelé *barbacanne* dans la *Coutume de Frouzins*, ayant, d'après le plan cadastral de 1781, la forme d'un quadrilatère entouré de fossés profonds, avec la *Cossier* ou chemin de ronde pour le service des remparts, et la porte du fort à l'occident en face de la « rue publique de l'esglize du village allant dudict lieu à l'esglize de Sainct Germier ». (Arch. paroissiales. *Reconnaissance en faveur de Dame de Lacezo*).

4. Saint Cyr et sainte Julitte sa mère, de race royale, nés à Icone en Lycaonie et martyrisés durant la persécution de Dioclétien (304) à Tarse en Cilicie Asie mineure) L'Eglise célèbre leur fête le 16 juin. Avec une église et plus tard une chapelle, la paroisse Saint-Germier de Frouzins, qui célébrait leur fête au jour tombant, possédait « une confrerie de » Saint Cyr fort ancienne de temps immémorial » dit la visite de 1746. (Arch. de la Haute-Garonne, G. 536), et des reliques de saint Cyr et de sainte Julitte qui venaient probablement de Saint-Sernin de Toulouse dont l'Abbé était prieur, décimateur et patron de l'église de Frouzins.

5. *Revue de Comminges*, 1897, p. 17.

Digitized by Google

Saint-Cyr mentionnent au 13e article « l'authel dudict sainct Cirice et saincte Juliette » qui n'était autre que le maitre autel de l'église du village.

Cette église, pillée avec le village durant les guerres de religion du seizième siècle si fatales à la prospérité du pays, par les Huguenots de l'Isle-Jourdain sous la conduite de du Bourg leur chef redouté[1], « n'est pas consacrée qu'ils saichent, car il n'y a aucung vestige », répondent les prêtres de Frouzins à la visite de 1596[2].

Dans la « Prinze de pocession de la cure de Frozin le » vingt et quatriesme iour du mois d'april mil six cens » trois, par M. Me Guillaume Bastide[3] pbre et recteur » dud lieu, suivant les lettres de la rectorerie qu'il a obte- » neu le vingt et troisiesme iour du mois d'april de Mon- » seigneur l'Illustrissime et Reverendissime cardinal de » Joieuse archevesque de Tholose », il est fait mention soit de « l'entrée de l'esglize de Sainct Siricy et saincte » Julhiette », soit de « l'entrée du sementière et touche- » ment de porte de l'esglize dud. sementière[4]. »

D'autre part, dans les « responses que bailhe en 1619 » Jehan Roques[5], prêtre et recteur de Frozin en Gascou- » nhe seur les articles qui luy hont esté bailhés par » M. Mre le vicaire général de l'archevesché de Tholose[6]

1. A partir de 1580, Georges du Bourg se moque des traités, rompt les trèves à plaisir et enlève par sa redoutable garnison toute sécurité à la châtellenie de Sainte-Foy-de-Peyrolières en Rivière Verdun ; comme en Comminges, à celles de Muret, de Samatan et de l'Isle-en-Dodon, faisant, à l'exemple des Routiers de la guerre de Cent ans, de fréquentes incursions, rançonnant soit les communautés, soit les églises, ravageant les récoltes, enlevant le bétail, etc. (M. l'abbé J. Lestrade. *Les Huguenots en Comminges, Passim).*

2. La visite de 1596 relate : « Me Jehan Gleizes, recteur de Frouzins, jamais ne c'est » veu, que Me Jehan Pérés, vicaire, dit natif de Saint Sernin de Roergue.... Le vicaire a » esté mis par le recteur il y a cinq ans et il a les *lettres de regendo*, et Me Jehan Dutil » qui est de l'evesché de Lombés n'a pas les *lettres de regendo* ». (Arch. de la Haute-Garonne, G. 536).

3. Pierre-Guillaume Bastide, natif de Rouergue a été, comme son prédécesseur Anthoine de La Roche, à la fois curé de Frouzins et de Seysses-Tolosanes. (Arch. de la Haute-Garonne, G. 605.)

4. (Arch. de la Haute-Garonne. Fonds des Notaires. Fontanier, *ad annum*.)

5. Jean Roques, recteur de Frouzins (1610-1622), « dict ledit Recteur tenir son benefice » par ressignation de la personne de Monsieur Mre Pierre Bastide, pbre de Roergue, » avec provizion du Saint Pére ». (Arch. de la Haute-Garonne, G. 536).

6. Après le départ du cardinal de Joyeuse, nommé archevêque de Rouen (1605), l'archidiocèse de Toulouse fut administré successivement, pendant la vacance du siège, par les

Digitized by Google

» dict avoir en sa paroisse deulx esglises, l'une intitulée » Saint Germier, bastie au milieu du simentière, dans » laquelle n'ay se dit messe que deux foys l'an et aultres » jours par dévotion ; dans laquelle n'a que ung autel » garny de pierre sacrée, bien couverte et bastie de » murailhes ; l'aultre (du village qui est la parochiële » intitulée Sainct Cerise, dans laquelle a troyes autels » bastie la moytié de murailhes, l'aultre moytié de pa- » roits ».

BAGNÉRIS.

(A suivre.)

vicaires capitulaires, en particulier Nicolas Gilles (1604-1614), et sous Louis de Nogaret cardinal de Lavalette, archevêque de Toulouse (1614-1628), par l'évêque d'Aire Philippe Cospéan et son vicaire général Jean de Rudèle (1614-1616), par Jean de Rudèle vicaire général de La Valette (1616-1621), enfin par quelques autres vicaires généraux jusques à l'arrivée de Charles de Montchal en 1628. (M. l'abbé J. Lestrade. *Etude sur Cospéan, Revue de Gascogne*, 1897, p. 218).

Digitized by Google

CHRONIQUE

Vieilles recettes commingeoises

Rien ne nous est indifférent de ce qui nous vient de ce vieux Comminges, de son passé historique de ses mœurs, de ses coutumes. Pourquoi laisserions-nous échapper sans la saisir au passage et l'utiliser pour notre chronique la communication d'un respectable papier jauni et comme vermicule, où nous avons péniblement déchiffré la date de 1728?

Il proviendrait d'une commune du canton de Saint-Martory, faisant au bon vieux temps partie de la châtellenie d'Aurignac.

Le premier recto d'un double feuillet couvert de cette écriture cursive un peu arrondie, aux caractères bien tracés, généralement usitée à cette époque, porte en tête : « *Recepte pour guérir de la Rage* ».

Les admirables découvertes dont l'Institut Pasteur distribue les bienfaits étaient alors dans un bien lointain avenir. Le terrible mal, qu'un traitement scientifique parvient à conjurer aujourd'hui, était alors soigné avec les données plus ou moins incertaines de l'empirisme. Il est curieux de connaître la composition de la fameuse « omelette » dont les vertus étaient fort préconisées surtout dans les campagnes. Dans notre enfance nous l'avions entendu vanter.

Voici le texte de la « recepte » dont nous respectons scrupuleusement, la rédaction — nous dirons rustique, — et l'orthographe qui complète le cachet de l'œuvre. La ponctuation est seule modifiée pour rendre ces lignes plus intelligibles.

—o—

« 1. Il faut prendre, pour trois prises qu'on prend pendant trois matins à jeun, six onces d'huille de noix frèches tirées au pressoir sans être cuitte.

« 2. Il faut prendre de la pimprenele sauvage dans les endroits les plus mègres ; vous la coupez comme du percil ; vous faites une hommelette ; pour une grande personne ou un animal vous metrez cinq œufs, pour un enfant trois, qui soient bien frais, dont vous enlevez avec la plus grande précaution le germe des œufs. Sur cinq œufs deux onces d'huille au moins. Il faut manger cette hommelette à jeun et ne rien prendre de trois heures après. Recommandé aux malades de ne faire aucun excès, ni de....

» Nota. — S'il est possible après qu'on vient d'être mordu par la bête arragée, il est essentiel d'acheter dans une petite fiole de l'alcali volatil, en mettre sur la playe mordeue et deux ou trois goutes dans un verre d'eau qu'on fait prendre au malade.

» Nota. — La persuasion de rendre le malade tranquile sur les évène-

Digitized by Google

ments avenir est la moitié de la guérizon, sans manifester aucune espèce de crainte.

» Il faut mettre dans l'hommelette le double de pimprenelle qu'on met de percil dans une homelette ».

Nous soumettons toutes ces prescriptions au jugement de la Faculté.

En voici une autre. Il s'agit maintenant d'une panacée contre la fièvre.

RECEPTE POUR GUÉRIR LES FIÈVRES

« 1. Il faut ramasser de la racine de Nulla Campana qu'il faut faire sécher à l'ombre, et la rendre en poudre : au moment où l'accès de fièvre arrive il faut la prendre, la quantité d'un dé à coudre, la metre dans un gros verre de vin blanc, le faire chauffer et le prendre à jeun.

» NOTA : si c'est pour une femme ou fille, il faut prendre garde qu'elle ait les accès périodiques. »

—o—

Tels étaient les conseils de médecine populaire dans notre pays, au XVIII^e^ siècle. Ceux que nous venons de transcrire devaient tenir à une longue et vieille tradition sans qu'elle remontât jusques aux temps d'Hippocrate et de Gallen, et ils doivent faire sourire nos docteurs actuels.

N'est-il pas bon pourtant d'en garder mémoire comme de tous nos vieux usages qui font revivre un passé où pour nous rien n'est à dédaigner.

II. — Les sinistrés sous l'ancien régime

L'autre jour, parmi d'abondantes notes sur notre ancienne organisation provinciale nous retrouvions l'extrait d'un procès-verbal de délibération « du conseil de ville de Muret » du 13 octobre 1779. Il montre quelle était la sollicitude des administrateurs de cette « capitale du comté et païs de Comenge » envers « les habitants et bientenants » ayant éprouvé des pertes par suite de quelques évènements « désastres et cas fortuits ».

C'est très-humainement qu'on administrait alors et sur ce point, comme sur bien d'autres, on trouverait de très-bons exemples dans ce passé de notre pays.

Voici les termes du document que nous signalons et qu'il nous paraît précieux de retenir : « Que ceux qui sont affligés du fléau de la grêle soient assemblés au son de trompe ; qu'ils fassent part du préjudice qu'ils prétendent avoir éprouvé ; que l'on concilie avec un rapport d'expert l'état des pertes qui est arrêté en leur présence ; que les indemnités soient ensuite réparties au marc la livre des grêles conformément aux ordres de Mgr l'Intendant qui en autorise l'état et en ordonne l'exécution, et il est hors d'exemple qu'aucun habitant se soit jamais plaint qu'on ne lui ait pas accordé des indemnités en pareille circonstance ».

La même sollicitude envers « les sinistrés » se retrouve dans les procès-

Digitized by Google

verbaux des États de nos provinces si intéressants, si instructifs pour l'histoire de notre ancienne administration provinciale. Dans ces assemblées qui, chaque année, plusieurs jours durant, donnaient tant de vie à de modestes centres presque délaissés aujourd'hui, on voyait rivaliser de zèle pour le bien public les délégués du clergé, de la noblesse et du tiers-état, « tous faisant preuve de bonne volonté, d'application, de capacité, de générosité même ; leur façon d'étudier, de discuter, de distribuer un budget local » pourrait fort bien servir de modèle à nos assemblées électives actuelles. Rappelons à cette occasion qu'on est frappé de voir dans ce qui nous reste des registres de délibérations de la fin du XVIIIe siècle la préparation même de presque toutes les réformes dont la France était avide et dont les vœux allaient être consignés dans les cahiers rédigés en vue des États-généraux.

Qu'on lise à cet égard, avant et après les grandes enquêtes de Taine, les études d'Augustin Thierry, de Tocqueville, de Léonce de Lavergue, de MM. Babeau et Semichon...

III. — Le Maréchal Miles de Noyers était-il Commingeois ?

M. l'abbé Jourteau, curé de Latoue, cousin du regretté Julien Sacaze, intéressé lui-même par les recherches, avait bien voulu nous communiquer un extrait de journal où était mentionnée l'existence d'un habitant du département de Tarn-et-Garonne, se disant commingeois d'origine lointaine, et se prétendant le descendant de Miles de Noyers, personnage historique du XIVe siècle, qui fut maréchal sous Philippe-le-Bel (1304), exécuteur-testamentaire de Louis-le-Hutin (1316), porte-oriflamme de Philippe-de-Valois à la bataille de Cassel (1328), compagnon d'armes de Montmorency à la bataille de Crécy (1346), grand-bouteiller ou échanson de France...

Notre aimable et savant ami, M. le vicaire général Pottier, le président émérite de la Société archéologique de Montauban, a bien voulu nous signaler, en effet, dans son département et au canton d'Auvillars, un brave homme, cordonnier et greffeur de vignes, Auguste de Noyers se disant rejeton de l'illustre souche des Noyers. Sa famille aurait conservé le souvenir du lieu de Charlas (canton de Boulogne) autrefois dans la châtellenie d'Aurignac ; elle aurait jadis possédé dans l'ancien comté de Comminges « des montagnes et des vallées ».

Miles de Noyers aurait-il donc vu le jour en Comminges comme ces compagnons de Jeanne d'Arc [1], Etienne de Vignolles dit La Hire, né au château de Vignolles, canton actuel de Boulogne ; Guillaume de Vignolles, son frère, qui fit prisonnier, au légendaire combat de Jargeau, le comte de Suffolk ; Raymond Arnaud de Coarraze, seigneur d'Aspet, blessé près d'Orléans, en octobre 1428 ?

Le fait mériterait d'être vérifié.

1. *Revue de Comminges*, t. IV, p. 238.

Digitized by Google

De son côté, un de nos plus honorés compatriotes, F. Sacase, de Saint-Béat, qui fut président de Chambre à la Cour de Toulouse, membre de l'Assemblée nationale en 1871, sénateur, mainteneur des Jeux-Floraux, une des lumières de notre Académie de législation, nous a savamment parlé du cardinal d'Ossat, ce « modèle des négociateurs », qui honora tant la diplomatie française à la fin du XVI^e^ siècle, et prouvé que ce prélat était né en Comminges, à Cassagnabère, chef-lieu de châtellenie du Nébouzan [1].

IV. — Aux Jeux-Floraux

Un retard exceptionnel dans le tirage de la présente livraison nous permet de mentionner, parce qu'elle a un intérêt particulier pour nous, la séance du 18 janvier aux Jeux-Floraux. Les discours de M. de Lahondès, le fin lettré, l'érudit président de la Société archéologique du Midi, sont toujours « un régal littéraire » suivant l'expression qu'il va lui-même appliquer à d'autres.

Cette fois le sujet était l'éloge de feu M. Bladé, notre savant et spirituel ami, qui laisse lui aussi un vide difficile à combler parmi les travailleurs de province, à côté de Léonce Couture dont la figure a été très-heureusement évoquée à cette occasion par l'orateur.

La physionomie de ces deux savants, originaires du Gers l'un et l'autre, de cette Gascogne à laquelle se rattachait notre Comminges, a été retracée dans tout son relief dans le double extrait qu'on va lire.

L'un et l'autre, membres libres de notre Société, se montrèrent vraiment sympathiques aux collaborateurs de notre *Revue*.

M. de Lahondès rappelle que M. Bladé, mort le premier devait être loué par l'abbé Couture lorsque celui-ci disparaissait à son tour.

« Bladé loué par Couture, quel régal littéraire c'eût été! Le chef-d'œuvre peut-être du spirituel abbé, assurément une de nos séances les plus mémorables, demeurant ensuite parmi les pages les plus brillantes de nos recueils. Nous aurions entendu les échos des causeries pétillantes de verve, de vues originales et profondes et de piquantes saillies auxquelles s'abandonnaient les deux amis des longues années dès qu'ils se retrouvaient. Qui pourrait nous rendre maintenant ces échanges de souvenirs communs rappelés, d'aperçus ingénieux sur tous sujets de littérature, d'histoire ou d'érudition, par-dessus tout les étincelantes fusées d'esprit entre les deux camarades d'étude et de travaux ?

» L'un, avec sa bonhomie souriante, son inaltérable enjouement, ses ouvertures incessantes vers toutes les curiosités de l'intelligence, mais aussi vers les plus hautes aspirations de l'âme, son aptitude à tout embrasser, un sens critique des plus sûrs et des plus fins, mais qui, loin de le diriger vers la sécheresse et la sévérité pointilleuse, l'entraînait au contraire à saisir surtout dans les œuvres et les hommes la valeur et le mérite,

1. Idem, t. II, p. 294.

Digitized by Google

sans insister sur ce qui manquait, ne dénigrant personne, sans que rien lui échappât, exerçant ainsi par ces qualités rarement unies une irrésistible séduction sur tous ceux qui l'approchaient, de même que, dans ses conférences si riches d'informations et de vues si abondantes, il semblait causer avec un abandon, apparent toutefois car toujours très avisé, avec chacun de ses auditeurs.

» L'autre, avec des connaissances peut-être aussi étendues mais qui se plaisaient à s'étaler, tenace dans la discussion, enthousiaste et se passionnant aisément pour un talent ami, une idée nouvelle, une voie de travail qui s'ouvrait, mais aussi moins indulgeut pour ses rivaux, leur assénant même de rudes coups, mêlant à sa gaîté native des traits malins qui de même jaillissaient de source, les lançant d'ailleurs avec une telle impétuosité verveuse, une expression si pittoresque et une jovialité si communicative, qu'il en résultait moins un sentiment d'amertume qu'un rire du meilleur aloi, excepté toutefois pour le blessé. »

N'est-ce pas là comme deux médaillons juxtaposés dont le dessin est rendu vivant par l'artiste ?

Faudrait-il joindre ce nouveau nom du connétable Miles de Noyers à ceux qui figurent dans les fastes du Comminges ?

V. — Travaux à publier et diplôme reçu

Le zèle de nos collaborateurs ne se ralentit pas, et nos provisions sont toujours abondantes. Depuis 1890, date de la reprise de nos publications après une année environ d'intervalle entre le IVe et le Ve volume, la pénurie ne s'est pas fait sentir un seul instant dans nos cartons et voici, à la veille de la dix-huitième année depuis le début, le contingent des publications qui vont suivre :

Saint Germier à Frouzins (suite), M. l'abbé Bagnéris ; — *Étymologie de Tibiran* (suite), Fabre d'Envieu ; — *Les de Bachos*, M. Bouche ; — *Testament du chanoine de Rabaudy*, M. Duffour ; — *Statuts de la Confrérie de Saint-Jean-Baptiste à Benque*, M. Décap ; — *Histoire de Montmaurin*, M. l'abbé Couret ; — *Notice de Tibiran-Jaunac*, baron d'Agos ; — *Les Poésies de M. Bordages*, prêtre Commingeois (XVIIIe siècle), et *Coutume de Salerm*, J. Lestrade ; — *Louis XI à Saint-Gaudens*, J. Dulon ; — *Documents sur le Comminges, le Nébouzan et les Quatre Vallées*, Dr B. de Gorsse, etc., etc.

Voilà déjà de quoi remplir les livraisons prochaines.

Entre temps, la Section pyrénéenne de l'Exposition universelle a conféré à la Société, pour la collection, de ses publications un diplôme « de grand prix. » La distribution des distinctions a été faite par le Jury international.

Déjà avisés par l'un des commissaires, M. Emile Belloc du Club Alpin, nous avons reçu récemment le diplôme annoncé, grand modèle, encadré de superbes viguettes et qui sera conservé dans nos archives.

Alphonse Couget.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES DU 17e VOLUME

ANNÉE 1902

Livraison du 1er trimestre

I. — F. Périssé : Le Procès de la Réformation dans la ville et le consulat d'Aspet 1
II. — Cau-Durban : Le Clergé du diocèse de Couserans pendant la Révolution (suite) 13
III. — Dr Chopinet : De l'aptitude militaire dans la subdivision de Saint-Gaudens (avec une carte) 29
IV. — J. Bourdette : Notice du Nébouzan (suite) 40
V. — E. Bacalerie : Iconographie de saint Exupère d'Arreau 56
VI. — Franquès : A propos de l'Excursion du 12 juin 1901, à Montespan 65
VII. — A. Saint-Paul : Bibliographie : *Notre-Dame de Garaison*, par le P. Bordebat. — *Construction et restauration des églises* au point de vue de la solidité, de l'art et de l'histoire, par M. l'abbé Lassus 68
VIII. — A. Couget : Chronique : *M. Léonce Couture. — Les Toulousains à Arreau. — Excursion projetée pour 1902* 70
IX — M. Picot : Observations météorologiques (année 1901). 73

Livraison du 2me trimestre

I. — J. Lestrade : Mgr Donadieu de Griet et l'abbé de Saint-Cyran 73
II. — J. Bourdette : Notice du Nébouzan (suite et fin) 82
III. — C. Espénan : Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond, avant-dernier évêque de Saint-Bertrand 95
IV. — Cau-Durban : Le Clergé du diocèse de Couserans pendant la Révolution (suite) 101
V. — Lestrade : Deux cloches de Montrejeau 118
VI. — A. Couget : Chronique : *Critique des Notes commingeoises. — Un Janséniste relégué à Saint-Gaudens. — Sur le Crocodile de Saint-Bertrand. — Un fossile à Savarthès. — La Société archéologique de Tarn-et-Garonne à Rieux et à Saint-Elix* 127
VII. — Montoussé-Dulion : Sur les limites du Comminges (Excursion de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne) 132
VIII. — Le Syndicat des Stations thermales des Pyrénées à Luchon 136
Informations.

Digitized by Google

Livraison du 3me trimestre

I. — F. Périssé : Le Cardinal Sourrieu..... 137
II. — C. Espénan : Lettres de messire Barthélemy de Donnadieu, évêque de Comminges (1625-1637)..... 157
III. — Cte Henry Russell : Ma 31me ascension au Vignemale. 179
IV. — Cau-Durban : Le Clergé du diocèse de Couserans pendant la Révolution (suite)..... 182
V — A. Couget : Chronique : *M. Bernard, de Luchon. — Communications. — Le Toast d'un Commingeois en Suisse. — Section du Club alpin français à Luchon*.. 194
Informations.

Livraison du 4me trimestre

I. — Cau-Durban : Le Clergé du diocèse de Couserans pendant la Révolution (suite et fin)..... 201
II. — Fabre-d'Envieu : Étymologie de Tibiran-Jaunac, ou un Tibre dans le Comminges, avec un appendice sur le Tibre de Rome et les Celtes co-fondateurs de Rome..... 211
III. — F. Marsan : Arrevasces et Calagurritains..... 218
VI. — Dulon : Charles-Antoine-Gabriel d'Osmont, avant-dernier évêque de Comminges (1723-1806)..... 228
V. — J. Lestrade : Testament de M. de Griet..... 237
VI. — J. Bagnéris : Saint Germier à Frouzins..... 241
VII — A. Couget : Chronique : *Vieilles recettes commingeoises. — Les sinistrés sous l'ancien régime. — Le Maréchal Miles de Noyers était-il Commingeois ? — Aux Jeux-Floraux. — Travaux à publier et diplôme reçu*..... 258
Informations. — Titre et Table des matières du tome XVIIe (année 1902).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 6503

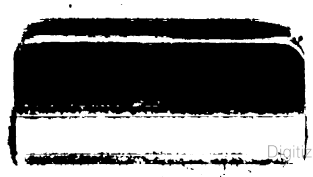

Digitized by Google

Digitized by Google